

République du Niger



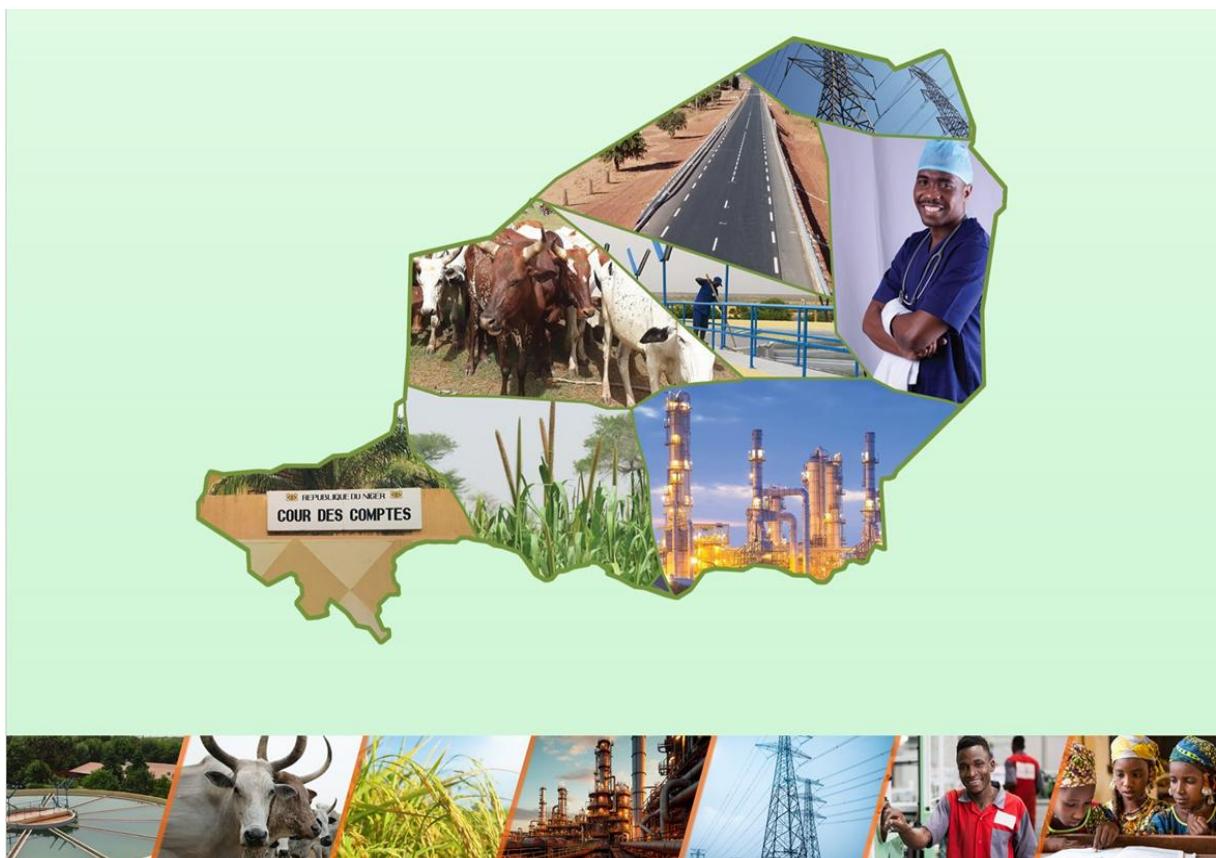
Fraternité - Travail - Progrès

CONSEIL NATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA PATRIE (CNSP)

.....
CABINET DU PREMIER MINISTRE
.....



Premier Rapport Biennal de Transparence du Niger sur les changements climatiques



MARS 2025



PREFACE

Le Premier Rapport Biennal de Transparence (RBT) du Niger représente une avancée significative dans la mise en œuvre du Cadre de Transparence Renforcé (CTR) de l'Accord de Paris sur le climat. Il inclut une analyse approfondie des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur la période 1990-2022, ainsi que le suivi de la mise en œuvre et de la réalisation de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Niger sur la période 2021-2024. En plus des informations sur les mécanismes de financement climatique, il met en évidence les appuis nécessaires et reçus en matière de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités du pays pour une transition vers un développement résilient et sobre en carbone.

Face aux défis croissants posés par les changements climatiques, le Niger réaffirme sa détermination à poursuivre une trajectoire de développement durable, alignée avec ses engagements climatiques nationaux et internationaux. Ce RBT constitue un outil essentiel pour renforcer la transparence, améliorer la qualité des données et faciliter l'accès aux financements climatiques en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la CDN.

La réalisation de ce rapport a été rendue possible grâce à la contribution de plusieurs partenaires et experts, que nous tenons à remercier chaleureusement. Il s'agit :

- Des experts techniques nationaux, dont le dévouement et l'engagement ont permis d'assurer une collecte et une analyse rigoureuse des données et informations ;
- Du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour leur financement du projet RBT, facilitant ainsi son élaboration et sa mise en œuvre ;
- Du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), à travers la Climate Promise et les activités du volet Transparence, pour leurs appui technique et institutionnel, renforçant les capacités nationales en matière de suivi et de rapportage ;
- De l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT) pour son soutien technique et financier, qui a permis d'améliorer les méthodologies et outils de suivi des actions climatiques du Niger ;
- De l'équipe des experts de Capacity-Bulding Initiative for Transparency-Global Support Programme (CBIT-GSP) pour avoir réalisé le Contrôle Qualité et l'Assurance Qualité (CQ/AQ) des différents rapports soumis à leur appréciation

Nous exprimons la gratitude de la République du Niger à toutes ces parties prenantes impliquées dans l'élaboration de ce RBT. Ce document constitue un jalon important dans la consolidation du système de suivi des actions climatiques du Niger et dans le renforcement de sa coopération avec la communauté internationale pour une action climatique ambitieuse et efficace.

Dr KAMAYE MAAZOU,

SÉCRETAIRE EXECUTIF DU CNEDD

CONSEILLER PRINCIPAL DU PREMIER MINISTRE

POINT FOCAL NATIONAL CCNUCC



TABLE DES MATIERES

PREFACE	I
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	VII
LISTE DES FIGURES	IX
LISTE DES TABLEAUX.....	X
RESUME EXECUTIF.....	XV
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : INVENTAIRE NATIONAL DES EMISSIONS ANTHROPIQUES PAR LES SOURCES ET DES ABSORPTIONS PAR LES PUITS DE GAZ A EFFET DE SERRE	3
1.1. INFORMATION DE BASE SUR LES INVENTAIRES	3
1.2. DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES EN MATIERE D'INVENTAIRE DES EMISSIONS DE GES	4
1.3. DESCRIPTION GENERALE DE LA METHODOLOGIE	5
1.4. DESCRIPTION DES CATEGORIES CLES.....	6
1.4.1. <i>Résultats de l'analyse sans le secteur UTCATF.</i>	7
1.4.2. <i>Résultats de l'analyse avec le secteur UTCATF.</i>	9
1.4.3. <i>Résultats de l'analyse de la tendance avec le secteur UTCATF</i>	9
1.4.4. <i>Description générale du Plan d'Assurance Qualité/Contrôle Qualité</i>	9
1.5. EVALUATION GENERALE DE L'INCERTITUDE	11
1.6. EVALUATION GENERALE DE L'EXHAUSTIVITE	12
1.7. INDICATEURS	20
1.8. RESUME DE TOUTE FLEXIBILITE APPLIQUEE	20
1.9. TENDANCE DES EMISSIONS ET DES ABSORPTIONS DE GES.....	25
1.9.1. <i>Evolution des émissions et absorptions globales de GES</i>	25
1.9.2. <i>Contribution des secteurs d'activités aux émissions globales de GES sans UTCATF</i>	26
1.9.3. <i>Contribution des secteurs d'activités aux émissions globales de GES avec UTCATF</i>	27
1.9.4. <i>Contribution de gaz directs aux émissions globales nettes de GES.....</i>	28
1.9.5. <i>Contribution de Gaz directs par secteurs aux émissions globales nettes de GES pour l'année de référence 2022</i>	28
1.9.6. <i>Tendance des émissions et absorptions par gaz directs sur la période 1990-2022</i>	29
1.9.7. <i>Tendance des émissions et absorptions par secteurs d'activités sur la période 1990-2022</i>	30
1.9.8. <i>Totalles des émissions/absorptions de GES par secteur et par an sur la période 1990-2022 avec UTCATF et sans UTCATF</i>	31
1.9.9. <i>Tendance des émissions de gaz indirects sur la série temporelle 1990-2022</i>	33
CHAPITRE II : INFORMATIONS NÉCESSAIRES AU SUIVI DU PROGRÈS ACCOMPLI DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LA RÉALISATION DE LA CDN EN VERTU DE L'ARTICLE 4 DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT.....	34
2.1. CIRCONSTANCES NATIONALES ET DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS	34
2.1.1 <i>Circonstances nationales.....</i>	34
2.1.1.1 <i>Secteur AFAT</i>	34
2.1.1.2 <i>Secteur Energie.....</i>	35
2.1.2 <i>Dispositifs institutionnels</i>	35
2.2. DESCRIPTION DE LA CONTRIBUTION DETERMINEE AU NIVEAU NATIONAL AU TITRE DE L'ARTICLE 4 DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT, Y COMPRIS LES MISES A JOUR	36
2.2.1 <i>Présentation de la CDN révisée</i>	36
2.2.2 <i>Description et situation de référence des cibles de la CDN.....</i>	36
2.3. INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR SUIVRE LES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LA RÉALISATION DE LA CDN AU TITRE DE L'ARTICLE 4 DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT	40
2.4. POLITIQUES, ACTIONS ET MESURES, ET PLANS D'ATTÉNUATION, Y COMPRIS CEUX QUI PRÉSENTENT DES AVANTAGES CONNEXES EN MATIÈRE D'ATTÉNUATION	45

2.4.1 Description des PAMs des secteurs prioritaires de la CDN.....	45
2.4.2 Impacts des Actions, Politiques et Mesures sur les tendances des émissions et des absorptions de GES 52	
2.4.2.1 Etat de mise en œuvre des mesures et politiques dans le secteur AFAT	53
2.4.2.2 Etat de mise en œuvre des PAMs dans le secteur Energie	58
2.4.3 Méthodologies et Hypothèses utilisées.....	63
2.4.4 Politiques, Actions et Mesures retenues.....	63
2.4.5 Politiques et mesures nationales mise en œuvre pour faire face aux conséquences sociales et économiques des mesures de riposte.....	64
2.5. RÉSUMÉ DES ÉMISSIONS ET DES ABSORPTIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	64
2.6. PROJECTIONS DES ÉMISSIONS ET DES ABSORPTIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.....	65
2.6.1 Méthodes de projection	65
2.6.2 Données d'entrée des projections des émissions	69
2.6.3 Données d'entrée pour la projection des indicateurs.....	77
2.6.4 Hypothèses des scénarios.....	78
2.6.5 Hypothèses pour la projection des indicateurs.....	79
2.6.6 Résultats des projections.....	80
2.6.6.1 Résultats du secteur de l'énergie.....	80
2.6.6.2 Résultats du secteur des Déchets.....	82
2.6.6.3 Résultats du secteur de l'Agriculture.....	84
2.6.6.4 Résultats du secteur des Transports.....	86
2.6.6.5 Résultats du secteur Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et Foresteries	88
2.6.6.6 Résultats du secteur Procédés Industriels et Utilisation des Produits	90
2.6.6.7 Résultats des projections des émissions selon les gaz	92
2.6.6.8 Résultats de projection des indicateurs	94
2.7. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDN.....	95
2.7.1 Rôles du secteur privé et des ONG/AD dans la mise en œuvre de la CDN.....	95
2.7.2 Rappel des opportunités de la CDN pour le Secteur Privé et ONG/AD	96
2.7.3 Initiatives climatiques des ONG/AD.....	96
2.7.4 Défis dans la mise en œuvre des engagements des ONG/AD	99
2.7.5 État de mise en œuvre des engagements du secteur privé.....	99
CHAPITRE III : INFORMATIONS SUR LES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET SUR L'ADAPTATION À CES CHANGEMENTS AU TITRE DE L'ARTICLE 7 DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT	100
3.1. SITUATION NATIONALE, DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS ET CADRES JURIDIQUES	100
3.1.1 Situation nationale	100
3.1.2 Dispositifs institutionnels et cadre juridique	102
3.1.2.1 Dispositif institutionnel	102
3.1.2.2 Cadre juridique	108
3.2. EFFETS, RISQUES ET VULNÉRABILITÉS	109
3.2.1 Analyse du climat actuel.....	109
3.2.2 Analyse du climat futur	114
3.2.2.1 Tendance future de la température moyenne	114
3.2.2.2 Tendance future des précipitations	115
3.2.2.3 Vulnérabilité socioéconomique.....	116
3.2.3.1 Secteur de l'Agriculture	116
3.2.3.2 Secteur foresterie	117
3.2.3.3 Secteur Ressources en eau	118
3.2.3.4 Secteur Transport	118
3.2.3.5 Secteur Santé publique.....	119
3.2.3.6 Secteur zones humides	120
3.2.2.4 Approches, méthodes et outils utilisés	121
3.3. PRIORITÉS ET OBSTACLES DANS LE DOMAINE DE L'ADAPTATION	121
3.3.1 Priorités d'adaptation identifiées	122

3.3.1.1	Plan National d'Adaptation.....	122
3.3.1.2	Contribution Déterminée au niveau National.....	122
3.3.1.3	Plan National d'Adaptation du secteur Ressources en eau.....	122
3.3.1.4	Stratégie d'Adaptation face aux Changements Climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A) ..	122
3.3.2	Obstacles dans le domaine de l'adaptation.....	123
3.4	STRATÉGIES, POLITIQUES, PLANS, OBJECTIFS ET MESURES VISANT À INTÉGRER L'ADAPTATION DANS LES POLITIQUES ET STRATÉGIQUES NATIONALES	124
3.4.1	Mesures d'adaptation prises.....	124
3.4.2	Mesures d'adaptation débouchant sur des retombées bénéfiques dans le domaine de l'atténuation.....	125
3.4.3	Priorités de développement liées à l'adaptation aux changements climatiques	126
3.5	PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES L'ADAPTATION	126
3.6	SUIVI ET ÉVALUATION DES MESURES ET PROCESSUS D'ADAPTATION	129
3.6.1	Système Automatisé Interne du Suivi-Evaluation (SAISE)	130
3.6.2	Système Automatisé de Suivi Evaluation (SASE).....	130
3.6.3	Système Intégré National de l'Eau et de l'Assainissement (SINEA)	131
3.6.4	Système d'Information Energétique (SIE) du Niger	132
3.7	INFORMATIONS UTILES POUR PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES PERTES ET PRÉJUDICES LIÉS AUX INCIDENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET Y REMÉDIER	132
3.7.1	Pertes et préjudices liées aux inondations au Niger	132
3.7.2	Dispositifs de prévention et de gestion des pertes et préjudices liées aux incidences des changements climatiques	135
3.8	COOPÉRATION, BONNES PRATIQUES, EXPÉRIENCE ACQUISE ET ENSEIGNEMENTS À RETENIR	136
3.8.1	Coopération	136
3.8.1.1	Institutions régionales	136
3.8.1.2	Institutions multilatérales et bilatérales	137
3.8.2	Enseignements tirés	138
3.8.2.1	Niveau conceptuel	139
3.8.2.2	Niveau de la mise en œuvre	139
3.9	AUTRES INFORMATIONS SUR LES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET SUR L'ADAPTATION À CES CHANGEMENTS AU TITRE DE L'ARTICLE 7 DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT	141
3.9.1	Initiatives d'Adaptation Basées sur la Nature	141
3.9.2	Informations complémentaires sur les dispositifs de suivi & évaluation	141
CHAPITRE IV : INFORMATIONS SUR LE SOUTIEN FINANCIER, LE DEVELOPPEMENT ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES NECESSAIRES ET REÇUS AU TITRE DES ARTICLES 9 A 11 DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT		143
4.1.	SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE, DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS ET STRATEGIES IMPULSEES PAR LE PAYS.....	143
4.1.1	Situation économique nationale	143
4.1.2	Dispositifs institutionnels pour la communication d'informations sur l'appui nécessaire et l'appui reçu	143
4.1.3	Systèmes et processus utilisés pour déterminer, suivre et notifier l'appui nécessaire et l'appui reçu	144
4.1.3.1	Détermination, suivi et notification de l'appui nécessaire et reçu en matière de financements climatiques.....	145
4.1.3.2	Détermination, suivi et notification en matière de transfert des technologies	147
4.1.3.3	Détermination, suivi et notification des actions de renforcement des capacités.....	147
4.1.4	Difficultés et contraintes en matière de suivi et notification de l'appui nécessaire et reçu	148
4.1.5	Priorités et stratégies nationales et tout aspect de la CDN pour lequel le Niger a besoin d'un appui	149
4.2.	HYPOTHESES, DEFINITIONS ET METHODES UTILISEES	149
4.2.1.	Hypothèses.....	149
4.2.2.	Définitions et méthodes utilisées	150
4.2.2.1.	Définitions	150

4.2.2.2. Méthode utilisée pour communiquer l'appui nécessaire et reçu	151
4.3. INFORMATIONS SUR L'APPUI FINANCIER DONT LE NIGER A BESOIN AU TITRE DE L'ARTICLE 9 DE L'ACCORD DE PARIS	152
4.4. INFORMATIONS SUR L'APPUI FINANCIER REÇU PAR LE NIGER AU TITRE DE L'ARTICLE 9 DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT	152
4.5. INFORMATIONS SUR L'APPUI A LA MISE AU POINT ET AU TRANSFERT DE TECHNOLOGIES DONT LE NIGER A BESOIN AU TITRE DE L'ARTICLE 10 DE L'ACCORD DE PARIS	185
4.6. INFORMATIONS SUR L'APPUI A LA MISE AU POINT ET AU TRANSFERT DES TECHNOLOGIES REÇUES PAR LE NIGER AU TITRE DE L'ARTICLE 10 DE L'ACCORD DE PARIS	189
4.7. INFORMATIONS SUR L'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DONT LE NIGER A BESOIN AU TITRE DE L'ARTICLE 11 DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT	194
4.8. INFORMATIONS SUR L'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES REÇUES PAR LE NIGER AU TITRE DE L'ARTICLE 11 DE L'ACCORD DE PARIS	197
4.9. INFORMATIONS SUR L'APPUI DONT LE NIGER A BESOIN ET L'APPUI QU'IL A REÇU EN VUE DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 13 DE L'ACCORD DE PARIS ET DES ACTIVITES LIEES A LA TRANSPARENCE, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN MATIERE DE TRANSPARENCE	209
4.9.1 <i>Information sur l'appui nécessaire dont le Niger a besoin pour la mise en œuvre de l'Article 13 de l'Accord de Paris et les activités liées à la transparence y compris le renforcement des capacités en matière de transparence</i>	209
4.9.2 <i>Information sur l'appui reçu pour la mise en œuvre de l'Article 13 de l'Accord de Paris et les activités liées à la Transparence y compris le renforcement des capacités en matière de transparence</i>	211
CHAPITRE V : AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ET DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT	215
5.1 ÉTAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION NATIONAL GENRE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE (PAG-CC,2023-2027)	215
5.1.1 <i>Implication des femmes, hommes, jeunes et personnes en situation d'handicap dans la gestion des risques de catastrophe en lien avec les Changements Climatiques</i>	217
5.1.2 <i>Appui aux femmes, hommes, jeunes et personnes en situation d'handicap et aux déplacés internes en matériels de production Agricole</i>	218
5.1.3 <i>Renforcement des capacités et exposition</i>	219
5.2 ÉTAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DES ARTICLES 6 ET 12 RESPECTIVEMENT DE LA CCNUCC ET DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT	222
5.2.1 <i>Actions d'éducation et de formation</i>	222
5.2.2 <i>Actions d'information et de sensibilisation</i>	223
5.2.2.1 Contributions des institutions dans le cadre de l'information et la sensibilisation en lien avec les changements climatiques	224
5.2.2.2 Contribution des médias dans le cadre de l'information et la sensibilisation en lien avec les changements climatiques	224
5.2.2.3 Contribution des ONG/Associations dans le cadre de l'information et la sensibilisation en lien avec les changements climatiques	226
CHAPITRE VI : INFORMATIONS SUR LA FLEXIBILITE	227
CHAPITRES VII : AMELIORATION DES RAPPORTS AU FIL DU TEMPS	230
CHAPITRE VIII : AUTRES INFORMATIONS UTILES A LA REALISATION DE L'OBJECTIF DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT	233
8.1. INITIATIVES	233
8.1.1. <i>Actualisation de la Contribution Déterminée au Niveau National (CDN)</i>	233
8.1.2. <i>Développement de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)</i>	233
8.1.3. <i>Processus d'élaboration de la première Communication National sur l'Adaptation aux changements climatique (AdCom)</i>	234
8.1.4. <i>Participation aux Initiatives Régionales et Internationales</i>	234
8.2. ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX ET STRATEGIQUES POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DE L'ACCORD DE PARIS	235

8.2.1.	<i>Renforcement des Capacités et Gouvernance Climatique</i>	235
8.2.2.	<i>Amélioration des Systèmes d'Observation Climatique et des Données.....</i>	235
8.2.3.	<i>Transfert de Technologies et Innovations Adaptées.....</i>	235
8.2.4.	<i>Implication des Acteurs Non Étatiques et Participation Citoyenne</i>	235
8.2.5.	<i>Intégration du Genre et de la Dimension Sociale du Climat.....</i>	235
8.2.6.	<i>Suivi des Évolutions et des Négociations Internationales.....</i>	236
CONCLUSION		237
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES		239
ANNEXES		A

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACC	Adaptation aux Changements Climatiques
AD	Association de Développement
AdCom	<i>Adaptation Communication</i>
AES	Alliance des Etats du Sahel
AFAT	Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres
AIC	Agriculture Intelligente face au Climat
AND	Autorité Nationale Désignée
ANFICT	Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales
AP	Accord de Paris sur le climat
AQ/CQ	Assurance Qualité/Contrôle Qualité
AR5	Cinquième Rapport du GIEC
BAD	Banque Africaine de Développement
BAGRI	Banque Agricole du Niger
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CdP	Conférence des Parties
CN	Communication Nationale
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CNSP	Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie
CPDN	Contribution Prévue Déterminée au niveau National
CTCN	Centre et Réseau des Technologies Climatiques
CTR	Cadre de Transparence Renforcée
DA	Données d'Activité
DGPC	Direction Générale de la Protection Civile
EBT	Évaluation des Besoins en Technologies
FA	Fonds d'Adaptation
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAP	Fonds d'Action de Partenariat
FE	Facteur d'Emission
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat
GIZ	Agence de coopération internationale allemande pour le développement
GMV	Grande Muraille Verte
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
ICAT	Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique
IGES	Inventaire de GES
INS	Institut National de la Statistique

JVE	Jeunes Volontaires pour l'Environnement
MAG/EL	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
ME/F	Ministère de l'Economie et des Finances
ME/LCD	Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
MHA/E	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement
MNV	Mesure, Notification et Vérification
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSV	Observatoire de Suivi de Vulnérabilité
PAG-CC	Plan d'Action national Genre et Changement Climatique
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAMs	Politiques, Actions et Mesures
PANA	Programme d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques
PFAN	Planification et Financement de l'Adaptation aux changements climatiques au Niger
PIB	Produit Intérieur Brut
PIUP	Procédés Industriels et Utilisation des Produits
PNA	Plan National d'Adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRSP	Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
QCN	Quatrième Communication Nationale sur les changements climatiques
RAP	Rapport Annuel de Performance
RBA	Rapport Biennal Actualisé
RBT	Rapport Biennal de Transparence
RIN/NIR	Rapport d'Inventaire National/National Inventory Report
RJNCC	Réseau de la Jeunesse Nigérienne sur les Changements Climatiques
RNA	Régénération Naturelle Assistée
SCAP/RU	Systèmes Communautaires d'Alertes Précoces et de Réponses aux Urgences
SIE	Système d'Information Energétique
SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone
SN-IGES	Système National d'Inventaire de GES
SN-MNV	Système National de Mesure, Notification et Vérification
SPN2A	Stratégie d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole
TCMA	Taux de Croissance Moyen Annuel
UBT	Unité Bétail Tropical
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UTCATF	Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie
ZCIT	Zone de Convergence Intertropicale

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Structure organisationnelle du système national d'IGES	4
Figure 2 : Tendance des émissions et absorptions de GES sur la période 1990-2022.....	26
Figure 3 : Contribution des secteurs d'activités aux émissions totales de GES pour l'année 2022.....	27
Figure 4 : Contribution des secteurs d'activités aux émissions totales nettes pour l'année 2022	27
Figure 5 : Contribution de gaz directs aux émissions globales nettes	28
Figure 6 : Tendance des émissions/absorptions des gaz directs sur la période 1990-2022	29
Figure 7 : Tendance des émissions/absorptions des secteurs d'activités sur la période 1990-2022	31
Figure 8 : Evolution des émissions totales avec et sans UTCATF sur la période 1990-2022	31
Figure 9 : Tendance globale des émissions de gaz indirects sur la série temporelle 1990 à 2022.....	33
Figure 10: Emissions projetées par intensité selon les différents scénarios/Energie	82
Figure 11 : Emissions projetées par l'approche de régression linéaire selon les différents scénarios/Déchets	84
Figure 12 : Emissions projetées selon les différents scénarios par l'approche linéaire/Agriculture....	86
Figure 13 : Emissions projetées selon les différents scénarios selon l'approche polynomiale retenue/Transports	88
Figure 14 : Emissions projetées selon les différents scénarios selon l'approche linéaire retenue/UTCATF	90
Figure 15 : Emissions projetées selon les scénarios avec la méthode polynomiale retenue/PIUP	91
Figure 16: Tabaski Ecolo	97
Figure 17 : Vue de la Marche pour Climat à Niamey	97
Figure 18 : Affiche de la Caravane Tambour Battant pour la justice climatique au Niger	98
Figure 19 : Immersion des élèves sur le jardin scolaire agroécologique.....	98
Figure 20 : Mise en place d'un jardin de case agroécologique avec des enfants.....	99
Figure 21 : Situation géographique du Niger par rapport aux Etats membre de l'AES	100
Figure 22 : Carte du Niger montrant l'élévation en mètres.....	110
Figure 23 : Cycle annuel sur quatre (4) stations météorologiques du Niger pour la période 1991-2020	111
Figure 24 : Distribution spatiale de la température moyenne journalière saisonnière entre 1991 et 2020 pour DJF (première colonne), MAM (deuxième colonne), JJA (troisième colonne), et SON (quatrième colonne) à partir des données ERA5 (rangée du haut) et CRU (rangée du bas).....	112
Figure 25 : Distribution spatiale des précipitations moyennes saisonnière entre 1991 et 2020 pour DJF (première colonne), MAM (deuxième colonne), JJA (troisième colonne), et SON (quatrième colonne) à partir des données ERA5 (rangée du haut) et CRU (rangée du bas).....	113
Figure 26 : Tendance actuelle de la température moyenne sur le Niger pour la période 1992-2020.	113
Figure 27: Tendance actuelle des précipitations sur le Niger pour la période 1991-2020	114
Figure 28 : Variation temporelle de la température annuelle moyenne sur le Niger pour la période historique (1981-2014) et pour les scénarios SSP2-4.5 et SSP5-8.5 (2015-2100).....	115
Figure 29 : Variation temporelle des précipitations annuelles sur le Niger pour la période historique (1981-2014) et pour les scénarios SSP2-4.5 et SSP5-8.5 (2015-2100).....	116
Figure 30 : Evolution des superficies de forêts et autres terres boisées de 2010 à 2020.....	117
Figure 31 : Nombre de personnes et de localités affectées par les inondations entre 1998 et 2024...	133
Figure 32 : Nombres de décès par noyades et des blessés dus au inondations entre 2017-2024.	134
Figure 33 : Pertes cultures et de bétail dues aux inondations entre 1998 et 2020.....	135

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Actions d'assurance.....	10
Tableau 2 : Rôles/responsabilités de l'équipe d'experts IGES.....	11
Tableau 3 : Valeurs des incertitudes globales de l'inventaire pour l'année 2022 et celles liées à la tendance sur la période 1990-2022	12
Tableau 4 : Évaluation de l'exhaustivité pour le secteur de l'Energie	13
Tableau 5 : Évaluation de l'exhaustivité pour le secteur de PIUP	16
Tableau 6 : Évaluation de l'exhaustivité pour les secteurs Agriculture et UTCATF	19
Tableau 7 : Évaluation de l'exhaustivité pour le secteur Déchets	19
Tableau 8 : Application de la flexibilité	21
Tableau 9 : Emissions totales nettes et émissions globales des principaux gaz directs pour l'année 2022	25
Tableau 10 : Tendance des émissions des secteurs d'activités y compris le totale avec et sans UTCATF	32
Tableau 11 : Valeurs cibles des technologies d'atténuation sélectionnées sur les 10 ans (2021-2030) de la mise en œuvre de la CDN révisée	37
Tableau 12 : Mesures et technologies d'atténuation inconditionnelles et conditionnelles dans le secteur de l'Energie.....	38
Tableau 13 : Ecarts des émissions recalculées et celles communiquées dans la CDN	40
Tableau 14 : Niveau de réalisations physiques des cibles des technologies du secteur AFAT de la CDN sur la période 2021- juin 2024.....	42
Tableau 15 : Situation du niveau de réalisations physiques des cibles des technologies du secteur Energie de la CDN sur la période 2021- Juin 2024	43
Tableau 16 : Technologies retenues dans le secteur AFAT	46
Tableau 17 : Technologies retenues du secteur Energie.....	48
Tableau 18 : Actions et Mesures par Technologies du secteur AFAT	52
Tableau 19 : Actions et Mesures par Technologies du secteur Energie.....	53
Tableau 20: Réalisation physiques couvrant la période 2021-2024 de l'évaluation	54
Tableau 21 : Vue d'ensemble de la réduction attendue en 2030 et réduction atteinte sur la période 2021-2024.....	55
Tableau 22: Niveaux de réalisations physiques des mesures par technologies	58
Tableau 23 : Impacts de la mise en œuvre des mesures	60
Tableau 24: Besoins d'informations primaires par secteur.....	67
Tableau 25 : Données d'entrées du secteur de l'énergie	69
Tableau 26 : Données d'entrées du secteur de Déchets	70
Tableau 27 : Données d'entrées du secteur de l'Agriculture	70
Tableau 28 : Données et informations d'entrées du secteur des Transports	71
Tableau 29 : Données et informations d'entrées du secteur PIUP	72
Tableau 30: Données d'entrées pour le secteur UTCATF	73
Tableau 31 : Données d'entrées pour les gaz directs	75
Tableau 32 : Données d'entrée pour la projection des indicateurs.....	77
Tableau 33 : Variables et paramètres de projection pour le secteur de l'énergie	80
Tableau 34 : Emissions projetées avec le scénario « sans mesure » du secteur de l'énergie selon les outils/méthodes	81
Tableau 35 : Emissions projetées avec le scénario « avec mesure » du secteur de l'énergie selon les outils/méthodes	81
Tableau 36 : Emissions projetées des émissions du scénario « avec mesures supplémentaires » du secteur de l'énergie selon les outils/méthodes	81

Tableau 37 : Variables et paramètres de projection pour le secteur des Déchets	82
Tableau 38 : Emissions projetées du secteur Déchets avec scénario « sans mesures » selon les outils/méthodes	83
Tableau 39 : Emissions projetées avec scénario « avec mesures »	83
Tableau 40 : Emissions projetées avec scénario « avec mesures supplémentaires »	83
Tableau 41 : Variables et paramètres de projection pour le secteur de l’Agriculture	84
Tableau 42 : Emissions projetées du secteur de l’Agriculture avec scénario « sans mesures » selon les outils/méthodes	85
Tableau 43 : Emissions projetées avec scénario « avec mesures » pour le secteur Agriculture	85
Tableau 44 : Emissions projetées avec scénario « avec mesures supplémentaires » pour le secteur de l’Agriculture	85
Tableau 45 : Variables et paramètres de projection pour le secteur des Transports	86
Tableau 46 : Emissions projetées du secteur des Transports selon le scénario « sans mesure ».....	86
Tableau 47 : Emissions projetées avec scénario « avec mesures » pour le secteur des Transports.....	87
Tableau 48 : Emissions projetées avec scénario « avec mesures supplémentaires » pour le secteur des Transports.....	87
Tableau 49 : Variables et paramètres de projection pour le secteur UTCATF	88
Tableau 50 : Absorptions projetées du secteur UTCATF selon le scénario « sans mesures »	88
Tableau 51 : Absorptions projetées avec scénario « avec mesures » pour le secteur UTCATF	89
Tableau 52 : Absorptions projetées avec scénario avec « mesures supplémentaires »	89
Tableau 53 : Variables et paramètres de projection pour le secteur PIUP	90
Tableau 54 : Emissions projetées du secteur PIUP selon le scénario « sans mesure ».....	90
Tableau 55 : Emissions projetées avec scénario « avec mesures » pour le secteur PIUP	91
Tableau 56 : Emissions projetées avec scénario « avec mesures supplémentaires » pour le secteur PIUP	91
Tableau 57 : Emissions des principaux gaz directs projetées selon la méthode de régression linéaire avec scénario « sans mesures »	92
Tableau 58: Emissions des principaux gaz directs projetées selon la méthode de régression polynomiale avec scénario « sans mesures ».....	92
Tableau 59 : Principaux gaz directs projetés avec scénario « avec mesures » selon la méthode linéaire	93
Tableau 60 : Principaux gaz directs projetés selon scénario « avec mesures » selon la méthode polynomiale	93
Tableau 61 : Principaux gaz directs projetés selon le scénario « avec mesures supplémentaires » selon la méthode linéaire.....	93
Tableau 62 : Principaux gaz directs projetés selon scénario « avec mesures supplémentaires » selon la méthode polynomiale	94
Tableau 63 : Résultats de projection des indicateurs de suivi de la CDN	94
Tableau 64 : Zones humides du Niger	120
Tableau 65 : Mesures d’adaptation à co-bénéfice	125
Tableau 66 : Renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes agrosylvopastoraux par la conservation de la biodiversité et le développement des chaînes de valeur dans les communes d’intervention de la Grande Muraille Verte au Niger (SREPABIV)	153
Tableau 67 : Projet : Gestion intégrée de la doumeraie du bassin versant de Goulbi N’kaba et des écosystèmes adjacents (Région de Maradi).....	154
Tableau 68 : Projet/Programme : Renforcer la résilience des petits agriculteurs grâce aux techniques d’Agriculture Intelligente Face au Climat (PRP-AIC) dans la région de Tahoua	155
Tableau 69 : Projet national pour l’enfance au Niger dans le cadre du Programme de mini-réseaux du FEM en Afrique.....	157

Tableau 70 : Projet Promouvoir la production agricole durable et la conservation des espèces clés de la biodiversité par la restauration des terres et l'utilisation efficace des écosystèmes dans la région de Dallol Bosso et ses environs (PROSAP/COKEBIOS).....	158
Tableau 71 : Projet de Renforcement de la Résilience de l'Agriculture face au Changement Climatique pour soutenir la sécurité alimentaire au Niger, grâce à des techniques d'irrigation modernes (PRACC).....	158
Tableau 72 : Projet d'Aménagement hydroagricole avec des pratiques agricoles intelligentes et résilientes au changement climatique (PAHA-AIC), en République du Niger	160
Tableau 73 : Financement vert inclusif pour une agriculture paysanne résiliente au changement climatique et à faibles émissions	161
Tableau 74 : Projet d'Appui au Développement des Cultures Irrigées et à l'Intensification de la Production Animale (PACIPA) : Première phase	162
Tableau 75: Améliorer l'accès des femmes et des filles à des services de santé et de nutrition améliorés dans les zones prioritaires - LAFIA-IYALI.....	163
Tableau 76 : Projet de Gestion Intégrée des Paysages (PGIP)	164
Tableau 77 : Projet de Renforcement des Capacités de la Résilience des Communautés Rurales à l'insécurité Alimentaire au Niger - PRECIS	165
Tableau 78 : Programme de développement intégré et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger (PIDACC/NB).....	166
Tableau 79 : Facilité de financement climat de la BOAD dans l'énergie solaire pour les PMA francophones d'Afrique de l'Ouest.....	167
Tableau 80 : Programme de gestion intégrée des risques climatiques en Afrique : Renforcer la résilience des petits exploitants agricoles aux impacts du changement climatique dans 7 pays sahéliens de la Grande Muraille Verte (GMV).....	168
Tableau 81: Initiative de financement vert inclusif (IGREENFIN I) : Verdir les banques agricoles et le secteur financier pour favoriser une agriculture paysanne résiliente au changement climatique et à faibles émissions dans les pays de la Grande Muraille Verte (GMV) - Phase I.....	169
Tableau 82 : Desert to Power G5 Sahel Facility	170
Tableau 83 : Le plus difficile à atteindre	171
Tableau 84 : Plateforme de Performance en Energies Renouvelables (REPP 2)	172
Tableau 85 : Local Climate Adaptive Living Facility Plus (LoCAL+) – Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Niger).....	173
Tableau 86 : Programme conjoint Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques.....	174
Tableau 87 : Projet Intégré de Développement Urbain et de Résilience Multisectorielle (PIDUREM)	175
Tableau 88 : Planification et Financement de l'Adaptation au changement climatique au Niger (PFAN) dans le secteur des ressources en eau.....	176
Tableau 89 : Accélération de l'accès à l'électricité au Niger (HASKÉ)	177
Tableau 90 : Projet de modernisation de l'élevage et de l'agriculture Livestock and Agriculture Modernization Project (LAMP)	178
Tableau 91 : Projet de Plateforme Intégrée de Sécurité de l'Eau au Niger (Projet Niger-IWSP)	179
Tableau 92 : Électrification et Amélioration de l'Accès à l'Electricité au Niger (RANAA)	180
Tableau 93 : Portefeuille Régional Thématique Climat - Volet Niger	181
Tableau 94 : Projet d'amélioration de l'apprentissage pour des résultats dans l'éducation : Financement supplémentaire	182
Tableau 95 : Projet d'intervention d'urgence COVID-19 - Deuxième financement additionnel.....	183
Tableau 96 : Projet de filet de sécurité adaptatif du Niger financement supplémentaire.....	184
Tableau 97 : Améliorer la connectivité du Nord-Est du Niger.....	185

Tableau 98 : Système automatisé de suivi des cultures	186
Tableau 99 : Gestion des inondations grâce aux technologies spatiales et à l'intégration de la dimension genre	187
Tableau 100 : Gestion durable des zones agro-pastorales	188
Tableau 101 : Analyse environnementale et territoriale.....	188
Tableau 102 : Diffusion du Pompage Solaire en milieu rural	189
Tableau 103 : Initiative CATAL I.5°T relative à l’Action concertée pour accélérer les technologies locales I.5° – Amérique latine et Afrique de l’Ouest.....	190
Tableau 104 : Modèles prédictifs de la dynamique hydrologique et sédimentaire des mares et petits réservoirs du sol en zone sahélienne	191
Tableau 105 : Les chercheurs retournent au lycée - Un lien entre l'eau, l'alimentation et l'économie alimenté par des énergies renouvelables pour des moyens de subsistance durables dans la région de Dosso au Niger (RETO-DOSSO).....	192
Tableau 106 : Mise à l'échelle de la production de riz résiliente au climat en Afrique de l'Ouest – RICOWAS.....	193
Tableau 107 : Accompagnement du Système National MNV	195
Tableau 108 : Appui à la réalisation de l’Inventaire Forestier National (IFN)	195
Tableau 109 : Digitalisation du Système National MNV pour la Transparence des Émissions, des Mesures et du Soutien	196
Tableau 110 : Appui à l’Autorité Nationale Désignée pour la mise en œuvre de l’Article 6 de l’Accord de Paris sur le climat.....	197
Tableau 111 : Processus de révision de la Contribution Déterminée au niveau National.....	198
Tableau 112 : Atelier national sur l’Assurance Qualité du Système de Gestion des Inventaires Nationaux des GES du Niger.....	199
Tableau 113 : Atelier national sur l’Assurance Qualité du système de gestion de l’information énergétique et des statistiques énergétiques du Niger	200
Tableau 114 : Atelier de formation sur la préparation à la mise en œuvre de l’Article 6 de l’Accord de Paris sur le climat	200
Tableau 115 : Projet de Renforcement des capacités institutionnelles et techniques pour la mobilisation de la finance climatique en vue de la prévention et la gestion des risques climatiques (RECFIC)	201
Tableau 116 : Programme régional de renforcement des capacités : Financer l’adaptation au changement climatique en Afrique du Nord et subsaharienne francophone	203
Tableau 117 : La Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD).....	204
Tableau 118 : Projet d’Appui à l’Agriculture Sensible au Climat (PASEC)	205
Tableau 119 : Renforcement des capacités des acteurs sectoriels nationaux à s’engager dans l’action climatique et de l’unité nationale de coordination de la CDN.....	206
Tableau 120 : Amélioration de la sensibilisation et de l’engagement des parties prenantes nationales dans l’action climatique au Niger	207
Tableau 121 : Elaboration d’une stratégie nationale pour la mise en œuvre de l’article 6 de l’Accord de Paris sur le climat	208
Tableau 122 : Agir pour Renforcer la Transparence Climatique au Niger.....	210
Tableau 123 : Feuille de route sur le Cadre de Transparence Renforcée au titre de l’Accord de Paris sur le climat	210
Tableau 124 : Initiative pour la Transparence de l’Action Climatique (ICAT) au Niger	212
Tableau 125 : Renforcement des capacités du SIE-Niger sur l’Amélioration des statistiques du secteur de l’énergie du Niger et l’utilisation d’outils pour une mise en œuvre efficace du cadre de transparence renforcé au titre de l’Accord de Paris.....	212
Tableau 126 : Premier Rapport Biennal de Transparence	213

Tableau 127 : Projet NDC support programme	214
Tableau 128 : Etat de mise en œuvre des activités du PAG-CC sur la période 2023-2024	215
Tableau 129 : Thématiques des émissions radiophoniques dans le cadre du concours organisé par le studio Kalangou en 2024	225

RESUME EXECUTIF

Le contexte national est caractérisé par une forte vulnérabilité aux effets des changements climatiques. En tant que pays sahélien enclavé, membre de la confédération « Alliance des États du Sahel », le Niger est confronté à une désertification croissante et une variabilité climatique extrême qui affectent son économie fortement dépendante de l'agriculture, de l'élevage et de l'exploitation des ressources naturelles. Avec une croissance rapide de la population pour un taux de 3,9%, le pays fait face à des défis en matière de gestion de ses ressources et de développement durable.

En réponse à ces défis, le Niger met en œuvre les stratégies en matière de lutte contre les changements climatiques.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de ces stratégies et du respect de ses engagements par rapport à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), le Niger a élaboré son Premier Rapport Biennal de Transparence (RBT) sur les changements climatiques qui s'inscrit dans le cadre des exigences du Cadre de Transparence Renforcé (CTR) de l'Accord de Paris sur le climat. Ce rapport vise à fournir des informations actualisées sur les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), les informations sur les effets des changements climatiques et sur l'adaptation ainsi que les besoins et soutiens en financement, transfert de technologies et renforcement des capacités. Il reflète ainsi l'engagement du Niger à améliorer la qualité et la transparence de ses rapports climatiques en intégrant des méthodologies actualisées et un suivi renforcé de ses engagements climatiques. Parmi ceux-ci, figure le Rapport d'Inventaire National (RIN) des émissions de GES couvrant la période 1990-2022 avec 2022 prise comme année de référence. Il analyse les émissions et absorptions dans les principaux secteurs émetteurs : Energie ; Agriculture ; Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF) ; Procédés Industriels et Utilisation des Produits (PIUP) et Déchets.

Les tendances révèlent que sans les absorptions du secteur UTCATF, le secteur de l'Agriculture reste le principal émetteur avec une contribution de 74,13 % en 2022, suivi par le secteur de l'Energie avec 14,54% pour la même année. L'inventaire a été réalisé en conformité avec les lignes directrices du GIEC 2006 et du Raffinement 2019, garantissant une amélioration méthodologique et une meilleure précision des données.

A cela s'ajoute la mise en œuvre de la CDN révisée (2021-2030) dont le rapport évalue les avancées dans la réalisation des objectifs d'atténuation et d'adaptation du Niger. A cet effet, plusieurs initiatives ont été mises en place dans les secteurs AFAT et Energie, notamment l'adoption des énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la Gestion Durable des Terres (GDT), la Régénération Naturelle Assistée (RNA), la réduction de la déforestation et la promotion de pratiques agricoles résilientes. Ainsi, pour le secteur de l'Energie la valeur de réduction atteinte sur la période 2021-2024 est de 959,85 KtCO₂eq pour une cible de 3 702, 380 KtCO₂eq à l'horizon 2030 ; soit une réduction de 25,92%. Quant au secteur AFAT, la valeur de réduction atteinte sur la période 2021-2024 est de 124 066,91 KtCO₂eq pour une cible de 862 145,394 KtCO₂eq à l'horizon 2030 ; soit une réduction de 14,39%.

Le RBT du Niger inclut également des projections des émissions de GES à l'horizon 2025, 2035 et 2045 selon trois scénarios : un scénario de référence (BAU) basé sur la tendance actuelle, un scénario avec mesures d'atténuation, intégrant les politiques déjà en place, et un scénario renforcé, prévoyant des actions supplémentaires ambitieuses. Ces projections ont permis d'évaluer l'impact des politiques climatiques actuelles et futures, tout en identifiant les leviers d'action pour atteindre les objectifs de réduction des émissions.

Par ailleurs, l'adaptation étant une priorité pour le Niger en raison de sa forte exposition aux aléas climatiques, ce rapport met en avant les vulnérabilités du pays dans les secteurs clés, notamment l'agriculture, l'élevage, les ressources en eau, la foresterie, le transport, les zones humides et la santé publique. En réponse à ces menaces, des plans et stratégies d'adaptation ont été développées, incluant le Plan National d'Adaptation (PNA), la SPN2A, le PNA-ressources en eau et des actions locales visant à renforcer la résilience des communautés.

Le rapport apporte également une analyse des besoins et soutiens reçus en matière de financement climatique, du transfert des technologies et du renforcement des capacités. Malgré les appuis financiers et techniques de la part des partenaires internationaux, le Niger connaît un déficit significatif en termes de financements nécessaires pour mettre en œuvre l'ensemble de ses engagements climatiques. C'est ainsi que, ses besoins en financement climatique ont été estimés à 20,988 milliards USD sur la période 2021-2030, avec une priorité donnée à l'adaptation (17,823 milliards USD) par rapport à l'atténuation (3,165 milliards USD). Aussi, en termes d'appui reçu, le pays a bénéficié d'un financement de 2,282 milliards USD, dont 1,474 milliard USD spécifiquement alloué au climat. Au niveau régional et international, le Niger participe à plusieurs projets dont le financement total atteint 2,047 milliards USD, avec une contribution climatique de 599,7 millions USD. Aussi, le Niger a besoin de 31,05 millions USD dont 89,91% pour le transfert des technologies, 7,89% pour le renforcement des capacités et 2,2% pour la mise en œuvre des actions liées à la transparence. A cet effet, un accent est mis sur l'importance de renforcer l'accès aux mécanismes de financement internationaux, tels que le Fonds Vert pour le Climat (FVC), le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et d'autres sources de financement innovantes.

En matière de transparence et d'amélioration des capacités nationales, le Niger a entrepris plusieurs actions visant à renforcer son Système National de Mesure, Notification et Vérification (SN-MNV) et à améliorer la qualité des rapports climatiques. Le rapport met en évidence les progrès réalisés en matière de collecte et d'archivage des données, tout en soulignant la nécessité de poursuivre les efforts pour garantir la cohérence et l'exhaustivité des informations rapportées.

Enfin, le document met également en évidence l'application des flexibilités prévues par la décision 18/CMA.1, et les efforts entrepris pour améliorer la qualité et la transparence des rapports au fil du temps. Grâce à l'adoption de nouvelles méthodologies et à la mise en place d'un système d'archivage structuré, le pays entend renforcer sa capacité à produire des rapports plus précis et conformes aux exigences internationales.

Le RBT1 constitue une base solide pour les futures soumissions et contribuera à améliorer la mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre des engagements climatiques.

INTRODUCTION

Face aux défis grandissant occasionnés par les Changements Climatiques (CC), la communauté internationale a institué plusieurs instruments et cadres de coopération pour soutenir les Pays en Développement (PED) dans leurs efforts d'adaptation aux effets des changements climatiques et d'atténuation des émissions de GES. L'Accord de Paris (AP) sur le climat, adopté en 2015 à Paris sous l'égide de la CCNUCC, constitue un pilier central de cette coopération.

Par ailleurs, pour le respect des engagements des Parties à cet Accord, il est institué un Cadre de Transparence Renforcé (CTR) de mesures et de l'appui qui prend en compte les différentes spécificités des pays. En vertu de ce cadre et à l'instar de toutes les Parties, le Niger doit fournir à la CCNUCC des informations sur : (i) ses émissions anthropiques de Gaz à Effet de Serre (GES) ; (ii) les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) au titre de l'Article 4 de l'AP ; (iii) les effets des changements climatiques et l'adaptation au titre de l'Article 7 ; et (iv) l'appui dont il a besoin et qu'il a reçu, sous la forme de ressources financières, de développement et transfert des technologies et de renforcement des capacités au titre des Articles 9, 10 et 11 de l'AP sur le climat.

C'est dans ce cadre que le pays s'est lancé dans le processus de la préparation de son Premier Rapport Biennal de Transparence (RBT1) sous la conduite du Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), point focal de la CCNUCC avec l'appui du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Ce processus vise à : (i) aider le pays à préparer et à soumettre son RBT1 (conformément aux exigences de la CCNUCC et de l'AP en matière de rapports, tout en respectant les objectifs nationaux de développement) ; (ii) permettre une « flexibilité intégrée » en fonction des capacités et des circonstances nationales, des priorités et des besoins, tout en comblant les lacunes identifiées ; et (iii) mobiliser les parties prenantes nationales, y compris sur les questions de genre et les changements climatiques, et prendre des dispositions institutionnelles pour une mise en œuvre efficace.

La méthodologie adoptée pour l'élaboration de ce document s'inscrit dans une approche de capitalisation de quatre (04) produits à savoir : (i) Rapport d'Inventaire National (RIN) des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ; (ii) rapport sur les informations nécessaires au suivi du progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), en vertu de l'Article 4 de l'Accord de Paris ; (iii) rapport relatif aux informations sur les effets des changements climatiques et à l'adaptation au titre de l'Article 7 de l'Accord de Paris sur le Climat ; et (iv) rapport relatif aux Informations sur l'aide financière, au développement et au transfert de technologies et l'aide au renforcement des capacités nécessaires et reçues au titre des Articles 9 à 11 de l'Accord de Paris sur le climat. Ces documents ont été élaborés conformément aux directives contenues dans les Décisions : (i) 18/CMA.1 relative aux « modalités, procédures et lignes directrices aux fins du cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'Article 13 de l'AP sur le climat » ; et (ii) 5/CMA.3 relative aux « directives pour l'application des modalités, procédures et lignes directrices aux fins du CTR visé à l'Article 13 de l'AP sur le climat ».

La consolidation et la compilation des différents rapports suivant ces décisions ont permis d'aboutir à l'élaboration de ce Rapport Biennal de Transparence conformément à l'annexe IV portant « plan général du Rapport Biennal au titre de la Transparence » de la Décision 5/CMA.3.

Il est structuré en huit (08) chapitres à savoir : (i) inventaire national des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits de GES ; (ii) informations nécessaires au suivi du progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de la CDN en vertu de l'Article 4 de l'Accord de Paris sur le climat ; (iii) informations sur les effets des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements au titre de l'Article 7 de l'Accord de Paris sur le climat ; (iv) informations sur le soutien financier, le développement et le transfert de technologies et le renforcement des capacités nécessaires et reçus au titre des Articles 9 à 11 de l'Accord de Paris sur le climat ; (v) autres informations relatives à la mise en œuvre de la convention et de l'Accord de Paris sur le climat ; (vi) informations sur la flexibilité ; (vii) amélioration des rapports au fil du temps ; et (viii) autres informations utile à la réalisation de l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat.

CHAPITRE I : INVENTAIRE NATIONAL DES EMISSIONS ANTHROPIQUES PAR LES SOURCES ET DES ABSORPTIONS PAR LES PUITS DE GAZ A EFFET DE SERRE

1.1. Information de base sur les inventaires

Le Niger, pays sahélien membre de la Confédération « Alliance des États du Sahel », est particulièrement vulnérable aux changements climatiques en raison de sa position géographique et de sa situation économique. Situé entre les latitudes 11° et 23° Nord et les longitudes 0° et 16° Est, il est majoritairement couvert par le Sahara au Nord et la zone Sahélienne au Sud avec un climat désertique et semi-aride. Son économie repose principalement sur l'agriculture et l'élevage, secteurs fortement affectés par les sécheresses, les inondations, la désertification et les variations climatiques. Plusieurs indicateurs soulignent cette vulnérabilité, notamment un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,394 en 2021, classant le pays 189e sur 191 (PNUD, 2023), une insécurité alimentaire chronique touchant 20 % de la population (FAO, 2021), et une dégradation des terres affectant 4 % du territoire (CNEDD, 2023a). De plus, 41,2 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, avec une forte disparité entre milieu urbain (15,2 %) et rural (46,4 %). Les aléas climatiques auxquels étaient confrontés les ménages, la covid 19, l'insécurité sont autant des causes subjacentes de cette pauvreté (INS, 2022b).

Malgré ces défis, le Niger s'engage activement dans la lutte contre les changements climatiques en respectant ses engagements internationaux. Il a signé et ratifié les Conventions de Rio, notamment la CCNUCC, qui demande la réalisation d'inventaire des émissions de GES (Articles 4 et 12). A cet effet, le pays a ainsi réalisé six (06) inventaires couvrant l'Énergie ; l'Agriculture/Elevage ; l'Utilisation des Terres ; Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF) ; les Déchets et le Procédé Industriel et Utilisation des Produits (PIUP).

Dans la dynamique de l'Accord de Paris sur le climat, le Niger a soumis en décembre 2021 sa CDN révisée, définissant ses engagements en matière de réduction des émissions de GES et de renforcement de la résilience climatique (ME/LCD, 2021a).

Pour mettre en œuvre ces engagements, le Niger bénéficie de soutiens de partenaires techniques et financiers notamment bilatéraux et multilatéraux pour la lutte contre les changements climatiques et le respect de ses engagements internationaux en la matière.

Entre 2006 et 2019, il a reçu 1 599,845 millions de dollars US pour l'adaptation aux changements climatiques via différents mécanismes de financement climatique (CNEDD, 2022b). De plus, l'analyse du Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) 2019-2024 montre que 116 projets et programmes ont mobilisé 4 075,034 millions de dollars US (ME/F, 2024¹). Outre ces financements, des campagnes de sensibilisation, des formations et des ateliers communautaires sont organisés par les ministères sectoriels, les institutions de recherche, le secteur privé et les ONG pour renforcer la résilience des populations et promouvoir des pratiques durables d'adaptation et d'atténuation. Ainsi, au regard de sa forte vulnérabilité climatique et malgré son développement économique faible, le Niger multiplie les efforts pour honorer ses engagements internationaux et renforcer ses capacités d'adaptation.

¹ PIP dans le cadre du Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie

1.2. Dispositions institutionnelles en matière d'inventaire des émissions de GES

Au Niger, les inventaires GES sont réalisés sous la coordination du Secrétariat Exécutif du CNEDD, point focal de la CCNUCC. Le cadre institutionnel des inventaires est régi par Arrêté N°0060/PM du 14 avril 2023, qui définit la création et le fonctionnement du Système National de Mesure, Notification et Vérification (SN-MNV). Ce cadre comprend plusieurs organes, notamment le Cabinet du Premier Ministre à travers le Secrétariat Exécutif du CNEDD, le Comité National de MNV (CN-MNV) et la Coordination Nationale du SN-MNV (CN/SN-MNV).

La Coordination Nationale du SN-MNV, dirigée par un Coordonnateur désigné par le Secrétaire Exécutif du CNEDD, est responsable de la supervision des rapports d'inventaires des GES, de l'approbation des méthodologies et de la mobilisation des ressources. Elle est composée d'un coordonnateur national, de plusieurs responsables de MNV (émissions, mesures, soutien), d'un compilateur des données, de chefs d'équipes sectoriels et d'experts en inventaire. Ces acteurs assurent la collecte, l'analyse et la vérification des données, garantissant ainsi la conformité aux normes internationales du Cadre de Transparence Renforcé (CTR).

L'élaboration des inventaires nationaux repose sur des groupes de travail sectoriels correspondant aux différents secteurs d'émissions : (i) Energie ; (ii) Agriculture/Élevage ; (iii) Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF) ; e(v) Procédés Industriels et Utilisation des Produits (PIUP) ; et (v) Déchets. Chaque groupe est coordonné par une institution sectorielle clé et est composé d'experts issus des ministères et organismes concernés. En complément, des points focaux et contributeurs issus des structures détentrices de données participent à l'amélioration des méthodes d'inventaire et à la revue des estimations.

La Figure 1 présente la structure organisationnelle du système national d'IGES.

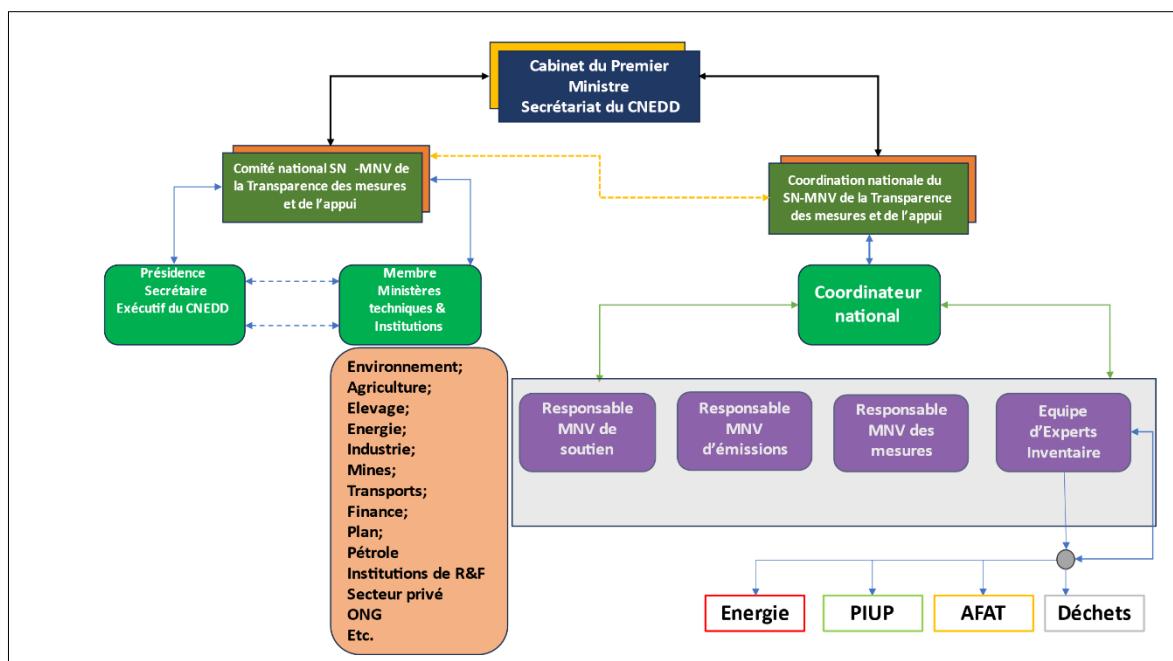


Figure 1: Structure organisationnelle du système national d'IGES

En ce qui concerne l'archivage des informations liées aux inventaires des GES, il a longtemps été limité par l'absence d'un système structuré, les données étant principalement détenues par les experts et la coordination nationale. Des améliorations ont été apportées avec l'introduction d'un archivage centralisé utilisant des questionnaires scannés et électroniques, ainsi que des bases de données sectorielles et globales en Excel, bien qu'il soit encore nécessaire de développer une base de données électronique dédiée pour garantir un stockage sécurisé et une exploitation durable. Concernant les procédures d'examen et d'approbation du Rapport d'Inventaire National (RIN), un document provisoire dudit rapport est élaboré par la Coordination Nationale d'IGES en collaboration avec les experts sectoriels, puis soumis à un Contrôle Qualité (CQ) et une Assurance Qualité (AQ) effectués par la Commission Technique Nationale Changements et Variabilité Climatiques (CTN/CVC). Après une revue par des experts et une validation par un panel indépendant renforçant l'Assurance Qualité (AQ), le rapport final est transmis au Secrétariat de la CCNUCC et publié sur divers canaux de diffusion pour garantir la transparence et la conformité aux normes internationales.

1.3. Description générale de la méthodologie

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat, et conformément à la décision 18/CMA.1, paragraphe 48, les Parties doivent communiquer les données relatives aux sept (07) gaz suivants : CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆ et NF₃. Les Pays En Développement Parties à la Convention, qui ont besoin de flexibilité liée à leurs capacités, peuvent communiquer uniquement les données relatives à un minimum de trois (3) gaz (CO₂, CH₄ et N₂O), ainsi qu'un des quatre gaz supplémentaires (HFC, PFC, SF₆ et NF₃) s'ils sont inclus dans leur CDN, couverts par une activité au titre de l'Article 6 de l'Accord de Paris sur le climat ou ayant déjà fait l'objet d'un rapport.

Dans le cadre de la réalisation du RIN, les données et informations des secteurs d'activités concernés proviennent principalement des ministères sectoriels, des institutions, des ONG et du secteur privé. Des données complémentaires sont également recherchées auprès des institutions internationales. La Coordination Nationale, en collaboration avec les experts, organise une collecte des données à l'aide de questionnaires et d'enquêtes complémentaires. Les données manquantes sont complétées par jugement d'experts et/ou extrapolation et interpolation, conformément aux recommandations du GIEC, permettant ainsi de reconstituer la série temporelle des émissions. Pour faciliter la collecte, des correspondances officielles sont adressées par le Cabinet du Premier Ministre aux structures et sociétés détentrices de données d'activités.

Les calculs des émissions sont effectués conformément aux décisions 1/CP.1, 18/CMA.1 et 5/CMA.3. Pour cela, les méthodologies et outils suivants sont utilisés :

- Les lignes directrices 2006 et le Raffinement 2019 du GIEC ;
- Le logiciel « IPCC Inventory Software, Version 2.920 » ;
- Les bonnes pratiques du GIEC en matière d'inventaire des émissions de GES ;
- Le guide d'inventaire des émissions EMEP/CORINAIR (EEA, 2016) pour le choix des facteurs d'émission (FE) des GES indirects ;
- La Banque des Données des Facteurs d'Émission (BDFE) du GIEC pour le choix de certains FE.

Conformément à la décision 18/CMA.1, paragraphe 57, chaque Partie doit communiquer une série chronologique annuelle uniforme à compter de 1990. Toutefois, les Pays En Développement nécessitant une flexibilité en raison de leurs capacités peuvent communiquer au minimum les données pour l'année ou la période de référence de leur CDN en vertu de l'Article 4 de l'Accord de Paris sur le climat, ainsi qu'une série chronologique annuelle uniforme à compter de 2020. Par ailleurs, selon le paragraphe 58 de la même décision, la dernière année considérée ne doit pas être antérieure de plus de deux ans à l'année de soumission du rapport national d'inventaire. Pour les Pays En Développement (PED) nécessitant une flexibilité, cette dernière année peut être antérieure de trois ans.

Malgré ces options de flexibilité, le Niger a décidé de communiquer ses émissions de GES sur la série temporelle 1990-2022, avec une analyse détaillée sur l'année 2022, considérée comme la dernière année du RIN, ce qui traduit les engagements du Niger vis-à-vis de la CCNUCC. Comme dans les précédents rapports nationaux, et conformément aux paragraphes 20, 50, 53 et 54 de la décision 18/CMA.1, les cinq (05) secteurs suivants sont concernés pour les estimations des émissions de GES : (i) Energie ; (ii) Procédés Industriels et Utilisation des Produits (PIUP) ; (iii) Agriculture ; (iv) Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF) ; et (v) Déchets.

Conformément aux paragraphes 48, 49 et 51 de la décision 18/CMA.1, et en tenant compte des dispositions de flexibilité accordées aux PED, les gaz concernés sont :

- Gaz directs : CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC et SF₆ ;
- Gaz indirects : NO_x, CO, COVNM et SO₂.

Enfin, en se basant sur les arbres décisionnels contenus dans les lignes directrices 2006, la méthode de niveau 1 (Tiers 1) est utilisée pour le secteur de l'Energie, de l'Agriculture (volet élevage), du PIUP et des Déchets.

L'équation générale du GIEC pour l'estimation des émissions basée sur le niveau 1 est présentée dans l'encadré ci-après.

$$\text{Emissions (E)} = \text{Donnée d'Activité (DA)} \times \text{Facteur d'Emission (FE)}$$

Équation 1 : GIEC, estimation des émissions du Niveau 1

Cependant, pour le secteur PIUP, plus spécifiquement la catégorie « Production de ciment (2.A.1) », la disponibilité des données d'activités sur la production du clinker au niveau national, ainsi que de son facteur d'émission spécifique a conduit à l'utilisation du niveau 2 (Tiers 2). De même pour le secteur déchets, le niveau 2 (Tiers 2) (méthode DPO du GIEC) est utilisé pour la catégorie « Elimination des déchets solides ».

Aussi, pour le secteur UTCATF, le niveau II simplifié a été utilisé pour estimer les absorptions de GES à partir des matrices développées par « pas de 20 ans ».

1.4. Description des catégories clés

La méthode retenue pour l'analyse des catégories clés est conforme aux bonnes pratiques du GIEC en matière d'Inventaire des émissions de GES et aux directives du paragraphe 25 de la décision 18/CMA.1. Dans le cadre de cet inventaire, l'identification des catégories sources clés

y compris l'évaluation de la tendance de ces catégories est opérée sur la base de la méthode de niveau 1 (Cf. Volume 1, chapitre 4 du GIEC).

Les catégories sources clés sont identifiées par un seuil des émissions cumulatives prédefini. Elles sont celles qui, une fois ajoutées par ordre décroissant d'importance, représentent plus de 95% du niveau total des émissions (GIEC,2006)².

Par la suite, l'analyse des catégories clés est effectuée selon trois (3) cas :

- Toutes les catégories (sources) clés à l'exception du sous-secteur UTCATF sont identifiées (*Cf : Rapport RIN, 2024*) ;
- L'analyse des catégories clés est réitérée pour l'inventaire complet, catégories UTCATF comprises (*Cf : Rapport RIN, 2024*) ;
- L'analyse de la tendance des catégories clés est réalisée avec le secteur UTCATF (*Cf : Rapport RIN, 2024*).

1.4.1. Résultats de l'analyse sans le secteur UTCATF

L'analyse montre seize (16) catégories/sous-catégories clés couvrant 95,02% du total des émissions de GES (*Annexe I.a*).

Fermentation entérique (3.A.1) : la fermentation entérique est la principale source d'émissions de méthane (CH₄) avec 62,53 % des émissions totales, soit 23 091,31 GgCO₂eq. Cela souligne l'importance du secteur de l'Agriculture, et plus spécifiquement de l'élevage, dans le bilan des GES du pays.

Emissions directes de N₂O provenant des sols gérés (3.C.4) : cette catégorie est la plus importante source d'émissions de protoxyde d'azote (N₂O) avec 68,13 % du total cumulé des émissions, soit 25 157,86 GgCO₂eq. Elle met en lumière l'impact des pratiques agricoles sur les émissions de GES, en particulier l'utilisation des fertilisants.

Réfrigération et climatisation (2.F.1) : cette catégorie est une source d'émissions de HFC, gaz ayant un potentiel de réchauffement global très élevé. Elle contribue à 73,85% du total cumulé des émissions, soit 27 269,92 GgCO₂eq.

Traitement et rejet des eaux usées (4.D) : les eaux usées génèrent une importante quantité de N₂O, avec des émissions contribuant à 76,68% du total cumulé, soit 28 317,69 GgCO₂eq. Cela met en évidence l'importance des infrastructures de traitement des eaux usées dans la gestion des émissions de GES.

Pétrole et gaz naturel (1.B.2) : le méthane (CH₄) issu des émissions fugitives dues à l'extraction, le traitement et le transport du pétrole et du gaz naturel représente 79,79% du total cumulé des émissions, soit 29 465,65 GgCO₂eq.

Emissions indirectes de N₂O provenant des sols gérés (3.C.5) : avec une contribution de 82,15% du total cumulé des émissions, soit 30 337,60 GgCO₂eq, cette catégorie montre que les émissions de N₂O ne se limitent pas aux apports directs d'azote, mais incluent également les émissions provenant de la volatilisation et du lessivage des fertilisants.

Résidentiel (1.A.4.b) : les émissions de méthane (CH₄) issues de cette catégorie, souvent liées

² Volume 1, chapitre 4 des lignes directrices du GIEC

à l'utilisation de combustibles pour le chauffage ou la cuisson, contribuent à 84,87% du total cumulatif des émissions, soit 31 341,60 GgCO₂eq. Cette catégorie présente un potentiel de réduction à travers l'efficacité énergétique et le passage à des sources d'énergie plus propres.

Gestion du fumier (3.A.2) : cette catégorie est également une source importante de CH₄, avec une contribution de 87,43% du total cumulé des émissions, soit 32 286,10 GgCO₂eq. Ce qui en fait une cible clé pour les efforts de gestion du méthane (CH₄) dans l'Agriculture.

Voitures (1.A.3.b.i) : cette catégorie est une source notable de CO₂, contribuant à 89,15% du total cumulatif des émissions, soit 32 922,28 GgCO₂. En tant que contributeur significatif, elle souligne l'importance de cibler le secteur des transports pour réduire les émissions de dioxyde de carbone, notamment par l'amélioration de l'efficacité des véhicules et la promotion des véhicules moins émetteurs.

Production d'électricité (1.A.1.a.i) : cette catégorie contribue à 90,55% du total cumulé des émissions soit 33 439,81 GgCO₂. Les émissions de CO₂ de cette catégorie proviennent principalement de la combustion de combustibles fossiles, ce qui en fait une cible prioritaire pour des interventions telles que la transition vers des sources d'énergie renouvelables.

Camions légers (1.A.3.b.ii) : la catégorie contribue à 91,58% du total cumulé des émissions soit 33 816,74 GgCO₂. Cette contribution souligne l'importance de cette catégorie dans les stratégies de réduction des émissions de GES, en particulier à travers l'optimisation des technologies de véhicules et l'utilisation de carburants alternatifs.

Camions et bus lourds (1.A.3.b.iii) : les émissions cumulées de cette catégorie s'élèvent à 34 147,96 GgCO₂, soit 92,47% de contribution au total cumulé des émissions. Cette catégorie est une source clé de CO₂ dans le secteur des transports. La modernisation des flottes de camions et bus et l'adoption de technologies plus propres sont des mesures cruciales pour réduire ces émissions.

Industries manufacturières et construction (1.A.2) : cette catégorie est également une source de CO₂ principalement à partir de la combustion de combustibles fossiles pour l'énergie et les processus industriels. Elle contribue au total cumulé à 34 438,38 GgCO₂, soit 93,26% de contribution.

Traitement et rejet des eaux usées (4.D) : les émissions cumulées de cette catégorie sont de 34 758,17 GgCO₂eq, soit 94,12% du total cumulatif des émissions. La gestion du méthane (CH₄) provenant des systèmes de traitement des eaux usées est essentielle pour atténuer l'impact de cette source sur les émissions totales de GES.

Élimination des déchets solides (4.A) : elle est responsable de 34 943,83 GgCO₂eq de contribution cumulative, en grande partie sous forme de CH₄ représentant 94,63% de contribution. Les décharges de déchets solides sont une source importante de CH₄, ce qui en fait une cible pour les efforts de réduction des émissions à travers des pratiques améliorées de gestion des déchets.

Raffinage du pétrole (1.A.1.b) : les émissions cumulatives de cette catégorie s'élèvent à 35 089,20 GgCO₂, soit 95,02% du total cumulé des émissions. Ce processus est énergivore et représente une part importante des émissions du CO₂ du secteur industriel, justifiant ainsi des

efforts pour optimiser les processus de raffinage et réduire l'empreinte carbone de cette activité.

1.4.2. Résultats de l'analyse avec le secteur UTCATF

L'analyse a révélé que pour l'inventaire de GES de l'année 2022, secteur UTCATF compris, les émissions sont dominées par treize (13) catégories/sous-catégories spécifiques, représentant 95,04 % de la contribution cumulative (*Cf : Rapport RIN, 2024*).

La sous-catégorie « Terres forestières restant Terres forestières », associée au dioxyde de carbone (CO₂), représente à elle seule 38,41 % des émissions totales avec 23 511,82 GgCO₂. Elle est suivie par la catégorie « Fermentation entérique », associée au CH₄ représentant 23 091 GgCO₂eq, soit 76,83% du total cumulatif des émissions. Les catégories « émissions directes de N₂O provenant des sols gérés » et « Réfrigération et la climatisation (HFC) », contribuent respectivement à 80,23 % et 83,71 % au total cumulatif des émissions. Les autres catégories incluent « Traitement et rejet des eaux usées » (N₂O), « Pétrole et gaz » (CH₄), « émissions indirectes de N₂O provenant des sols gérés », « Résidentiel » (CH₄), « Gestion de fumier » (CH₄) et « Voitures » (CO₂) avec des contributions respectives de 85,44% ; 87,33% ; 88,76% ; 90,42% ; 91,97% et 93,02% du total cumulatif des émissions. A cela s'ajoutent les catégories/sous-catégories « Production d'électricité », « Camions légers » et « Camions lourds et autobus » associées tous au CO₂ avec respectivement 93,87% ; 94,49% et 95,04% de contribution au total cumulatif des émissions.

1.4.3. Résultats de l'analyse de la tendance avec le secteur UTCATF

En termes d'analyse de la tendance niveau I, dix (10) catégories/sous-catégories couvrent 95,04% des émissions totales (*Cf : Rapport RIN, 2024*).

Ce sont les émissions de CO₂ dues à la catégorie « Terres forestières restant Terres forestières » qui s'affichent en première position avec une contribution à la tendance de l'ordre de 71% suivies des émissions du CH₄ découlant de la « Fermentation Entérique » qui représentent 13,11% de contribution à la tendance, soit 84,11% du total cumulatif. En troisième position, vient le HFC provenant de la catégorie « Réfrigération et climatisation » représentant 3,58% de contribution à la tendance, soit 87,69% du total cumulatif. La catégorie « Emissions directes de N₂O provenant des sols gérés » se classe en quatrième position avec 1,92% de contribution à la tendance, soit 89,61% du total cumulatif. En cinquième et sixième position viennent les catégories « Pétrole et gaz naturel » et « Traitement et rejet des eaux usées » avec respectivement 1,95% et 1,44% de contribution à la tendance, soit respectivement 91,55% et 92,99% du total cumulatif. Le N₂O et CO₂ dues respectivement à la catégorie « Emissions indirectes provenant des sols gérés » et « Voitures » se classent en septième et huitième position avec une contribution à la tendance de 0,82% et 0,64% avec respectivement 93,81% et 94,45% du total cumulatif. En dernière position viennent les CO₂ et CH₄ dues respectivement aux catégories « Résidentiels » et « Camions légers » avec une contribution à la tendance de 0,50% et 0,41%, soit respectivement 94,95% et 95,36% du total cumulatif.

1.4.4. Description générale du Plan d'Assurance Qualité/Contrôle Qualité

Le Niger a mis en place une Stratégie d'Amélioration des Inventaires Nationaux (SAIN) de GES pour renforcer la transparence, la cohérence et la qualité de ses inventaires des émissions de GES. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre du Système National d'Inventaire de GES (SN-

IGES), lui-même intégré au Système National MNV de la Transparence des Mesures et de l’Appui, créé par Arrêté N°0060/PM du 14 avril 2023. Son objectif est d’identifier et prioriser les améliorations nécessaires au SN-IGES afin de garantir des inventaires plus exhaustifs et fiables. Elle oriente également les actions correctives pour remédier aux insuffisances des précédents inventaires et informe les équipes sur les améliorations à adopter.

Le plan d’Assurance Qualité et de Contrôle Qualité (AQ/CQ) constitue un élément clé de la SAIN, mise en œuvre selon les bonnes pratiques du GIEC pour assurer la fiabilité des inventaires nationaux. Le Contrôle Qualité (CQ) est réalisé par les responsables de la compilation des inventaires, en collaboration avec les équipes sectorielles issues des ministères techniques et institutions détentrices des données.

Quant à l’Assurance Qualité (AQ), elle est effectuée par des tiers indépendants, notamment les membres de la CTN/CVC et du Système National MNV de la Transparence et les experts et autres équipes internationales, garantissant ainsi l’objectivité et la rigueur des examens des inventaires de GES.

Les Tableaux 1 et 2 présentent respectivement quelques actions menées dans le cadre d’AQ/CQ et les rôles/responsabilités de l’équipe d’experts.

Tableau 1 : Actions d’assurance

Vérification de la cohérence des données et informations collectées par secteur
Contrôler la qualité des données déjà disponibles
Identifier les années où les données ont été collectées
Analyser des données et informations collectées
Vérifier des unités de rapportage des données et informations
Identifier les années où les données et informations sont manquantes
Solutionner par des approches appropriées la question des données manquantes et/inexistantes (jugement d’expert, interpolation, extrapolation)
Saisie et traitement des données et informations
Vérifier la méthodologie pour l'estimation des IGES
Vérifier si la relation entre les DA et FE à atteindre 100% des contributions
Vérifier les tableaux de DA et FE utilisés
Vérifier les émissions estimées
Rapport d’Inventaire
Vérifier le rapport provisoire
Organiser l’atelier de validation
Intégrer les observations et commentaires
Vérifier la prise en compte des observations

Tableau 2 : Rôles/responsabilités de l'équipe d'experts IGES

Groupe d'Experts IGES	Objectifs spécifiques	Tâches spécifiques
Energie, AFAT, PIUP, Déchets	S'accorder sur les données et informations nécessaires pour la réalisation des inventaires dans les différents secteurs	Effectuer une revue des données et informations à collecter dans le domaine de l'Energie, Agriculture, UTCATF, PIUP et Déchets
	Faire une situation des données et informations disponibles	Faire un contrôle qualité des données déjà collectées identifier les données manquantes ou à remplacer ainsi que leurs sources pour la collecte
	Collecter les données et informations manquantes	Proposer une feuille de route pour la collecte des données et informations manquantes Mettre à jour les fiches de collecte ; Envoyer les correspondances aux structures détentrices des données ; Administrar les fiches de collecte auprès des détendeurs des données
	Archiver, traiter, analyser et interpréter les données collectées	Corriger les données d'activités par des approches appropriées (jugement d'expert, interpolation, extrapolation)
		Estimer les émissions des GES pour les sous-secteurs
		Analyser les sous-secteurs
		Identifier les méthodologies et décrire les résultats.
		Elaborer le plan d'archivage
		Analyser les sources clés avec des plans d'amélioration

1.5. Evaluation générale de l'incertitude

L'évaluation de l'incertitude des catégories de source par secteur relative à l'inventaire a été développée à partir d'une analyse de niveau 1 basée sur les équations de propagation d'erreur (*Cf : Rapport RIN, 2024*).

Dans le cadre de cet inventaire, les valeurs utilisées sont des valeurs d'incertitude par défaut du GIEC (Lignes directrices 2006, volume 1 et chapitre 3) par type de gaz pour les données d'activités et les facteurs d'émissions.

Certaines valeurs d'incertitude sont définies par jugement d'experts compte tenu de l'existence de données du Système d'Information Énergétique (SIE-Niger) et de l'Institut National de la Statistique (INS). Le Tableau 3 présente une vue d'ensemble des incertitudes globale et sectorielle et celles liées à la tendance sur la période 1990-2022.

Tableau 3 : Valeurs des incertitudes globales de l'inventaire pour l'année 2022 et celles liées à la tendance sur la période 1990-2022

Désignation	Incertitude globale pour l'inventaire (%)	Incertitude de la tendance (%)
Globale d'Inventaire	1,16	0,94
Energie	0,26	1,26
PIUP	0,52	83,07
Agriculture	0,46	0,96
UTCATF	0,39	0,27
Déchets	0,30	2,81

L'analyse du Tableau montre globalement une bonne précision des données d'activités, avec une incertitude globale de 1,16% et une incertitude de la tendance de 0,94%. Dans le secteur de l'énergie, l'incertitude est particulièrement faible. Elle est évaluée à 0,26%, suggérant une fiabilité des estimations des émissions, bien que des variations légères dans la tendance (1,26%) soient observées.

Cependant, le secteur PIUP présente une situation contrastée bien que l'incertitude des émissions soit relativement faible, de l'ordre de 0,52%. L'incertitude de la tendance est extrêmement élevée (83,07%) indiquant une variabilité importante dans les émissions au fil du temps. Cela s'explique d'une part, par la prise en compte des HFC et PFC à partir de 2012 et d'autre part, par leurs valeurs d'incertitude élevées au niveau des DA et FE

Le secteur des Déchets, quant à lui, affiche une incertitude faible de 0,30%, mais des variations observées dans la tendance (2,81%) peuvent affecter les émissions futures.

Le secteur de l'Agriculture présente une incertitude de l'inventaire de 0,46% et celle de la tendance de 0,96% indiquant une amélioration de la qualité des DA.

Enfin, le secteur UTCATF montre une incertitude de l'inventaire de l'ordre de 0,39%, soulignant des améliorations sur les données d'activité. Néanmoins, la tendance dans ce secteur est plus faible avec une incertitude de seulement 0,27%.

1.6. Evaluation générale de l'exhaustivité

Dans le cadre de cet inventaire, l'évaluation de l'exhaustivité couvre les secteurs d'activité concernés. La méthode d'analyse s'aligne aux orientations des paragraphes 30 ; 31 et 33 de la décision 18/CMA.1. Les mentions types sont utilisées pour notifier les catégories et sources d'émissions/absorption pour lesquelles les émissions ont été estimées et celles pour lesquelles elles n'ont pas été estimées soit par manque des données, par confidentialité ou par l'inexistence de la catégorie au niveau national.

Les catégories et sous-catégories non déclarées sont consignées dans les Tableaux 4 à 7.

Tableau 4 : Évaluation de l'exhaustivité pour le secteur de l'Energie

Catégories et sous-catégories	Emissions (Gg)			Observations
	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	
1 – Energie				
1.A.1.a.ii - Production combinée de chaleur et d'électricité (PCCE)	Néant	Néant	Néant	Activité inexistante sur le territoire national
1.A.1.a.iii - Production de chaleur	Néant	Néant	Néant	Activité inexistante sur le territoire national
1.A.2.a - Fer et acier	NE ³	NE	NE	Deux unités de l'industrie sidérurgique en projet
1.A.2.b - Métaux non ferreux (Ciment, céramique, verre, etc)	NE	NE	NE	Le code NE est appliqué uniquement pour les verres et céramiques. Des unités de production de ces matériaux sont en projet.
1.A.2.g - Matériel de transport	NE	NE	NE	Activité existe au niveau national mais les données et informations ne sont pas encore disponibles
1.A.2.j - Bois et produits du bois	Néant	Néant	Néant	Activité industrialisée du bois et produits du bois est inexistante au niveau national
1.A.2.m - Industrie non spécifiée	SO ⁴	SO	SO	Il s'agit des unités industrielles dont leurs activités principales se limitent à l'assemblage
1.A.3.c - Chemins de fer	NE	NE	NE	Existence d'un chemin de fer Dosso-Niamey non opérationnel et d'un projet de ligne ferroviaire Kano

³ Non Estimé

⁴ Sans objet

Catégories et sous-catégories	Emissions (Gg)			Observations
	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	
				(Nigeria)-Maradi (Niger)
1.A.3.d.i - Navigation internationale par eau (soutes internationales) (1)	Néant	Néant	Néant	Pays sans littoral
1.A.3.d.ii - Navigation intérieure par eau	NE	NE	NE	Bien que de petites embarcations existent sur le fleuve, les données et informations ne sont pas disponibles
1.A.4.c.iii - Pêche (combustion mobile)	Néant	Néant	Néant	Il n'existe pas d'initiative des pêches industrielles au Niger
1.A.5.a - Stationnaires	IA ⁵	IA	IA	Les émissions incluses ailleurs
1.A.5.b.i - Mobile (composants aéronautiques)	NE	NE	NE	Activité existe au niveau national mais les données et informations sont inaccessibles
1.A.5.b.ii - Mobile (composante navigation)	Néant	Néant	Néant	Pays sans littorale
1.A.5.c - Opérations multilatérales (1)(2)	NE	NE	NE	Activité existe au niveau national mais les données et informations sont inaccessibles
1.B.1.a.i - Mines souterraines	Néant	Néant		Activité inexistante sur le territoire national
1.B.1.a.i.1 - Exploitation minière	Néant	Néant		Activité inexistante sur le territoire national
1.B.1.a.i.2 - Émissions de gaz de filon après l'exploitation minière	Néant	Néant		Activité inexistante sur le territoire national
1.B.1.a.i.3 - Mines souterraines abandonnées	Néant	Néant		Activité inexistante sur le territoire national

⁵ Incluse ailleurs

Catégories et sous-catégories	Emissions (Gg)			Observations
	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	
1.B.1.a.i.4 - Brûlage du méthane drainé ou conversion du méthane en CO ₂	Néant	Néant		Activité inexistante sur le territoire national
1.B.1.a.ii.2 - Émissions de gaz de filon après exploitation	Néant	Néant		Activité inexistante sur le territoire national
1.B.1.a.ii.3 - Mines à ciel ouvert abandonnées	Néant	Néant		Pas de mine à ciel ouvert de charbon abandonnée
1.B.1.b - Combustion non contrôlée et brûlage des décharges de charbon	Néant	Néant		Activité inexistante sur le territoire national
1.B.1.c.ii - Production de coke	Néant	Néant		Activité inexistante sur le territoire national
1.B.1.c.iv - Transformation par gazéification	Néant	Néant		Activité inexistante sur le territoire national
1.B.2.a.iii.1 - Exploration	NE	NE		Indisponibilité de données et informations sur les ouvertures des puits de pétrole des essais de forage et conditionnement de puits
1.B.2.a.iii.6 - Autres	IA	IA		Emissions comptabilisées ailleurs
1.B.2.b - Gaz naturel	Néant	Néant		Activité inexistante sur le territoire national
1.B.3 - Autres émissions liées à la production d'énergie	Néant	Néant		Activité inexistante sur le territoire national
1.C - Transport et stockage du dioxyde de carbone	Néant			Activité inexistante sur le territoire national

Tableau 5 : Évaluation de l'exhaustivité pour le secteur de PIUP

Catégories	(Gg)		CO2 Equivalents(Gg)					Observations
	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFCs	PFCs	SF ₆	NF ₃	
2 - Procédés industriels et utilisation des produits								
2.A.2 - Production de chaux	Néant							Activité inexistante sur le territoire national
2.A.3 - Production de verre	NE							Une unité de production de verre est en projet.
2.A.4.a - Céramiques	NE							Une unité de production de la céramique est en projet.
2.A.4.c - Production de magnésie non métallurgique	Néant							Activité inexistante sur le territoire national
2.A.4.d - Autres (à préciser) (3)	Néant							Activité inexistante sur le territoire national
2.A.5 - Autres (à préciser) (3)	Néant							Activité inexistante sur le territoire national
2.B.1 - Production d'ammoniac	Néant							Activité inexistante sur le territoire national
2.B.3 - Production d'acide adipique			Néant					Activité inexistante sur le territoire national
2.B.4 - Production de caprolactame, de glyoxal et d'acide glyoxylique			Néant					Activité inexistante sur le territoire national
2.B.5 - Production de carbure	Néant	Néant						Activité inexistante sur le territoire national
2.B.6 - Production de dioxyde de titane	Néant							Activité inexistante sur le territoire national

Catégories	(Gg)		CO2 Equivalents(Gg)					Observations
	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFCs	PFCs	SF ₆	NF ₃	
2.B.7 - Production de carbonate de soude	Néant							Activité inexistante sur le territoire national
2.B.8 - Production de produits pétrochimiques et de noir de carbone	Néant	Néant						Activité inexistante sur le territoire national
2.B.9 - Production de produits fluorés				Néant				Activité inexistante sur le territoire national
2.B.11 - Autres (veuillez préciser) (3)	IA	IA	IA					Emission comptabilisée ailleurs
2.C.1 - Production de fer et d'acier	NE	NE						Des unités de production sont en projet
2.C.2 - Production de ferro-alliages	Néant	Néant						Activité inexistante sur le territoire national
2.C.3 - Production d'aluminium	Néant				Néant			Activité inexistante sur le territoire national
2.C.4 - Production de magnésium (5)	Néant					Néant		Activité inexistante sur le territoire national
2.C.5 - Production de plomb	Néant							Activité inexistante sur le territoire national
2.C.6 - Production de zinc	Néant							Activité inexistante sur le territoire national
2.C.7 - Production de terres rares	Néant							Activité inexistante sur le territoire national
2.C.8 - Autres (à préciser) (3)	Néant				Néant	Néant		Activité inexistante sur le territoire national
2.E - Industrie électronique				Néant	Néant	Néant	Néant	Activité inexistante sur le territoire

Catégories	(Gg)		CO2 Equivalents(Gg)					Observations
	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFCs	PFCs	SF ₆	NF ₃	
								national
2.F.2- Agents de gonflement des mousses				Néant				Activité inexistante sur le territoire national
2.G - Fabrication et utilisation d'autres produits								
2.G.1.a - Fabrication de matériel électrique					Néant	Néant		Activité inexistante sur le territoire national
2.G.1.c - Disposal of Electrical Equipment					Néant	Néant		Activité inexistante sur le territoire national
2.G.2 - SF ₆ et PFC provenant d'autres utilisations de produits					NE	NE		Données et informations non Disponibles
2.G.3 - N ₂ O provenant d'utilisations de produits			?????					
2.G.3.b - Propulseur pour produits sous pression et aérosols			NE					Données et informations non Disponibles
2.G.3.b - Propellant for pressure and aerosol products			Néant					Activité inexistante sur le territoire national
2.H.1 - Pulp and Paper Industry	NE	NE	NE					Données et informations non Disponibles
2.H.2 - Food and Beverages Industry	NE	NE	NE					Données et informations non Disponibles

Tableau 6 : Évaluation de l'exhaustivité pour les secteurs Agriculture et UTCATF

Catégories	(Gg)				Observations	
	NetCO ₂ émissions / removals		Emissions			
	CH ₄	N ₂ O				
3.C.2 - Chaulage	Néant				Pratique non appliquée au niveau national	
3.C.8 - CH ₄ provenant des sols organiques drainés			NE		Activité pratiquée au niveau national, notamment en riziculture, mais les données et informations ne sont pas disponibles. En plus, bien que la donnée d'activité soit intégrée dans la version 2.91 de IPCC, les fenêtres de saisie y relatives ne sont pas actives	
3.C.9 - CH ₄ provenant des fossés de drainage sur les sols organiques			NE		Activité pratiquée au niveau national, notamment en riziculture mais les données et informations ne sont pas disponibles. En plus, bien que la donnée d'activité soit intégrée dans la version 2.91 de IPCC, les fenêtres de saisie y relatives ne sont pas actives	
3.C.10 - CH ₄ provenant de la réhumidification des sols organiques			NE		Activité pratiquée au niveau national, notamment en riziculture mais les données et informations ne sont pas disponibles. En plus, bien que la donnée d'activité soit intégrée dans la version 2.92 de IPCC, les fenêtres de saisie y relatives ne sont pas actives	
3.C.11 - Émissions de CH ₄ provenant de la réhumidification des mangroves et des marais à marée			Néant		Inexistence de mangroves au niveau national	
3.C.12 - Émissions de N ₂ O provenant de l'aquaculture			NE		Activité pratiquée au niveau national, notamment en pisciculture mais les données et informations ne sont pas disponibles. En plus, bien que la donnée d'activité soit intégrée dans la version 2.92 de IPCC, les fenêtres de saisie y relatives ne sont pas actives	
3.C.13 - Émissions de CH ₄ provenant de zones humides réhumidifiées et créées sur des sols minéraux de zones humides intérieures			Néant		Pratique non appliquée au niveau national	

Tableau 7 : Évaluation de l'exhaustivité pour le secteur Déchets

Catégories	Emissions [Gg]			Observations
	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	
4 - Déchets				
4.B - Traitement biologique des déchets solides	NE	NE		Activité pratiquée à petite échelle, cependant, les données et informations ne sont pas disponibles

1.7. Indicateurs

Dans le cadre de la réalisation de cet inventaire, les valeurs du potentiel de réchauffement planétaire sont celles relatives au Cinquième Rapport du GIEC (AR5). Ces valeurs sont respectivement un (1) pour le CO₂ ; vingt-huit (28) pour le CH₄ et deux cent soixante-cinq (265) pour le N₂O. Ce choix se justifie à travers les recommandations de la Décision 18/CMA.1, notamment son paragraphe 37 qui stipule que « *Pour communiquer les chiffres des émissions et absorptions de GES exprimées en équivalent dioxyde de carbone, chaque Partie utilise les indicateurs du potentiel de réchauffement planétaire à l'horizon de cent ans, qui figurent dans le cinquième rapport d'évaluation du GIEC ou dans l'un des rapports ultérieurs, comme convenu par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'AP.....* »

1.8. Résumé de toute flexibilité appliquée

L’application de la flexibilité prévue par les modalités, procédures et lignes directrices pour les Pays en Développement Parties à la convention qui en ont besoin tenu de leurs capacités doit être autodéterminée.

Ainsi, dans le cadre de cet inventaire, et en application des dispositions relatives aux Modalités, Procédures et lignes directrices aux fins de CTR contenues dans les paragraphes 25 ; 29 ; 34 ; 35 ; 48 et 57 de la Décision 18/CMA.1, aucune flexibilité n'a été appliquée. En effet, tous les secteurs d'activités ont été couverts et les émissions calculées sur la série temporelle 1990-2022 avec une analyse approfondie de l'année 2022. Aussi, les gaz directs couverts par cet inventaire sont le CO₂, le CH₄, le N₂O, le HFC, le PFC et le SF₆.

Le logiciel IPCC 2006, version 2.92 qui intègre les Common Table Report (CTR) publiée le 02 juillet 2024 a été utilisé.

Le Tableau 8 présente les différents paragraphes relatifs à la question de la flexibilité dans le cadre de cet inventaire.

Tableau 8 : Application de la flexibilité

Référence dans les modalités, procédures et lignes directrices (annexe à la décision 18/cma.1)	Disposition de flexibilité offerte aux pays en développement parties à la convention qui en ont besoin compte tenu de leurs capacités	Commentaires et applicabilité
Paragraphe 25 Analyse des catégories de sources clés	Chaque Partie recense les catégories clés pour la première année et la dernière année considérées, conformément aux dispositions du chapitre II.E.3, en incluant ou excluant les catégories d'UTCATF, au moyen de l'approche 1, tant pour l'évaluation du niveau que pour celle des tendances, en effectuant une analyse des catégories clés conforme aux Lignes directrices du GIEC mentionnées au paragraphe 20 ; les Pays En Développement Parties qui ont besoin d'une certaine flexibilité à cette fin, compte tenu de leurs capacités, peuvent recenser les catégories clés en appliquant un seuil de 85 % au minimum, au lieu du seuil de 95 % prévu dans les Lignes directrices du GIEC mentionnées au paragraphe 20, ce qui leur permet de se concentrer sur l'amélioration d'un nombre de catégories moins grand et de hiérarchiser les ressources.	Non appliqué. Dans le cadre de cet inventaire, l'analyse des catégories clés est appliquée au seuil de 95% et a concerné les deux cas « avec UTCATF » et « sans UTCATF »
Paragraphe 29 Évaluation de l'incertitude	Chaque Partie fait un examen quantitatif et qualitatif de l'incertitude des estimations des émissions et des absorptions pour toutes les catégories de sources et de puits, y compris au niveau des totaux de l'inventaire, pour au moins la première année et la dernière année de la série chronologique de l'inventaire, visées aux paragraphes 57 et 58. Chaque Partie analyse en outre l'incertitude tendancielle des estimations des émissions et des absorptions pour toutes les catégories de sources et de puits, y compris au niveau des totaux, entre la première année et la dernière année de la série chronologique de l'inventaire, visées aux paragraphes 57 et 58, en appliquant au moins l'approche 1, comme le prévoient les Lignes directrices du GIEC visées au paragraphe 20 ; les Pays En Développement Parties qui ont besoin d'une certaine flexibilité à cette fin, compte tenu de leurs capacités, sont invités à fournir, au minimum, une analyse qualitative de l'incertitude pour les catégories clés, effectuée conformément aux Lignes directrices du GIEC mentionnées au paragraphe 20, lorsque les	Non appliqué. En effet, dans le cadre de cet inventaire, un examen qualitatif et quantitatif de l'incertitude a été réalisé au niveau global, sectoriel et au niveau des catégories et sous catégories spécifiques au contexte national suivant l'approche de niveau 1.

Référence dans les modalités, procédures et lignes directrices (annexe à la décision 18/cma.1)	Disposition de flexibilité offerte aux pays en développement parties à la convention qui en ont besoin compte tenu de leurs capacités	Commentaires et applicabilité
	données quantitatives ne sont pas disponibles pour une estimation quantitative de l'incertitude, et sont invitées à fournir une estimation quantitative de l'incertitude pour toutes les catégories de sources et de puits dans l'inventaire des GES.	
Paragraphe 32 Evaluation de l'exhaustivité	<p>Chaque Partie peut utiliser la mention type « NE » (non estimées) dans le cas où les estimations seraient négligeables quant au niveau des émissions, sur la base de la considération suivante : les émissions d'une catégorie ne devraient être considérées comme négligeables que si leur niveau probable est inférieur à 0,05 % du niveau total des émissions de GES à l'échelon national, le secteur UTCATF étant exclu, ou à 500 kilotonnes d'équivalent dioxyde de carbone (kt d'équivalent CO₂), la plus petite de ces deux valeurs étant retenue. Le chiffre global à l'échelon national des émissions estimées pour tous les gaz des catégories considérées comme négligeables doit rester inférieur à 0,1 % du chiffre global à l'échelon national des émissions de GES, le secteur UTCATF étant exclu. Les Parties devraient avoir recours à des données d'activité approximatives et aux coefficients d'émission par défaut du GIEC pour calculer un niveau probable d'émissions pour la catégorie considérée.</p> <p>Les Pays En Développement Parties qui ont besoin d'une certaine flexibilité à cette fin, compte tenu de leurs capacités, sont invités à considérer les émissions comme négligeables si leur niveau probable est inférieur à 0,1 % du niveau total des émissions de GES à l'échelon national, le secteur UTCATF étant exclu, ou à 1 000 kt d'équivalent CO₂, la plus petite de ces deux valeurs étant retenue. Le chiffre global à l'échelon national des émissions estimées pour tous les gaz des catégories considérées comme négligeables doit, dans ce cas, rester inférieur à 0,2 % du chiffre global à l'échelon national des émissions de GES, le secteur UTCATF étant exclu.</p>	Non appliquée Dans le cadre de cet inventaire, bien que les catégories dont les émissions sont considérées comme négligeable ont été déterminées conformément aux orientations dudit paragraphe, la partie nationale a jugé de les rapporter dans le total des émissions de GES au niveau national. Ce choix se justifie par la non-maitrise totale des données et informations liées à ces catégories et sous-catégories au moment du rapportage
Paragraphe 34	Chaque Partie doit établir un plan d'Assurance Qualité/Contrôle Qualité	Non appliquée.

Référence dans les modalités, procédures et lignes directrices (annexe à la décision 18/cma.1)	Disposition de flexibilité offerte aux pays en développement parties à la convention qui en ont besoin compte tenu de leurs capacités	Commentaires et applicabilité
<i>Assurance Qualité et Contrôle Qualité</i>	<p>(AQ/CQ) de l'inventaire, conformément aux Lignes directrices du GIEC visées au paragraphe 20, comprenant des informations sur l'organisme chargé d'exécuter ledit plan ; les Pays En Développement Parties qui ont besoin d'une certaine flexibilité à cette fin, compte tenu de leurs capacités, sont invités à établir un plan AQ/CQ de l'inventaire, conformément aux Lignes directrices du GIEC mentionnées au paragraphe 20, comprenant des informations sur l'organisme chargé d'exécuter ledit plan</p>	<p>En effet dans le cadre du processus d'amélioration du Système National d'Inventaire des émissions de GES, le Niger a bénéficié en 2022 d'un appui technique à travers la Division Transparence de la CCNUCC pour élaborer un document intitulé « Modèle pour l'Assurance Qualité des Systèmes de Gestion de l'inventaire ». Depuis, les recommandations de ce document sont suivies par les experts nationaux IGES pour améliorer davantage les Rapports d'Inventaire Nationaux (RIN)</p>
Paragraphe 35 <i>Assurance Qualité et Contrôle Qualité</i>	<p>Chaque Partie applique des procédures générales de contrôle de la qualité de l'inventaire conformément à son plan AQ/CQ et aux Lignes directrices du GIEC visées au paragraphe 20, et fournit des informations relatives auxdites procédures ; les pays en développement parties qui ont besoin d'une certaine flexibilité à cette fin, compte tenu de leurs capacités, sont invités à appliquer des procédures générales de contrôle de la qualité de l'inventaire conformément à leur plan AQ/CQ et aux Lignes directrices du GIEC visées au paragraphe 20, et à fournir des informations relatives auxdites procédures. En outre, les Parties devraient appliquer des procédures de contrôle de la qualité particulières, conformément aux Lignes directrices du GIEC mentionnées au paragraphe 20, pour les catégories clés et pour toute catégorie ayant fait l'objet de changements méthodologiques et/ou de révisions des données importantes. Enfin, les Parties devraient appliquer des procédures d'assurance qualité fondées sur un examen critique de base de leurs inventaires par les pairs, conformément aux Lignes directrices du GIEC mentionnées au paragraphe 20.</p>	<p>Non appliquée Le pays dispose d'un modèle de AQ/CQ</p>
Paragraphe 48	Chaque Partie communique des données sur sept (7) gaz (le CO ₂ , le	Non appliquée

Référence dans les modalités, procédures et lignes directrices (annexe à la décision 18/cma.1)	Disposition de flexibilité offerte aux pays en développement parties à la convention qui en ont besoin compte tenu de leurs capacités	Commentaires et applicabilité
<i>Gaz</i>	méthane (CH ₄), le protoxyde d'azote (N ₂ O), les hydrofluorocarbures (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF ₆) et le trifluorure d'azote (NF ₃) ; les Pays En Développement Parties qui ont besoin d'une certaine flexibilité à cette fin, compte tenu de leurs capacités, sont invités à fournir des données sur trois (3) gaz au moins (le CO ₂ , le CH ₄ et le N ₂ O), ainsi que sur l'un quelconque des quatre (4) autres gaz (HFC, PFC, SF ₆ et NF ₃) qui sont pris en compte dans la CDN de la Partie au titre de l'Article 4 de l'Accord de Paris sur le climat, sont couverts par une activité relevant de l'Article 6 de ce texte ou ont été déclarés précédemment.	En effet, dans le cadre de cet inventaire, en dehors de NF ₃ où aucune activité quelconque n'a été détectée sur le territoire national, tous les autres gaz directs ont été communiqués.
Paragraphe 57 <i>Séries chronologiques</i>	Chaque Partie communique une série chronologique annuelle uniforme à compter de 1990 ; les PED Parties qui ont besoin d'une certaine flexibilité à cette fin, compte tenu de leurs capacités, ont la possibilité de communiquer des données couvrant au minimum l'année ou la période de référence de leur CDN en vertu de l'Article 4 de l'Accord de Paris sur le climat, ainsi qu'une série chronologique annuelle uniforme à compter de 2020 au moins.	Non appliquée Dans le cadre de cet inventaire, la série temporelle considérée est celle de 1990-2022 pour tous les secteurs d'activités concernés
Paragraphe 58 <i>Année considérée</i>	Pour chaque Partie, la dernière année considérée ne doit pas être antérieure de plus de deux ans à l'année de soumission de son rapport national d'inventaire; pour les PED Parties qui ont besoin d'une certaine flexibilité à cette fin, compte tenu de leurs capacités, la dernière année considérée peut être antérieure de trois ans à l'année de soumission de leur rapport national d'inventaire.	Non appliquée Le Niger a pris l'engagement de soumettre son Premier Rapport Biennal de Transparence au plus tard le 31 décembre 2024 avec un Rapport d'Inventaire National dont l'année de référence est 2022

1.9. Tendance des émissions et des Absorptions de GES

Pour rappel, ce Rapport d’Inventaire National (RIN) a porté sur les émissions annuelles par les sources non réglementées par le Protocole de Montréal résultant directement des activités anthropiques au Niger pour la série temporelle 1990-2022 avec une analyse approfondie de la situation de l’année 2022 prise comme l’année de référence avant la soumission du RIN. Les résultats des émissions et absorptions agrégées pour l’année 2022 ressort la situation suivante des gaz directs :

- CO₂ net : (-) 20 142,80 Gg ;
- CH₄ : 967,68 Gg ;
- N₂O : 16,17 Gg ;
- HFC : 2 245,76 CO₂eq ;
- PFC : 72,59 CO₂eq ;
- SF₆ : 0,01 CO₂eq.

En appliquant les indicateurs relatifs au cinquième rapport du GIEC (AR5), les émissions et absorptions globales des principaux gaz directs concernés sont présentés dans le Tableau 9.

Tableau 9 : Emissions totales nettes et émissions globales des principaux gaz directs pour l’année 2022

Gaz	Unité	Valeur	PRG	Emissions/Absorption (GgCO ₂ eq)	
CO ₂ (Absorption)	Gg	- 23 371,89	1	(-) 23 371,89	
CO ₂ (émis)	Gg	3 229,09	1	3 229,09	
CO ₂ net	Gg	- 20 142,80	1	(-) 20 142,80	
CH ₄	Gg	967,68	28	27 094,98	
N ₂ O	Gg	16,17	265	4 285,49	
HFC	CO ₂ eq	2 245,76		2 245,76	
PFCs	CO ₂ eq	72,59		72,59	
SF ₆	CO ₂ eq	0,01		0,01	
Emissions globales				36 927,92	
Emissions totales nettes				13 556,03	

Il ressort du Tableau que les émissions brutes de tous les principaux gaz à effet de serre combinés, sans tenir compte des absorptions sont évalués à **36 927,92 GgCO₂eq** en 2022. En tenant compte de la capacité d’absorption, les émissions totales nettes sont évaluées à **13 556,03 GgCO₂eq** pour la même année.

Eu égard aux efforts importants faits pour absorber les émissions de CO₂, les émissions de CH₄ et de N₂O restent des contributeurs majeurs aux émissions totales nettes de GES en raison de leur fort potentiel de réchauffement global.

1.9.1. Evolution des émissions et absorptions globales de GES

La Figure 2 présente la tendance globale des émissions sans le secteur UTCATF et celle d’absorptions/émissions de GES avec le secteur UTCATF sur la série temporelle 1990-2022. L’analyse montre que les émissions globales sans UTCATF présentent une tendance à la hausse. Ces émissions sont passées de 7 953,42 GgCO₂eq en 1990 à 36 927,92 GgCO₂eq en 2022, soit un Taux de Croissance Moyen Annuel (TCMA) de 4,91%.

Cependant, pour les émissions totales avec UTCATF, on observe une tendance décroissante au fil des années. Elles sont évaluées à (-) 22 670,07 GgCO₂eq en 1990 contre (-) 1 832,59 GgCO₂eq en 2014 soit un TCMA de 10,36%.

Cette tendance montre que la capacité des puits de carbone à absorber du CO₂ diminue progressivement jusqu'à atteindre une valeur positive (846,52 GgCO₂eq) en 2014, montrant que les émissions ont finalement surpassé la capacité d'absorptions.

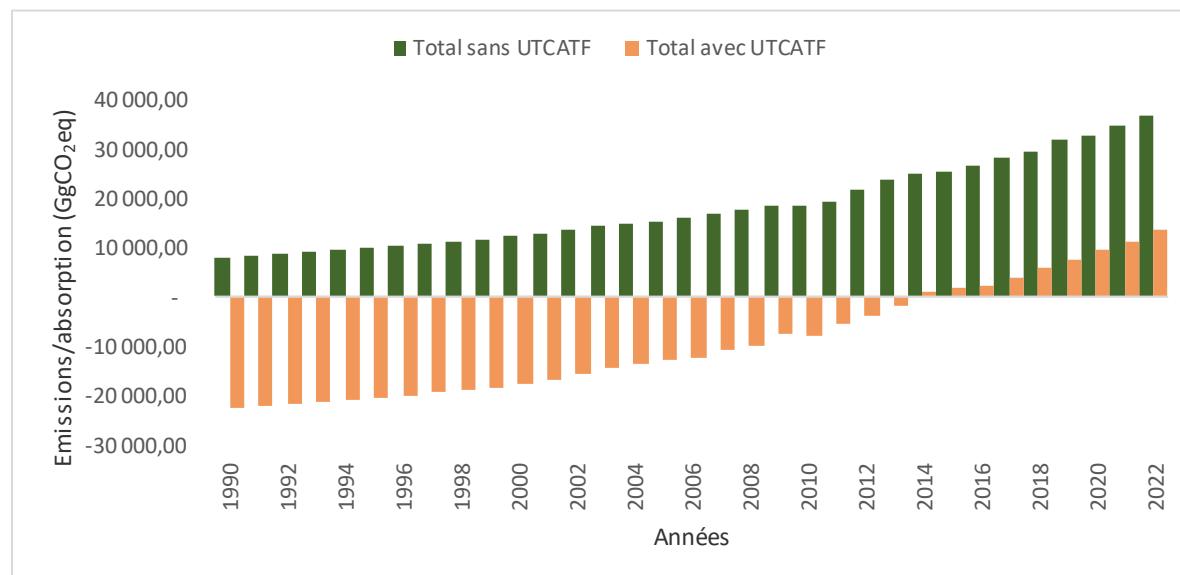


Figure 2 : Tendance des émissions et absorptions de GES sur la période 1990-2022

1.9.2. Contribution des secteurs d'activités aux émissions globales de GES sans UTCATF

Pour rappel, les émissions globales de GES sans le secteur UTCATF sont évaluées à 36 927,92 GgCO₂eq. La Figure 3 présente la contribution des secteurs d'activités au total des émissions de GES sans UTCATF.

L'analyse montre que le secteur de l'Agriculture est de loin le plus grand contributeur aux émissions totales de GES, représentant 74,13%. Cela inclut les émissions de méthane (CH₄) provenant de la fermentation entérique, ainsi que celles de protoxyde d'azote issues de l'utilisation d'engrais chimiques.

Le secteur de l'Energie occupant la deuxième place avec 14,54% des émissions totales est un contributeur majeur, principalement par la combustion des combustibles et les activités liées à l'exploitation et le raffinage du pétrole.

Cependant, le secteur PIUP contribue à 7,06% des émissions totales. Ce secteur inclut les émissions provenant entre autres de la production de ciment, de produits chimiques, de l'utilisation des solvants et de réfrigérants.

En revanche, le secteur Déchets contribue à 4,27% des émissions totales GES. Cela inclut, entre autres, les émissions de CH₄ provenant des décharges, du traitement des eaux usées, et d'autres formes de gestion des déchets.

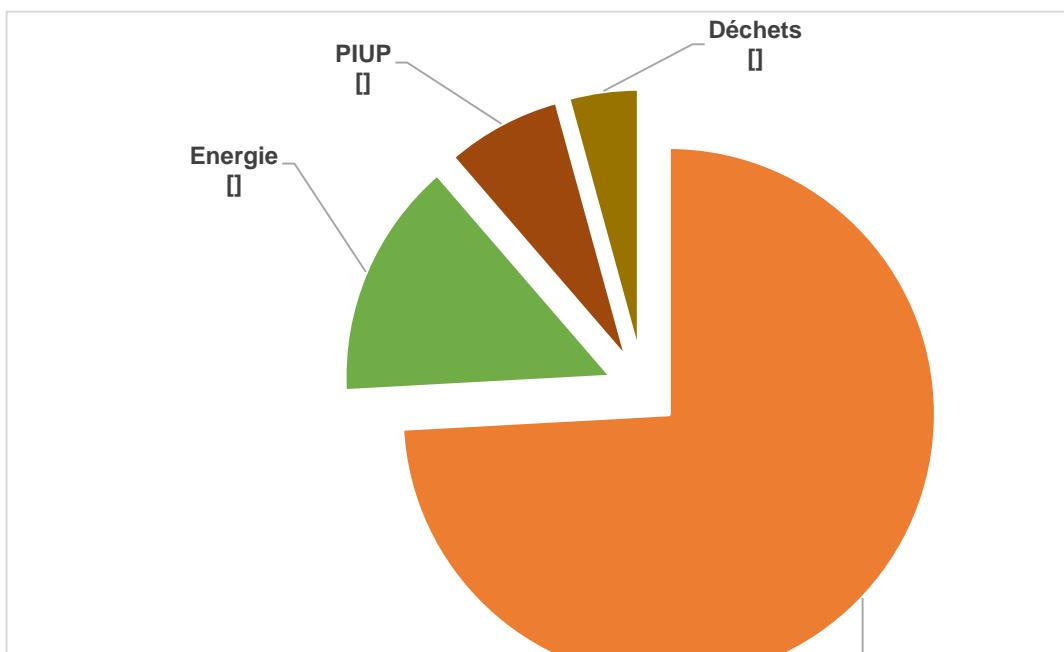


Figure 3 : Contribution des secteurs d'activités aux émissions totales de GES pour l'année 2022

1.9.3. Contribution des secteurs d'activités aux émissions globales de GES avec UTCATF

La Figure 4 présente la contribution des secteurs d'activités aux émissions totales de GES pour l'année 2022 avec UTCATF.

Pour un total de 13 556,03 GgCO₂eq des émissions nettes, le secteur de l'énergie est la première source avec une contribution de 39,61% (5 369,22 GgCO₂eq) suivi du secteur AFAT avec 29,54% (4 004,46 GgCO₂eq).

Le secteur PIUP occupe la troisième place avec une contribution de 19,23% (2 606,54 GgCO₂eq) des émissions totales nettes. En revanche, en dernière position vient le secteur Déchets avec une contribution de 11,62% (1 575,79 GgCO₂eq).

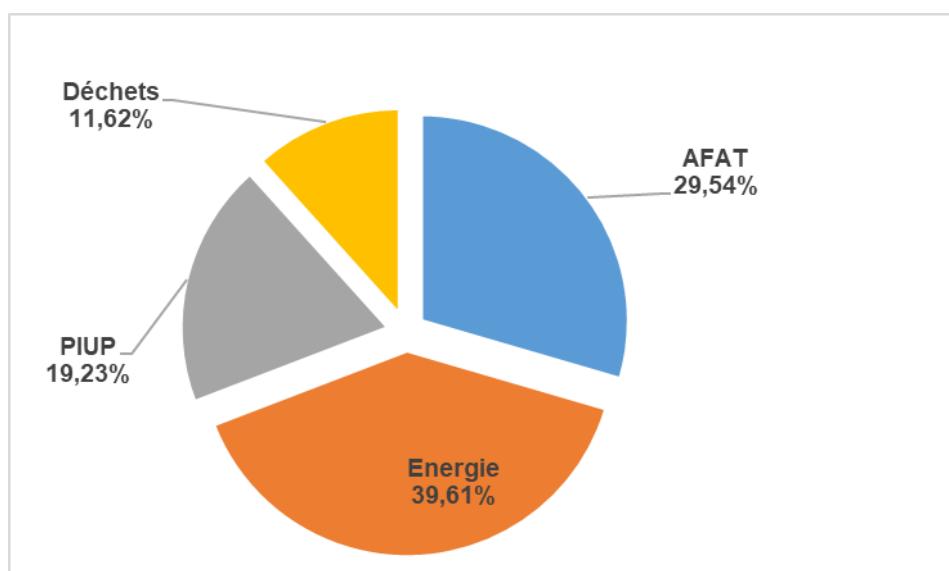


Figure 4 : Contribution des secteurs d'activités aux émissions totales nettes pour l'année 2022

1.9.4. Contribution de gaz directs aux émissions globales nettes de GES

Il faut noter que la totalité de CO₂ émis a été absorbée. En effet, 3 229,09 GgCO₂ a été émis contre une capacité d'absorption de (-) 23 371,89 GgCO₂, soit un bilan net de CO₂ de l'ordre de (-) 20 142,80 GgCO₂. L'analyse concerne donc le CH₄, le N₂O, le HFC, le PFC et le SF₆. Le total des émissions de ces gaz a été estimé à 33 698,82 GgCO₂eq avec une part très négligeable (0,00003%) pour le SF₆.

La Figure 5 montre une prédominance du CH₄ avec une contribution de 80,4% ; soit 27 094,98 GgCO₂eq. La contribution de N₂O et de HFC est respectivement de 12,7% (4 285,49 GgCO₂eq) et 6,7% (2 245,76 GgCO₂eq). Enfin, le PFC contribue à 0,2% (72,59GgCO₂eq).

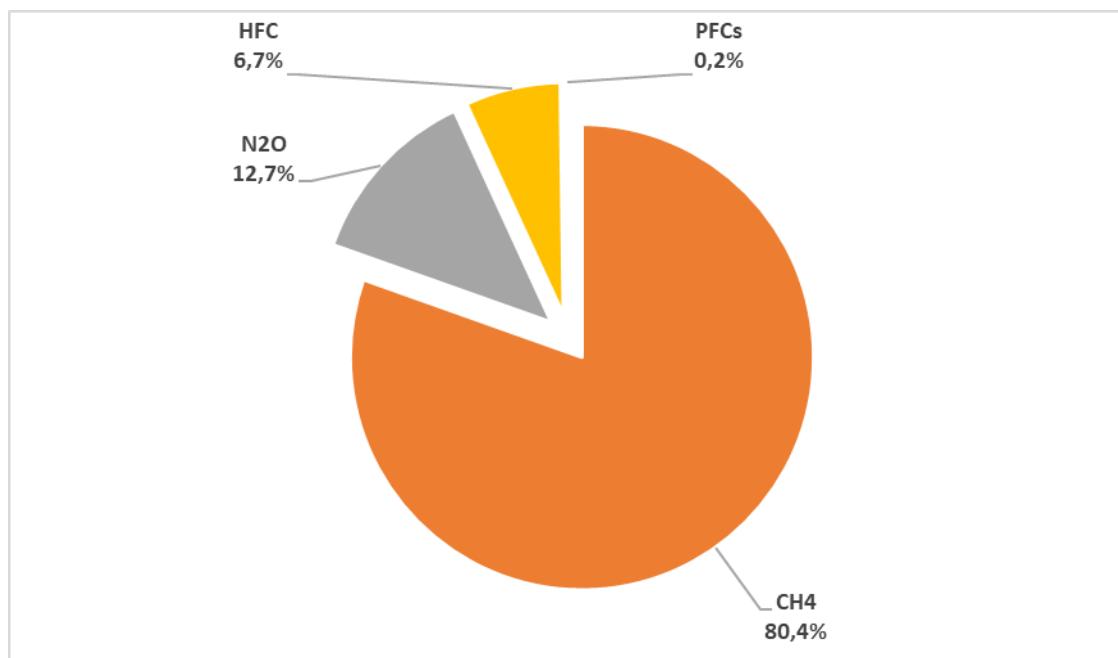


Figure 5 : Contribution de gaz directs aux émissions globales nettes

1.9.5. Contribution de Gaz directs par secteurs aux émissions globales nettes de GES pour l'année de référence 2022

En ce qui concerne la contribution des différents gaz on a :

- **CO₂** : pour le secteur UTCATF, la totalité de CO₂ émis a été absorbée. Pour un total de 3 229,09 GgCO₂, le secteur de l'Energie contribue à hauteur de 2 929,07 GgCO₂eq ; soit 90,71% suivi du secteur PIUP avec 284,94 GgCO₂eq (8,82%) et les secteurs Déchets et Agriculture avec respectivement 11,72 GgCO₂ (0,36%) et 3,36 GgCO₂ (0,10%) ;
- **CH₄** : l'analyse concerne les secteurs Déchets, Energie et Agriculture. Le secteur PIUP n'étant pas émetteur de CH₄. Pour un total de 27 094,98 GgCO₂eq de CH₄, le secteur de l'Agriculture est le principal contributeur avec 24 313,84 GgCO₂eq (89,74%) suivi du secteur de l'Energie avec 2 266,11 GgCO₂eq (8,36%) et le secteur Déchets avec 515,03 GgCO₂eq (1,90%) ;
- **N₂O** : le total de N₂O émis est estimé à 4 285,49 GgCO₂eq. L'Agriculture contribue à hauteur de 71,4% (3 059,15 GgCO₂eq) de ces émissions, suivie de Déchets avec 24,5% (1 049,04 GgCO₂eq), de l'Energie avec 4,1% (174,05 GgCO₂eq) et du secteur PIUP avec 0,1% (3,25 GgCO₂eq) ;

- HFC, PFC et SF₆** : ces gaz sont émis uniquement dans le secteur PIUP et sont évalués à 2 318,36 GgCO₂eq. Le HFC contribue à lui seul à hauteur de 96,9% de ces émissions.

1.9.6. Tendance des émissions et absorptions par gaz directs sur la période 1990-2022

L'analyse de la Figure 6 sur la série temporelle entre 1990 et 2022, montre une tendance générale à la hausse. En effet, les émissions de CH₄ ont triplé sur la période, passant de 6 729,23 GgCO₂eq en 1990 à 27 094,98 GgCO₂eq en 2022, en raison des activités agricoles et de l'élevage, notamment la fermentation entérique, le brûlage des résidus de culture et la riziculture.

Le N₂O, avec un potentiel de réchauffement global 265 fois supérieur à celui du CO₂, a également connu une augmentation marquée, attribuable à la gestion des activités directes et indirectes des sols. Ces émissions sont passées de 702,67GgCO₂eq en 1990 à 4 285,49 GgCO₂eq en 2022.

Les gaz fluorés, à savoir HFC et PFC, introduits à partir de 2012 ont vu leurs émissions rapidement augmenté atteignant en 2022, respectivement 2 245,75 GgCO₂eq et 72,59 GgCO₂eq, résultant de l'utilisation croissante des systèmes de réfrigération et de climatisation.

Le SF₆, introduit en 2010 a contribué faiblement aux émissions globales (0,01 GgCO₂eq).

Enfin, les émissions nettes de CO₂, restées négatives tout au long de la période, indiquent que les puits de carbone naturels du Niger, tels que les forêts, continuent à absorber du CO₂. Cependant, cette capacité a diminué, avec des émissions passant de (-) 30 101,96 Gg en 1990 à (-) 20 142,80 Gg en 2022, traduisant une pression croissante sur les terres et une déforestation accrue.

Cette combinaison d'une augmentation et d'une diminution des absorptions a conduit à une réduction continue du CO₂ net, avec un Taux de Croissance Moyen Annuel de -1,33%

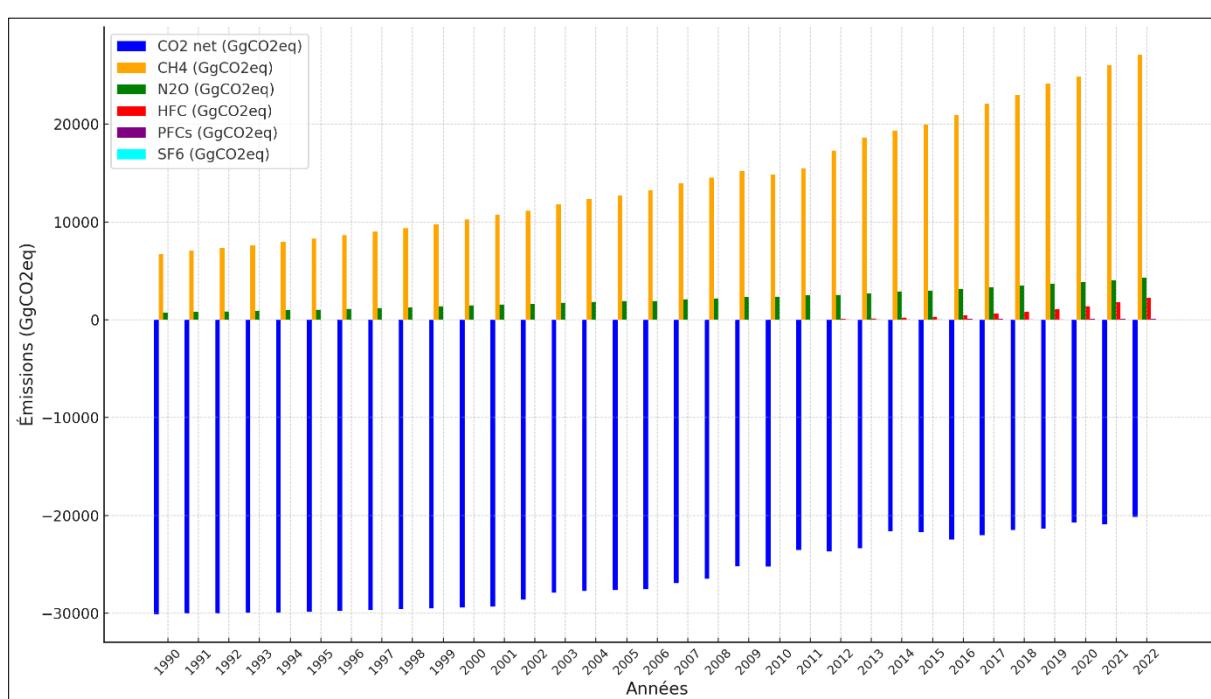


Figure 6 : Tendance des émissions/absorptions des gaz directs sur la période 1990-2022

1.9.7. Tendance des émissions et absorptions par secteurs d'activités sur la période 1990-2022

La tendance observée (Figure 7) montre une augmentation généralisée des émissions de GES sur la période 1990 à 2022.

Secteur de l'Énergie : le secteur de l'énergie a vu ses émissions passées de 854,54 GgCO₂eq en 1990 à 5 369,22 GgCO₂eq en 2022, avec un TCMA de 5,91 %. Cette augmentation peut être attribuée à l'urbanisation rapide, à la forte demande en électricité et aux transports. L'industrialisation et l'extension des réseaux électriques contribuent également à cette croissance. En effet, l'augmentation des infrastructures de production et de consommation d'énergie, souvent basées sur des énergies fossiles, a amplifié les émissions. La dépendance aux combustibles fossiles comme source principale d'énergie, malgré les efforts pour promouvoir les énergies renouvelables, reste un facteur clé dans cette tendance.

Secteur de l'Agriculture : l'agriculture demeure un contributeur majeur aux émissions de GES, avec une augmentation des émissions passant de 6 905,19 GgCO₂eq en 1990 à 27 376,35 GgCO₂eq en 2022, soit un taux de croissance moyen annuel de 4,4 %. Cette hausse est due à l'expansion des activités agricoles, notamment l'élevage et la production de cultures. Ces pratiques augmentent les émissions de méthane (CH₄) et de protoxyde d'azote (N₂O), deux (2) gaz à fort potentiel de réchauffement. Le secteur agricole est essentiel pour l'économie du Niger, mais l'intensification des pratiques agricoles, sans adoption de techniques plus durables, conduit à une augmentation continue des émissions.

Secteur UTCATF : la capacité d'absorption du CO₂ a diminué passant de (-) 30 623,48 Gg en 1990 à (-) 23 371,89 Gg en 2022, avec une réduction moyenne annuelle de 0,84 %. Cela signifie que ce secteur continue à agir comme un puits de carbone, mais sa capacité à absorber le CO₂ s'affaiblit. Cette dégradation peut être attribuée à la déforestation, à la dégradation des terres, et à l'expansion des zones agricoles.

A cela s'ajoute les problèmes sécuritaires qui impactent les ressources naturelles. La pression croissante sur les terres, combinée à une gestion insuffisante des ressources naturelles, réduit la capacité du pays à stocker le carbone. Il est donc essentiel de renforcer les efforts de conservation des forêts, la RNA et la restauration des terres dégradées pour maintenir et renforcer cette fonction vitale.

Secteur PIUP : les émissions de ce secteur ont connu une forte croissance, passant de 21,27 Gg CO₂eq en 1990 à 2 606,55 GgCO₂eq en 2022, avec un TCMA de 16,21 %. Cette augmentation rapide, particulièrement à partir de 2012, reflète l'utilisation de substances à fort potentiel de réchauffement, comme les HFC et le PFC.

Secteur des Déchets : les émissions liées aux déchets sont passées de 172,42 GgCO₂eq en 1990 à 1 575,79 GgCO₂eq en 2022, soit un TCMA de 7,76 %. Cette augmentation reflète la croissance démographique et l'urbanisation, qui ont conduit à une production accrue de déchets solides et liquides.

Le méthane (CH₄), produit lors de la décomposition des déchets organiques et le N₂O issu du traitement et rejet des eaux usées sont des contributeurs majeurs à ces émissions. Aussi, l'insuffisance d'infrastructures de gestion et de traitement des déchets solides et eaux usées

contribue à cette tendance.

Le défi consiste à améliorer la gestion des déchets, à introduire des pratiques de recyclage et de traitement durable pour limiter ces émissions croissantes.

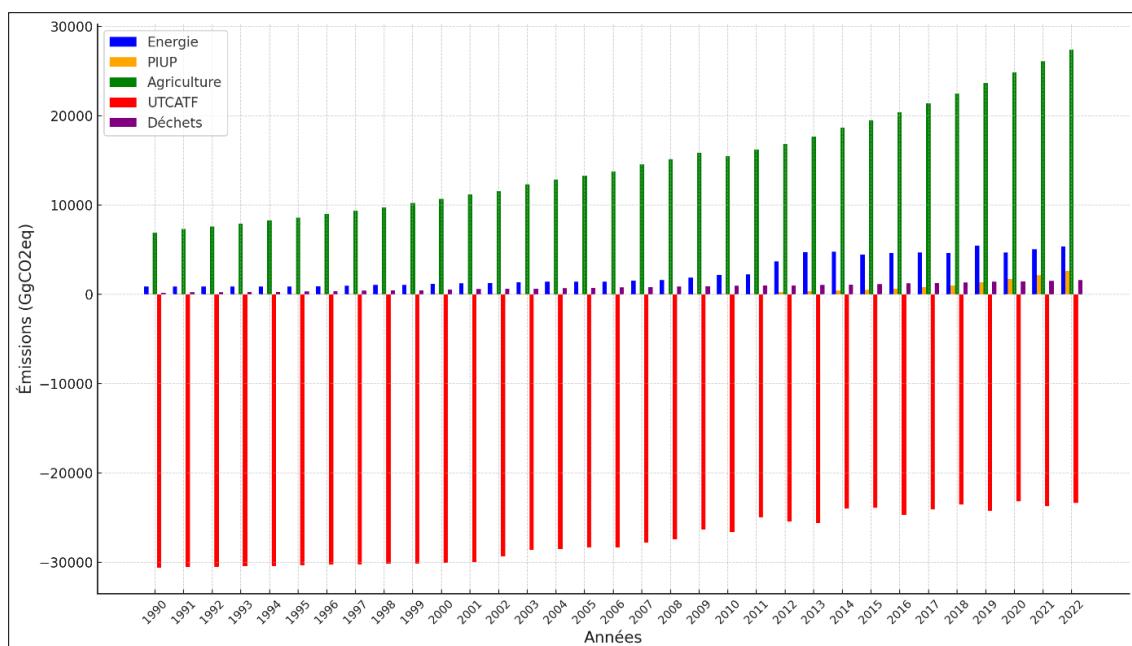


Figure 7 : Tendance des émissions/absorptions des secteurs d'activités sur la période 1990-2022

1.9.8. Totales des émissions/absorptions de GES par secteur et par an sur la période 1990-2022 avec UTCATF et sans UTCATF

La Figure 8 et le Tableau 10 montrent l'évolution totale des émissions avec et sans UTCATF.

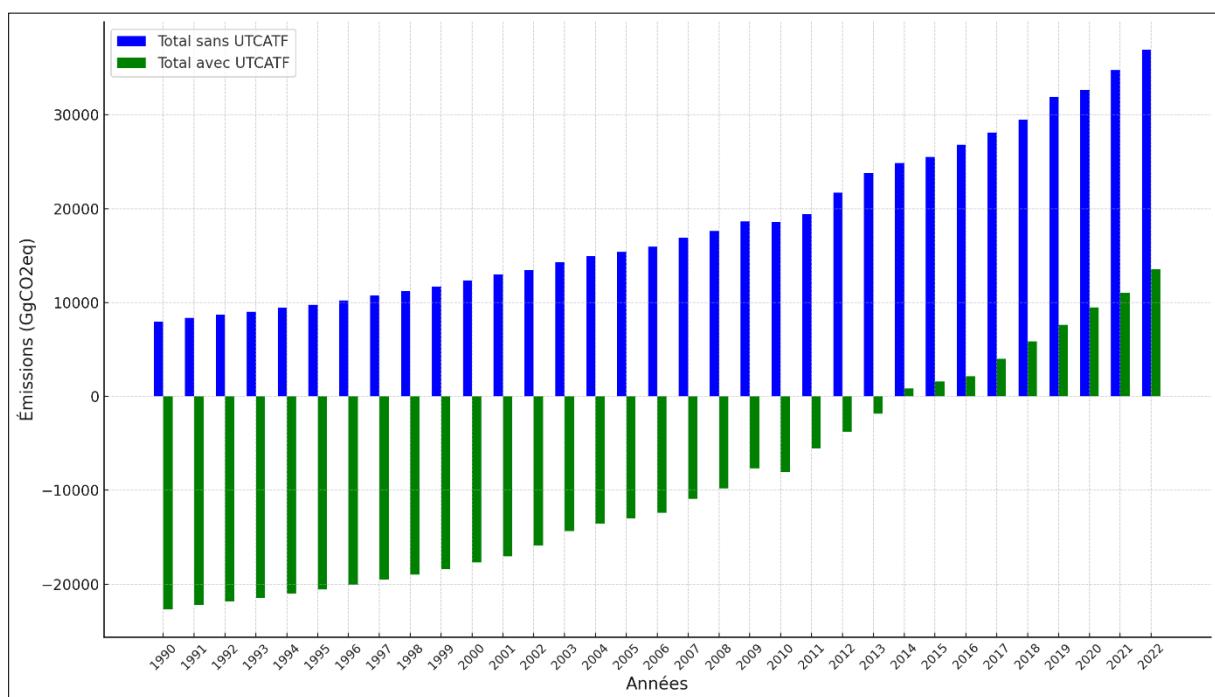


Figure 8 : Evolution des émissions totales avec et sans UTCATF sur la période 1990-2022

Tableau 10 : Tendance des émissions des secteurs d'activités y compris le totale avec et sans UTCATF

Années	Energie	PIUP	Agriculture	UTCATF	Déchets	Totales des émissions sans UTCATF	Totales des émissions avec UTCATF
1990	854,54	21,27	6 905,19	-30 623,48	172,42	7 953,42	-22 670,07
1991	850,66	22,27	7 295,36	-30 568,43	196,15	8 364,43	-22 203,99
1992	835,93	25,20	7 590,28	-30 513,39	222,37	8 673,77	-21 839,62
1993	843,26	26,63	7 898,49	-30 457,92	250,77	9 019,15	-21 438,76
1994	857,66	28,09	8 260,08	-30 403,04	280,80	9 426,62	-20 976,43
1995	856,58	27,98	8 580,26	-30 348,11	312,90	9 777,73	-20 570,38
1996	889,56	29,36	8 980,18	-30 298,69	346,76	10 245,86	-20 052,83
1997	949,10	31,88	9 354,59	-30 245,69	383,45	10 719,01	-19 526,68
1998	1 017,17	33,36	9 729,20	-30 188,01	422,47	11 202,20	-18 985,81
1999	1 022,92	34,05	10 201,09	-30 135,99	463,77	11 721,83	-18 414,17
2000	1 162,62	32,86	10 669,57	-30 083,31	510,98	12 376,03	-17 707,28
2001	1 205,26	31,79	11 168,84	-30 029,42	579,26	12 985,15	-17 044,26
2002	1 263,50	30,97	11 523,53	-29 329,28	617,85	13 435,84	-15 893,43
2003	1 330,92	31,16	12 306,77	-28 662,54	627,15	14 295,99	-14 366,54
2004	1 387,41	24,23	12 866,31	-28 521,75	681,73	14 959,67	-13 562,08
2005	1 376,56	26,93	13 238,45	-28 390,48	725,61	15 367,55	-13 022,93
2006	1 387,37	29,51	13 757,08	-28 316,12	762,30	15 936,26	-12 379,86
2007	1 536,76	33,16	14 549,32	-27 810,17	800,15	16 919,39	-10 890,77
2008	1 600,05	36,14	15 114,50	-27 404,64	846,32	17 597,02	-9 807,62
2009	1 856,80	36,02	15 841,58	-26 315,10	899,76	18 634,16	-7 680,94
2010	2 173,23	36,79	15 456,91	-26 653,80	922,82	18 589,75	-8 064,06
2011	2 212,16	30,51	16 193,27	-24 958,99	973,12	19 409,05	-5 549,93
2012	3 666,03	237,61	16 824,57	-25 482,47	978,53	21 706,74	-3 775,73
2013	4 708,22	344,22	17 679,12	-25 597,88	1 033,72	23 765,28	-1 832,59
2014	4 749,70	412,83	18 632,11	-24 032,78	1 084,66	24 879,30	846,52
2015	4 459,47	491,54	19 436,33	-23 928,95	1 140,69	25 528,03	1 599,09
2016	4 624,42	631,93	20 341,84	-24 672,47	1 197,77	26 795,96	2 123,49
2017	4 653,11	813,70	21 398,52	-24 121,33	1 257,53	28 122,86	4 001,53
2018	4 620,70	1 005,31	22 501,03	-23 572,18	1 319,18	29 446,23	5 874,05
2019	5 456,47	1 341,71	23 677,68	-24 247,84	1 380,23	31 856,10	7 608,26
2020	4 658,40	1 712,41	24 865,42	-23 216,40	1 443,07	32 679,30	9 462,90
2021	5 035,73	2 131,58	26 074,85	-23 732,02	1 508,17	34 750,33	11 018,31
2022	5 369,22	2 606,55	27 376,35	-23 371,89	1 575,79	36 927,92	13 556,03

L'analyse montre une forte augmentation des émissions totales sans UTCATF au Niger, passant de 7 953,42 GgCO₂eq en 1990 à 36 927,92 GgCO₂eq en 2022, soit un TCMA de 4,91%. Cette augmentation reflète une intensification des activités économiques dans les secteurs de

l’Energie, de l’Agriculture, et de l’Industrie. La croissance économique et la demande accrue en énergie ont contribué entre autres à cette augmentation constante des émissions.

Par ailleurs, la tendance des émissions totales avec UTCATF montre une diminution progressive de la capacité de séquestration du pays. En effet, de puits net de carbone en 1990 avec (-) 22 670,07 Gg, les émissions nettes du pays ont passé à 13 556,03 Gg en 2022. Cette situation reflète une diminution de la capacité d’absorption des puits de carbone, principalement en raison de la déforestation et de la dégradation des terres, illustrant l’importance croissante des changements d’affectation des terres dans les émissions globales. Cela met en évidence l’urgence d’améliorer la gestion durable des terres, telles que la reforestation et la protection du potentiel forestier afin de restaurer le rôle de l’UTCATF dans la séquestration des émissions et de permettre au Niger d’atteindre les objectifs d’atténuation des émissions de GES.

1.9.9. Tendance des émissions de gaz indirects sur la série temporelle 1990-2022

L’analyse de la Figure 9 montre une tendance des émissions de gaz indirects (NOx, CO, COVNM et SOx) sur la période de 1990 à 2022. Les émissions de CO dominent la tendance, passant de 228 Gg en 1990 à 700 Gg en 2022, ce qui en fait le gaz indirect avec la plus forte croissance. Les COVNM suivent également une tendance croissante, particulièrement notable à partir de 2010 où les émissions ont passé de 55 Gg à 160,25Gg en 2022. En revanche, l’évolution des émissions de NOx et de SOx reste relativement constante sur cette période, avec de légères augmentations mais à des niveaux beaucoup plus bas que les autres gaz surtout pour le SOx qui atteint un maximum de 8,81Gg en 2022. Ces tendances soulignent une augmentation des émissions liées à certaines activités industrielles et énergétiques, ce qui nécessite d’accorder une attention particulière au CO et aux COVNM dans les politiques d’atténuation.

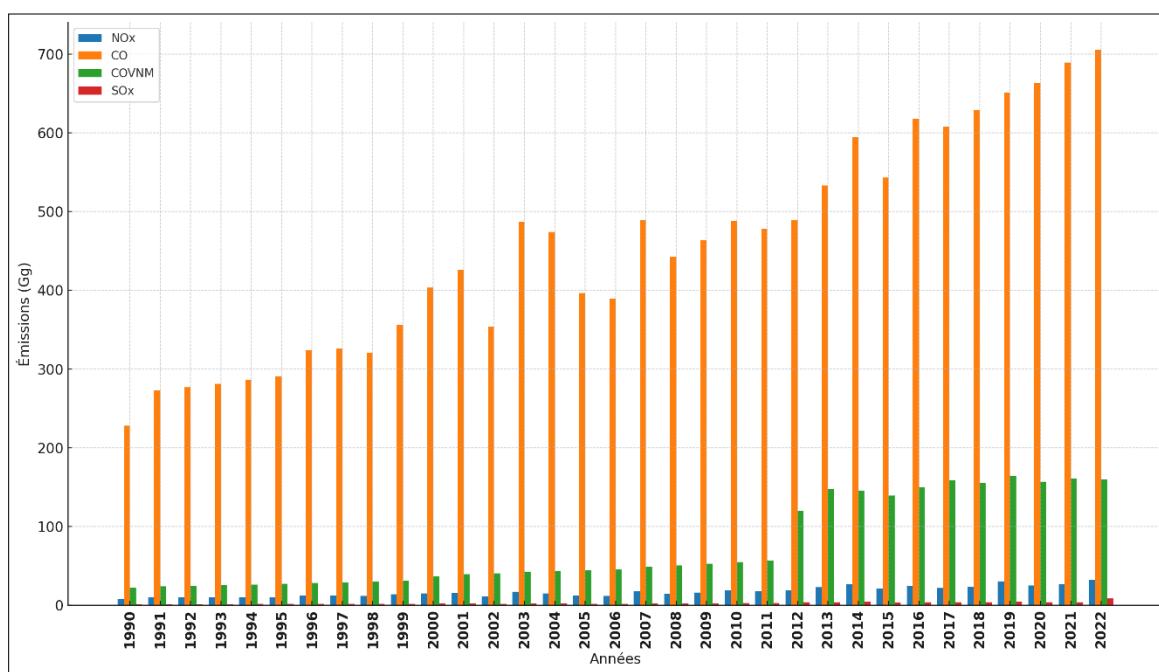


Figure 9 : Tendance globale des émissions de gaz indirects sur la série temporelle 1990 à 2022

CHAPITRE II: INFORMATIONS NÉCESSAIRES AU SUIVI DU PROGRÈS ACCOMPLI DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LA RÉALISATION DE LA CDN EN VERTU DE L'ARTICLE 4 DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT

2.1. Circonstances Nationales et dispositifs institutionnels

2.1.1 Circonstances nationales

Le Niger, pays sahélien enclavé d'une superficie de 1 267 000 km², est caractérisé par un climat aride et semi-aride, avec des précipitations irrégulières et une vulnérabilité accrue aux effets des changements climatiques. Avec une population estimée à 26,3 millions d'habitants en 2024 et qui croît à un taux annuel de 3,7% (INS, 2024a), le pays est confronté à une pression accrue sur ses ressources naturelles, notamment en raison de la désertification, de la dégradation des terres et de la variabilité climatique.

Son économie repose principalement sur l'agriculture, l'élevage, l'exploitation forestière, les ressources minières et énergétiques, qui sont fortement dépendants des conditions climatiques. Ces secteurs sont essentiels à la sécurité alimentaire et à la résilience des populations rurales, qui représentent plus de 80 % de la population totale. Cependant, les aléas climatiques comme les sécheresses, les inondations, la désertification et la déforestation affectent directement la productivité agricole, la disponibilité des ressources en eau et la biodiversité du pays.

Face à ces défis, le Niger s'est engagé dans une stratégie de résilience climatique, notamment à travers sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) révisée pour la période 2021-2030. Cette CDN couvre deux (2) secteurs clés, à savoir AFAT et Energie, afin de répondre aux objectifs d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Par ailleurs, le suivi de la mise en œuvre de cette CDN est encadré par un dispositif institutionnel coordonné par le Ministère en charge de l'Environnement en collaboration avec toutes les parties prenantes au niveau national.

2.1.1.1 Secteur AFAT

L'agriculture constitue le pilier de l'économie nigérienne, employant plus de 75 % de la population active rurale et contribuant à 36,48 % du PIB en 2021. En 2022, la production céréalière a atteint 5,92 millions de tonnes, soit une augmentation significative par rapport aux années précédentes (MAG, 2023).

L'élevage, contribuant à 35 % du PIB agricole, avec un cheptel estimé à 52,7 millions de têtes en 2020 s'appuie sur les vastes pâturages naturels couvrant 62 millions d'hectares (MP, 2022).

La foresterie se caractérise par une diversité de formations forestières offrant des services écosystémiques variés. Ces formations comprennent les brousses tigrées des plateaux, dominées par les combrétacées, les forêts de bas-fonds inondables riches en acacias, les savanes sahélio-soudaniennes des plaines sableuses, des savanes herbeuses et arbustives et les parcs agroforestiers de la bande sud où arbres et cultures cohabitent. On trouve également des forêts galeries le long des cours d'eau, des plantations forestières sous forme de ceintures vertes, ainsi que des formations spécifiques telles que les palmeraies et gommeraies de Diffa et Zinder. Ce sous-secteur abrite une diversité biologique riche, avec 2 761 espèces de flore et 3 200 espèces de faune (Inezdane, 1998).

2.1.1.2 Secteur Energie

Le Niger dispose d'un potentiel énergétique considérable, comprenant l'uranium, le pétrole, le charbon minéral, la biomasse, l'hydroélectricité, le solaire et l'éolien. Les principales sources exploitées restent toutefois limitées à la biomasse, au pétrole brut, au solaire et au charbon minéral. En matière d'uranium, le pays figure parmi les principaux producteurs mondiaux avec des réserves estimées à 500 000 tonnes, et prévoit une expansion significative grâce notamment aux projets d'exploitation de la mine d'Imouraren et la Société des Mines de Dasa (SOMIDA S.A), etc. En 2022, l'approvisionnement en énergie primaire a atteint 4 022,85 ktep, dominé essentiellement par la biomasse à hauteur de 72,99%, suivi du pétrole brut à 21%, les importations d'électricité à 2,59%, les importations des produits pétroliers à 1,2%, le charbon minéral à 1,16%, le Gaz de Pétrole à 0,97% et enfin le solaire Photovoltaïque (PV) à 0,05%. Aussi, la consommation finale d'énergie est principalement absorbée par les ménages (78,22%) avec une part marginale pour les énergies renouvelables. La production nationale d'électricité repose essentiellement sur des sources thermiques utilisant des produits pétroliers et du charbon minéral, bien que le solaire photovoltaïque connaisse une croissance prometteuse, notamment pour l'électrification rurale et diverses applications. Cette production est passée de 552,74 GWh en 2014 à 694,56 GWh en 2022 (SIE, 2022).

Le Niger affiche également des progrès dans le développement des énergies renouvelables avec environ 37 MW connectées au réseau notamment le solaire, et l'hydroélectricité avec des projets comme le barrage de Kandadji (130MW) en cours de construction.

2.1.2 Dispositifs institutionnels

Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de la CDN, le Ministère en charge de l'Environnement assure le leadership. C'est à ce titre qu'il a coordonné, en 2015, le processus d'élaboration de la première CDN et a conduit sa révision en 2021.

Le dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre de la CDN est caractérisé par une diversité d'acteurs notamment les ministères sectoriels relevant de l'AFAT et de l'Energie, les institutions de mission, le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable, les institutions de recherche et de formation et les organisations de la société civiles.

Ainsi, les acteurs intervenant dans le cadre de la CDN sont fédérés à travers deux comités, à savoir (i) le Comité d'Orientation Politique (COP) de la CDN et (ii) le Comité Technique National (CTN) chargé de la coordination, du suivi et de la mise en œuvre de la CDN, mis en place respectivement par les Arrêtés n°0249/MHA/E/SG/DGEDD/DRR/ACC/DL du 14 Novembre 2024 et n°0246/MHA/E/SG/DGEDD/DRR/ACC/DL du 13 Novembre 2024.

Par ailleurs, dans le cadre du suivi de mise en œuvre de la CCNUCC et de ses Protocoles, il a été créé le CNEDD sous la tutelle du Cabinet du Premier Ministre en 1996, Point Focal national des Conventions post Rio. Aussi, dans le cadre du suivi et du rapportage des activités en matière de la transparence, le Secrétariat Exécutif du CNEDD assure le rôle du Point Focal National de la Transparence auprès du Secrétariat de la CCNUCC.

En 2017, il a été créé la Direction du Renforcement de la Résilience et de l'Atténuation des Changements Climatiques (DRR/ACC) au sein de la Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable (DGEDD) du ministère en charge de l'environnement pour le suivi

de mise en œuvre de la CDN. Cette Direction joue également le rôle du Point Focal Transparence Climatique dans le cadre du projet « améliorer la transparence climatique dans les Pays En Développement, une contribution à la promesse climatique du PNUD ».

2.2. Description de la Contribution Déterminée au niveau National au titre de l’Article 4 de l’Accord de Paris sur le climat, y compris les mises à jour

2.2.1 Présentation de la CDN révisée

La CDN révisée constitue le cadre stratégique et d’engagement du Niger pour la mise en œuvre de l’Accord de Paris sur le climat par des actions ciblées dans les secteurs prioritaires, notamment AFAT et Energie (ME/LCD, 2023a). A travers celle-ci, le Niger ambitionne de contribuer à la réduction des émissions globales des Gaz à Effet de Serre avec un objectif de 1,5°C voire 2°C à l’horizon 2050 tout en poursuivant son développement socio-économique sobre en carbone et résilient aux effets néfastes des changements climatiques. Il s’agit spécifiquement de (i) lutter contre la pauvreté ; (ii) assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des nigériens et des nigériennes ; (iii) promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et l’utilisation massive des Énergies Renouvelables et (iv) renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés.

Les objectifs de réductions des GES de la CDN ont été définis suivant la tendance d’évolution des émissions de GES sur la base du scénario Business As Usual (BAU) à l’horizon 2025 et 2030. Ainsi, dans le secteur AFAT, les réductions inconditionnelles sont estimées à 4,50% et 12,57% respectivement en 2025 et 2030. Quant aux réductions conditionnelles, elles sont estimées à 14,60% et 22,75%. Pour ce qui est du secteur Energie, les réductions inconditionnelles sont de 11,20% et 10,60% alors que les réductions conditionnelles sont respectivement de 48% et 45% (ME/LCD, 2021a).

La CDN révisée s’aligne à la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI-2035) et à toutes les stratégies sectorielles ayant trait aux secteurs AFAT et Energie en vue d’amorcer une transition vers une économie sobre en carbone et plus résiliente aux impacts du dérèglement climatique. Son opérationnalisation requiert d’importants moyens financiers, technologiques et logistiques ainsi que des renforcements de capacités humaines. En effet, les besoins de financement de la CDN pour la période 2021-2030, se chiffrent à 9,9081 Milliards USD dont 2,6127 Milliards USD de financement inconditionnel, et 7,2954 Milliards USD de financement conditionnel (ME/LCD, 2021a ; ME/LCD, 2023a).

Le mécanisme de suivi-évaluation de la CDN se base sur un système de *Mesure, Rapportage et Vérification* (MRV) répondant aux exigences nationales et celles des Accords internationaux sur le climat. Ce système qui se focalise sur les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la CDN, est en cours de développement (ME/LCD, 2023b).

2.2.2 Description et situation de référence des cibles de la CDN

Les cibles de la CDN découlent de la feuille de route du secteur AFAT et de l’étude relative à l’atténuation dans le secteur de l’Energie réalisée dans le cadre de la révision de la CDN. Ainsi, la situation de référence des valeurs cibles, des technologies dans les deux (2) secteurs ont été définies sur la base des Plans d’Action, des Stratégies sectorielles de développement dont l’horizon temporaire de mise en œuvre couvre la période 2020-2035.

Pour le secteur AFAT, les technologies sont relatives à la Gestion Durable des Terres et des Eaux et ont été utilisées pour l'évaluation des potentiels d'émissions à travers l'outil EX-ACT version 7 (EX-Ante Carbon-balance Tool) de la FAO. Le Tableau 11 présente les valeurs de références (2020) et les cibles des technologies sélectionnées de la mise en œuvre de la CDN révisée sur la période 2021-2030.

Tableau 11 : Valeurs cibles des technologies d'atténuation sélectionnées sur les 10 ans (2021-2030) de la mise en œuvre de la CDN révisée

Technologies	Valeurs de référence 2020	Cible en 2030
Réhabilitation des forêts classées dégradées	0	10 000 ha
Haies vives et brises vents (145 000 Km)	1928	232 000 ha
Programme « un village un bois »	70	12 500 ha
Plantations d'arbres à usages multiples	24 124	750 000 ha
Foresterie privée	UA	75 000 ha
Cultures fourragères	80	2 000 ha
Fixation de dunes vives	3 959	10 053 ha
Promotion de la RNA	92 992	913 932 ha
Aménagement des terres pour les cultures irriguées ou de décrues	210 010	424 000 ha
Restauration des terres pastorales dégradées	14 044	112 500 ha
Aménagement et sécurisation des enclaves pastorales, aires de pâturage et aires de repos	0	455 848 ha
Aménagement des aires et couloirs de passage	335	279 702 ha
Lutte contre le déboisement et les feux de brousse	21 809	7 500 ha
Développement de fermes laitières en zéro pâturage (stabulation permanente)	8	258 fermes
Intensification des systèmes d'élevage basés sur l'embouche bovine	UA	1500 fermes
Intensification des systèmes d'élevage basés sur l'embouche ovine	UA	3000 fermes
Gestion des intrants	14 329	10 822 t

UA : information non disponible/ Source : ME/LCD, 2021b

Dans le secteur de l'Energie, les technologies concernées sont relatives à la gestion de la demande et de l'offre (Tableau 12).

Ces technologies sont utilisées pour définir les scénarii conditionnels et inconditionnels à travers l'outil Greenhouse Gas Abatement Cost Model (GACMO) ou « Modèle de Coût de réduction des Gaz à Effet de Serre ».

Tableau 12 : Mesures et technologies d'atténuation inconditionnelles et conditionnelles dans le secteur de l'Energie.

Mesures d'atténuation	Technologies	Unités	Valeurs de référence 2020	Cibles conditionnel 2030	Cibles inconditionnelles à l'horizon 2030
Promotion de l'efficacité énergétique dans les secteurs résidentiel et tertiaire	Éclairage efficace avec les ampoules fluo-compactes	Lampes	505 017	841 000	250 000
	Éclairage efficace avec LED	Lampes	UA	295 000	88 000
	Foyers à bois efficaces	Foyers	173 970	942 000	300 000
	Foyers à charbon de bois efficaces	Foyers	155 848	520 000	140 000
	Foyers au GPL	Foyers	166 721	520 000	500 00
	Éclairage de bureau efficace avec des ampoules fluo-compactes	Lampes	355 447	253 000	80 000
	Éclairage de bureau efficace avec LED	Lampes	UA	310 000	90 000
	Éclairage public efficace	Lampes	UA	140 000	70 000
	Lampes solaires à LED	Lampes	UA	71 000	40 000
	Réfrigérateurs efficaces	Réfrigérateurs	UA	283 000	113 000
Réduction des pertes de transport et distribution d'électricité	Réfrigérateurs d'hôtel efficaces	Réfrigérateurs	UA	71 000	15 000
	Lampadaires solaires	Lampes	UA	40 000	8 000
	Nouvelle centrale à charbon à haut rendement	MW	UA	200	0
	Réseaux électriques efficaces (pertes évitées)	GWh	UA	52	0

Mesures d'atténuation	Technologies	Unités	Valeurs de référence 2020	Cibles conditionnel 2030	Cibles inconditionnelles à l'horizon 2030
Développement des énergies renouvelables	Hydroélectricité connectée au réseau principal	MW	0	130	0
	Production électrique à partir de bagasse	MW	0	12	0
	PV solaires, grand réseau	MWc	7	402	0
	Mini-réseau solaire/diesel	MWc	0	24	0
	PV solaires, petit réseau isolé, 100% solaire	MWc	8,72	100	0
	Eolienne	MW	0	50	0
Amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur du transport	Voitures à essence plus efficaces	Voitures	UA	0	8000
	Voitures diesel plus efficaces	Voitures	UA	0	5000
	Restriction à l'importation de voitures d'occasion	Voitures	UA	0	35 000

UA : information non disponible /Source : CDN révisée, 2021

Le calendrier et la période de mise en œuvre de la CDN du Niger ont été définis conformément aux directives de la CCNUCC et de l'AP sur le climat. La Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) ou la première CDN couvre la période de mise en œuvre 2015-2030 et s'aligne au Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres (CS-GDT). En 2021, le Niger a révisé sa CDN en application de la décision 1/CP.20. Ainsi, les nouvelles cibles de la CDN ont été définies pour la période 2021-2030 étalée sur deux phases quinquennales 2021-2025 et 2026-2030.

Les cibles de mise en œuvre de la CDN révisée ont une portée nationale. Elles s'inscrivent dans les secteurs AFAT et Energie qui sont respectivement responsables de 88,30% et 9,30% des émissions des GES. Les GES couverts sont le CO₂, CH₄, N₂O représentant 88,7% des gaz émis (ME/LCD, 2021a).

Le Niger envisage l'actualisation et l'amélioration de sa CDN pour la période 2025-2035 en conformité avec la décision 6/CMA.3 qui définit les calendriers communs pour les CDN visées au paragraphe 10 de l'Article 4 de l'Accord de Paris sur le climat. En effet, les CDN 3.0 doivent être soumises auprès du registre des CDN entre 9 et 12 mois avant la CdP 30, soit au premier trimestre 2025, ou au plus tard avant la CdP 30. A cet effet le pays ambitionne la soumission de sa CDN 3.0 avant la CdP 30 au Brésil.

Par ailleurs, les informations relatives aux émissions communiquées dans la CDN émanent de l'inventaire des GES de la Quatrième Communication Nationale (QCN) sur les changements

climatiques (année de référence 2014) et ont fait objet de recalcul dans le cadre du Rapport d’Inventaire National (RIN) relatif à la transparence, avec 2022 comme année de référence. Le Tableau 13 présente les écarts des émissions recalculées en 2024 et celles communiquées dans la CDN.

Tableau 13 : Ecarts des émissions recalculées et celles communiquées dans la CDN

Secteurs	Émissions (GgCO2eq)/CDN	Émissions (GgCO2eq)/Recalcul	Ecarts (GgCO2eq)
AFAT	23 952,674	-5400,67	-29353,344
Energie	3 833,789	4749,70	915,911
Déchets	945,758	1084,66	138,902
PIUP	45,078	412,83	367,752
TOTAL	28 777,299	846,52	-27930,779

L’analyse du Tableau 13 montre que les émissions globales de l’année 2014 après recalcul sont en baisse. Cela s’explique entre autres par l’utilisation des indicateurs du AR5 en lieu et place du AR4, le passage du niveau I au niveau II dans le cadre du RBT pour le secteur UTCATF et pour d’autres catégories et sous catégories des secteurs PUIP, Déchets et Agriculture, la prise en compte et la désagrégation des données et informations au niveau de certaines catégories et sous-catégories dans les secteurs de l’Energie et du PIUP.

2.3. Informations nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de la CDN au titre de l’article 4 de l’accord de paris sur le climat

Le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de la CDN est perçu sous deux (2) angles, à savoir la mise en œuvre stratégique et la mise en œuvre opérationnelle.

La mise en œuvre stratégique requiert l’impérieuse nécessité de disposer davantage d’instruments de planification, de suivi, de plaidoyer, de rapportage et de mobilisation des ressources. C’est dans ce cadre que le Plan d’Investissement Climat (PIC- CDN) 2022-2026, le Cadre de Mise en Œuvre (CMO- CDN), la Stratégie de Communication (SC- CDN) et le Système de Mesure, Rapportage et Vérification (MRV-CDN) ont été élaborés.

Le PIC-CDN établit les programmes d’investissement requis pour mettre en œuvre chaque action prioritaire figurant dans la CDN ainsi qu’une stratégie pour satisfaire ces besoins de financement. Il présente le Programme d’Investissement (PI) et de soutien requis pour mettre en œuvre la CDN. Ainsi donc le PIC de la CDN révisée, vise à intégrer les projets d’investissements dans le Cadre de Mise en Œuvre et définir les Programmes et/ou projets prioritaires pour atteindre les cibles révisées de la CDN du Niger (ME/LCD, 2023a).

Le CMO- CDN entend contribuer à la coordination des partenaires, la mobilisation et la synergie des interventions pour la mise en œuvre de la CDN. Il prône un mode de gouvernance impliquant le renforcement de la transparence, un meilleur suivi, et une mise en œuvre efficace qui aboutira sans nul doute à l’atteinte des cibles de la CDN révisée du Niger (ME/LCD, 2023c).

Quant à la SC-CDN révisée, elle vise à vulgariser davantage la CDN, favoriser son internalisation par l’ensemble des parties prenantes tout en prenant en compte leurs besoins et perceptions dans la phase de mise en œuvre.

Son objectif est de contribuer à la mise en œuvre effective et efficiente de la CDN révisée, avec comme vision l'appropriation de la CDN par toutes les parties prenantes afin d'en faire le cadre fédérateur des interventions climat, à l'horizon 2030 (ME/LCD, 2023d).

En termes de bilan des réalisations au plan stratégique, sur la période 2020-2024, il ressort les principaux éléments de synthèse suivants :

- Le renforcement des arrangements institutionnels à travers l'installation et l'opérationnalisation des organes de gouvernance (CTN et COP CDN) ;
- La création de Plateformes des acteurs pour la mobilisation des parties prenantes et des financements : NDC Partnership, Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et acteurs nationaux ;
- La mise à disposition par le NDC Partnership d'un facilitateur de la CDN ;
- La vulgarisation de la CDN dans les huit (8) Chefs-lieux des régions administratives du pays, dans les communes des régions de Dosso et Tahoua et dans trois (3) communes de Maradi ;
- Le développement et la digitalisation en cours du système MNV de la CDN ;
- Le marquage des dépenses publiques sensibles au climat (processus en cours).

La mise en œuvre opérationnelle est évaluée à travers 41 indicateurs dont 18 pour le secteur AFAT et 23 relatifs au secteur de l'Energie. Les réalisations physiques, à date et en lien avec ces indicateurs, sont consignées dans les Tableaux 14 et 15.

Tableau 14 : Niveau de réalisations physiques des cibles des technologies du secteur AFAT de la CDN sur la période 2021- juin 2024

Indicateur de suivi de la CDN	Unité	Valeurs de référence 2014	Réalisations physiques				Cibles 2030	Réalisations 2021-Juin 2024	
			2021	2022	2023	2024		Cumul réalisation	Taux de réalisation
Superficie plantée en espèces à usages multiples	Ha	21037	23359	27639	21505	24462	750000	96965	12,93%
Superficie des terres couvertes par la RNA	Ha	21938	108823	240147	65619	27059	913932	441648	48,32%
Superficie de terres aménagées pour les cultures irriguées ou de décrues	Ha	13060	358 000	288 082	5 471	76 738	424000	728 291	171,77%
Longueur de plantation linéaire réalisée	Kml	228,4	1928	0	221	26	145000	2 175	1,50%
Aménagement et sécurisation des enclaves pastorales, aires de pâturage et aires de repos	Ha	12103	3267	5310	5823	7176	455848	21 575	4,73%
Surface de couloirs de passage sécurisés et aménagés	Kml	UA	335	114	41	42	279702	531	0,19%
Superficie de terres pastorales restaurées	Ha	29973	11 466	17119	20084	10383	112500	59 052	52,49%
Surface de forêts privés créées	Ha	28 502	UA	UA	UA	UA	75000	UA	UA
Nombre de fermes laitières	fermes	6	29	8	0	122	258	159	61,63%
Nombre de tête de bovin/fermes	fermes	UA	UA	UA	UA	413	1500	413	27,53%
Nombre de tête d'Ovin/fermes	fermes	UA	UA	UA	UA	600	3000	600	20,00%
Superficie de dunes fixées	Ha	6370	4610	6313	9263	2583	10053	22769	226,49%
Superficie de forêts classés sous aménagement	Ha	5000	UA	UA	UA	UA	10 000	UA	UA
Gestion des intrants	tonnes	34796,5	94117	27548	31186	49292	10 822	202143	1867,89%
Superficie protégée contre le déboisement et les feux de brousse (pare feu)	Ha	29388	31050	32912	15966	11069	7500	90997	1213,29%
Superficie de culture fourragère	Ha	UA	80	0	272,7	173,5	2000	526	26,30%

UA = Information non disponible à la date du rapport

Source de données compilées : Institutions et Ministères du secteur AFAT

La performance des réalisations physiques est évaluée à travers 16 indicateurs. A cet effet, l'analyse du Tableau 14 montre que 19% des indicateurs du secteur AFAT n'ont pas connu de réalisation pendant toute la première phase quinquennale. Cela est dû, entre autres, au manque de financement des activités auxquelles ils sont liés. Par ailleurs, 25% des indicateurs ont connu un taux de réalisation de plus 100% sur la période 2021- 2024.

Tableau 15 : Situation du niveau de réalisations physiques des cibles des technologies du secteur Energie de la CDN sur la période 2021- Juin 2024

Indicateur de suivi de la CDN	Unités	Réalisation physique				Cibles 2030	Réalisations 2021-Juin2024	
		2021	2022	2023	2024		Cumulées des réalisations	Taux de réalisation
Éclairage efficace avec les ampoules fluocompactes	Lampes	523 654	542 915	561 760	580 709	1 091 000	2 209 038	202,48%
Éclairage efficace avec LED	Lampes	UA	UA	UA	UA	383 000	UA	UA
Foyers à bois efficaces	Foyers	180 846	183 475	188 935	193 688	1 242 000	746 944	60,14%
Foyers à charbon de bois efficaces	Foyers	162 008	164 363	169 255	173 512	660 000	669 138	101,38%
Foyers au GPL	Foyers	173 310	175 831	181 064	185 619	1 020 000	715 824	70,18%
Éclairage de bureau (Service) efficace avec des ampoules fluocompactes	Lampes	368 565	382 121	395 385	408 722	333 000	1 554 793	466,90%
Éclairage de bureau efficace avec LED	Lampes	UA	UA	UA	UA	400 000	UA	UA
Éclairage public efficace	Lampes	UA	UA	UA	UA	210 000	UA	UA
Lampes solaires à LED	Lampes	UA	UA	UA	UA	111 000	UA	UA
Réfrigérateurs efficaces	Réfrigérateurs	11731	12164	12611	13059	396 000	49 565	12,52%
Réfrigérateurs d'hôtel efficaces	Réfrigérateurs	UA	UA	UA	UA	86 000	UA	UA

Indicateur de suivi de la CDN	Unités	Réalisation physique				Cibles 2030	Réalisations 2021-Juin2024	
		2021	2022	2023	2024		Cumulées des réalisations	Taux de réalisation
Lampadaires solaires	Lampes	UA	UA	UA	UA	48 000	UA	UA
Nouvelle centrale à charbon à haut rendement	MW	UA	UA	UA	UA	200	UA	UA
Réseaux électriques efficaces (pertes évitées)	GWh	UA	UA	UA	UA	52	UA	UA
Hydroélectricité connectée au réseau principal	MW	0	0	0	0	130	UA	UA
Production électrique à partir de bagasse	MW	0	0	0	0	12	UA	UA
PV solaires, grand réseau	MWc	7	0	30	0	402	37	9,20%
Mini-réseau (hybride) solaire/diesel	MWc	0,06	0,42	0	6,106	24	7	29,17%
PV solaires, petit réseau isolé, 100% solaire	MWc	10,61	12,5	0	0,12	100	23	23,00%
Eolienne	MW	0	0	0	0	50	UA	UA

Pour le secteur de l’Energie, les données du Tableau 15 font ressortir que les indicateurs ne sont pas suffisamment ancrés dans le système de suivi évaluation des ministères concernés. Cet état de fait concerne onze indicateurs sur vingt (11/20) du secteur de l’Energie. Ce résultat s’explique, entre autres, par la non capitalisation des réalisations liées aux indicateurs d’efficacité énergétique et l’inaccessibilité à certaines données. Cependant, quatre (4) indicateurs (20%) ont connu de réalisation avec tous des taux de plus 100%, relevant de la mesure « Promotion de l’efficacité énergétique dans le secteur résidentiel et tertiaire », grâce, entre autres, aux efforts dans la promotion d’alternative au bois énergie.

En somme, les indicateurs retenus pour le suivi de la mise en œuvre de la CDN et conformément aux tableaux communs de rapportage (*Cf. Rapport suivi CDN*) sont : (i) Total CO₂eq emissions from the energy sector évitées (Conditionnel &inconditionnel) ; (ii) Total CO₂eq emissions from the AFOLU sector évitées (Conditionnel &inconditionnel) ; (iii) superficie plantée en espèces à usages multiples ; (iv) superficie de dunes fixées ; (v) superficie des terres couvertes par la RNA ; (vi) superficie de terres pastorales restaurées ; (vii) nombre d’ampoules fluocompactes pour l’éclairage efficace ; (viii) nombre de Foyers à bois efficaces ; (ix) nombre de Foyers au GPL ; (x) nombre de réfrigérateurs efficaces ; (xi) nombre de Foyers à charbon de bois efficaces ; (xii) puissance installée grand réseau (PV solaires, grand réseau) ; (xiii) puissance installée en hybridation (Mini-réseau solaire/diesel) ; (xiv) puissance installée (PV solaires, petit réseau isolé, 100% solaire) et (xv) éclairage de bureau efficace avec des ampoules fluocompactes.

2.4. Politiques, Actions et Mesures, et plans d’atténuation, y compris ceux qui présentent des avantages connexes en matière d’atténuation

2.4.1 Description des PAMs des secteurs prioritaires de la CDN

La mise en œuvre des Politiques, Actions et Mesures (PAMs) se concentrent principalement sur les deux secteurs clés de la CDN (AFAT et Energie). Ces PAMs ont été définies en trois (3) étapes : (i) une pré-identification des technologies sur la base du résultat d’analyse des catégories sources clés et des études récentes dans le secteur AFAT ; (ii) une analyse de la pré-liste sur la base des critères et pondération définit par le Groupe Consultatif d’Experts (GCE) de la CCNUCC qui a permis la sélection de premier niveau en éliminant les technologies qui ne répondent pas aux priorités nationales et à la mise en œuvre de la CCNUCC et (iii) une priorisation des technologies en les confrontant aux critères du GIEC.

Technologies dans le secteur AFAT : Au total 17 technologies, toutes catégories confondues, sont identifiées pour être mises en œuvre dans le secteur AFAT. Elles portent sur les pratiques de Gestion Durable des Terres et des Eaux (GDTE), présentent un impact sur le bilan carbone et sont classées selon leurs objectifs en : (i) technologies agronomiques améliorant le taux de matière organique des sols (apport de fumier, microdose, semences améliorées) permettent une meilleure infiltration et stockage de l’eau ; (ii) technologies de gestion assurant une stabilisation du couvert herbacé et forestier qui assure le rechargeement des nappes et limite l’ensablement des points d’eau et (iii) technologies végétatives, qui permettent en plus de l’effet structural, la création de microclimat plus humide grâce à l’évapotranspiration et à l’effet brise-vent (Tableau 16).

Tableau 16 : Technologies retenues dans le secteur AFAT

N°	Technologies	Description	Objectifs/cibles	Type d'instrument	Etat de mise en œuvre	Gaz visés	Organisme de mise en œuvre
	Technologies végétatives			Règlementaire économique ou autre	Planifié, Adopté ou mise en œuvre		
1	Réhabilitation des forêts classées dégradées	Aménagement des forêts classées à travers des plans d'aménagement	10 000 ha	Règlementaire	Planifié	CO ₂	MHA/E
2	Haies vives et brises vents (145 000 Km)	La haie vive est une formation linéaire dense et continue	145 000 Km	Economique et social	Mise en œuvre	CO ₂	MHA/E
3	Programme « un village un bois »	Plantations d'alignement ou en bloc pour le besoin en bois de service, d'œuvre et espace de récréation et éducatif	12 500 ha	Economique et social	Mise en œuvre	CO ₂	MHA/E
4	Plantations d'arbres à usages multiples	Les plantations peuvent s'effectuer en bloc ou en linéaire ou en association avec les cultures, dépendant de l'objectif.	750 000 ha	Economique et social	Mise en œuvre	CO ₂	MHA/E
5	Foresterie privée	Ce sont toutes les superficies de forêts et parcs agroforestiers aménagés ou sous aménagement.	75 000 ha	Economique et social	Mise en œuvre	CO ₂	MHA/E
6	Cultures fourragères	Les cultures fourragères consistent à semer les espèces fourragères pour l'alimentation du bétail dans le but de fournir du fourrage aux bœufs	2 000 ha	Economique et social	Mise en œuvre	CO ₂	MAG/EL
7	Fixation de dunes vives	C'est l'opération qui consiste à stabiliser le sable mouvant à travers des techniques simples	10 053 ha	Economique et social	Mise en œuvre	CO ₂	MHA/E
	Technologies agronomiques						
8	Promotion de la Régénération Naturelle Assistée (RNA)	La Régénération Naturelle Assistée est une pratique qui consiste à planter, à épargner et à entretenir des rejets et des jeunes pousses de différentes espèces ligneuses selon les besoins du producteur, lors des travaux de préparation des champs. C'est aussi la technique qui permet d'intégrer l'arbre dans le système de productions agropastorales.	913 932 ha	Economique et social	Mise en œuvre	CO ₂	MHA/E
9	Aménagement des terres pour les cultures irriguées ou de décrues	L'aménagement consiste à délimiter et à réaliser des ouvrages (parcellaires, labour, système de retenue d'eau d'irrigation et de drainage en vue d'installer des cultures.	424 000 ha	Economique et social	Mise en œuvre	CO ₂	MAG/EL

N°	Technologies	Description	Objectifs/cibles	Type d'instrument	Etat de mise en œuvre	Gaz visés	Organisme de mise en œuvre
Technologies de gestion							
10	Restauration des terres pastorales dégradées	C'est une méthode d'exploitation durable des zones de pâture d'animaux permettant un contrôle des espaces à travers un système rotatif d'exploitation des ressources fourragères	112 500 ha	Economique et social	Mise en œuvre	CO ₂	MHA/E
11	Aménagement et sécurisation des enclaves pastorales, aires de pâturage et aires de repos	C'est une technique d'aménagement sylvopastoral qui vise à préserver, réhabiliter et matérialiser les couloirs de passage/aires de pâturage	455 848 ha	Economique et social	Mise en œuvre	CO ₂	MHA/E
12	Aménagement des aires et couloirs de passage	C'est une technique d'aménagement pastoral qui consiste à lutter contre les espèces	279 702 ha	Economique et social	Mise en œuvre	CO ₂	MHA/E
13	Lutte contre le déboisement (défrichement) et les feux de brousse (pare-feu)	La lutte contre les feux de brousse est un ensemble de mesures et d'actions visant à prévenir ou à endiguer les effets destructeurs des feux dans les zones vulnérables.	7 500 ha	Economique et social	Mise en œuvre	CO ₂	MHA/E
14	Développement de fermes laitières en zéro pâturage (stabulation permanente)	C'est un type d'élevage à travers lequel les vaches passent leur vie dans un bâtiment dont elles ne sortiront que pour partir à l'abattoir	258 fermes	Economique et social	Mise en œuvre	CO ₂	MHA/E
15	Intensification des systèmes d'élevage basés sur l'embouche bovine	C'est une technique d'élevage intensif de bovin, qui consiste à engraisser les animaux en vue de produire de la viande de qualité et accroître leur valeur marchande	1500 fermes	Economique et social	Mise en œuvre	CO ₂	MHA/E
16	Intensification des systèmes d'élevage basés sur l'embouche ovine	L'embouche ovine est une technique d'élevage intensif qui consiste à engraisser des animaux maigres	3000 fermes	Economique et social	Mise en œuvre	CO ₂	MHA/E
17	Gestion des intrants	Détermination des types, des doses et des périodes d'utilisation en fonction des spéculations	10 822 t	Economique et social	Mise en œuvre	CO ₂	MHA/E

Technologies du Secteur Energie : A ce niveau, les technologies retenues (Tableau 17) visent à réduire les émissions de GES et à améliorer l'accès à l'Energie propre pour la population. Elles sont classées selon leurs objectifs en : (i) promotion de l'efficacité énergétique dans les secteurs résidentiel et tertiaire ; (ii) développement des Energies Renouvelables ; (iii) amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur du transport et (iv) réduction des pertes de transport et distribution d'électricité.

Tableau 17 : Technologies retenues du secteur Energie

+	Technologies	Description	Objectifs	Type d'instrument	Etat de mise en œuvre	Gaz visés	Organisme chargé de la mise en œuvre
1	Foyers à bois efficace (foyers améliorés)	Un foyer est dit amélioré lors qu'il permet une diminution de la consommation de bois, réduit le temps que les femmes consacrent à la cuisine et aussi les risques de brûlures, notamment des enfants, la quantité de fumé sont réduits	Réduire la déforestation ; Réduire les émissions liées à l'utilisation du bois énergie	Economique	Mise en œuvre	CO ₂	Ministère en charge de l'énergie
2	Foyers au GPL	Un foyer au GPL est dit amélioré lors qu'il permet une diminution de la consommation du GPL. Ce type de foyer réduit le temps que les femmes consacrent à la cuisine et aussi les risques de brûlures chez les enfants.	Réduire la déforestation ; Réduire les émissions liées à l'utilisation du bois énergie	Economique	Mise en œuvre	CO ₂	Ministère en charge de l'énergie
3	Foyers à charbon de bois efficaces	Un foyer à charbon est dit amélioré lors qu'il permet une diminution de la consommation de bois tout en tenant compte des pertes de bois due à la production du charbon, en réduisant le temps que les femmes consacrent à la cuisine et aussi les risques de brûlures, notamment des enfants, la quantité de fumé sont réduits et avoir un rendement de plus de 30 à 40 % par rapport au foyer trois pierres.	Réduire la déforestation ; Réduire les émissions liées à l'utilisation du bois énergie	Economique	Mise en œuvre	CO ₂	Ministère en charge de l'énergie
4	Éclairage de bureau efficace avec des ampoules fluocompactes	Aussi appelées, ampoules basse consommation, les ampoules fluo compactes, sont bien moins énergivores et durent plus longtemps et fonctionne de la même manière qu'un tube fluorescent pour éclairer une pièce	Réduire la production de chaleur ; Produire plus de lumière avec moins d'énergie	Economique	Mise en œuvre	CO ₂	Ministère en charge de l'énergie

+	Technologies	Description	Objectifs	Type d'instrument	Etat de mise en œuvre	Gaz visés	Organisme chargé de la mise en œuvre
5	Éclairage de bureau efficace avec LED	Ce sont des diodes électroluminescentes, appelées le plus souvent LED (Light-Emitting Diode), composants électroniques émettant de la lumière lorsqu'il est parcouru par un courant électrique. Une LED ne possède pas de filament qui chauffe à la manière d'une ampoule incandescente. La LED émet la lumière par le biais d'une petite puce électronique et le procédé, la luminescence, est plus efficace que l'incandescence.	Réaliser 1 GWh/an d'économie d'énergie dans l'éclairage hors réseau et 125 GWh/an d'économie d'énergie dans l'éclairage en réseau	Economique	Mise en œuvre	CO ₂	Ministère en charge de l'énergie
6	Éclairage public efficace	Ensemble des installations lumineuses maximisant les économies d'énergie destinées à éclairer les espaces publiques	Réaliser 1 GWh/an d'économie d'énergie dans l'éclairage hors réseau et 125 GWh/an d'économie d'énergie dans l'éclairage en réseau	Economique	Mise en œuvre	CO ₂	Ministère en charge de l'énergie
7	Lampes solaires à LED	Les appareils d'éclairage LED fonctionnant à l'énergie solaire, utilisent l'effet photovoltaïque pour produire de la lumière. Ils sont équipés de cellules/panneaux photovoltaïques (PV) qui absorbent et convertissent la lumière du soleil en courant électrique continu.	Réaliser 1 GWh/an d'économie d'énergie dans l'éclairage hors réseau et 125 GWh/an d'économie d'énergie dans l'éclairage en réseau	Economique	Mise en œuvre	CO ₂	Ministère en charge de l'énergie
8	Réfrigérateurs efficaces	Un réfrigérateur avec une classe d'efficacité énergétique plus élevée. La classe d'efficacité énergétique des réfrigérateurs est un système utilisé pour évaluer et comparer la consommation d'énergie des réfrigérateurs. La classe d'efficacité énergétique est évaluée sur une échelle de A+++ à D, A+++ étant la classe d'efficacité énergétique la plus élevée et D la plus basse.	Réduire la consommation d'électricité des ménages et des services	Economique	Mise en œuvre	CO ₂	Ministère en charge de l'énergie
9	Réfrigérateurs d'hôtel efficaces	Un réfrigérateur avec une classe d'efficacité énergétique plus élevée. La classe	Réduire la consommation d'électricité	Economique	Mise en œuvre	CO ₂	Ministère en charge de

+	Technologies	Description	Objectifs	Type d'instrument	Etat de mise en œuvre	Gaz visés	Organisme chargé de la mise en œuvre
		d'efficacité énergétique des réfrigérateurs est un système utilisé pour évaluer et comparer la consommation d'énergie des réfrigérateurs. La classe d'efficacité énergétique est évaluée sur une échelle de A+++ à D, A+++ étant la classe d'efficacité énergétique la plus élevée et D la plus basse.					l'énergie
10	Lampadaires solaires	Les lampadaires solaires sont des sources lumineuses surélevées alimentées par des panneaux solaires généralement montés sur la structure d'éclairage ou intégrés au poteau lui-même. Les panneaux solaires chargent une batterie rechargeable qui alimente une lampe fluorescente ou LED pendant la nuit.	Réaliser 1 GWh/an d'économie d'énergie dans l'éclairage hors réseau et 125 GWh/an d'économie d'énergie dans l'éclairage en réseau	Economique	Mise en œuvre	CO ₂	Ministère en charge de l'énergie
11	Nouvelle centrale à charbon à haut rendement	Une centrale à charbon à haut rendement est une centrale qui permet d'augmenter la quantité d'énergie produite par tonne de charbon (Efficacité thermique)	Efficacité thermique atteint plus de 45% contre 35% pour les centrales traditionnelles ; Réduction de 20% des émissions de GES	Economique	Planifié	CO ₂	Ministère en charge de l'énergie
12	Réseaux électriques efficaces	Réduction des pertes dans le réseau de transport et de distribution	Améliorer le rendement technique du réseau (réduire le taux de pertes techniques de x %) Améliorer la qualité de desserte du réseau électrique	Economique et sociale	Mise en œuvre	CO ₂	Ministère en charge de l'énergie
13	Hydroélectricité connectée au réseau principal	Hydroélectricité produite à partir du barrage de Kandadji (130MWc) et les sites potentiels de mini centrales hydroélectriques sur les rivières de Sirba (4,4 GWh/an), Gouroubi (2,2 GWh/an) et Dargol (1,2 GWh/an)	Augmenter la capacité de production de l'hydroélectricité de 0 à 629 GWh ; Réduire les émissions de 1 872,54 ktCO ₂ /an d'ici à 2035	Economique et sociale	Planifié	CO ₂	Ministère en charge de l'Energie
14	Production électrique à partir de Bagasse	Il s'agit de produire de l'électricité à partir de la biomasse et l'injecter dans le réseau dans le but d'augmenter la capacité nationale de production.	Réduire la consommation des énergies fossiles	Economique et sociale	Planifié	CO ₂	Ministère en charge de l'Energie

+	Technologies	Description	Objectifs	Type d'instrument	Etat de mise en œuvre	Gaz visés	Organisme chargé de la mise en œuvre
15	PV solaire, grand réseau	Il s'agit de la construction des centrales solaires connectées au réseau dans le but d'augmenter la capacité nationale de production de 420 MWc à l'horizon 2030 et aussi augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.	Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique (420 MWc)	Economique et sociale	Planifié	CO ₂	Ministère en charge de l'Energie
16	Mini réseau solaire/diesel	Il s'agit des projets d'hybridation des centres isolés, notamment dans les Régions d'Agadez, Tahoua et Tillabéry	Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique (24 MWc)	Economique et sociale	Mise en œuvre	CO ₂	Ministère en charge de l'Energie
17	PV solaire, petit réseau isolé, 100% solaire	Ce sont des centrales solaires isolées dans le cadre de la proportion de l'électrification rurale	Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique (100 MWc)	Economique et sociale	Mise en œuvre	CO ₂	ANPER
18	Éolienne	Projet d'installation d'une éolienne de 250 MW, développé pour la valorisation de la vallée de Tarka, région de Tahoua.	Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique (250MW)	Economique et sociale	Mise en œuvre	CO ₂	Ministère en charge de l'Energie
19	Voitures à essence plus efficaces	Les véhicules à essence dont l'année de production est supérieure ou égale à 2015	Réduire les émissions de GES	Règlementaire	Planifié	CO ₂	Ministère en charge des Transports
20	Voitures diesel plus efficaces	Les véhicules diesel dont l'année de production est supérieure ou égale à 2015	Réduire les émissions de GES	Règlementaire	Planifié	CO ₂	Ministère en charge des Transports
21	Restriction à l'importation de voitures d'occasion	Les textes adoptés pour les réformes dans le secteur de transport terrestres	Réduire les émissions de GES	Règlementaire	Planifié	CO ₂	Ministère en charge des Transports

2.4.2 Impacts des Actions, Politiques et Mesures sur les tendances des émissions et des absorptions de GES

En dépit de ses besoins importants pour développer son économie et la nécessité de sortir une grande partie de sa population de la pauvreté, le Niger ambitionne de limiter ses émissions à 1,61 tCO₂eq/hab à l'horizon 2030, dans le cadre de l'objectif conditionnel. Dans cette dynamique, le pays a misé sur les actions et mesures d'atténuation à fort potentiel de réduction des GES dans les secteurs AFAT et Energie (Tableaux 18 et 19). La mise en œuvre des technologies du secteur AFAT permet au Niger de séquestrer 4,2 tonnes de CO₂-eq / ha/an et celles du secteur Energie permet de réduire les émissions dudit secteur de 6 565,56ktCO₂ à l'horizon 2030.

Tableau 18 : Actions et Mesures par Technologies du secteur AFAT

Mesures d'atténuation	Technologies	Unités	Cibles à l'horizon 2030
Mise à l'échelle des bonnes pratiques et des techniques de GDT/E et de l'AIC	Haies vives et brises vents	Kml	145 000 Km
	Plantations arbres à usages multiples	ha	750 000
	Fixation de dunes vives	ha	10 053
	Promotion de la Régénération Naturelle Assistée (RNA)	ha	913 932
	Aménagement des terres pour les cultures irriguées ou de décrues	ha	424 000
	Cultures fourragères	ha	2000
	Gestion des intrants (Microdose)	Tonnes	10 822
	Aménagement et sécurisation des enclaves pastorales, aires de pâturage et aires de repos	ha	455 848
	Intensification des systèmes d'élevage basés sur l'embouche bovine	Fermes	1500
	Développement de fermes laitières en zéro pâturage (stabulation permanente)	Fermes	258
	Intensification des systèmes d'élevage basés sur l'embouche ovine	Fermes	3 000
	Aménagement des aires et couloirs de passage	Kml	279 702
Aménagement durable des formations forestières pour réduire les émissions de GES dues à la déforestation	Lutte contre le déboisement (défrichement) et les feux de brousse (pare-feu)	ha	7 500
	Restauration des terres pastorales dégradées	ha	112 500
	Programme « un village un bois »	ha	12 500
	Réhabilitation des forêts classées dégradées	ha	10 000
	Foresterie privé	ha	75 000

Tableau 19 : Actions et Mesures par Technologies du secteur Energie

Mesures d'atténuation	Technologies	Unités	Cibles à l'horizon 2030	
			Conditionnelles	Inconditionnelles
Promotion de l'efficacité énergétique dans les secteurs résidentiel et tertiaire	Éclairage efficace avec les ampoules fluocompactes	Lampes	841 000	250 000
	Éclairage efficace avec LED	Lampes	295 000	88 000
	Foyers à bois efficaces	Foyers	942 000	300 000
	Foyers à charbon de bois efficaces	Foyers	520 000	140 000
	Foyers au GPL	Foyers	520 000	500 00
	Éclairage de bureau efficace avec des ampoules fluocompactes	Lampes	253 000	80 000
	Éclairage de bureau efficace avec LED	Lampes	310 000	90 000
	Éclairage public efficace	Lampes	140 000	70 000
	Lampes solaires à LED	Lampes	71 000	40 000
	Réfrigérateurs efficaces	Réfrigérateurs	283 000	113 000
Réduction des pertes de transport et distribution	Réfrigérateurs d'hôtel efficaces	Réfrigérateurs	71 000	15 000
	Lampadaires solaires	Lampes	40 000	8 000
D'électricité Développement des énergies renouvelables	Nouvelle centrale à charbon à haut rendement	MW	200	0
	Réseaux électriques efficaces (pertes évitées)	GWh	52	0
Amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur du transport	Hydroélectricité connectée au réseau principal	MW	130	0
	Production électrique à partir de bagasse	MW	12	0
	PV solaires, grand réseau	MWc	402	0
	Mini-réseau solaire/diesel	MWc	24	0
	PV solaires, petit réseau isolé, 100% solaire	MWc	100	0
	Eolienne	MW	50	0

2.4.2.1 Etat de mise en œuvre des mesures et politiques dans le secteur AFAT

Les réalisations à date enregistrées par mesure en fonction des technologies sur la période de 2021 à 2024 sont consignées dans le Tableau 20.

Tableau 20: Réalisation physiques couvrant la période 2021-2024 de l'évaluation

Mesures d'atténuation	Technologies	Unités		Réalisations			
			2021	2022	2023	2024	
Mise à l'échelle des bonnes pratiques et des techniques de GDT/E et de l'AIC	Haies vives et brises vents	Kml	1 928	-	221	26	
	Plantations arbres à usages multiples	ha	23 359	27 639	21 505	24 462	
	Fixation de dunes vives	ha	4 610	6 313	9 263	2 583	
	Promotion de la Régénération Naturelle Assistée (RNA)	ha	108 823	240 147	65 619	27 059	
	Aménagement des terres pour les cultures irriguées ou de décrues	ha	358 000	288 082	5 471	76 738	
	Cultures fourragères	ha	80	-	273	173	
	Gestion des intrants (Microdose)	Tonnes	94 117	27 548	31 186	49 292	
	Aménagement et sécurisation des enclaves pastorales, aires de pâturage et aires de repos	ha	3 267	5 310	5 823	7 176	
	Intensification des systèmes d'élevage basés sur l'embouche bovine	Fermes	-	-	-	122	
	Développement de fermes laitières en zéro pâturage (stabulation permanente)	Fermes	-	-	-	413	
	Intensification des systèmes d'élevage basés sur l'embouche ovine	Fermes	-	-	-	600	
	Aménagement des aires et couloirs de passage	Kml	335	114	41	42	
Aménagement durable des formations forestières pour réduire les émissions de GES dues à la déforestation	Lutte contre le déboisement (défrichement) et les feux de brousse (pare-feu)	ha	31 050	32 912	15 966	11 069	
	Restauration des terres pastorales dégradées	ha	11 466	17 119	20 084	10 383	
	Programme « un village un bois »	ha	NE	NE	NE	NE	
	Réhabilitation des forêts classées dégradées	ha	NE	NE	NE	NE	
	Foresterie privée	ha	NE	NE	NE	NE	

L'analyse du tableau montre que certaines options technologiques n'ont pas connu de réalisations significatives sur la période 2021- 2024. Il s'agit, de l'Intensification des systèmes d'élevage basés sur l'embouche bovine et ovine et le Développement de fermes laitières en zéro pâturage (stabulation permanente). D'autres, n'ont pas pu être évaluées pour causes de l'indisponibilité des informations d'une part et la non maîtrise des données et informations d'autre part. Les impacts sur les émissions des GES des options technologiques ayant connu des réalisations ont été évalués à travers l'outil EX-ACT à partir des réalisations physiques. Le Tableau 21 présente une vue d'ensemble des niveaux de réduction atteint et attendu par mesure et par option technologique.

Tableau 21 : Vue d'ensemble de la réduction attendue en 2030 et réduction atteinte sur la période 2021-2024

Mesures d'atténuation	Technologies ⁶	Réduction attendue 2021-2030	Réduction atteinte 2021-2024	Niveau de réduction par rapport à l'horizon	Commentaire
Mise à l'échelle des bonnes pratiques et des techniques de GDT/E et de l'AIC	Haies vives et brises vents	-28 742 964	-19 260	0,07%	La cible fixée pour 2030 est loin d'être atteint, il convient d'envisager des mesures d'incitation et une bonne sensibilisation des producteurs. Surtout que le Programme Grande irrigation est une opportunité de mise à l'échelle de cette pratique, en plus des initiatives d'aménagement des terres qui prennent de l'ampleur dans le pays
	Plantations arbres à usages multiples	-79 426 875	-4 948 240	6,23%	Cette technologie a été mise en œuvre avec un taux très faible de 6,23%. La cible peut être maintenue pendant la révision de la CDN et il convient d'adopter une bonne stratégie de remontée des données et une excellente fonctionnalité du MNV. On note également un contexte favorable à l'atteinte de la cible avec l'institutionnalisation de la fête nationale de l'arbre.
	Fixation de dunes vives	-344 033	-363 700	105,72%	La cible est très largement dépassée (105,72%). Cette performance peut amener le comité de suivi de la CDN, de revoir à la hausse cette cible lors de l'actualisation de la CDN.
	Promotion de la Régénération Naturelle Assistée (RNA)	-8 570 564	-2 267 083	26,45%	À 4 ans de mise en œuvre de la CDN, cette technologie dépasse déjà les 22,04% de réduction des émissions prévues. Cette performance est due à une forte adoption volontaire de la technologie par les paysans et les efforts de l'État et de ces partenaires. Il est important de renforcer le suivi pour prendre en compte les initiatives paysannes et les réalisations de certaines ONG.
	Aménagement des terres pour les cultures irriguées ou de décrues	-4 771 365	NE		Les données ont été collectées sur la période 2021-2024. Cependant, l'évaluation n'a pas pu être réalisées en raison de l'incertitude liée aux données
	Cultures fourragères	-32 465	-4 233	13,04%	Le taux de 13,04% montre que la cible n'est pas hors de porter. Il suffit d'améliorer le suivi afin de prendre en compte toutes les réalisations et d'orienter certains investissements de l'irrigation vers cette technologie qui a l'avantage de réduire la dépendance du cheptel aux aléas climatiques.
	Gestion des intrants (Microdose)	-933 629	NE		Les données ont été collectées sur la période 2021-2024. Cependant, l'évaluation n'a pas pu être réalisées en raison de l'incertitude liée aux données
	Aménagement et sécurisation des enclaves pastorales, aires de pâturage et aires de	-11 417 374	-723 067	6,33%	Le niveau de réduction atteint (11,36%) montre que la cible peut être atteint en 2030. Il est toujours important de faire d'améliorer le système de suivi évaluation afin de prendre en

⁶ Etude C056. Plan d'action et feuille de route du secteur AFAT/CDN

Mesures d'atténuation	Technologies⁶	Réduction attendue 2021-2030	Réduction attente 2021-2024	Niveau de réduction par rapport à l'horizon	Commentaire
	repos				compte toutes les réalisations.
	Intensification des systèmes d'élevage basés sur l'embouche bovine	-9 407 382	-126 552	1,35%	Le niveau de réduction (1,35%) des émissions constatées est très faible pour cette technologie. Le système de rapportage devait être renforcé afin de prendre en compte les initiatives privées. Il y a également les nouvelles orientations du Ministère de tutelle qui mérite une attention particulière. Notamment, la redynamisation des Centres de Multiplication du bétail (CMB) de l'état et les stations de recherche.
	Développement de fermes laitières en zéro pâturage (stabulation permanente)	-2 142 102	-335 529	15,66%	Le niveau de réduction (15,66%) des émissions constatées moyenne pour cette technologie. Le système de rapportage devait être renforcé afin de prendre en compte les initiatives privées. Il y a également les nouvelles orientations du Ministère de tutelle qui mérite une attention particulière
	Intensification des systèmes d'élevage basés sur l'embouche ovine	-2 617 604	-56 840	2,17%	Le niveau de réduction (2,17%) des émissions constatées est faible pour cette technologie. Le système de rapportage devait être renforcé afin de prendre en compte les initiatives privées. Il y a également les nouvelles orientations du Ministère de tutelle qui mérite une attention particulière. Les initiatives de certains partenaires comme les ONG et organisme de Développement du système des Nations Unies (FAO, PNUD, etc.)
	Aménagement des aires et couloirs de passage	-7 005 542	-189 163	2,70%	Le niveau de réduction atteint est très faible (4,84%). Les projets intervenants dans ce domaine doivent être sensibilisé sur la nécessité d'atteindre cette cible.
	Lutte contre le déboisement (défrichement) et les feux de brousse (pare-feu)	-743 714	-849 621	114,20%	On enregistre une super performance pour cette cible. On peut remarquer à ce niveau que la cible a était pessimiste à sa définition.
Total réduction mesure 1		-156 155 613	-9 883 288	6,33%	
Aménagement durable des formations forestières pour réduire les émissions de GES dues à la déforestation	Restauration des terres pastorales dégradées	-2 817 726	-709 941	25,20%	A ce rythme (25,2%) en 4 ans de mise en œuvre, la cible sera difficile à dépasser en 2030. La révision peut être mise à profit pour revoir la cible après une évaluation des programmations au niveau des projets et programmes en cours ou en instance de démarrage
	Programme « un village un bois »	-1 548 651	NE		Absence d'informations consolidées sur les superficies réellement aménagées par village
	Réhabilitation des forêts classées dégradées	-415 599	NE		Indisponibilité des données précises sur l'étendue des superficies réhabilitées

Mesures d'atténuation	Technologies ⁶	Réduction attendue 2021-2030	Réduction attente 2021-2024	Niveau de réduction par rapport à l'horizon	Commentaire
	Foresterie privé	-648 863	NE		Absence des données consolidées sur les initiatives privées effectivement mises en œuvre
	Total réduction mesure 2	-5 430 839	-709 941	13,07%	
TOTAL		-161 586 452	-10 593 228	6,56%	

L'analyse du Tableau montre que certaines technologies comme la fixation des dunes ont dépassé les objectifs attendus (105,72%), tandis que d'autres telles que les haies vives (0,07%) sont loin d'atteindre leurs cibles, d'où la nécessité d'accélérer les efforts pour une mise en œuvre effective des options retenues.

En ce qui concerne la mesure « Aménagement durable des formations forestières pour réduire les émissions de GES dues à la déforestation », avec une séquestration attendue de 5 430 839 en 2030, il a été enregistré un niveau de réalisation de 13,07% sur la période 2021-2024.

Aussi, la mesure « Mise à l'échelle des bonnes pratiques et des techniques d'élevage durable », bien que les réductions atteintes par technologie soient significatives, elle ne représente que 6,33% de la cible de 156 155 613 à l'horizon 2030.

Globalement, pour une réduction attendue de 161 586 452 tonnesCO₂eq en 2030, il a été enregistré 10 593 228 tonnesCO₂eq sur la période 2021-2024, soit 6,56%.

2.4.2.2 Etat de mise en œuvre des PAMs dans le secteur Energie

Sur les (04) quatre mesures définies dans la CDN, deux (2) ont fait l'objet de mise en œuvre à travers neuf (09) options technologiques (Tableau 22).

Tableau 22: Niveaux de réalisations physiques des mesures par technologies

Mesures d'atténuation	Technologies	Unités	Réalisation physiques			
			2021	2022	2023	2024
Promotion de l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel et tertiaire	Éclairage efficace avec les ampoules fluocompactes	Lampes	523 654	542 915	561 760	580 709
	Foyers à bois efficaces	Foyers	180 846	183 475	188 935	193 688
	Foyers à charbon de bois efficaces	Foyers	162 008	164 363	169 255	173 512
	Foyers au GPL	Foyers	173 310	175 831	181 064	185 619
	Éclairage de bureau (Service) efficace avec des ampoules fluocompactes	Lampes	368 565	382 121	395 385	408 722
	Réfrigérateurs efficaces	Réfrigérateurs	11 731	12 164	12 611	13 059
	Réfrigérateurs d'hôtel efficaces	Réfrigérateurs	NE	NE	NE	NE
	Lampadaires solaires	Lampes	NE	NE	NE	NE
	Éclairage efficace avec LED	Lampes	NE	NE	NE	NE
	Éclairage de bureau efficace avec LED	Lampes	NE	NE	NE	NE
Développement des énergies renouvelables	Éclairage public efficace	Lampes	NE	NE	NE	NE
	Lampes solaires à LED	Lampes	NE	NE	NE	NE
	PV solaires, grand réseau	MWc	0	0	37	37
	Mini-réseau (hybride) solaire/diesel	MWc	0,06	0,42	0,42	6,106
	PV solaires, petit réseau isolé, 100% solaire	MWc	10,61	12,5	12,5	12,62
	Hydroélectricité connectée au réseau principal	MWc	0	0	0	0
Réduction des pertes de transport et de distribution	Production électrique à partir de bagasse	MWc	0	0	0	0
	Eolienne	MWc	0	0	0	0
Amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur des transports	Nouvelle centrale à charbon à haut rendement	MW	0	0	0	0
	Réseaux électriques efficaces (pertes évitées)	GWh	NE	NE	NE	NE
	Voitures à essence plus efficaces	Voitures	NE	NE	NE	NE
	Voitures diesel plus efficaces	Voitures	NE	NE	NE	NE
	Restriction à l'importation de voitures d'occasion	Voitures	0	0	0	0

L’analyse du Tableau montre que de 2021 à 2024, le nombre de lampes fluocompactes est passé de 523 654 à 580 709, tandis que les foyers à bois efficaces sont passés de 180 846 à 193 688, et les foyers à charbon de bois de 162 008 à 173 512. Les foyers au GPL ont également connu une augmentation, passant de 173 310 à 185 619. Ces progrès, bien que modérés, montrent une adoption progressive de technologies visant à réduire la consommation de bois et de charbon et à favoriser l’utilisation de combustibles alternatifs comme le GPL. Cela contribue non seulement à réduire la pression sur les ressources forestières, mais aussi à limiter les émissions de CO₂ associées à la combustion de biomasse, tout en améliorant l’efficacité énergétique dans les ménages et les services.

Aussi, la mise en œuvre de la mesure « Développement des énergies renouvelables » au Niger s’est intensifiée sur la même période, avec une mise en place progressive de systèmes photovoltaïques (PV) et de mini-réseaux hybrides. La capacité installée des systèmes PV solaires connectés au grand réseau est passée de 7 MWc avant 2023 à 37 MWc en 2023. Parallèlement, les mini-réseaux hybrides solaire/diesel ont vu leur capacité augmenter de 0,06 MWc en 2021 à 6,106 MWc en 2024. De même, des petits réseaux isolés, 100 % solaires, ont légèrement progressé, passant de 10,61 MWc à 12,62 MWc sur la même période. Cette expansion des capacités de production d’électricité renouvelable, bien que partielle, témoigne d’une volonté de diversifier le mixe énergétique du pays et de réduire la dépendance aux énergies fossiles. Cela permet de renforcer l’électrification rurale et de contribuer aux objectifs de réduction des émissions de GES.

Ainsi, l’impact de la mise en œuvre de ces mesures a été évaluée à l’aide d’outil GACMO à partir des réalisations physiques (Tableau 23).

Tableau 23 : Impacts de la mise en œuvre des mesures

Mesures d'atténuation	Options/cibles technologie	Réduction attendue en2030 (ktonnesCO2eq)	Réduction atteinte 2021-2024 (ktonnesCO2eq)	Niveau de réduction atteint (%) /Objectif 2030	Commentaire
Promotion de l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel et tertiaire	Éclairage efficace avec les ampoules fluocompactes	191,76	102,07	53%	Le niveau de réduction atteint est 53%, ce qui montre un progrès significatif. Par ailleurs, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre l'objectif de réduction fixé en 2030
	Foyers à bois efficaces	1 558,33	242,99	16%	Le niveau de réduction atteint est de 16%, ce qui montre un progrès significatif, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre l'objectif d'ici 2030. Cela pourrait nécessiter une intensification des campagnes de sensibilisation et de distribution de foyers efficaces.
	Foyers à charbon de bois efficaces	1 030,75	292,71	28%	Le niveau de réduction atteint est de 28%, ce qui montre un progrès significatif, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre l'objectif d'ici 2030. Cela pourrait nécessiter une intensification des campagnes de sensibilisation et de distribution de foyers efficaces.
	Foyers au GPL	278,6	50,7	18%	Avec un niveau de réalisation de 18%, cela indique que des efforts restent pour pourvoir atteindre l'objectif de la cible d'ici 2030
	Éclairage de bureau (Service) efficace avec des ampoules fluocompactes	94,4	120,69	128%	Les réalisations physiques sont obtenues à partir du taux de pénétration, ce qui explique le niveau de l'atteinte de la cible dépassant les 100%. Ce dépassement aussi peut être due à la sous-estimation de la cible. Une enquête et au niveau des services est nécessaire.
	Réfrigérateurs efficaces	640,02	21,11	3%	Le niveau de réduction atteint est relativement faible (3%), ce qui suggère que l'adoption de réfrigérateurs efficaces reste limitée. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accélérer cette transition, peut-être en renforçant les incitations financières ou en augmentant l'offre de réfrigérateurs à haute efficacité.
	Lampadaires solaires	52,81	NE		La non-disponibilité des données et informations n'a pas permis d'évaluer le niveau de réduction atteint. Une enquête doit mener.
	Eclairage efficace avec LED	137,33	NE		La non-disponibilité des données et informations n'a pas permis d'évaluer le niveau de réduction atteint. Une enquête doit mener.
	Eclairage de bureau efficace avec LED	138,05	NE		La non-disponibilité des données et informations n'a pas permis d'évaluer le niveau de réduction atteint. Une enquête doit mener.

Mesures d'atténuation	Options/cibles technologie	Réduction attendue en 2030 (ktonnesCO2eq)	Réduction atteinte 2021-2024 (ktonnesCO2eq)	Niveau de réduction atteint (%) /Objectif 2030	Commentaire
	Eclairage public efficace	145,67	NE		La non-disponibilité des données et informations n'a pas permis d'évaluer le niveau de réduction atteint. Une enquête doit être mener.
	Lampes solaires LED	35,17	NE		La non-disponibilité des données et informations n'a pas permis d'évaluer le niveau de réduction atteint. Une enquête doit être mener.
	Réfrigérateur d'hôtel efficaces	0,1	NE		La non-disponibilité des données et informations n'a pas permis d'évaluer le niveau de réduction atteint. Une enquête doit être mener.
Total 1		4 302,99	830,27	19,30%	Le niveau de réalisation de cette mesure est 19,30%. Des enquêtes supplémentaires au niveau national est nécessaire pour pouvoir établir la situation exacte des technologies
Développement des énergies renouvelables	PV solaires, grand réseau	586,92	54,02	9%	Le niveau de réduction atteint n'est que de 9%, ce qui indique un retard significatif dans l'expansion des capacités solaires à grande échelle. Des obstacles à la mise en œuvre doivent être identifiés et surmontés pour accélérer cette transition.
	Mini-réseau (hybride) solaire/diesel	86,62	22,04	25%	Avec un niveau de réduction de 25%, il y a une progression, mais elle reste insuffisante pour atteindre les objectifs de 2030. Il serait bénéfique de renforcer le soutien aux mini réseaux, notamment dans les zones rurales isolées.
	PV solaires, petit réseau isolé, 100% solaire	230,4	53,52	23%	Le taux de réalisation de 23% montre une adoption progressive, mais encore lente, de ces solutions. Des initiatives supplémentaires sont nécessaires pour encourager l'utilisation de ces réseaux isolés, surtout dans les zones hors réseau.
	Hydroélectricité connectée au réseau principal	964,08	0	0	Le projet de construction de barrage de Kandadji est cours d'exécution
	Production électrique à partir de bagasse	7,63	0	0	Le projet n'a pas encore démarré
	Eolienne	62,5	0	0	Les études de faisabilité sont en cours
Total 2		1 938,15	129,58	7%	Le niveau global de réduction atteint est de 7%, ce qui est en dessous des attentes. Cela montre que des efforts beaucoup plus importants sont nécessaires pour développer les énergies renouvelables, en particulier en surmontant les obstacles financiers et techniques qui freinent leur déploiement.

Mesures d'atténuation	Options/cibles technologie	Réduction attendue en 2030 (ktonnesCO2eq)	Réduction atteinte 2021-2024 (ktonnesCO2eq)	Niveau de réduction atteint (%) /Objectif 2030	Commentaire
Réduction des pertes de transport et de distribution	Réseaux électriques efficaces (pertes évitées)	64,27	NE		La non-disponibilité des données et informations n'a pas permis d'évaluer le niveau de réduction atteint. Une enquête doit être mener.
	Nouvelle centrale à charbon à haut rendement	223,41	0		Les études de faisabilité sont en cours pour un complexe de 5 400 MW avec une première phase de 600 MW
Total 3		287,68	0		Globalement, cette mesure n'a pas connu un début de réalisation
Efficacité énergétique dans le secteur des transports	Voitures à essence plus efficaces	3,27	NE		La non-disponibilité des données et informations n'a pas permis d'évaluer le niveau de réduction atteint. Une enquête doit être mener.
	Voitures diésel plus efficaces	0,9	NE		La non-disponibilité des données et informations n'a pas permis d'évaluer le niveau de réduction atteint. Une enquête doit être mener.
	Restriction à l'importation de voiture d'occasion	32,6	0		Il n'existe pas pour le moment une mesure dans ce sens.
Total 4		36,77	0		Globalement, cette mesure n'a pas connu un début de réalisation
Total		6 565,59	959,85	15%	Sur la période 2021-2024, les émissions évitées sont de l'ordre de 959,85ktonnesCO2eq pour une cible de 6 565,59ktonnesCO2eq à l'horizon 2030 ; soit une réduction de 15%

L'analyse du Tableau met en évidence des progrès variés selon les technologies mises en œuvre pour atteindre les objectifs de réduction des émissions d'ici 2030.

En effet, les mesures liées à l'efficacité énergétique, comme l'éclairage de bureau avec les ampoules fluocompactes, a atteint 128% de réduction, démontrant ainsi l'efficacité des politiques mises en place dans le secteur tertiaire. Cependant, d'autres mesures, telle que l'adoption de réfrigérateurs efficaces, atteignent seulement 3% de réduction, d'où la nécessité de renforcer les incitations et la sensibilisation.

Pour ce qui est du développement des énergies renouvelables, la mesure est peu évolutive. Sur une réduction attendue d'ici 2030 de l'ordre de 1 938,15 ktonnesCO2eq, seulement 129,58 ktonnesCO2eq de réduction ont été enregistrées entre 2021 et 2024, soit 7%.

Les initiatives comme les mini-réseaux solaires/diesel hybrides montrent une progression avec un niveau de réduction de 23%. D'autres, comme les PV solaires grand réseau, n'atteignent que 9% de l'objectif prévu, révélant des retards significatifs dans leur mise en œuvre.

Globalement, ces résultats indiquent que, bien que des avancées notables aient été réalisées, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour combler les insuffisances dans le déploiement des énergies renouvelables et s'assurer que tous les secteurs contribuent à l'atteinte des objectifs climatiques du Niger pour 2030. Ainsi, pour une réduction attendue de 6 565,59 ktonnesCO₂eq en 2030, une réduction de 959,85 est atteinte sur la période 2021-2024, soit 15%.

2.4.3 Méthodologies et Hypothèses utilisées

Les impacts de la mise en œuvre des PAMs sur les émissions de GES des secteurs AFAT et Energie ont été estimés respectivement sur la base des mêmes outils EX-ACT et GACMO afin d'éviter les biais et les incertitudes liées aux changements méthodologiques.

La méthodologie d'évaluation adoptée tient compte des principes généraux suivants : i) la transparence ; ii) l'exhaustivité ; iii) la précision et iv) la comparabilité. Ainsi, elle est axée sur :

- La description du secteur ayant permis d'identifier les leviers sur lesquels le pays pourra s'appuyer pour contribuer aux efforts planétaires, de réduction des émissions de GES tout en poursuivant son développement socioéconomique sobre en carbone et résilient aux changements climatiques ;
- La définition de l'échelle temporelle de l'évaluation, notamment 2021-2024, correspondant à la première phase quinquennale de mise en œuvre de la CDN révisée ;
- L'indentification des structures détentrices de données qui s'est appesantie sur les structures étatiques, le secteur privé, les ONG/Associations de développement intervenant dans le secteur AFAT ;
- La collecte des données/informations sur la base d'un tableau Excel axé sur les réalisations physiques couvrant la période 2021-2024 ;
- L'AQ/CQ des données/informations pour s'assurer du respect des principes généraux de l'évaluation ;
- Le calibrage et saisie des donnés/informations notamment les réalisations physiques au niveau de la feuille MNV (GACMO, volet Energie) et en mettant l'accent sur le Potentiel de Réchauffant Global (PRG), aligné au Mécanisme de Développement Propre (MDP) soit, 25 pour le CH₄ et 298 pour le N₂O (Official 2nd period 2016-2020) ;
- Analyse et interprétation des sorties des logiciels qui ont permis de croiser les cibles de la CDN dans le secteur AFAT et Energie, leurs niveaux de réalisation et le bilan carbone correspondant ;
- Comparaison entre le niveau de réduction atteinte sur la période 2021-2024 et le niveau de réduction attendue à l'horizon 2030.

Les hypothèses formulées par secteur pour cette évaluation tiennent compte des circonstances nationales, des cibles, de l'échelle temporelle et de la portée des PAMs. Il s'agit de :

Hypothèse 1 : « la portée des PAMs couvre l'ensemble du territoire national avec des impacts variables selon les zones agro climatiques » ;

Hypothèse 2 : « les PAMs objet de l'évaluation présentent des réalisations physiques sur la période 2021-2024 » ;

Hypothèse 3 : « la mise en œuvre des PAMs concourent au respect des engagements de réduction/absorption du Niger ».

2.4.4 Politiques, Actions et Mesures retenues

Conformément aux ETF, les politiques, actions et mesures retenues pour le suivi de la mise en œuvre

de la CDN sont : (i) promotion de l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel et tertiaire ; (ii) développement des énergies renouvelables ; (iii) mise à l'échelle des bonnes pratiques et des techniques de GDT/E et de l'AIC ; (iv) aménagement durable des formations forestières pour réduire les émissions de GES dues à la déforestation ; et (v) mise à l'échelle des bonnes pratiques et des techniques d'élevage durable. Les résultats de la mise en œuvre de ces politiques, actions et mesures sont présentés dans le Table 5 (*Cf* : annexe 2).

2.4.5 Politiques et mesures nationales mise en œuvre pour faire face aux conséquences sociales et économiques des mesures de riposte

Elles sont développées sous forme de Plan National de Réponses à l'Insécurité Alimentaire, Nutritionnelle (PNRIAN) au terme de chaque campagne agrosylvopastorale, sur la base des analyses de la situation alimentaire, nutritionnelle et pastorale.

Ainsi, sur la période 2021-2024, quatre (04) PNRIAN ont été mis en œuvre pour le renforcement de la résilience des populations impactées par les évènements climatiques extrêmes, notamment les sécheresses et les inondations.

Sur le plan social, en 2022, 77 000 tonnes de vivres ont été distribuées à 3,95 millions de personnes, et 28 333 tonnes de vivres avec 19,4 milliards FCFA en cash alloués à 2,6 millions de personnes en 2023 (Source). Ces initiatives ont amélioré la résilience des ménages face aux chocs alimentaires et climatiques, tout en renforçant leur sécurité nutritionnelle.

D'un point de vue économique, les PNRIAN ont contribué à la stabilisation des marchés alimentaires et à la réduction des impacts des crises climatiques et sécuritaires. La reconstitution des stocks stratégiques, comme les 158 546 tonnes de céréales en 2022, a permis de garantir une réponse rapide en cas de crise. La vente de céréales à prix modéré, atteignant 45 862 tonnes en 2021 et 106 900 tonnes en 2022, a stabilisé les prix alimentaires, bénéficiant aux ménages vulnérables. Le soutien à l'agriculture et à l'élevage, avec la distribution annuelle d'environ 10 000 tonnes de semences améliorées et de milliers de tonnes d'aliments pour bétail (106 460 tonnes en 2022), a favorisé la productivité et réduit les pertes économiques des agriculteurs et éleveurs. En outre, l'assistance aux réfugiés et déplacés internes a évité des crises humanitaires majeures, limitant les tensions sociales et économiques dans les régions touchées (par exemple Tahoua, Tillabéri et Diffa). Ces informations sont résumées dans le Table 12 (*Cf* : Annexe 2).

2.5. Résumé des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre

Les émissions brutes de tous les principaux gaz à effet de serre combinés, sans tenir compte des absorptions sont évalués à 36 927,92 GgCO₂eq en 2022. En tenant compte de la capacité d'absorption, les émissions totales nettes sont évaluées à 13 556,03 GgCO₂eq pour la même année. Eu égard aux efforts importants faits pour absorber les émissions de CO₂, les émissions de CH₄ (80,4%) et de N₂O (12,7%) restent des contributeurs majeurs aux émissions totales nettes de GES en raison de leur fort potentiel de réchauffement global.

Le secteur de l'énergie est la première source avec une contribution de 39,61% (5 369,22 GgCO₂eq) suivi du secteur AFAT avec 29,54% (4 004,46 GgCO₂eq). Le secteur PIUP occupe la troisième place avec une contribution de 19,23% (2 606,55 GgCO₂eq) des émissions totales nettes.

En revanche, en dernière position le secteur Déchets avec une contribution de 11,62% (1 575,79 GgCO₂eq).

2.6. Projections des émissions et des absorptions de Gaz à Effet de Serre

2.6.1 Méthodes de projection

L'approche méthodologique suivie pour la projection des émissions et des absorptions de GES se base sur les directives du GIEC et du Groupe Consultatif d'Experts (GCE) en matière de formulation des hypothèses et de projections. Elle est fondée sur les principes de prise en compte des biais (Manque d'exactitude), l'exactitude, la précision, la transparence, l'exhaustivité, la comparabilité et l'adaptabilité.

Dans le cadre de projections des émissions de GES, plusieurs méthodes sont développées afin de mieux comprendre l'impact des facteurs clés sur les émissions et de projeter ces émissions dans le futur. Il s'agit, entre autres, des modèles économétriques, de l'approche par intensité d'émissions, de la méthode d'extrapolation et celle de régression.

Les modèles de régression ou économétriques (Equation 1) sont des méthodes statistiques qui permettent d'analyser et de quantifier les relations entre différentes variables économiques et sociales.

$$E_{GES} = \alpha + \beta_1 \times PIB + \beta_2 \times Population + \varepsilon \quad (\text{Equation 1})$$

- E_{GES} : les émissions de gaz à effet de serre (variable dépendante) ;
- α : l'ordonnée à l'origine ou constante ;
- β_1 et β_2 : les coefficients de régression qui représentent l'impact du PIB et de la population sur les émissions ;
- ε : le terme d'erreur résiduelle, qui représente les facteurs non pris en compte par le modèle.

L'approche par intensité d'émission (Equations 2 ; 3 et 4) est quant à elle une méthode qui projette les émissions de GES en fonction d'une unité d'activité économique ou physique, comme le PIB, la population, la production énergétique ou industrielle. Elle se concentre sur la relation entre les émissions et une variable explicative clé et calcule la quantité d'émission par unité de cette variable.

- Intensité carbone par unité de PIB : émissions de GES par unité PIB.

$$\text{Intensité carbone} = \frac{\text{Emissions de GES}}{\text{PIB}} \quad (\text{Equation 2})$$

- Intensité énergétique : émission de GES par unité d'énergie produite ou consommée.

$$\text{Intensité énergétique} = \frac{\text{Emissions de GES}}{\text{Quantité d'énergie(kWh,TJ, etc.)}} \quad (\text{Equation 3})$$

- Intensité par habitant : émissions de GES par personne.

$$\text{Intensité par habitant} = \frac{\text{Emissions de GES}}{\text{Population}} \quad (\text{Equation 4})$$

L'approche par extrapolation (Equation 5) est une méthode utilisée pour projeter les émissions de GES en prolongeant les tendances historiques des émissions ou des variables explicatives (telles que le PIB, la population, la consommation d'énergie, etc.). L'extrapolation repose sur l'hypothèse que les tendances passées se poursuivront à l'avenir.

$$E_{future} = E_t + \text{tendance} \times (\text{année future} - t) \quad (\text{Equation 5})$$

- t : l'année de départ ;
- E_{future} : l'émission projetée ;
- Tendance : la pente du changement linéaire annuel basé sur les données historiques.

Les méthodes de régressions permettent d'établir des relations statistiques entre des variables explicatives (comme la croissance économique, la population, la consommation d'énergie) et les émissions. Une fois que ces relations sont identifiées à partir de données historiques, elles peuvent être utilisées pour estimer ou projeter les émissions futures. Il existe plusieurs méthodes de régression dont, entre autres, la régression linéaire simple (Equation 6), la régression linéaire multiple (Equation 7) et la régression polynomiale (Equation 8).

$$E_{GES} = \alpha + \beta \times X \quad (\text{Equation 6})$$

Où :

- E_{GES} : les émissions de gaz à effet de serre ;
- X : la variable explicative (par exemple PIB, population) ;
- α : l'ordonnée à l'origine (constante) ;
- β : le coefficient de régression qui mesure l'effet de la variable X sur les émissions.

$$E_{GES} = \alpha + \beta_1 \times X_1 + \beta_2 \times X_2 + \dots + \beta_n \times X_n \quad (\text{Equation 7})$$

Où :

- E_{GES} : les émissions de gaz à effet de serre ;
- X_1, X_2, \dots, X_n : les variables explicatives (par exemple PIB, population, consommation énergétique) ;
- $\beta_1, \beta_2, \dots, \beta_n$: les coefficients de régression pour chaque variable explicative.

$$Y = a_n X^n + a_{n-1} X^{n-1} + \dots + a_1 X + a_0 \quad (\text{Equation 8})$$

Où :

- Y : la variable dépendante (la variable à prédire, par exemple l'énergie) ;
- X : la variable indépendante (comme l'année dans un contexte de prévision) ;
- $a_n, a_{n-1}, \dots, a_1, a_0$: les coefficients que le modèle détermine ;
- n : Le degré du polynôme. Un polynôme de degré 2 a un terme X^2 , un de degré 3 a un terme X^3 , etc.

Il faut noter que dans le cadre de cette analyse, toutes ces méthodes se valent. Par conséquent le recours à telle ou telle méthode est fonction de la disponibilité des données et informations des variables explicatives au niveau national et par secteur concerné. Le Tableau 24 présente les informations à collecter en fonction des modèles/méthodes choisies.

Tableau 24: Besoins d'informations primaires par secteur

Secteur	Méthodes/outils			
	Modèles économétriques	Approche par intensité	Méthodes de régression	Approche par extrapolation
Energie	- Données historiques sur les émissions, le PIB, la population et la consommation d'énergie ; - Données projetées sur le PIB, la Consommation d'énergie, la Population	-Données historiques sur les émissions, le PIB, la population et la consommation d'énergie ; -Données projetées sur le PIB, la Consommation d'énergie, la Population	Données historiques sur les émissions et les données projetées sur la consommation d'énergie	Données historiques sur les émissions
Transport	- Données historiques sur les émissions, la consommation du carburant, le nombre de véhicule, les kilomètres parcourus ; - Données projetées sur la consommation du carburant et les kilomètres parcourues ;	Données historiques sur les émissions, la Consommation totale du carburant ou la distance totale parcourue ; Données projetées sur la Consommation totale du carburant ou la distance totale parcourue	Les données historiques sur les émissions pour la régression simple ou bien les données projetées sur la consommation de carburant ou nombre de véhicule en plus des données historiques pour la régression multiple	Données historiques sur les émissions
Agriculture	Données historiques sur les émissions, la production agricole, la quantité des engrains et la population rurale ; Données projetées sur la production agricole, la quantité des engrains et la population rurale ;	Données historiques sur les émissions, la production totale agricoles ; Données projetées sur la production agricoles	Données historiques sur les émissions pour la régression simple ou bien les données historiques sur les émissions et la production projetées pour la régression multiple	Données historiques sur les émissions
Déchets	Données historiques sur les émissions, la population urbaine, la production de déchets, la méthode de gestion ; Données projetées sur la population urbaine, la production de déchets et la méthode de gestion	Données historiques sur les émissions et quantité des déchets produits et les données projetées sur la quantité des déchets produits	Données historiques sur les émissions pour la régression simple ou bien en plus des données historiques sur les émissions, il faut les données projetées sur la production des déchets	Données historiques sur les émissions

Secteur	Méthodes/outils			
	Modèles économétriques	Approche par intensité	Méthodes de régression	Approche par extrapolation
UTCATF	Données historiques sur les absorptions, les superficies des forêts perdues, des superficies des terres reboisées, le PIB agricole, la population rurale ; Données projetées sur les superficies des forêts perdues, des superficies des terres reboisées, le PIB agricole, la population rurale	Données historiques sur les absorptions, les superficies des forêts perdues, et les superficies des terres perdues projetées	Données historiques sur les absorptions pour la régression simple ou bien en plus des données historiques sur les données sur la déforestation projetées	Données historiques sur les absorptions
PIUP	Données historiques sur les émissions, la production industrielle, la consommation d'énergie et l'investissement technique ; Données projetées sur la production industriel, la consommation d'énergie et l'investissement technique	Données historiques sur les émissions, la production industrielle ou consommation énergétique et les données projetées sur la production industrielle ou consommation énergétique	Données historiques sur les émissions pour la régression simple. Pour la régression multiple, il faut des données projetées sur la production industrielle ou la consommation énergétique	Données historiques sur les émissions

2.6.2 Données d'entrée des projections des émissions

Les Tableaux 25 à 31 présentent une vue d'ensemble des données d'entrée pour les projections.

Tableau 25 : Données d'entrées du secteur de l'énergie

Années	Emissions (Millions de tonnes de CO ₂ eq)	Consommation d'énergie (GWh)	PIB (Millions USD)	Population (Millions Habitant)
1990	0,61	16 796,06	3 860,67	8,37
1991	0,61	17 009,23 ⁷	3 843,71	8,63
1992	0,61	17 222,39	3 920,61	8,91
1993	0,63	17 435,56	3 933,22	9,19
1994	0,66	17 648,73	4 006,17	9,49
1995	0,66	17 861,90	4 104,61	9,81
1996	0,67	16 609,38	4 108,74	10,15
1997	0,69	15 356,87	4 171,50	10,49
1998	0,71	14 104,36	4 587,51	10,85
1999	0,68	12 851,84	4 577,43	11,23
2000	0,78	11 599,33	4 522,12	11,62
2001	0,80	12 504,94	4 850,79	12,03
2002	0,85	12 734,92	5 089,38	12,46
2003	0,89	12 589,46	5 199,85	12,90
2004	0,93	12 915,13	5 218,76	13,37
2005	0,92	13 460,23	5 601,40	13,86
2006	0,92	13 530,56	5 933,62	14,37
2007	0,99	13 928,62	6 120,10	14,90
2008	1,04	13 727,85	6 593,27	15,46
2009	1,14	13 077,78	6 722,66	16,04
2010	1,30	11 431,37	7 299,35	16,65
2011	1,37	12 987,67	7 471,45	17,28
2012	2,61	13 946,03	8 259,61	17,95
2013	3,41	12 840,87	8 698,61	18,65
2014	3,39	13 227,97	9 276,39	19,37
2015	3,14	17 198,44	9 683,87	20,13
2016	3,33	20 098,74	10 239,81	20,92
2017	3,47	23 848,94	10 752,35	21,74
2018	3,34	23 285,79	11 527,74	22,58
2019	3,72	14 007,57	12 212,48	23,44
2020	3,34	24 146,48	12 646,10	24,33
2021	3,58	21 546,12	12 821,07	25,25
2022	3,67	21 686,60	14 294,17	26,21

⁷ Les données en surbrillance jaune sont des données interpolées

Tableau 26 : Données d'entrées du secteur de Déchets

Années	Emissions (Millions de tonnesCO ₂ eq)	Population urbaine (Millions d'habitant)	Production de déchets (Millions de tonnes)	Part des déchets allant à la décharge (%)
1990	0,172	1,29	1,296	62
1991	0,198	1,33	1,336	62
1992	0,226	1,38	1,377	62
1993	0,257	1,44	1,420	62
1994	0,289	1,49	1,465	62
1995	0,323	1,55	1,513	62
1996	0,360	1,61	1,563	62
1997	0,399	1,67	1,614	62
1998	0,441	1,74	1,668	62
1999	0,485	1,81	1,724	62
2000	0,535	1,88	2,317	62
2001	0,606	1,96	2,766	63
2002	0,646	2,02	2,864	64
2003	0,654	2,10	2,966	64
2004	0,713	2,17	3,073	64
2005	0,759	2,25	3,186	64
2006	0,797	2,33	3,303	64
2007	0,836	2,42	3,426	64
2008	0,885	2,51	3,554	64
2009	0,942	2,60	3,688	64
2010	0,965	2,70	3,828	64
2011	1,019	2,80	3,975	70
2012	1,029	2,91	4,129	70
2013	1,086	3,02	4,290	70
2014	1,139	3,14	4,455	70
2015	1,197	3,27	4,627	70
2016	1,256	3,41	4,807	70
2017	1,318	3,55	4,991	70
2018	1,382	3,71	5,179	70
2019	1,446	3,87	5,372	70
2020	1,512	4,05	5,569	70
2021	1,580	4,23	5,771	70
2022	1,651	4,43	5,979	70

Tableau 27 : Données d'entrées du secteur de l'Agriculture

Années	Emissions (Millions de tonnesCO ₂ eq)	Production totale agricole (tonnes)	Quantité d'engrais (tonnes)	Cheptel (tête)	Population rurale (Millions par habitant)
1990	6,26	2 355 395	42,98 ⁸	17 410 487	7,08
1991	6,66	2 814 308	59,52	18 076 809	7,30
1992	6,93	2 712 986	82,44	18 771 633	7,52
1993	7,21	1 972 500	114,18	19 496 170	7,76
1994	7,55	2 884 052	158,14	20 251 284	8,00

⁸ Données en surbrillance jaune sont des données extrapolées

Années	Emissions (Millions de tonnesCO ₂ eq)	Production totale agricole (tonnes)	Quantité d'engrais (tonnes)	Cheptel (tête)	Population rurale (Millions par habitant)
1995	7,84	2 400 607	219,03	21 237 121	8,27
1996	8,21	2 750 376	303,36	21 860 890	8,54
1997	8,56	1 998 666	420,16	22 718 273	8,82
1998	8,90	3 843 702	581,93	23 613 437	9,12
1999	9,34	3 366 769	805,99	24 547 123	9,42
2000	9,77	2 465 757	1 116,32	25 521 667	9,74
2001	10,23	3 648 731	1 546,12	26 538 990	10,08
2002	10,55	4 131 480	2 141,41	27 601 616	10,43
2003	11,28	4 310 551	2 965,89	28 710 660	10,80
2004	11,79	3 195 299	4 107,82	29 868 859	11,20
2005	12,13	4 397 186	5 689,42	31 078 544	11,60
2006	12,59	4 917 406	7 879,97	32 342 755	12,03
2007	13,33	4 980 395	10 913,92	33 662 794	12,48
2008	13,85	6 792 992	15 116	35 045 390	12,95
2009	14,52	4 668 482	14 644	36 490 171	13,44
2010	14,18	5 639 249	17 157	34 921 701	13,95
2011	14,86	5 639 249	17 069	36 366 689	14,48
2012	15,42	7 037 644	32 872	37 877 273	15,04
2013	16,21	6 634 274	23 326	39 456 143	15,63
2014	17,10	6 934 962	19 345	41 107 511	16,23
2015	17,84	7 842 881	36 377	42 484 665	16,86
2016	18,67	8 548 751	21 722	43 927 753	17,51
2017	19,64	8 496 882	11 712	45 370 841	18,18
2018	20,66	9 458 008	80 121	46 813 929	18,87
2019	21,75	9 935 418	82 795	48 257 017	19,57
2020	22,84	9 384 397	42 483	49 700 105	20,29
2021	23,95	6 207 179	79 860	51 143 193	21,02
2022	25,15	9 690 383	117 237	52 586 281	21,78

Tableau 28 : Données et informations d'entrées du secteur des Transports

Années	Emissions (Millions de tonnesCO ₂ eq)	Consommation du carburant (Tonnes)	Parc auto ⁹	Kilomètres parcourus
1990	0,22	72,14	29 112	ND
1991	0,21	68,15	31 418	ND
1992	0,20	64,15	33 907	ND
1993	0,18	60,15	36 593	ND
1994	0,17	56,15	39 492	ND
1995	0,16	52,16	42 620	ND
1996	0,19	63,53	45 996	ND
1997	0,23	74,91	49 640	ND
1998	0,27	86,28	53 572	ND
1999	0,31	97,66	57 816	ND
2000	0,34	109,04	62 395	ND
2001	0,37	114,01	67 338	ND

⁹ Données en surbrillance jaune sont des données projetées

Années	Emissions (Millions de tonnesCO ₂ eq)	Consommation du carburant (Tonnes)	Parc auto ⁹	Kilomètres parcourus
2002	0,37	113,99	72 672	ND
2003	0,40	122,91	78 429	ND
2004	0,41	125,84	84 641	ND
2005	0,41	125,81	91 346	ND
2006	0,42	129,78	98 582	ND
2007	0,49	152,52	106 391	ND
2008	0,50	155,45	114 819	ND
2009	0,66	203,92	127 235	ND
2010	0,81	250,74	145 901	ND
2011	0,78	241,35	167 285	ND
2012	0,86	283,11	187 675	ND
2013	1,05	345,36	206 237	ND
2014	1,12	365,28	166 079	ND
2015	1,10	355,48	183 074	ND
2016	1,05	337,66	198 666	ND
2017	0,92	296,08	214 152	ND
2018	1,02	327,93	223 491	ND
2019	1,47	481,33	237 946	ND
2020	1,09	353,14	254 288	ND
2021	1,22	392,88	275 224	ND
2022	1,48	481,33	296 160	ND

Tableau 29 : Données et informations d'entrées du secteur PIUP

Années	Emissions (Millions de tonnesCO ₂ eq)	Production industrielle (tonnes)	Consommation d'énergie (GWh)
1990	0,023	ND	210,50
1991	0,024	ND	218,18
1992	0,027	ND	225,85
1993	0,029	ND	233,53
1994	0,030	ND	241,21
1995	0,030	ND	248,88
1996	0,031	ND	257,46
1997	0,034	ND	266,05
1998	0,036	ND	274,63
1999	0,036	ND	283,21
2000	0,035	ND	291,79
2001	0,034	ND	285,39
2002	0,033	ND	321,93
2003	0,033	ND	384,57
2004	0,026	ND	401,28
2005	0,029	ND	400,98
2006	0,032	ND	445,45
2007	0,036	ND	510,77
2008	0,039	ND	600,58
2009	0,038	ND	738,36
2010	0,039	ND	963,51

Années	Emissions (Millions de tonnesCO ₂ eq)	Production industrielle (tonnes)	Consommation d'énergie (GWh)
2011	0,033	ND	888,24
2012	0,247	ND	961,00
2013	0,361	ND	1 160,20
2014	0,433	ND	1 223,51
2015	0,513	ND	939,98
2016	0,659	ND	769,88
2017	0,849	ND	548,40
2018	1,046	ND	713,20
2019	1,393	ND	1 394,06
2020	1,779	ND	908,61
2021	2,220	ND	1 206,69
2022	2,726	ND	1 394,06

ND : Non Disponible

Tableau 30: Données d'entrées pour le secteur UTCATF

Années	Séquestration (Millions tonnesCO ₂ eq)	Superficies des forêts perdues (ha)	Superficies reboisées	PIB agricole (Millions de franc CFA)	Population rurale (Millions hbt)	Superficie des terres agricoles (ha)	Intrants agricoles
1990	-	30,62	ND	ND	7,08	ND	ND
1991	-	30,57	ND	ND	7,30	ND	ND
1992	-	30,51	ND	ND	7,52	ND	ND
1993	-	30,46	ND	ND	7,76	ND	ND
1994	-	30,40	ND	ND	8,00	ND	ND
1995	-	30,35	ND	ND	8,27	ND	ND
1996	-	30,30	ND	ND	8,54	ND	ND
1997	-	30,25	ND	ND	8,82	ND	ND
1998	-	30,19	ND	ND	9,12	ND	ND
1999	-	30,14	ND	ND	9,42	ND	ND
2000	-	30,08	ND	0,34	9,74	6 534 881	ND
2001	-	30,03	ND	0,40	10,08	6 534 881	ND
2002	-	29,33	ND	0,39	10,43	6 534 881	ND
2003	-	28,66	ND	0,32	10,80	6 534 881	ND
2004	-	28,52	ND	0,47	11,20	6 534 881	ND
2005	-	28,39	72 420	0,34	11,60	6 534 881	ND
2006	-	28,32	72 420	0,40	12,03	6 534 681	ND
2007	-	27,81	72 420	0,41	12,48	7 000 000	ND
2008	-	27,40	72 420	0,43	12,95	7 000 000	ND
2009	-	26,32	72 420	0,44	13,44	7 000 000	ND
2010	-	26,65	72 420	0,45	13,95	6 534 881	ND
2011	-	24,96	72 420	0,46	14,48	15 681 985	ND
2012	-	25,48	72 420	0,47	15,04	16 081 451	ND
2013	-	25,60	72 420	0,48	15,63	16 962 145	ND

Années	Séquestration (Millions tonnesCO2eq)	Superficies des forêts perdues (ha)	Superficies reboisées	PIB agricole (Millions de franc CFA)	Population rurale (Millions hbt)	Superficie des terres agricoles (ha)	Intrants agricoles
2014	-	24,03	72 420	ND	0,50	16,23	17 457 991
2015	-	23,93	72 420	ND	1,22	16,86	15 974 645
2016	-	24,67	72 420	ND	1,49	17,51	17 316 567
2017	-	24,12	72 420	ND	1,59	18,18	18 135 526
2018	-	23,57	72 420	ND	1,95	18,87	18 366 809
2019	-	24,25	72 420	ND	2,02	19,57	20 921 492
2020	-	23,22	72 420	ND	2,28	20,29	17 693 115
2021	-	23,73	72 420	ND	ND	21,02	ND
2022	-	23,37	72 420	ND	ND	21,78	ND

Tableau 31 : Données d'entrées pour les gaz directs

Années	CO ₂ (Emissions)	CO ₂ (Absorptions)	CO ₂ net	CH ₄	N ₂ O	HFC	PFCs	SF ₆
1990	521,52	-30 623,48	6 729,23	702,67	-	-	-	521,52
1991	507,13	-30 568,43	7 070,47	786,83	-	-	-	507,13
1992	484,14	-30 513,39	7 349,42	840,21	-	-	-	484,14
1993	481,46	-30 457,92	7 640,79	896,90	-	-	-	481,46
1994	485,44	-30 403,04	7 966,68	974,49	-	-	-	485,44
1995	472,74	-30 348,11	8 284,19	1 020,80	-	-	-	472,74
1996	499,73	-30 298,69	8 632,21	1 113,92	-	-	-	499,73
1997	550,60	-30 245,69	8 985,34	1 183,07	-	-	-	550,60
1998	607,04	-30 188,01	9 344,64	1 250,51	-	-	-	607,04
1999	599,92	-30 135,99	9 765,05	1 356,85	-	-	-	599,92
2000	655,57	-30 083,31	10 258,84	1 461,61	-	-	-	655,57
2001	672,07	-30 029,42	10 761,31	1 551,77	-	-	-	672,07
2002	701,13	-29 329,28	11 127,66	1 607,05	-	-	-	701,13
2003	756,97	-28 662,54	11 804,02	1 735,00	-	-	-	756,97
2004	788,49	-28 521,75	12 331,54	1 839,65	-	-	-	788,49
2005	761,17	-28 390,48	12 705,31	1 901,06	-	-	-	761,17
2006	752,74	-28 316,12	13 256,77	1 926,74	-	-	-	752,74
2007	864,17	-27 810,17	13 950,68	2 104,55	-	-	-	864,17
2008	903,00	-27 404,64	14 522,21	2 171,81	-	-	-	903,00
2009	1 133,59	-26 315,10	15 193,18	2 307,40	-	-	-	1 133,59
2010	1 418,80	-26 653,80	14 821,78	2 349,16	-	-	0,00	1 418,80
2011	1 423,00	-24 958,99	15 473,08	2 512,97	-	-	0,00	1 423,00
2012	1 786,42	-25 482,47	17 292,11	2 527,85	73,06	27,29	0,00	1 786,42
2013	2 245,96	-25 597,88	18 624,54	2 689,84	149,56	55,38	0,00	2 245,96
2014	2 388,83	-24 032,78	19 341,39	2 879,12	212,99	56,96	0,01	2 388,83
2015	2 220,88	-23 928,95	19 975,23	2 984,09	289,29	58,54	0,01	2 220,88

Années	CO₂ (Emissions)	CO₂ (Absorptions)	CO₂ net	CH₄	N₂O	HFC	PFCs	SF₆
2016	2 202,36	-24 672,47	20 956,16	3 151,97	422,12	63,34	0,01	2 202,36
2017	2 087,43	-24 121,33	22 075,13	3 295,56	599,99	64,74	0,01	2 087,43
2018	2 095,36	-23 572,18	23 010,75	3 484,39	797,20	58,52	0,01	2 095,36
2019	2 907,21	-24 247,84	24 141,02	3 700,05	1 047,99	59,82	0,01	2 907,21
2020	2 474,98	-23 216,40	24 883,86	3 887,03	1 368,38	65,04	0,01	2 474,98
2021	2 816,49	-23 732,02	26 035,38	4 065,16	1 762,93	70,35	0,01	2 816,49
2022	3 229,09	-23 371,89	27 094,98	4 285,49	2 245,75	72,59	0,01	2 229,09

2.6.3 Données d'entrée pour la projection des indicateurs

Pour les données relatives à la projection des indicateurs, elles sont consignées dans le Tableau 32 et présentent une vue d'ensemble des données par secteur.

Tableau 32 : Données d'entrée pour la projection des indicateurs

Indicateurs	Unité	2021	2022	2023	2024
Totales des émissions évitées du secteur de l'Energie	ktonnesCO ₂ eq	239,96	479,92	719,89	959,85
Totales des émissions évitées du secteur AFAT	ktonnesCO ₂ eq	31 016,73	62 033,46	93 050,18	124 066,91
Superficie couverte par la RNA	ha	108 823,00	240 147,00	65 619,00	53 791
Superficie des terres pastorales restaurées	ha	11 466,00	17 119,00	20 084,00	17 457
Superficie plantée en espèces à usage multiples	ha	23359	27639	21505	20 794
Puissance installé grand réseau (PV solaires, grand réseau)	MW	7	7	37	37
Puissance installée en hybridation (Mini-réseau solaire/diesel)	MW	0,06	0,42	0	6,106
Puissance installé (PV solaires, petit réseau isolé, 100% solaire)	MWc	10,61	12,5	0	0,12
Nombre de Foyers à bois efficaces	foyer	180 846	183 475	188 935	193 688
Nombre de Foyers au GPL	foyer	173 310	175 831	181 064	185 619
Totales des émissions de GES compatible avec la couverture de la CDN	ktonnesCO ₂ eq	31 110,58	32 745,57		
Totales des absorptions de GES compatible avec la couverture de la CDN	ktonnesCO ₂ eq	- 23 732,02	- 23 371,89		

2.6.4 Hypothèses des scénarios

Pour les trois (3) scénarios « **sans mesures** » « **avec mesures** » et « **avec mesures supplémentaires** », les hypothèses ont été définies conformément aux modalités et procédures des lignes directrices aux fins du Cadre de Transparence Renforcée, notamment le paragraphe 94 de la décision 18/CMA.1.

Ainsi les hypothèses du **scénario « sans mesures »** se présentent comme suit :

Hypothèse 1 : sans les mesures d’atténuation, la demande énergétique au Niger continuerait de croître en raison de la croissance démographique et économique. L’utilisation accrue de combustibles fossiles comme le charbon et le pétrole pour produire de l’électricité entraînerait une augmentation significative des émissions de CO₂, principalement dans les zones urbaines et pour le besoin des unités industrielles ;

Hypothèse 2 : l’absence de politiques pour réduire la déforestation et la dégradation des terres agricoles entraînerait une réduction des puits de carbone, augmentant ainsi les émissions de GES dans le secteur UTCATF. La déforestation pour l’expansion agricole non contrôlée et l’exploitation du bois de chauffage entraîneraient une perte des puits de carbone, contribuant à l’augmentation des émissions ;

Hypothèse 3 : sans mesures d’atténuation, les pratiques agricoles traditionnelles contribueraient à une augmentation des émissions de méthane (CH₄) et de protoxyde d’azote (N₂O). La croissance de l’élevage pour répondre aux besoins alimentaires et de revenu exacerberait cette tendance. Aussi, la croissance de l’élevage, sans gestion appropriée des déjections animales et sans amélioration de l’alimentation des ruminants, augmenterait les émissions de GES, notamment de méthane (CH₄) ;

Hypothèse 4 : sans l’amélioration des infrastructures de gestion des déchets, d’un traitement efficace des eaux usées, les émissions de méthane (CH₄) provenant des décharges et des eaux usées devraient accroître au rythme de la croissance démographique.

Pour ce qui est de l’hypothèse du **scénario « avec mesures »**, il est attendu une réduction des émissions de GES du pays de 5,2%, 15,4% et 30% respectivement aux horizons 2025, 2035 et 2045 à travers la mise en œuvre des politiques et mesures d’atténuation décrites dans les cadres stratégiques du Niger.

En effet, la mise en œuvre des mesures et actions définies dans le CS-GDT et la SPN2A aura des impacts significatifs sur les émissions et absorptions dans le secteur UTCATF. Des initiatives comme la RNA, le reboisement et la restauration des terres dégradées pourraient renforcer les puits de carbone, réduisant ainsi les émissions nettes de CO₂. Il est également possible d’améliorer les pratiques agricoles pour réduire les émissions de méthane (CH₄) et de protoxyde d’azote. Cela inclut l’utilisation d’engrais organiques, la gestion améliorée des déchets animaux et la promotion de l’agroécologie. Ces pratiques pourraient réduire l’impact climatique de l’agriculture tout en augmentant la résilience des communautés rurales. Parallèlement, la mise en place des mesures efficaces de gestion et de valorisation des déchets permettra aussi de réduire les émissions de méthane (CH₄) provenant des décharges et des eaux usées.

Quant au scénario « avec mesures supplémentaires » : Le Niger pourrait atteindre des objectifs de réduction de GES plus ambitieux, avec des réductions de l'ordre de 7,8 % d'ici 2025, 38,82% d'ici 2035, et 48 % d'ici 2045, tout en consolidant son engagement envers un développement durable et résilient. Cette hypothèse s'appuie sur des initiatives supplémentaires en plus des mesures de base prévues dans les cadres stratégiques du pays. L'une des stratégies clés consiste à accélérer le déploiement des énergies renouvelables, en particulier le solaire et l'éolien, avec pour objectif de couvrir les zones rurales à 100 % grâce aux énergies propres. Ce plan serait soutenu par des incitations fiscales et des subventions spécifiques pour rendre ces solutions plus accessibles. Par ailleurs, un programme national d'efficacité énergétique viendrait renforcer cette transition, encourageant l'adoption de technologies économies en énergie dans les secteurs résidentiel, industriel et des transports, tout en introduisant des normes strictes pour les bâtiments et les appareils.

Pour la gestion des forêts et des terres, en complément des efforts de reboisement et de RNA, le Niger en synergie avec les pays de la Confédération de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) pourrait lancer des programmes régionaux de reboisement à grande échelle. Ces programmes viseraient à restaurer des écosystèmes dégradés, renforçant ainsi les puits de carbone et préservant la biodiversité. De plus, l'adoption des pratiques agroforestières permettant d'intégrer les arbres dans les terres agricoles, augmenterait les puits de carbone en améliorant la productivité des sols au bénéfice des communautés rurales.

Aussi, l'adoption de technologies avancées pour réduire les émissions de méthane (CH_4), comme l'utilisation d'additifs alimentaires pour les ruminants, serait encouragée. En parallèle, les agriculteurs bénéficieraient de formations et d'incitations pour adopter des pratiques agricoles de conservation, avec un soutien accru pour l'agroécologie. Ces pratiques permettraient de réduire les intrants chimiques et de minimiser les pertes de méthane (CH_4) et de protoxyde d'azote, contribuant à une agriculture plus durable et moins émettrice de GES.

En plus, une gestion plus avancée des déchets serait mise en place. Cela inclurait l'élargissement de la collecte et de la valorisation des déchets organiques pour la production de biogaz à grande échelle, limitant ainsi les émissions de méthane. De nouvelles réglementations et incitations fiscales seraient introduites pour encourager la réduction, le recyclage des déchets et une gestion plus stricte des eaux usées. Ces actions visent à diminuer les émissions de méthane (CH_4) tout en réduisant la pollution des écosystèmes aquatiques.

2.6.5 Hypothèses pour la projection des indicateurs

Cinq (5) hypothèses sont formulées en vue d'orienter le choix des outils et méthodes et de mieux projeter les indicateurs.

Hypothèse 1 : l'intensité des émissions par habitant et les émissions de GES dans les secteurs de l'Énergie et de l'AFAT diminueront progressivement grâce à l'implémentation de politiques de réduction des émissions, à l'amélioration de l'efficacité énergétique, et à l'adoption de pratiques durables dans les secteurs agricole et forestier ;

Hypothèse 2 : la couverture des terres sous RNA, la restauration des terres pastorales, et la plantation d'espèces à usage multiples connaîtra une expansion continue, soutenue par des projets structurants visant à renforcer la résilience des communautés locales et des écosystèmes

et à réduire les émissions de GES ;

Hypothèse 3 : la capacité installée en énergie solaire, incluant les grands réseaux, les mini-réseaux hybrides solaire/diesel, et les petits réseaux isolés 100 % solaires, continuerait d'augmenter grâce à des investissements soutenus et des politiques favorables. Ce développement contribuerait à l'électrification durable des zones rurales et urbaines, réduisant ainsi la dépendance aux combustibles fossiles ;

Hypothèse 4 : l'adoption de foyers améliorés continuerait d'accroître, portée par des programmes de sensibilisation, des mesures incitatives, et le soutien des partenaires internationaux. Cette transition vers des foyers écologiques contribuerait à réduire la dépendance au bois énergie et à diminuer les émissions de GES ;

Hypothèse 5 : les émissions de GES diminueront progressivement, et les absorptions s'accroîtront grâce aux efforts d'atténuation et de reforestation alignés avec les engagements de la CDN.

2.6.6 Résultats des projections

Les émissions de GES projetées varient selon les scénarios, les méthodes de projection et le secteur concerné.

2.6.6.1 Résultats du secteur de l'énergie

Pour le scénario « **sans mesures** » dans ce secteur, au vu de la disponibilité des données relatives aux émissions, la consommation énergétique, le PIB et la population, toutes les quatre (04) méthodes ont été appliquées avec les variables déterminées des fonctions et les paramètres de projection consignés dans le Tableau 33.

Tableau 33 : Variables et paramètres de projection pour le secteur de l'énergie

Variables (statistique de régression)	Coefficients
Méthode économétrique	
Constante	-0,41371024
Variable β_1	-0,000212944
Variable β_2	0,000600451
Variable β_3	-0,112324857
Approche par intensité	
Intensité par consommation d'énergie	0,002088193
Régression linéaire	
M	122,47
C	-243 880,35
Régression polynomiale	
Variable β_1	4,99
Variable β_2	-19 891,17
Variable β_3	19 829 348,38

Ainsi les émissions projetées à partir des données d'entrées du secteur (Tableau 25) et les coefficients suivant les méthodes (Tableau 33) pour les années 2025 ; 2035 et 2045 sont

consignés dans le Tableau 34.

Tableau 34 : Emissions projetées avec le scénario « sans mesure » du secteur de l'énergie selon les outils/méthodes

Outils méthodes	Unités	Année de référence	Années projetées des émissions			
		2022	2025	2035	2045	
Econométrique	KtonnesCO ₂ eq	3 893,88	7 152,31	14 898,84	22 645,38	
Polynomiale		3 893,88	5 464,14	9 083,27	13 700,08	
Régression linéaire		3 893,88	4 115,60	5 340,27	6 564,94	
Intensité		3 893,88	3 969,55	4 221,77	4 474,00	

L'analyse du Tableau montre que l'approche par intensité présente une faible croissance des émissions entre 2025 et 2045, avec des projections relativement stables. En revanche, l'approche économétrique projette une augmentation plus rapide des émissions, atteignant 22 645,38 tonnes CO₂eq en 2045.

Concernant les scénarios « avec mesures » et « mesure supplémentaires », les Tableaux 35 et 36 présentent respectivement les émissions projetées aux horizons 2025, 2035 et 2045 ainsi que celle de l'année de référence 2022.

Tableau 35 : Emissions projetées avec le scénario « avec mesure » du secteur de l'énergie selon les outils/méthodes

Outils méthodes	Unités	Année de référence	Années projetées des émissions			
		2022	2025	2035	2045	
Econométrique	KtonnesCO ₂ eq	3 893,88	6 780,39	12 604,42	15 851,76	
Polynomiale		3 893,88	5 180,01	7 684,45	9 590,06	
Régression linéaire		3 893,88	3 901,59	4 517,87	4 595,46	
Intensité		3 893,88	3 763,13	3 571,62	3 131,80	

Tableau 36 : Emissions projetées des émissions du scénario « avec mesures supplémentaires » du secteur de l'énergie selon les outils/méthodes

Outils méthodes	Unités	Année de référence	Années projetées des émissions			
		2022	2025	2035	2045	
Econométrique	KtonnesCO ₂ eq	3 893,88	6 594,43	9 115,11	11 775,60	
Polynomiale		3 893,88	5 037,94	5 557,14	7 124,04	
Régression linéaire		3 893,88	3 794,58	3 267,18	3 413,77	
Intensité		3 893,88	3 659,92	2 582,88	2 326,48	

Il ressort de l'analyse de ces trois (03) scénario que l'approche par intensité (émissions par consommation d'énergie) est la mieux adaptée pour le Niger car une grande partie de la consommation énergétique repose sur le bois énergie et le produit pétrolier. En adoptant cette trajectoire, le Niger peut maximiser l'impact de ses politiques climatiques tout en poursuivant son développement durable.

La Figure 10 illustre les émissions projetées des trois scénarios selon l'approche retenue. Dans le scénario sans mesures (orange), les émissions augmentent constamment, atteignant 4 474,00ktonnes CO₂eq à l'horizon 2045, ce qui reflète l'absence de politiques climatiques. Le scénario avec mesures (bleu) montre une légère diminution, atteignant environ 3 131,80ktonnes CO₂eq sur la même période, indiquant un impact limité des politiques actuelles. En revanche, le scénario avec mesures supplémentaires (vert) présente une réduction significative des émissions, atteignant seulement 2 326,48 ktonnes CO₂eq sur la même période 2045, démontrant l'efficacité des actions renforcées et l'importance des mesures supplémentaires pour atteindre des objectifs climatiques ambitieux.

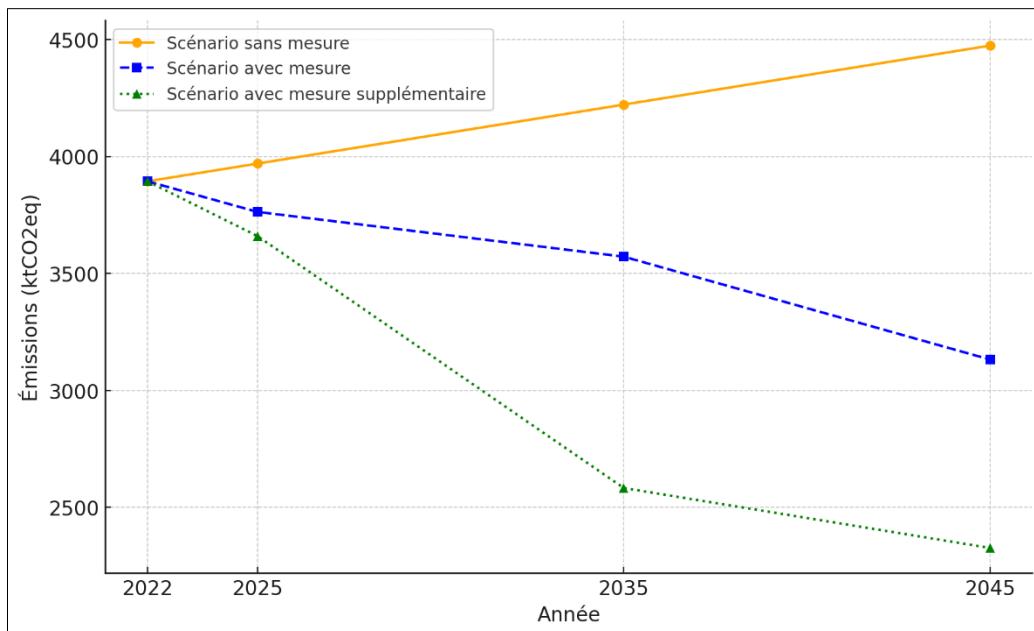


Figure 10: Emissions projetées par intensité selon les différents scénarios/Energie

2.6.6.2 Résultats du secteur des Déchets

Les quatre (4) méthodes de projection ont été également utilisées dans ce secteur avec le paramétrage et les variables déterminées présentés au Tableau 37.

Tableau 37 : Variables et paramètres de projection pour le secteur des Déchets

Variables (statistique de régression)	Coefficients
Méthode économétrique	
Constante	-0,245766107
Variable β1	0,299504136
Variable β2	0,098240326
Variable β3	-0,000834032
Approche par intensité	
Intensité par déchets produits	0,263566857
Régression linéaire	
m	42,93
c	-85 349,71
Régression polynomiale	
Variable β1	0,55

Variables (statistique de régression)	Coefficients
Variable β2	-2 161,61
Variable β3	2 125 760,29

Les émissions de GES projetées aux horizons 2025, 2035 et 2045 selon les scénarios « sans mesures », « avec mesures » et « mesures supplémentaires » sont respectivement consignées dans les Tableaux 38 et 39 et 40.

Tableau 38 : Emissions projetées du secteur Déchets avec scénario « sans mesures » selon les outils/méthodes

Outils méthodes	Unités	Année de référence	Années projetées des émissions		
		2022	2025	2035	2045
Econométrique	KtonnesCO ₂ eq	1 575,79	1 848,03	2 643,88	3 439,72
Polynomiale		1 575,79	1 738,72	2 431,81	3 234,80
Régression linéaire		1 575,79	1 590,18	2 019,51	2 448,84
Intensité		1 575,79	1 740,26	2 288,50	2 836,73

Tableau 39 : Emissions projetées avec scénario « avec mesures »

Outils méthodes	Unités	Année de référence	Années projetées des émissions		
		2022	2025	2035	2045
Econométrique	KtonnesCO ₂ eq	1 575,79	1 751,94	2 236,72	2 407,81
Polynomiale		1 575,79	1 648,31	2 057,31	2 264,36
Régression linéaire		1 575,79	1 507,49	1 708,51	1 714,19
Intensité		1 575,79	1 649,77	1 936,07	1 985,71

Tableau 40 : Emissions projetées avec scénario « avec mesures supplémentaires »

Outils méthodes	Unités	Année de référence	Années projetées des émissions		
		2022	2025	2035	2045
Econométrique	KtonnesCO ₂ eq	1 575,79	1 703,89	1 617,53	1 788,66
Polynomiale		1 575,79	1 603,10	1 487,78	1 682,09
Régression linéaire		1 575,79	1 466,14	1 235,54	1 273,40
Intensité		1 575,79	1 604,52	1 400,10	1 475,10

Il ressort de l'analyse de ces trois (03) scénarios que les résultats des émissions projetées varient d'un modèle à un autre. Au vu de ces résultats, la **méthode de régression linéaire** est la plus appropriée pour le contexte du Niger car d'une part, la production des déchets est fonction de la croissance démographique notamment urbaine et d'autre part, le pays ne dispose pas encore de dispositif pour traiter et valoriser les déchets à grande échelle.

La Figure 11 illustre les émissions projetées par régression linéaire selon les différents scénarios. Le scénario sans mesures (orange) montre une hausse constante atteignant 2 448,84ktonnes CO₂eq à l'horizon 2045, reflétant l'absence des mesures d'atténuations. Avec mesures (bleu), les émissions se stabilisent autour de 1 714,19ktonnes CO₂eq, montrant une

certaine efficacité des politiques climatiques. Enfin, le scénario avec mesures supplémentaires (vert) présente la meilleure réduction, avec 1 273,40ktonnes CO₂eq sur la même période, soulignant le potentiel des efforts renforcés pour limiter durablement l'empreinte carbone.

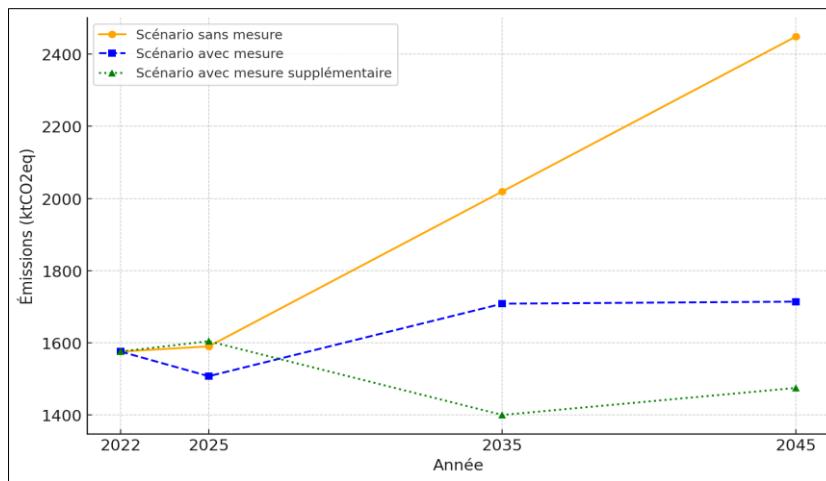


Figure 11 : Emissions projetées par l'approche de régression linéaire selon les différents scénarios/Déchets

2.6.6.3 Résultats du secteur de l'Agriculture

Dans le secteur de l'Agriculture, toutes les quatre (4) méthodes sont aussi utilisées, avec les paramètres et variables contenus dans le Tableau 41.

Tableau 41 : Variables et paramètres de projection pour le secteur de l'Agriculture

Variables (statistique de régression)	Coefficients
Méthode économétrique	
Constante	-2,158826165
Variable β1	-1,46324E-07
Variable β2	1,56054E-05
Variable β3	1,82047E-07
Variable β4	0,88039683
Approche par intensité	
Intensité par production totale agricole	2,82511E-06
Régression linéaire	
M	598,34
C	-1 185 527,58
Régression polynomiale	
Variable β1	12,30657173
Variable β2	-48822,82419
Variable β3	48428890,16

Les émissions projetées à partir des données d'entrée (Tableau 27) et les coefficients suivant les méthodes (Tableau 41) pour les années 2025 ; 2035 et 2045 sont consignés dans les Tableau 42,43 et 44 respectivement pour les scénarios « **sans mesures** », « **avec mesures** » et « **mesures supplémentaires** ».

Tableau 42 : Emissions projetées du secteur de l’Agriculture avec scénario « sans mesures » selon les outils/méthodes

Outils méthodes	Unités	Année de référence	Années projetées des émissions		
		2022	2025	2035	2045
Econométrique	KtonnesCO ₂ eq	27 376,35	30 011,70	40 046,17	50 080,64
Polynomiale		27 376,35	29 718,11	42 117,88	57 191,17
Régression linéaire		27 376,35	26 104,42	32 087,79	38 071,16
Intensité		27 376,35	56 897,61	155 301,79	253 705,97

Tableau 43 : Emissions projetées avec scénario « avec mesures » pour le secteur Agriculture

Outils méthodes	Unités	Année de référence	Années projetées des émissions		
		2022	2025	2035	2045
Econométrique	KtonnesCO ₂ eq	27 376,35	28 451,09	33 879,06	35 056,45
Polynomiale		27 376,35	28 172,76	35 631,73	40 033,82
Régression linéaire		27 376,35	24 746,99	27 146,27	26 649,81
Intensité		27 376,35	53 938,93	131 385,31	177 594,18

Tableau 44 : Emissions projetées avec scénario « avec mesures supplémentaires » pour le secteur de l’Agriculture

Outils méthodes	Unités	Année de référence	Années projetées des émissions		
		2022	2025	2035	2045
Econométrique	KtonnesCO ₂ eq	27 376,35	27 670,78	24 500,24	26 041,93
Polynomiale		27 376,35	27 400,09	25 767,72	29 739,41
Régression linéaire		27 376,35	24 068,27	19 631,31	19 797,00
Intensité		27 376,35	52 459,59	95 013,63	131 927,10

Les résultats des Tableaux 42, 43 et 44 montrent que la **Régression linéaire** est adaptée au contexte du Niger. En effet, le secteur agricole du Niger repose sur des pratiques traditionnelles. Aussi, l’extension des terres cultivées et l’utilisation des engrains chimiques et des fertilisants se font progressivement au fil des années. A cela s’ajoute la croissance du cheptel qui influence directement les émissions de méthane (CH₄) issues de la fermentation entérique.

La Figure 12 présente les émissions projetées selon les différents scénarios à travers l’approche linéaire retenue. Ainsi, le scénario sans mesures (en orange) indique que les émissions augmenteront fortement au fil des années atteignant 38 071,16 à l’horizon 2045. Le scénario avec mesures (en bleu) montre que les émissions restent stables autour de 26 649,81 ktonnesCO₂eq, tandis que le scénario avec mesures supplémentaires (en vert) prévoit une diminution des émissions, avec seulement 19 797,00 ktonnesCO₂eq sur la même période. Cela montre l’importance de prendre des mesures supplémentaires pour réduire les émissions de CO₂ à long terme.

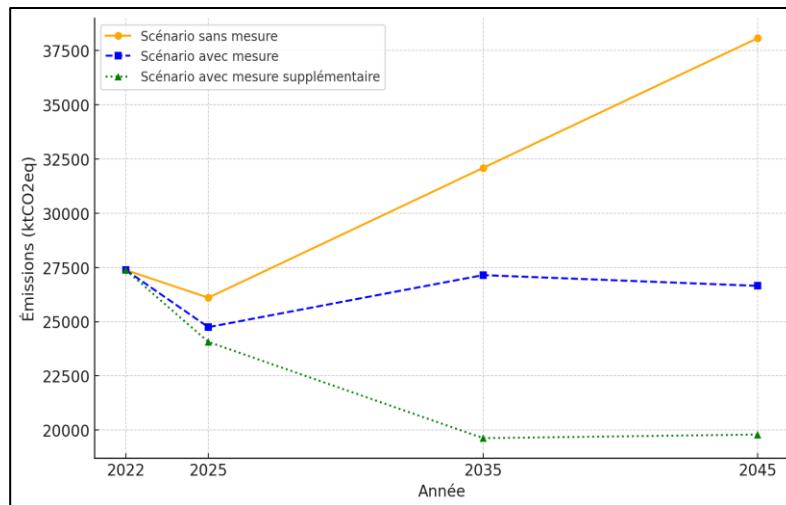


Figure 12 : Emissions projetées selon les différents scénarios par l'approche linéaire/Agriculture

2.6.6.4 Résultats du secteur des Transports

Dans ce secteur, trois (3) méthodes sont utilisées à savoir (i) l'approche par intensité ; (ii) la régression linéaire ; (iii) la régression polynomiale. Seule la méthode économétrique n'a pas été utilisée à cause de l'absence des données et informations relatives à la distance parcourue annuellement par le parc auto. Les paramètres et variables déterminées sont consignés dans le Tableau 45 et les résultats des projections pour les années 2025 ; 2035 et 2045 dans les Tableaux 46, 47 et 48.

Tableau 45 : Variables et paramètres de projection pour le secteur des Transports

Variables (statistique de régression)	Coefficients
Approche par intensité	
Intensité par consommation énergétique dans le secteur des transports	0,003065149
Régression linéaire	
m	39,92
c	-79 466,62
Régression polynomiale	
Variable β_1	1,05
Variable β_2	-4 168,23
Variable β_3	4 141 219,38

Tableau 46 : Emissions projetées du secteur des Transports selon le scénario « sans mesure »

Outils méthodes	Unités	Année de référence	Années projetées des émissions			
			2022	2025	2035	2045
Econométrique	KtonnesCO ₂ eq	1 475,34	2 278,99	4 919,39	7 559,78	
Polynomiale		1 475,34	1 664,67	2 569,65	3 685,04	
Régression linéaire		1 475,34	1 378,04	1 777,28	2 176,51	
Intensité		1 475,34	2 288,68	4 999,80	7 710,91	

Les modèles, tels que la régression polynomiale, la régression linéaire, l'intensité et économétrique, montrent une tendance à la hausse, bien que les chiffres varient selon les méthodes. Cela indique une trajectoire de croissance des émissions dans ce scénario, sans intervention pour les réduire.

En 2022, les émissions sont de 1 475,34 KtonnesCO₂eq. En 2025, elles atteignent 2 278,99 KtonnesCO₂eq, puis augmentent encore pour atteindre 4 919,39 KtonnesCO₂eq en 2035 et 7 559,78 KtonnesCO₂eq à l'horizon 2045 selon le modèle économétrique.

Tableau 47 : Emissions projetées avec scénario « avec mesures » pour le secteur des Transports

Outils méthodes	Unités	Année de référence	Années projetées des émissions			
		2022	2025	2035	2045	
Econométrique	KtonnesCO ₂ eq	1 475,34	2 160,49	4 161,80	5 291,85	
Polynomiale		1 475,34	1 578,11	2 173,92	2 579,53	
Régression linéaire		1 475,34	1 306,39	1 503,58	1 523,56	
Intensité		1 475,34	2 169,67	4 229,83	5 397,64	

Dans le scénario avec mesures, les émissions augmentent au fil des années, mais à un rythme différent selon la méthode utilisée.

Tableau 48 : Emissions projetées avec scénario « avec mesures supplémentaires » pour le secteur des Transports

Outils méthodes	Unités	Année de référence	Années projetées des émissions			
		2022	2025	2035	2045	
Econométrique	KtonnesCO ₂ eq	1 475,34	2 101,23	3 009,68	3 931,09	
Polynomiale		1 475,34	1 534,83	1 572,11	1 916,22	
Régression linéaire		1 475,34	1 270,56	1 087,34	1 131,79	
Intensité		1 475,34	2 110,16	3 058,87	4 009,67	

Dans le scénario avec mesures supplémentaires, toutes les méthodes montrent des trajectoires différentes. La méthode économétrique et celle de l'intensité prévoyant des augmentations les plus marquées, tandis que la régression linéaire projette les valeurs les plus faibles. De l'analyse de ces différents modèles selon les trois (03) scénarios, **l'approche polynomiale** paraît la plus adaptée pour le Niger car elle analyse mieux les variations interannuelles des émissions observées du secteur sur la période 1990-2022.

En somme, la Figure 13 présente les différents scénarios selon l'approche polynomiale.

Le scénario sans mesure (orange) indique une augmentation rapide des émissions, atteignant 3 685,04 KtonnesCO₂eq à l'horizon 2045 montrant l'absence des politiques d'atténuation. Avec le scénario avec mesure (bleue), ces émissions diminuent progressivement pour atteindre 2 579,53 KtonnesCO₂eq sur la même période, reflétant la mise en œuvre des politiques d'atténuation.

Enfin, le scénario avec mesure supplémentaire (en vert) montre une diminution beaucoup rapide des émissions atteignant seulement 1 916,22 KtonnesCO₂eq sur la même période, montrant

l'importance des mesures supplémentaires pour limiter les émissions à long terme.

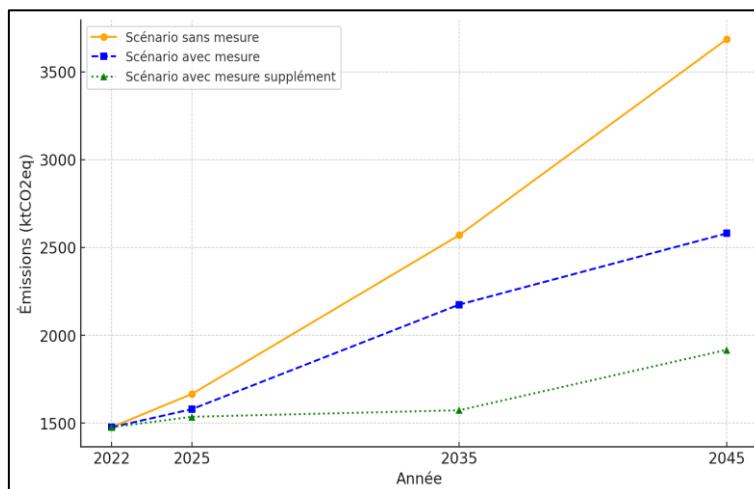


Figure 13 : Emissions projetées selon les différents scénarios selon l'approche polynomiale retenue/Transports

2.6.6.5 Résultats du secteur Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et Foresteries

Le secteur UTCATF est complexe car il inclut des **sources** comme la déforestation et la dégradation des terres et des **puits de carbone** comme la reforestation ou l'agroforesterie. A cet effet, seules les deux (2) méthodes de régression (linéaire et polynomiale) sont appliquées. Par ailleurs, la méthode la plus adaptée à ce secteur est la méthode économique et son application nécessite des données et informations comme la superficie des forêts perdues, la superficie boisée, la superficie des terres agricoles, les intrants agricoles et le PIB agricole entre autres. Or, ces informations sont manquantes pour un bon nombre d'année. Les paramètres et variables déterminées à l'aide de l'outil Excel sont consignés dans le Tableau 49 et les résultats des absorptions projetées aux horizons 2025 ; 2035 et 2045 dans les Tableaux 50,51 et 52.

Tableau 49 : Variables et paramètres de projection pour le secteur UTCATF

Variables (statistique de régression)	Coefficients
Régression linéaire	
m	273,92
c	-576 941,28
Régression polynomiale	
Variable β_1	3,94
Variable β_2	-15 547,00
Variable β_3	15 291 086,90

Tableau 50 : Absorptions projetées du secteur UTCATF selon le scénario « sans mesures »

Outils méthodes	Unités	Année de référence	Années projetées des émissions			
			2022	2025	2035	2045
Polynomiale	ktonnesCO ₂ eq	- 23 371,89	- 21 191,18	- 16 559,16	- 11 138,47	
Régression linéaire		- 23 371,89	- 22 257,21	- 19 518,03	- 16 778,85	

Les absorptions sont relativement stables avec une légère diminution sur les années projetées. La méthode polynomiale indique une baisse de l'absorption passant de (-)23 371,89 ktonnes en 2022 à -11 138,47 ktonnes en 2045, tandis que la régression linéaire montre une réduction moins rapide, atteignant (-)16 778,85 ktonnes en 2045.

Tableau 51 : Absorptions projetées avec scénario « avec mesures » pour le secteur UTCATF

Outils méthodes	Unités	Année de référence	Années projetées des émissions			
		2022	2025	2035	2045	
Polynomiale	ktonnesCO ₂ eq	- 23 371,89	- 22 293,12	- 19 109,28	- 14 480,01	
Régression linéaire		- 23 371,89	-23 414,58	- 22 523,81	- 21 812,50	

L'analyse du Tableau montre que les capacités d'absorption diminuent au fil du temps. La méthode polynomiale projette des valeurs plus proches de la stabilité, avec des absorptions de (-)23 371,89 ktonnes en 2022 à (-)19 109,28 ktonnes en 2035. La régression linéaire, quant à elle, prédit une diminution plus marquée, atteignant (-)21 812,50 ktonnes en 2045.

Tableau 52 : Absorptions projetées avec scénario avec « mesures supplémentaires »

Outils méthodes	Unités	Année de référence	Années projetées des émissions			
		2022	2025	2035	2045	
Polynomiale	ktonnesCO ₂ eq	-23 371,89	-22 844,09	-22 987,43	-16 484,94	
Régression linéaire		-23 371,89	-23 993,27	-27 094,93	-24 832,70	

Selon la méthode polynomiale, l'absorption passe de (-)23 371,89 ktonnes en 2022 à (-)16 484,94 ktonnes en 2045. La régression linéaire montre une augmentation des valeurs avant d'observer une chute plus importante avec des valeurs projetées de (-)27 094,93 ktonnes en 2035 et (-)24 832,70 ktonnes en 2045.

Pour le Niger, où des efforts pour atténuer les émissions sont importants et compte tenu des ressources et capacités limitées, la régression linéaire serait pertinente pour estimer les absorptions dans un scénario de croissance stable des initiatives de reforestation et de gestion des terres, correspondant aux efforts actuels sans expansions majeures.

La Figure 14 présente les absorptions projetées selon les différents scénarios et l'approche linéaire retenue. Elle met en évidence trois (3) scénarios d'absorption de GES (ktCO₂) entre 2022 et 2045. Sans mesures (orange), les absorptions diminuent, passant de (-) 22 257,21 ktCO₂ en 2025 à (-)16 778,85 ktCO₂ en 2045. Avec la mise en œuvre des mesures(bleu), les absorptions restent stables passant de (-) 23 414,58 ktCO₂ en 2025 à (-) 21 812,50 ktCO₂ à l'horizon 2045. Avec des mesures supplémentaires (vert), les absorptions augmentent jusqu'à (-) 27 094,93 ktCO₂ en 2035, puis diminuent légèrement atteignant (-) 24 832,70 ktCO₂ à l'horizon 2045. Ces données montrent que des actions renforcées améliorent les absorptions, alors que l'inaction agrave la situation climatique. Avec la mise en œuvre des mesures supplémentaires, le pays augmente ses capacités d'absorption.

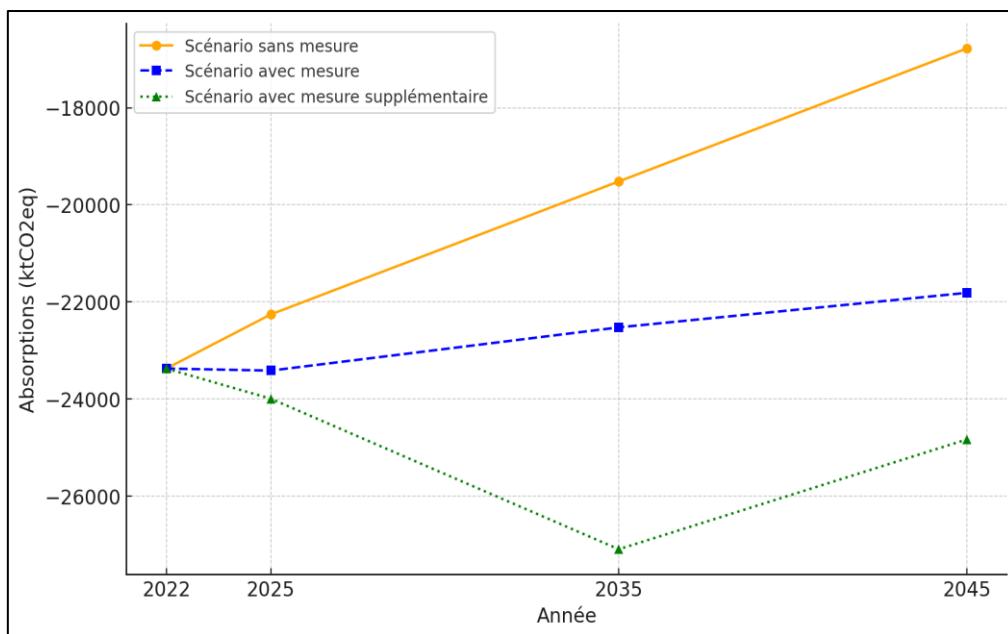


Figure 14 : Emissions projetées selon les différents scénarios selon l'approche linéaire retenue/UTCATF

2.6.6.6 Résultats du secteur Procédés Industriels et Utilisation des Produits

Dans le secteur PIUP, par manque des données et informations sur la production industrielle de la série 1990-2022, les méthodes utilisées sont (i) la régression linéaire et (ii) la régression polynomiale. Les paramètres et variables déterminés à l'aide de l'outil Excel sont consignés dans le Tableau 53 et les résultats de projection des émissions dans les Tableaux 54, 55 et 56 relatifs aux trois (3) scénarios définis.

Tableau 53 : Variables et paramètres de projection pour le secteur PIUP

Variables (statistique de régression)	Coefficients
Régression linéaire	
m	52,48
c	-104 890,47
Régression polynomiale	
Variable β_1	4,74
Variable β_2	-18 958,31
Variable β_3	18 964 595,51

Tableau 54 : Emissions projetées du secteur PIUP selon le scénario « sans mesure »

Outils méthodes	Unités	Année de référence	Années projetées des émissions			
			2022	2025	2035	2045
Polynomiale	ktonnesCO ₂ eq	2 606,55	2 723,40	5 617,44	9 498,64	
Régression linéaire		2 606,55	1 332,74	1 836,59	2 340,43	

Les projections des émissions du secteur PIUP selon le scénario « sans mesures » révèlent une divergence importante entre les deux méthodes utilisées. La méthode polynomiale prévoit une augmentation rapide et exponentielle des émissions, atteignant 9 498,64 ktonnesCO₂eq en

2045, contre seulement 2 723,40 ktonnesCO₂eq en 2025.

Tableau 55 : Emissions projetées avec scénario « avec mesures » pour le secteur PIUP

Outils méthodes	Unités	Année de référence	Années projetées des émissions		
		2022	2025	2035	2045
Polynomiale	ktonnesCO ₂ eq	2 606,55	2 581,78	4 752,35	6 649,05
Régression linéaire		2 606,55	1 263,44	1 553,75	1 638,30

Tableau 56 : Emissions projetées avec scénario « avec mesures supplémentaires » pour le secteur PIUP

Outils méthodes	Unités	Année de référence	Années projetées des émissions		
		2022	2025	2035	2045
Polynomiale	ktonnesCO ₂ eq	2 606,55	2 510,97	3 436,75	4 939,29
Régression linéaire		2 606,55	1 228,79	1 123,63	1 217,03

Il ressort de l'analyse des scénarios suivant les méthodes que **l'approche polynomiale** est la mieux adaptée. En effet, selon les données historiques, les émissions du secteur PIUP ne suivent pas une croissance linéaire, mais plutôt une évolution non linéaire avec des fluctuations. Aussi, l'activité industrielle dépend des investissements économiques, de réglementations et des besoins du marché.

La Figure 15 illustre les projections des émissions pour le secteur PIUP selon trois scénarios : « sans mesure », « avec mesure » et « avec mesure supplémentaire » avec la méthode polynomiale.

La figure montre l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (en ktCO₂eq) de 2022 à 2045 selon trois scénarios. Le scénario sans mesure (orange) présente une augmentation marquée des émissions, atteignant 9 498,64 KtonnesCO₂eq à l'horizon 2045, traduisant une absence des politiques d'atténuation des émissions de GES. Le scénario avec mesure (bleue) ralentit cette croissance, avec des émissions avec seulement 6 649,05 KtonnesCO₂eq sur la même période, suggérant une certaine efficacité des mesures adoptées. Le scénario avec mesure supplémentaire (vert) montre une diminution beaucoup rapide avec 4 939,29 KtonnesCO₂eq en 2045, ce qui reflète une stratégie plus ambitieuse pour limiter les émissions.

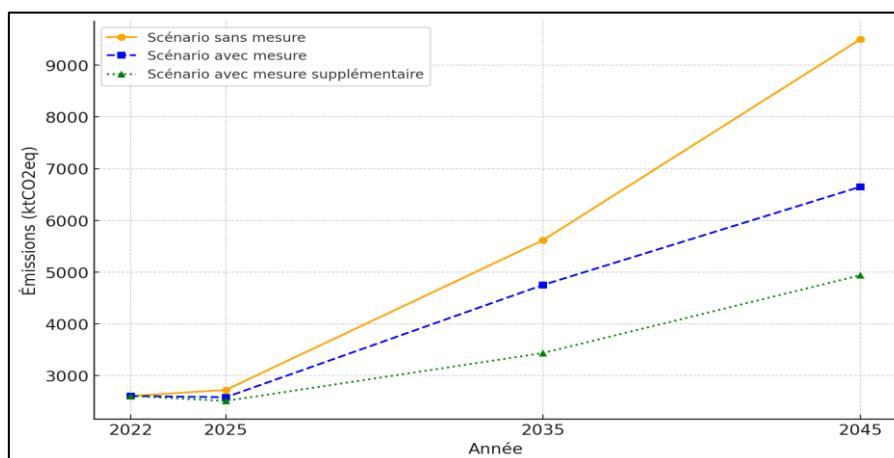


Figure 15 : Emissions projetées selon les scénarios avec la méthode polynomiale retenue/PIUP

2.6.6.7 Résultats des projections des émissions selon les gaz

En fonction des scénarios, deux méthodes sont utilisées à savoir la régression linéaire et la régression polynomiale.

Pour le scénario « *sans mesures* », les Tableaux 57 et 58 présentent les principaux gaz directs projetés.

Quant aux scénarios « **avec mesures** » et « **mesures supplémentaires** », les résultats sont respectivement consignés dans les Tableaux 59 et 60 d'une part, et 61 et 62 d'autre part.

Tableau 57 : Emissions des principaux gaz directs projetées selon la méthode de régression linéaire avec scénario « sans mesures »

Emissions (ktonnes)	Année référence	Année		
	2022	2025	2035	2045
CO₂ net avec UTCATF	- 20 142,80	-19 399,96	-15 834,72	-12 269,48
CO₂ sans UTCATF	3 229,09	2 857,25	3 683,31	4 509,37
CH₄ sans UTFATF	27 094,98	26 418,63	32 645,26	38 871,89
CH₄ avec UTFATF	27 094,98	26 418,63	32 645,26	38 871,89
N₂O sans UTCATF	4 285,49	4 147,25	5 204,88	6 262,51
N₂O avec UTCATF	4 285,49	4 147,25	5 204,88	6 262,51
HFC	2 245,76	1 042,32	1 447,86	1 853,40
PFC	72,59	67,32	92,34	117,36
SF₆	0,01	0,008	0,011	0,014

Tableau 58: Emissions des principaux gaz directs projetées selon la méthode de régression polynomiale avec scénario « sans mesures »

Emissions (ktonnes)	Année référence	Année		
	2022	2025	2035	2045
CO₂ net avec UTCATF	-20 142,80	- 17 441,27	- 10 398,21	- 1 906,06
CO₂ sans UTCATF	3 229,09	3 749,91	6 160,95	9 232,41
CH₄ sans UTFATF	27 094,98	30 484,57	43 930,63	60 384,78
CH₄ avec UTFATF	27 094,98	30 484,57	43 930,63	60 384,78
N₂O sans UTCATF	4 285,49	4 686,86	6 702,63	9 117,62
N₂O avec UTCATF	4 285,49	4 686,86	6 702,63	9 117,62
HFC	2 245,76	2 470,74	4 559,57	6 668,81
PFC	72,59	81,81	110,19	138,84
SF₆	0,01	0,010	0,014	0,019

Tableau 59 : Principaux gaz directs projetés avec scénario « avec mesures » selon la méthode linéaire

Emissions (ktonnes)	Année référence	Année		
	2022	2025	2035	2045
CO₂ net avec UTCATF	- 20 142,80	- 20 408,76	-18 273,27	-15 950,33
CO₂ sans UTCATF	3 229,09	2 708,67	3 116,08	3 156,56
CH₄ sans UTFATF	27 094,98	25 044,86	27 617,89	27 210,32
CH₄ avec UTFATF	27 094,98	25 044,86	27 617,89	27 210,32
N₂O sans UTCATF	4 285,49	3 931,59	4 403,33	4 383,76
N₂O avec UTCATF	4 285,49	3 931,59	4 403,33	4 383,76
HFC	2 245,76	988,12	1 224,89	1 297,38
PFC	72,59	63,82	78,12	82,16
SF₆	0,01	0,01	0,01	0,01

Tableau 60 : Principaux gaz directs projetés selon scénario « avec mesures » selon la méthode polynomiale

Emissions (ktonnes)	Année référence	Année		
	2022	2025	2035	2045
CO₂ net avec UTCATF	-20 142,80	- 16 534,32	- 11 999,53	- 2 477,88
CO₂ sans UTCATF	3 229,09	3 554,91	5 212,17	6 462,69
CH₄ sans UTFATF	27 094,98	28 899,37	37 165,31	42 269,35
CH₄ avec UTFATF	27 094,98	28 899,37	37 165,31	42 269,35
N₂O sans UTCATF	4 285,49	4 443,15	5 670,43	6 382,33
N₂O avec UTCATF	4 285,49	4 443,15	5 670,43	6 382,33
HFC	2 245,76	2 342,26	3 857,39	4 668,17
PFC	72,59	77,56	93,22	97,19
SF₆	0,01	0,01	0,01	0,01

Tableau 61 : Principaux gaz directs projetés selon le scénario « avec mesures supplémentaires » selon la méthode linéaire

Emissions (ktonnes)	Année référence	Année		
	2022	2025	2035	2045
CO₂ net avec UTCATF	- 20 142,80	- 20 913,16	-21 981,76	- 18 158,84
CO₂ sans UTCATF	3 229,09	2 634,39	2 253,45	2 344,87
CH₄ sans UTFATF	27 094,98	24 357,98	19 972,37	20 213,38
CH₄ avec UTFATF	27 094,98	24 357,98	19 972,37	20 213,38
N₂O sans UTCATF	4 285,49	3 823,76	3 184,35	3 256,51
N₂O avec UTCATF	4 285,49	3 823,76	3 184,35	3 256,51
HFC	2 245,76	961,02	885,80	963,77
PFC	72,59	62,07	56,49	61,03
SF₆	0,01	0,01	0,01	0,01

Tableau 62 : Principaux gaz directs projetés selon scénario « avec mesures supplémentaires » selon la méthode polynomiale

Emissions (ktonnes)	Année référence	Année		
		2022	2025	2035
CO₂ net avec UTCATF	-20 142,80	- 16 080,85	- 14 434,79	- 2 820,97
CO₂ sans UTCATF	3 229,09	3 457,42	3 769,27	4 800,85
CH₄ sans UTFATF	27 094,98	28 106,77	26 876,76	31 400,09
CH₄ avec UTFATF	27 094,98	28 106,77	26 876,76	31 400,09
N₂O sans UTCATF	4 285,49	4 321,29	4 100,67	4 741,16
N₂O avec UTCATF	4 285,49	4 321,29	4 100,67	4 741,16
HFC	2 245,76	2 278,02	2 789,54	3 467,78
PFC	72,59	75,43	67,41	72,20
SF₆	0,01	0,01	0,01	0,01

2.6.6.8 Résultats de projection des indicateurs

La projection des indicateurs tient compte du niveau de leurs réalisations physiques sur la période 2021-2024. Cette série courte n'a pas permis de tester toutes les méthodes et outils de projection y relatives. En effet, à l'exception de l'indicateur « superficie plantée en espèces à usage multiples » où le TCMA a été appliquée, pour tous les autres indicateurs, la régression linéaire a été utilisée (Tableau 63).

Tableau 63 : Résultats de projection des indicateurs de suivi de la CDN

Indicateurs	Unité	2025	2035	2045
Totales des émissions évitées du secteur de l'Energie	ktonnesCO ₂ eq	1 199,82	3 599,46	5 999,10
Totales des émissions évitées du secteur AFAT	ktonnesCO ₂ eq	155 083,64	465 250,91	775 418,19
Superficie couverte par la RNA	ha	634 119	1 947 359	3 260 599
Superficie des terres pastorales restaurées	ha	29 150,00	72 240,00	115 330,00
Superficie plantée en espèces à usage multiples ;	ha	25 599,48	29 391,09	33 182,70
Puissance installé grand réseau (PV solaires, grand réseau)	MW	52	172	292
Puissance installée en hybridation (Mini-réseau solaire/diesel)	MW	6,286	24,424	42,562
Puissance installé (PV solaires, petit réseau isolé, 100% solaire)	MWc	13,565	19,595	25,625
Nombre de Foyers à bois efficaces	foyer	197 732,50	241 718,50	285 704,50
Nombre de Foyers au GPL	foyer	189 496,00	231 656,00	273 816,00
Totales des émissions de GES compatible avec la couverture de la CDN	ktonnesCO ₂ eq	34 937,27	50 393,70	65 850,12
Totales des absorptions de GES compatible avec la couverture de la CDN	ktonnesCO ₂ eq	- 22 291,50	- 18 690,20	- 15 088,90

L’analyse du tableau montre des résultats positifs en matière de réduction des émissions de GES et de renforcement des capacités d’absorption et de production d’énergie renouvelable. Les émissions évitées dans les secteurs Énergie et AFAT augmentent de manière significative, atteignant respectivement 5 999,10 ktonnes et 775 418,19 ktonnes de CO₂ évitées d’ici 2045, ce qui reflète l’impact des politiques d’atténuation. La superficie des terres restaurées et reboisées pour la RNA et les espèces à usage multiple augmente également.

Dans le domaine de l’énergie, l’augmentation de la puissance installée, aussi bien pour les grands réseaux solaires que pour les mini-réseaux hybrides et les petits réseaux isolés, témoigne de l’essor des énergies renouvelables dans le mix énergétique national. Le nombre de ménages équipés de foyers à bois efficaces et de foyers GPL progresse également, réduisant ainsi la pression sur les ressources forestières. Enfin, bien que les émissions totales de GES compatibles avec la couverture de la CDN augmentent, les absorptions de GES diminuent lentement jusqu’en 2045, traduisant un besoin de renforcement continu des mesures de séquestration de carbone pour atteindre les objectifs climatiques de long terme du pays.

En application des directives contenues dans la Décision 18/CMA.1, les Tableaux communs de rapportage notamment les Tableaux 6 à 11 contenus dans la Décision 5/CMA.3 relative aux Modalités, procédures et lignes directrices visés à l’article 13 de l’Accord de Paris sur le climat sont utilisés pour la communication et la notification des résultats de la présente étude auprès de la CCNUCC (*Cf*: Annexe).

A cet effet, les données d’entrée sont issues des approches :

- Par intensité pour le secteur de l’Energie ;
- Linéaires pour le secteur des Déchets, Agriculture, UTCATF, Gaz directs et indicateurs¹⁰ ;
- Polynomiale pour le secteur des Transports et PIUP.

Le choix de ces approches et méthodes sont guidés par le contexte national où la croissance démographique, le PIB, la consommation énergétique sont entre autres plus ou moins instable.

2.7. Autres informations relatives à la mise en œuvre de la CDN

Les autres informations pertinentes pour le suivi des progrès dans la mise en œuvre et la réalisation de la CDN sont relatives aux engagements du Secteur Privé et aux initiatives des Organisations Non Gouvernementales et Associations de Développement (ONG/AD) qui s’inscrivent dans la mise en œuvre de la CDN.

2.7.1 Rôles du secteur privé et des ONG/AD dans la mise en œuvre de la CDN

Face aux problématiques croissantes liées aux changements climatiques, il est devenu indispensable pour le secteur privé de prendre l’initiative et de mettre en œuvre des solutions concrètes, afin de contribuer à la limitation du réchauffement de la planète sous l’objectif des 1,5°C fixés par l’AP sur le climat. Bien que la planification, le financement, la mise en œuvre et le suivi des processus de la CDN se déroulent souvent au niveau national, le secteur privé est un acteur impliqué dans la mise en œuvre de la CDN.

¹⁰ Sauf l’indicateur « superficie plantée en espèces à usage multiples » où le taux le taux de croissance moyen annuel a été appliqué

Ainsi pour accélérer la décarbonation mondiale conformément à l'Accord de Paris sur le climat, le secteur privé doit se fixer des objectifs de réduction de leurs émissions sur le périmètre de leur activité mais aussi dans l'ensemble de leurs chaînes de valeur, et prévoir de compenser leurs émissions résiduelles par l'achat de crédits carbone. Cette compensation est essentielle pour catalyser une action climatique plus rapide. En soutenant des campagnes de sensibilisation ou en plaident pour des réglementations favorables aux énergies renouvelables et à la réduction des émissions, les entreprises peuvent renforcer la mobilisation autour des objectifs de la CDN et encourager d'autres acteurs à s'engager. A cet effet, conformément à leur responsabilité sociétale et environnementale, certaines entreprises du secteur privé peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre des activités d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques (ME/LCD, 2021a).

Le secteur privé est également moteur d'innovation, notamment à travers le développement et la diffusion de technologies vertes. En introduisant des solutions technologiques innovantes dans des secteurs comme l'agriculture, l'énergie, le bâtiment ou les transports, les entreprises peuvent réduire significativement l'impact environnemental de leurs activités tout en augmentant leur compétitivité.

En ce qui concerne les ONG/AD, leur proximité avec les communautés locales et leurs expertises dans la mise en œuvre de projets de développement font d'elles des acteurs importants dans la réalisation des objectifs climatiques du Niger. Pour ce faire, ils agissent dans : (i) la mobilisation communautaire et sensibilisation ; (ii) le renforcement de la résilience et l'adaptation aux changements climatiques ; (iii) la promotion des pratiques agricoles durables ; (iv) la reforestation et protection des écosystèmes ; (v) le plaidoyer et l'influence des politiques climatiques ; (vi) la mise en œuvre de projets de terrain et l'innovation locale ; (vii) l'accès aux financements climatiques et (viii) le renforcement des capacités et formation.

2.7.2 Rappel des opportunités de la CDN pour le Secteur Privé et ONG/AD

Les opportunités d'actions de la CDN pour le SP et ONG/AD, sont consignés dans la CDN et ses instruments de mise en œuvre notamment le Cadre de Mise en Œuvre (CME), le Plan d'Investissements Climat de la CDN (PIC/CDN), la stratégie de communication et la stratégie intersectorielle de mise en œuvre de la CDN. Ces opportunités leur permettront de réaliser davantage des actions d'information, de sensibilisation, de formation, de partage et de diffusion dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN. A cela s'ajoutent les actions de plaidoyer, d'investissement, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de projets et programmes climats pays auprès des différents Fonds climat (Fonds de la CCNUC, Pertes et Dommages, Fonds Climat Sahel, etc.).

2.7.3 Initiatives climatiques des ONG/AD

Dans le secteur AFAT, on note une avancée considérable dans le développement des initiatives climatiques. Ces dernières sont portées par différentes ONG/AD en fonction des sources de financement ou sous forme de bénévolat. Dans le domaine de la restauration des terres, on note des organisations nationales de grande envergure qui mobilisent d'important financements pour la réalisation des projets en lien avec l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques. Il s'agit, entre autres, de l'ONG Karkara, ONG Garkua, Jeunes Volontaires pour l'Environnement (JVE), Réseau de la Jeunesse Nigérienne sur les Changements Climatiques

(RJNCC), Association Nigérienne des Scouts de l'Environnement (ANSEN), l'ONG Dicko, etc. Beaucoup d'initiatives de grande portée émergent au Niger à travers des ONG/AD dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. Ces initiatives sont entre autres :

- **Tabaski Ecolo**

La campagne Tabaski Écolo au Niger (Figure 16) a pour objectif de sensibiliser la population à l'impact environnemental de la célébration de la fête de Tabaski (Aïd al-Adha) et de promouvoir des pratiques plus écologiques pendant cette période de forte consommation de bois. La 7ème édition célébrée en 2024, a pour objectif global de réduire l'empreinte écologique à travers la plantation d'un arbre pour chaque mouton sacrifié et l'utilisation du charbon minéral.



Figure 16: Tabaski Ecolo

- **Marche pour le Climat**

La marche pour le climat (Figure 17) est une initiative des organisations de la société civile afin de montrer leur profond engagement pour des actions climatiques concrètes dans un pays particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques.



Figure 17 : Vue de la Marche pour Climat à Niamey

Source : RJNCC, 2024

- **Caravane Tambour Battant pour la justice climatique au Niger**

La Caravane Tambour Battant sur les changements climatiques est une initiative du RJNCC

financé par Oxfam qui s'est tenue du 12 au 24 octobre 2024 (Figure 18). Cette initiative marquante en faveur du climat, a parcouru huit communes : Kouré, Doutchi, Konni, Malbaza, Dogueraoua, Guidan-Roumdji, Chadakori et Kornaka. L'objectif était de déclencher une prise de conscience collective, invitant les citoyens à se mobiliser pour une gestion durable des ressources naturelles dans un contexte des changements climatiques qui menacent les écosystèmes et les moyens de subsistance des communautés rurales nigériennes.



Figure 18 : Affiche de la Caravane Tambour Battant pour la justice climatique au Niger

Source : RJNCC, 2024

- **Jardin Scolaire Agroécologique**

Le Jardin Scolaire Agroécologique est un programme des organisations comme Initiative Pour l'Arbre et de l'ONG Malala. Il vise à sensibiliser les jeunes générations à l'importance de l'agroécologie et de la préservation des arbres. Cette initiative repose sur la création de jardins dans les écoles, où les élèves peuvent apprendre des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement tout en participant activement à la protection des écosystèmes locaux (Figure 19).

Les élèves acquièrent une meilleure compréhension des défis environnementaux, notamment en matière des changements climatiques, de déforestation et de désertification, ainsi que des solutions fondées sur la nature.



Figure 19 : Immersion des élèves sur le jardin scolaire agroécologique

- **Jardin de Case Agroécologique (JCA)**

Le Jardin de Case Agroécologique de l'initiative Pour l'Arbre est un modèle efficace de

production agricole durable à petite échelle, intégrant des pratiques respectueuses de l'environnement et adaptées aux conditions locales (Figure 20). En impliquant activement les familles, notamment les femmes et les jeunes, ce projet joue un rôle important dans la lutte contre les changements climatiques et la préservation de la biodiversité, tout en aidant les ménages à s'adapter aux impacts des changements climatiques.



Figure 20 : Mise en place d'un jardin de case agroécologique avec des enfants

Dans le secteur de l'Energie, les ONG/AD mettent en œuvre plusieurs initiatives axées sur les technologies de la CDN, développées sous forme de faire-faire, de volontariat, de convention ou protocole, en collaboration avec les projets et programmes. Les actions réalisées incluent :

- La promotion des alternatives au bois énergie, notamment les fours à balle de riz, les foyers améliorés, le biodigesteur, les briquettes (résidus agricoles et espèces végétales envahissantes) et charbons écologiques ;
- L'appui à l'acquisition d'installations solaires, notamment le Champ solaire, le Kit solaire hybride, le Solaire avec système d'éclairage public, etc. ;
- L'information et la sensibilisation sur les énergies nouvelles et renouvelables.

2.7.4 Défis dans la mise en œuvre des engagements des ONG/AD

Bien que les ONG et AD jouent un rôle important dans la mise en œuvre de la CDN, elles font face à plusieurs défis dont, l'accès limité au financement et les renforcements des capacités notamment en matière de montage de projets climatiques selon les canevas spécifiques aux bailleurs.

2.7.5 État de mise en œuvre des engagements du secteur privé

Le secteur privé a été identifié à travers l'opérationnalisation effective de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) comme un acteur-clé de la mise en œuvre du volet inconditionnel de la CDN. A ce titre, il est nécessaire de l'outiller afin qu'il puisse remplir cette mission. C'est dans ce cadre que le secteur privé devrait s'engager à consentir des investissements pour l'atteinte des objectifs de la CDN et opter pour le renforcement des capacités techniques de ses membres.

Un paquetage d'engagements du secteur privé est en cours de négociation afin de matérialiser davantage son implication dans la lutte contre les changements climatiques.

CHAPITRE III : INFORMATIONS SUR LES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET SUR L'ADAPTATION À CES CHANGEMENTS AU TITRE DE L'ARTICLE 7 DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT

3.1. Situation nationale, dispositifs institutionnels et cadres juridiques

3.1.1 Situation nationale

Le Niger, vaste pays sahélien, se distingue par une diversité géographique, climatique et socioéconomique marquée par des défis environnementaux liés à l'aridité du climat et aux changements climatiques. Son positionnement stratégique au sein de la Confédération de l'Alliance des États du Sahel (AES), aux côtés du Mali et du Burkina Faso (Figure 21) en fait un acteur central dans la dynamique régionale du Sahel. Cette alliance, formée en septembre 2023, vise à renforcer la coopération politique, économique et sécuritaire entre ces trois pays confrontés à des défis communs, notamment l'instabilité régionale, le terrorisme et les pressions économiques imposées par la communauté internationale.

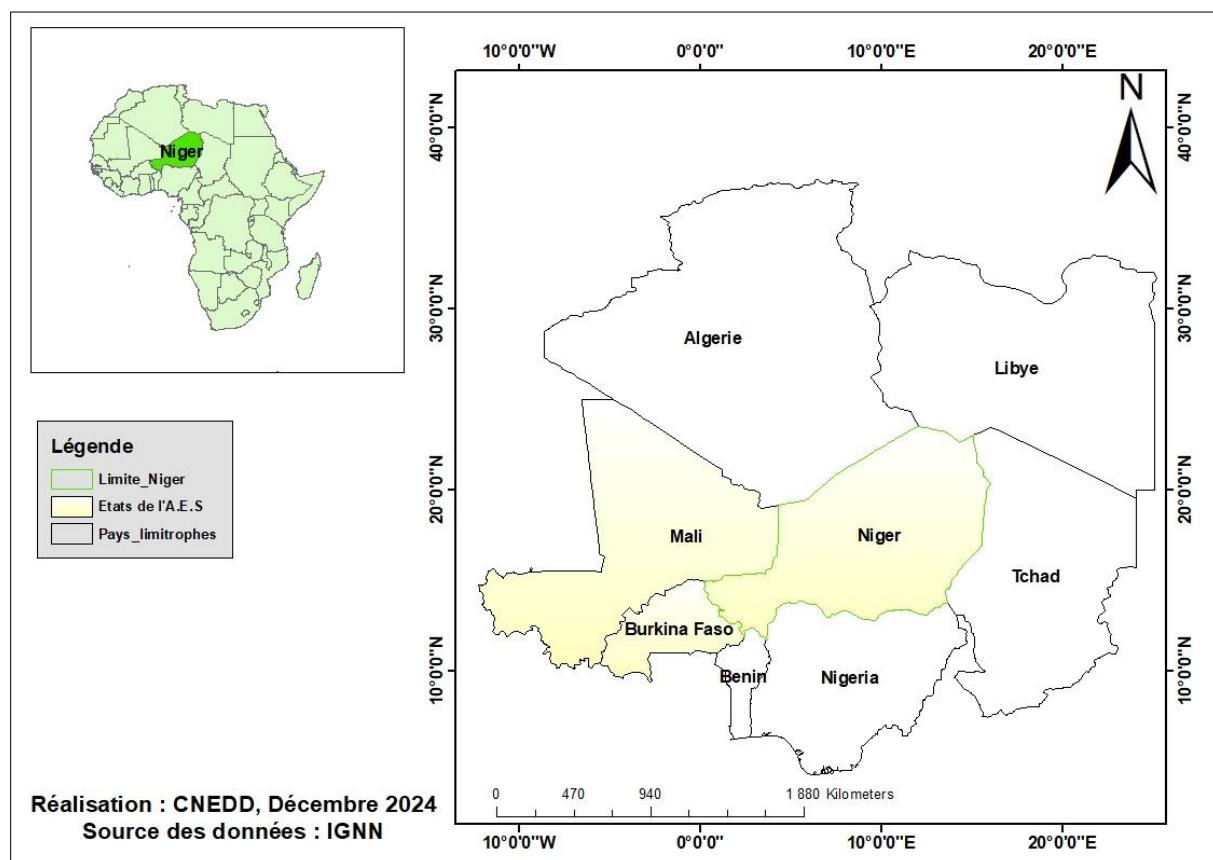


Figure 21 : Situation géographique du Niger par rapport aux Etats membres de l'AES

Sur le plan biophysique, le relief du Niger, globalement peu contrasté, avec une altitude moyenne variant entre 200 et 1000 mètres est dominé par trois grandes zones topographiques à savoir : le Niger méridional longue de 1 300 km et large de moins de 200 km ; le massif de l'Aïr au Nord, s'étendant sur 80 000 km² et abritant des sommets comme le mont Bagazame (2 022 m) et le mont Gréboun (1 944 m) et enfin le Ténéré, une vaste plaine sableuse hyperaride couvrant 400 000 km² formant le cœur du désert du Sahara au Niger (CNEDD, 2023a).

Les sols du pays sont regroupés en six types dominants, notamment les sols peu évolués, les

sols minéraux bruns, les sols bruns subarides, les sols ferrugineux tropicaux, les vertisols et les sols hydromorphes (Annou, G.M., 2002). Ils sont variés, allant des sols ferrugineux tropicaux adaptés à l'agriculture aux sols hydromorphes influencés par la présence d'eau.

Le climat est semi-aride au sud et aride au nord, avec quatre saisons distinctes et une pluviométrie variant de 150 à 800 mm par an (DMN, 2021). La biodiversité du pays est riche, avec environ 2 761 espèces végétales (Djima I.T., 2013), réparties dans diverses formations forestières, couvrant une superficie totale estimée à 3 919 700 hectares, dont 1 079 700 hectares de forêts et 2 840 000 de terres boisées (FAO, 2020) et 3 200 espèces animales recensées comprenant 168 espèces de mammifères, dont des espèces emblématiques comme l'oryx et la gazelle dama, 512 espèces d'oiseaux, 150 espèces de reptiles et amphibiens, et 112 espèces de poissons (Inezdane, 1998).

D'un point de vue socioéconomique, la population du Niger est en forte croissance, atteignant 26,3 millions d'habitants en 2024 (INS, 2024a), avec près de 49,4 % de jeunes de moins de 15 ans pour un ratio de dépendance démographique de 108,2 % (INS, 2022a). L'économie reste principalement agricole, mais elle a subi un ralentissement en 2023 avec un taux de croissance de 2,7 % sous l'effet des sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA. Le secteur primaire a enregistré une croissance de 6,9 % en 2023, bien que freiné par des conditions climatiques irrégulières. Le secteur secondaire a connu une croissance de 1,2 % en 2023 après 2,5% en 2022 contre 4,1 % en 2021 et 1,9 % en 2020. Cette contraction résulte de la baisse des activités d'extraction (-12,4%) en 2023. Le secteur tertiaire a progressé faiblement (à hauteur de 0,2 %) en 2023, impacté par les sanctions et l'insécurité, après une croissance de 5,5% en 2022 contre 5,4 % en 2021 et 2,1 % en 2020 (ME/F, 2024b).

En matière d'infrastructures et de capacités d'adaptation, le pays dispose de 21 803,8 km de routes en 2022, bien que l'accès aux zones rurales reste limité (INS, 2024). Le secteur énergétique repose sur une capacité de production de 324,77 MW en 2023, avec une dépendance énergétique de 57 % vis-à-vis du Nigeria et un taux d'électrification national de seulement 22,53 % (ME, 2024). Le secteur de la santé est structuré autour de 4 260 infrastructures en 2023, comprenant notamment six hôpitaux nationaux, 2 284 cases de santé, sept (07) Centres Hospitaliers Régionaux (CHR), 202 cabinets de soin entre autres (MSP /P/A/S, 2023). L'éducation fait face à des défis majeurs, avec 19 990 écoles primaires, dont 40 % sont encore en matériaux temporaires (MEN/A/EP/PLN, 2023). L'accès à l'eau repose sur des infrastructures hydrauliques en développement, notamment le barrage de Kandadji et le Programme Sectoriel Eau et Assainissement visant à améliorer l'accès à l'eau potable, actuellement estimé à 64 % en milieu urbain et 40 % en milieu rural (INS, 2024a).

Face aux changements climatiques, le Niger a mis en place plusieurs stratégies d'adaptation. Le Plan National d'Adaptation (PNA), soumis au Secrétariat de la Convention en 2022, cible des secteurs prioritaires comme l'Elevage, la Santé, le Transport, la Foresterie et les Zones humides. En plus, des initiatives comme la Grande Muraille Verte, menée en collaboration avec l'Union Africaine, contribuent à la lutte contre la désertification et la restauration des écosystèmes dégradés, tout en offrant des opportunités économiques pour les populations locales (FAO, 2023).

En matière de gestion de risques de catastrophes, le Niger a adopté le document de Politique

Humanitaire de Gestion de Catastrophe dont l'objectif est de contribuer à l'établissement d'un système d'action humanitaire et de gestion des catastrophes efficace et efficient conforme aux orientations nationales et internationales. A cela s'ajoutent le Plan Triennal de Contingence Inondations et la Stratégie de Réduction des Risques de Catastrophe en réponse au cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophes.

3.1.2 Dispositifs institutionnels et cadre juridique

3.1.2.1 Dispositif institutionnel

Le dispositif institutionnel du Niger en matière d'adaptation aux changements climatiques repose sur un cadre stratégique et réglementaire visant à renforcer la résilience du pays face aux impacts climatiques.

3.1.2.1.1 Cadre de gouvernance en matière de lutte contre les changements climatiques

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la CCNUCC au Niger est constitué d'une multitude d'instances et d'institutions parmi lesquelles des organes spécifiques, des ministères sectoriels, des collectivités territoriales, des ONG et AD, des organisations des producteurs, des Organisations Communautaires de Base (OCB), du secteur privé et des institutions de recherche et de formations.

Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable : Conformément aux chapitres 8 et 38 de l'Agenda 21 international, le Niger a mis en place par Décret N° 096-004/PM du 9 février 1996, modifié et complété par les Décrets N°2000-272/PRN/PM et N°2011 057 /PCSRD/PM respectivement du 04 août 2000 et du 27 janvier 2011, un cadre politique et institutionnel pour intégrer les enjeux environnementaux et climatiques dans ses stratégies de développement, notamment le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable. Placé sous la tutelle du Cabinet du Premier Ministre, composé des représentants de l'Etat (1/3) et de la Société Civile (2/3), cet organe est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), ainsi que de la coordination des engagements internationaux du Niger en matière de climat.

Au sens du Décret 2011/057/PCSRD/PM du 27 Janvier 2011, le CNEDD est l'organe national de coordination et de suivi des activités relatives aux conventions post Rio et leurs Protocoles, ainsi que toutes autres conventions qu'il viendrait à souscrire en la matière. De ce fait, il est le point focal politique national du suivi de la mise en œuvre des Conventions Post-Rio (Article 3 dudit Décret). A ce titre, il doit veiller à l'intégration de la dimension des changements climatiques et de l'adaptation dans les politiques, stratégies et programmes de développement ; à la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des activités des Changements Climatiques et de l'adaptation. Il est également chargé de la gouvernance climatique et de l'administration des fonds liés aux changements climatiques et à l'adaptation (Article 3 dudit Décret).

Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement : conformément au Décret N°2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023 portant organisation du gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministre Délégué, le Ministre de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement est chargé dans ce secteur, de la

conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'environnement, conformément aux orientations définies par le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP). A ce titre, il exerce, entre autres, les attributions suivantes : (i) la définition et la mise en œuvre des stratégies dans les domaines de l'eau et de l'hygiène et assainissement ; (ii) la définition et l'application des textes législatifs et réglementaires en matière d'eau et d'assainissement ; (iii) la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau ; (iv) la définition et la mise en œuvre des stratégies dans les domaines de la restauration et de la préservation de l'environnement, de la lutte contre la désertification, des changements climatiques, de la biodiversité, de la biosécurité, de la gestion durable des ressources naturelles et des zones humides et du développement durable ; (v) la prise en compte des politiques et stratégies en matière d'environnement et de développement durable dans les autres politiques et stratégies sectorielles nationales ; (vi) la définition et l'application des normes en matière d'environnement et du développement durable.

Ce Ministère assure également le suivi et la coordination de la mise en œuvre de la CDN.

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAG/EL) : conformément au Décret N°2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023 portant organisation du gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministre Délégué, le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de développement de l'agriculture, de l'élevage et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, conformément aux orientations définies par le CNSP. A ce titre, il conçoit, élabore, met en œuvre et évalue les stratégies, les programmes et les projets de développement dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce ministère exerce, entre autres, les attributions ci-après : (i) la conception et la mise en œuvre des stratégies en matière d'agriculture et d'élevage ; (ii) la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de développement ; (iii) l'amélioration des systèmes de production animale et la modernisation de l'élevage et ; (iv) la contribution à la mise en œuvre des stratégies sectorielles nationales.

Ministère de l'Economie et des Finances : selon le décret N°2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023 portant organisation du gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministre Délégué, le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé, en relation avec les Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du contrôle, du suivi et de l'évaluation de politique nationale en matière de planification, conformément aux orientations définies par le Gouvernement. A ce titre, il exerce, entre autres, les attributions suivantes : (i) la coordination de l'élaboration des orientations générales et des stratégies de développement à moyen et long termes, du suivi de leur mise en œuvre, de la réalisation des études et des analyses prospectives sur le développement économique et social du pays, de la mise en cohérence des stratégies sectorielles avec le cadre global de développement, des processus de formulations et de réformes des politiques économiques ; (ii) la promotion des investissements directs étrangers et de la mobilisation des ressources extérieures et (iii) l'élaboration, en relation avec les autres Ministères concernés, du programme d'investissement pluriannuel. Ce Ministère assure également le rôle de Point focal opérationnel du FEM, coordonnateur de l'aide publique au développement et gouverneur des

banques multilatérales de développement.

Ministère de l'Energie : Selon le Décret N°2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023 portant organisation du gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministre Délégué et les textes modificatifs subséquents , le Ministre de l'Energie est chargé, en relation avec les autres ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'énergie et d'énergies renouvelables, conformément aux orientations définies par le Gouvernement. A ce titre, il exerce, entre autres, les attributions suivantes : (i) la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et programmes de développement des activités dans le domaine de l'Energie ; (ii) le développement des technologies pour la promotion des énergies renouvelables propres ; (iii) l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et programmes valorisant l'utilisation des produits de substitution au bois-énergie dans le cadre de la lutte contre la désertification et la déforestation.

Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes : selon le Décret N°2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023 portant organisation du gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministre Délégué, le Ministre de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'action humanitaire et de gestion des catastrophes, conformément aux orientations définies par le CNSP. A ce titre, il exerce les attributions suivantes : (i) l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes ; (ii) l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de relèvement post catastrophe ; (iii) la tenue du secrétariat permanent de la plateforme nationale de réduction de risques de catastrophes ; (iv) l'anticipation de la survenue des catastrophes, notamment les inondations ou de l'afflux des réfugiés, des déplacés internes ou des refoulés et (v) le suivi des réponses aux catastrophes tant en vivres, qu'en biens non alimentaires.

Ministère des Transports et de l'Equipement : selon le décret N°2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023 portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministre Délégué, le Ministre des Transports et de l'Equipement est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de transports, de l'équipement et de météorologie, conformément aux orientations définies par le CNSP. Il a pour missions : (i) la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies, programmes et projets de développement en matière de transports aériens, terrestres, maritimes, fluviaux et de météorologie ; (ii) la réalisation et le suivi des études et/ou travaux de recherche dans le domaine de la météorologie ; (iii) la définition et la mise en œuvre des stratégies, des programmes et des projets de développement en matière d'infrastructures de transport à savoir les routes, les ouvrages d'art, les ponts barrages, les chemins de fer, les voies fluviales et ; (iv) la réalisation et le contrôle des études techniques, socio-économiques, environnementales et géotechniques relatives aux infrastructures routières.

Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales : selon le décret N°2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023 portant organisation du Gouvernement et fixant les

attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministre Délégué, ce Ministre est chargé, en relation avec les autres ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales en matière de santé publique, de la population et des affaires sociales, conformément aux orientations définies par le CNSP. A ce titre, il exerce les attributions suivantes : (i) la définition de l'élaboration des stratégies nationales en matière de santé publique ; (ii) la conception et la mise en œuvre des programmes et projets nationaux en matière de santé publique et ; (iii) la réalisation et la diffusion des études et des recherches en matière de santé publique.

Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire : selon le décret N°2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023 portant organisation du gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministre Délégué, ce Ministre est chargé en relation avec d'autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales en matière de sécurité publique, d'administration du territoire, de décentralisation, d'affaires coutumières et religieuses, conformément aux orientations définies par le CNSP. A ce titre, il exerce, entre autres, les attributions suivantes : (i) l'organisation et l'administration des circonscriptions administratives ; (ii) l'élaboration et l'application de la réglementation en matière de mouvement de personnes, de libertés publiques et de régimes des associations et des ONG ; (iii) l'élaboration et la mise en œuvre des orientations politiques, des stratégies et décisions relatives à la décentralisation et à la déconcentration.

Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNPGCA) : créé par Arrêté N°69/PM du 03 septembre 2002, portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Cellule Crises Alimentaires (CCA), la CCA est placée sous l'autorité du Directeur de Cabinet du Premier Ministre. C'est ainsi, qu'elle a pour mission de coordonner la gestion des crises alimentaires. A ce titre, elle exerce les attributions suivantes en relation avec les différentes structures concernées : (i) assister le directeur de cabinet du Premier Ministre, dans sa fonction de coordonnateur national à l'aide alimentaire d'urgence ; (ii) évaluer les besoins en matière d'aide alimentaire d'urgence ainsi que les modalités de sa rétrocession ; (iii) proposer les mesures et les opérations d'assistance à mettre en œuvre auprès des populations concernées par une crise alimentaire d'urgence, en spécifiant la nature, l'ampleur, les modes d'intervention et les périodes les plus appropriées ; (iv) préparer les requêtes d'assistance alimentaire d'urgence ; (v) suivre les annonces d'aide alimentaire, leur mise en œuvre et veiller à une bonne coordination des mesures d'assistance alimentaire d'urgence ; (vi) suivre les conditions de mise en œuvre des assistances et leur conformité avec les Accords internationaux en la matière, en particulier en ce qui concerne la mise à la consommation ou la monétisation des aides alimentaires d'urgence.

Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) : l'ANFICT a été créée par la loi n° 2008-38 du 10 juillet 2008. C'est un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA), placé sous la double tutelle du Ministre en charge de la décentralisation et du Ministre en charge des Finances. Elle a pour mission de gérer et répartir les ressources attribuées aux Collectivités Territoriales (CT) aux fins d'appui à leur fonctionnement et à la réalisation de leurs investissements sous leur maîtrise d'ouvrage. Cette institution est également dans le processus d'accréditation du Fonds Vert pour le Climat.

Organisations de la Société Civile : le cadre institutionnel englobe également les organisations de la société civile notamment la Plateforme de la Société Civile Nigérienne sur les Changements Climatiques et le Développement Durable (PSCN/CC/DD) ; le Comité National de Coordination des ONG de Lutte Contre la Désertification (CNCOD) ; le Réseau Climat et Développement (RCD-Niger) ; le REJEA, l'Association des Jeunes pour l'Education Civique (AJEC), Association Nigérienne des Scouts de l'Environnement (ANSEN), etc.

Secteur privé : le secteur privé se développe et s'organise, en réseaux, fédération et chambres non seulement pour la promotion des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques mais également pour contribuer au développement de la résilience de celles-ci. Par ailleurs, l'Association Nationale des Professionnels de Gomme Arabique (ANGA), joue un rôle dans la lutte contre les changements climatiques. Elle est en permanence engagée dans la réflexion et la mise en œuvre de solutions pour faire face aux défis environnementaux. Elle travaille sur la gestion durable des ressources forestières. Cette filière est particulièrement vulnérable aux changements climatiques, et l'association développe des stratégies pour renforcer la capacité d'adaptation des producteurs face aux conditions climatiques variables.

Il est à noter aussi l'existence de la Banque Agricole du Niger (BAGRI) qui est un acteur clé dans la réponse aux défis climatiques comme en témoigne son accréditation auprès du Fonds d'Adaptation (FA) depuis 2017 dont, le processus de renouvellement est en cours. Ce fonds, établi dans le cadre de la CCNUCC, finance des projets et programmes qui aident les PED à s'adapter aux impacts néfastes des changements climatiques.

Institutions de formation et de recherche : il s'agit, entre autres, des Universités publiques (UAM, UAS, UDH etc.) et privés (UNUCAN, UASTM etc.), des instituts de formation (EMIG, IPDR, ENA etc), des instituts de recherche (INRAN). Ces institutions jouent un rôle important dans la formation académique et/ou le renforcement des capacités des acteurs en matière de changements climatiques et la mise en œuvre des actions d'adaptation.

3.1.2.1.2 Coordination intersectorielle dans le domaine de l'Adaptation au CC

Dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, la collaboration entre les acteurs est importante pour renforcer la résilience des communautés et des écosystèmes face aux impacts climatiques. Les mécanismes de collaboration entre les acteurs intervenant dans ce domaine sont essentiels pour coordonner les efforts, partager les ressources et maximiser l'impact des actions menées. Ces mécanismes impliquent généralement des partenariats entre gouvernements, ONG, secteur privé, communautés locales et institutions scientifiques. Les différents mécanismes de coordinations dans le domaine de l'adaptation sont, entre autres :

Commission Technique sur les Changements et la Variabilité Climatiques (CTCVC) : placée sous tutelle du Secrétariat Exécutif du CNEDD, la CTCVC est chargée de : (i) identifier, inventorier, collecter et traiter toutes les données et informations disponibles, nécessaires et utiles à l'étude des Changements et Variabilités Climatiques et de leurs impacts socio-économiques et environnementaux notamment sur l'atmosphère, le sol, les ressources en eau, les végétaux, la faune et la flore ; (ii) identifier et rechercher les données et informations complémentaires ; (iii) élaborer des stratégies d'adaptation et/ou d'atténuation aux effets des Changements et Variabilités Climatiques ; (iv) promouvoir l'utilisation des données et

informations sur le temps et le climat dans les programmes de développement socio-économique ; (v) promouvoir l’application des technologies utilisant les données et informations sur le temps et le climat dans le domaine de la Gestion des Ressources Naturelles ; (vi) identifier et recenser les sources d’utilisation des Substances Appauvrissant la couche d’Ozone (SAO) réglementées par le Protocole de Montréal.

Plateforme Nationale Science- Politique sur les Changements Climatiques, l’Agriculture, la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSP/CCASAN) : la PNSP/CCASAN est, aux termes de l’Arrêté du Premier Ministre portant sa création en octobre 2019, « un cadre de dialogue, d’orientation et d’appui-conseil regroupant les acteurs de développement œuvrant sur les questions d’adaptation et d’atténuation aux changements climatiques dans les domaines de l’agriculture et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ». Elle a pour missions de renforcer le dialogue entre les décideurs politiques, les acteurs de développement, les scientifiques, les chercheurs, les Organisations de la Société Civile (OSC) et les utilisateurs lors de l’élaboration et de la mise en œuvre des politiques, stratégies, plans et programmes de développement prenant en compte les besoins de la promotion d’une AIC. Cette plateforme est également placée sous la tutelle du Secrétariat Exécutif du CNEDD. Cependant, comme nombre de commissions techniques et cadres de concertation, le fonctionnement de la Plateforme est peu efficient.

Cadre de Concertation des Acteurs intervenant dans l’Adaptation aux Changements Climatiques (CCAACC) : ce cadre est né du constat que l’adaptation aux changements climatiques est un concept et un processus complexes. Il est donc apparu important que les principaux acteurs intéressés par les questions d’adaptation aux changements climatiques se retrouvent pour partager les expériences et les leçons apprises et développer davantage la synergie en leur sein. C’est ainsi qu’un groupe d’acteurs intervenant dans l’adaptation aux changements climatiques a initié le premier atelier de concertation en 2010 à Maradi. Ce groupe s’est élargi en organisant des rencontres annuelles dont la quinzième s’est tenue en décembre 2024 à Niamey. Le Cadre, appuyé par le Secrétariat Exécutif du CNEDD est composé des services techniques de l’Etat, des programmes et projets, des ONG et AD, d’institutions de formation et de recherche, des structures du secteur privé, des Partenaires Techniques et Financiers, des membres de l’Assemblée Nationale, des représentants des collectivités territoriales, des médias publics, privés et communautaires et des unités de gestion des projets et programmes.

Plateforme de la Société Civile sur le Changement Climatique et le Développement Durable (PSCN/CC/DD) : la PSCN/CC/DD est un regroupement des organisations de la société civile actives dans les domaines de l’environnement, des changements climatiques et des énergies renouvelables pour un développement durable. Plus précisément, elle œuvre à créer une synergie entre ses membres, à appuyer le plaidoyer pour la prise en compte de la dimension Changements Climatiques dans les politiques, les stratégies et les programmes de développement et à promouvoir la justice et l’équité dans le processus de négociation de la CCNUCC. La Plateforme mène des actions d’information et de sensibilisation des acteurs sur les enjeux de la protection de l’environnement, des changements climatiques et des énergies renouvelables. Par ailleurs, elle contribue à la diffusion de l’information relative aux changements climatiques et enfin, à la définition et à la promotion d’une prise de position forte en faveur de l’environnement, des changements climatiques et des énergies renouvelables.

Comité Technique National (CTN) de Coordination et de Suivi pour la mise en œuvre de la CDN : le suivi de la mise en œuvre de la CDN est institutionnalisé par l'Arrêté n°246/MHA/E/SG/DGE/DD/DRR/ACC/DL du 13 novembre 2024 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du CTN chargé de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de la CDN. Le pilotage de la mise en œuvre de la CDN est assuré par la DRR/ACC du MHA/E en collaboration avec les acteurs des secteurs AFAT et Energie. Ce comité a pour attributions de suivre, évaluer et assurer le rapportage de la mise en œuvre de la CDN.

Centre d'Education et de Recherche en Santé et Changement Climatique (CERSCC-MAGARIA) : créer en janvier 2023, le CERSCC-MAGARIA est une initiative climatique Nigérienne de la Société Civile dans le cadre de l'adaptation du secteur de la santé aux changements climatiques et dont la vision est de créer un Sahel où la santé des populations et la préservation de l'environnement sont liées et prises en compte dans toutes les politiques et programmes par la promotion de la compréhension, l'éducation et la recherche sur les liens complexes entre la santé et les changements climatiques, en vue d'améliorer la résilience des communautés sahéliennes et de contribuer à un avenir durable. Il a vu également le jour grâce au programme « Impulsouth » qui vise à accroître les connaissances et capacités en faveur de l'action climatique dans les pays du sud pour répondre à l'appel de l'Accord de Paris sur le climat.

3.1.2.2 Cadre juridique

Le Niger dispose de cadre juridique assez riche et varié. Sur le plan international, le Niger a signé et ratifié la convention CCNUCC respectivement les 11 juin 1992 et 25 juillet 1995, ainsi que le Protocole de Kyoto le 23 octobre 1998 et le 30 septembre 2004 et l'Accord de Paris le 22 avril 2016 et le 21 septembre 2016. Le Niger est également signataire de la convention de Rotterdam le 12 avril 2006 relative à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et le Protocole de Nagoya le 2 juillet 2014 sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relative à la Convention sur la diversité biologique. Au niveau régional, le Niger a signé et ratifié la Convention Africaine sur la conservation de la Nature et des ressources naturelles respectivement le 1^{er} Juin 1992 et 25 Juillet 1995 dans le but d'améliorer la protection de l'environnement, de promouvoir la conservation et l'utilisation des ressources naturelles, et d'harmoniser et coordonner les politiques dans ces domaines. La sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments du pays est régie par le règlement n° 07 2007/CM/UEMOA mis en vigueur dans l'espace de UEMOA le 06 Avril 2007.

Sur le plan national, le cadre juridique relatif à la protection de l'environnement comprend principalement :

- Loi n°98-07 du 29 avril 1998, fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune sauvage ;
- Loi n°98-56 du 29 décembre 1998 portant loi-cadre relative à la gestion de l'Environnement au Niger ;
- Loi n°2004-040 du 8 juin 2004, portant régime forestier au Niger ;

- Loi n° 2004-048 du 30 juin 2004, portant Loi-Cadre relative à l'élevage ;
- Loi n°2014-63 du 5 novembre 2014, portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation, de l'utilisation et du stockage des sachets et des emballages en plastique souple à basse densité ;
- Loi n° 2018-28 du 14 mai 2018, déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale au Niger ;
- Loi n°2021-003 du 16 mars 2021, portant régime de la pêche et de l'aquaculture au Niger ;
- Ordinance n° 93-015 du 02 mars 1993, fixant les principes d'orientations du code rurale ;
- Ordinance 2010-029 du 20 mai 2010, relative au pastoralisme ;
- Ordinance n°2010-54 du 17 septembre 2010, portant code général des collectivités territoriales du Niger ;
- Décret N° 97-006/PRN/MAG/E du 10 janvier 1997 portant réglementation de la mise en valeur des ressources naturelles rurales ;
- Décret 98-295/PRN/MHE du 29 octobre 1998 déterminant les modalités d'application de la loi n° 98-07 fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune sauvage
- Décret n° 2015-321/PRN/MESUDD déterminant les modalités d'application de la loi n°2014-63 du 5 novembre 2014, portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation, de l'utilisation et du stockage des sachets et des emballages en plastique souple à basse densité ;
- Décret n°2018-191/PRN/MEDD, portant modalités de la loi n° 2004-040 portant régime forestier au Niger ;
- Décret n°2019-027/MESUDD, portant modalités d'application de loi n° 2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale au Niger ;
- Décret N° 2020-602/PRN/ME/SU/DD du 30 juillet 2020 réglementant la pratique de la Régénération Naturelle Assistée au Niger.

3.2 Effets, risques et vulnérabilités

Le Niger, pays sahélien particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques, fait face à une intensification des risques climatiques qui compromettent ses écosystèmes, ses ressources naturelles et son développement socioéconomique. L'analyse des tendances climatiques actuelles et futures révèle des phénomènes tels que l'augmentation des températures, la variabilité accrue des précipitations, et la fréquence croissante des événements extrêmes. Ces changements exacerbent les vulnérabilités socio-économiques et environnementales, notamment dans des secteurs clés comme l'agriculture, la foresterie, les ressources en eau, les infrastructures et la santé publique.

3.2.1 Analyse du climat actuel

Le climat actuel du Niger est marqué par une variabilité notable du Nord au Sud et d'Est en Ouest, avec des conditions arides à semi-aride et selon les régions (Figure 22).

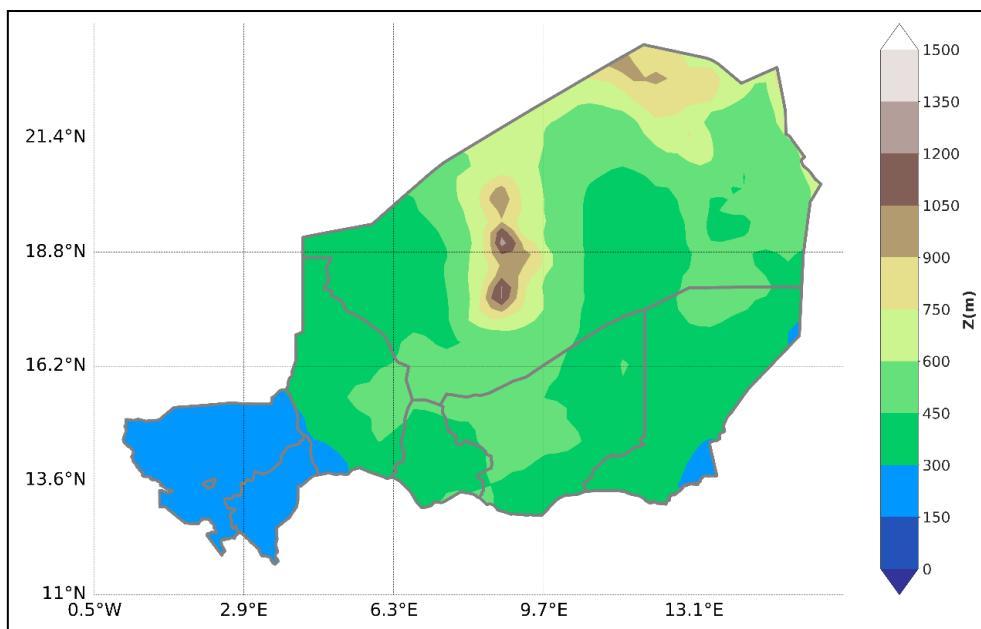


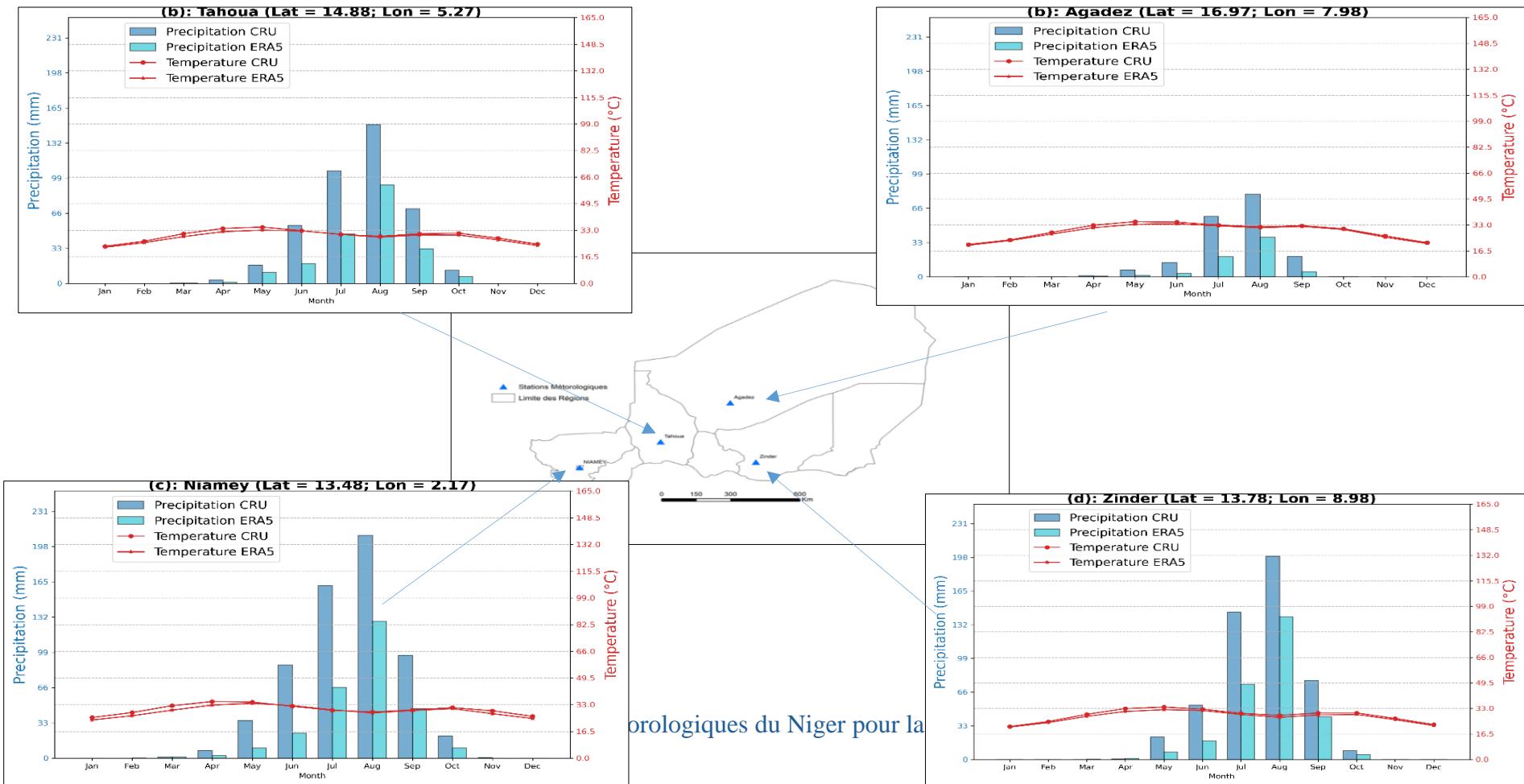
Figure 22 : Carte du Niger montrant l’élévation en mètres¹¹

Aussi, le cycle annuel des précipitations et des températures à travers différentes stations au Niger révèle des variations régionales notables, notamment entre les parties sud et nord du pays (Figure 23). Dans les stations du sud, comme Niamey et Zinder, les précipitations culminent pendant la saison des pluies, avec juillet et août étant les mois les plus humides. Niamey enregistre un maximum de 198 mm en août (données CRU), tandis que Zinder atteint 200 mm au cours du même mois. Cependant, les stations du nord tel qu’Agadez et Tahoua reçoivent beaucoup moins de précipitations, Agadez atteignant un pic de 60 mm en août (données CRU) et Tahoua de 140 mm.

Les données ERA5 montrent systématiquement des quantités de précipitations inférieures à celles de CRU pour toutes les stations, soulignant des écarts entre les différents ensembles de données. Cette diminution des précipitations du sud vers le nord est une indication claire de la baisse d’influence de la mousson ouest-africaine à mesure que l’on s’éloigne des régions méridionales. Les régions nord, étant plus arides, reçoivent beaucoup moins de précipitations.

En ce qui concerne la température, les mois les plus chauds sont avril et octobre dans toutes les stations, avec des températures moyennes les plus élevées enregistrées à Agadez et Tahoua. La température diminue pendant la saison des pluies (juillet-août) en raison de la couverture nuageuse et de l’humidité accrue. Cependant, même pendant la saison humide, les stations du nord comme Agadez et Tahoua restent relativement plus chaudes que celles des zones du sud. Cela met en évidence le fort gradient de température et de précipitations à travers le Niger, caractéristique de la région sahélienne.

¹¹ Les valeurs représentées sont dérivées de la hauteur géopotentielle issue des données ERA5



¹² Description du graphique : Données d'observation/réanalyse de référence (CRU et ERA5)

En outre, la distribution spatiale de la température moyenne sur la période 1991-2020 varie de 25 à 37 degrés Celsius comme montre CRU et ERA5 (Figure 24). Il est particulièrement notable que les mois de Décembre, Janvier, Février (DJF) sont ceux où toutes les données d'observation enregistrent les signaux de Tmean les plus bas. Pour la température moyenne maximale de Tmean, qui se produit pendant les saisons Mars, Avril, Mai (MAM) et Juin, Juillet, Août (JJA), varie de 25 à 35 degrés Celsius, mais la température maximale de Tmean augmente vers le sud durant les saisons DJF et Septembre, Octobre, Novembre (SON).

La variation saisonnière de la température au Niger est principalement causée par la position du pays dans la région du Sahel en Afrique de l'Ouest, où les températures sont influencées par le déplacement de la Zone de Convergence Intertropicale (ZCIT) et les vents d'Harmattan. Pendant la saison sèche, qui dure d'octobre à avril, les vents d'Harmattan soufflent du nord-est, apportant de l'air chaud et sec du désert du Sahara. Cela provoque des températures plus élevées durant la journée et plus fraîches la nuit, descendant souvent en dessous de 15°C au petit matin. Pendant la saison des pluies, qui dure de mai à septembre, la ZCIT se déplace vers le nord, apportant de l'air humide de l'océan Atlantique. Cela entraîne une augmentation de la couverture nuageuse et des précipitations, ce qui refroidit les températures pendant la journée et les élève la nuit en raison de l'augmentation de l'humidité.

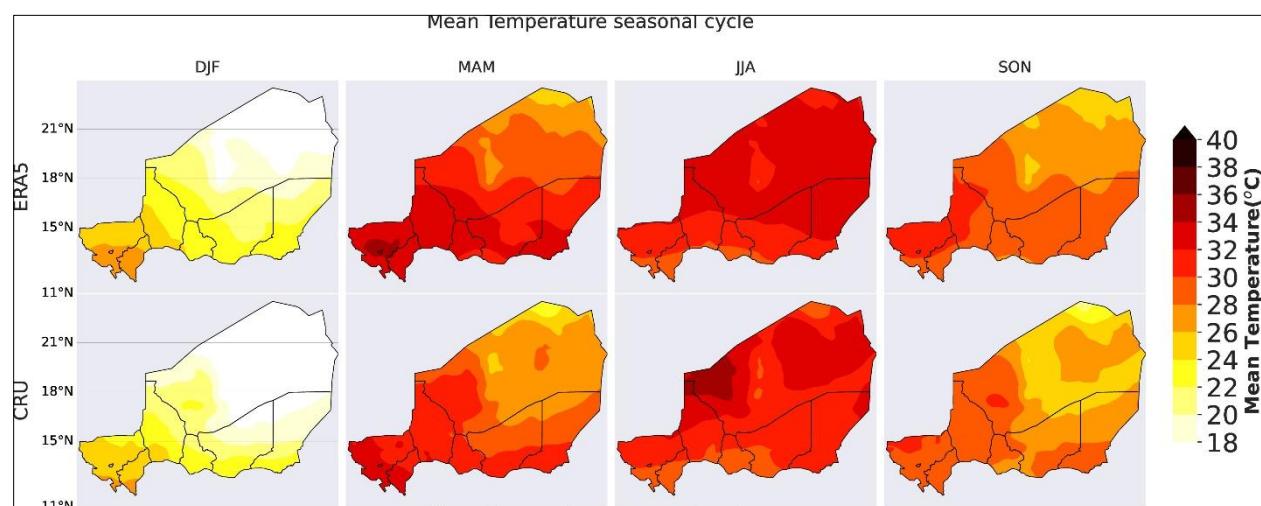


Figure 24 : Distribution spatiale de la température moyenne journalière saisonnière entre 1991 et 2020 pour DJF (première colonne), MAM (deuxième colonne), JJA (troisième colonne), et SON (quatrième colonne) à partir des données ERA5 (rangée du haut) et CRU (rangée du bas)

En ce qui concerne la quantité de précipitations sur la période 1991-2020, la large gamme de précipitations saisonnières variait entre 0 et 120 millimètres (Figure 25). La saison JJA enregistre le plus de précipitations saisonnières, avec la majorité des mois ayant plus de 110 millimètres de précipitations, particulièrement dans le sud-ouest. Les saisons, DJF, MAM, et SON sont ceux qui enregistrent le moins de précipitations saisonnières. Toutes les observations montrent le même schéma de la pluviométrie au Niger. Ainsi, la variation saisonnière des précipitations au Niger est principalement causée par le déplacement de la ZCIT. Pendant l'été de l'hémisphère nord, la ZCIT se déplace vers le nord et apporte des précipitations sur le Niger, située juste au sud du désert du Sahara. Cette période est connue sous le nom de saison des pluies, qui dure généralement de juin à septembre.

Au Niger, les précipitations saisonnières sont fortement influencées par les déplacements de la ZCIT, qui migre vers le nord, marquant la saison des pluies, et redescend vers le sud, entraînant la saison sèche. Cependant, ce déplacement de la ZCIT n'est pas uniforme ni prévisible d'une année à l'autre, et cette variabilité interannuelle est une cause majeure de fluctuations des régimes de pluie dans le pays.

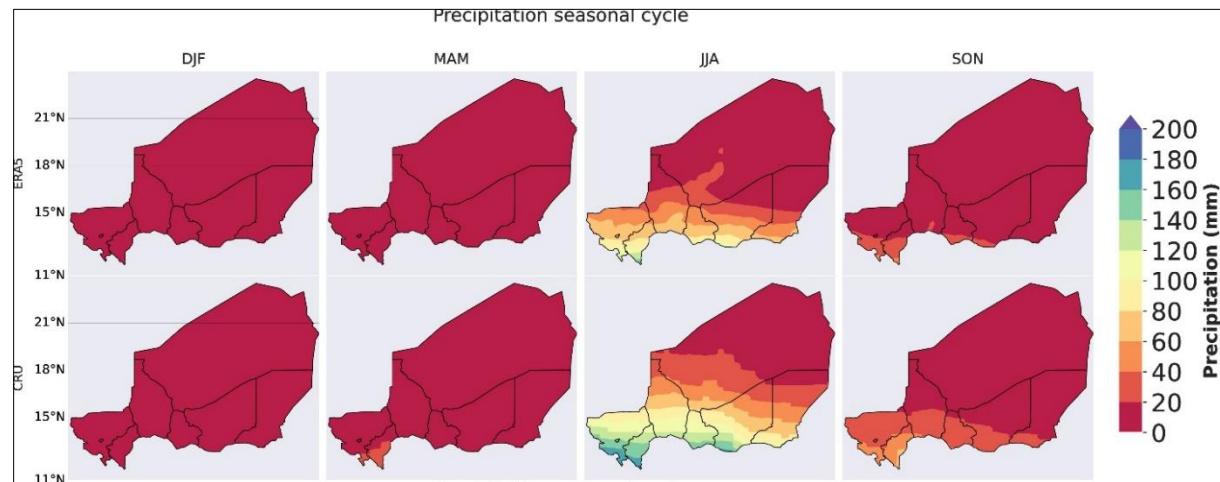


Figure 25 : Distribution spatiale des précipitations moyennes saisonnière entre 1991 et 2020 pour DJF (première colonne), MAM (deuxième colonne), JJA (troisième colonne), et SON (quatrième colonne) à partir des données ERA5 (rangée du haut) et CRU (rangée du bas)

Une variabilité interannuelle des températures moyennes de l'air sur la période de 1991 à 2020 (Figure 26), augmente légèrement par décennie avec une pente de 0,3 pour ERA5 et 0,2 pour CRU, indiquant une tendance au réchauffement. Les années 2010 apparaissent comme les plus chaudes, avec des températures atteignant 30°C selon CRU et 29°C selon ERA5. À l'inverse, 1992 est identifiée comme l'année la plus froide, avec 27°C pour ERA5 et 28,3°C pour CRU, soulignant une variabilité interannuelle notable entre les ensembles de données.

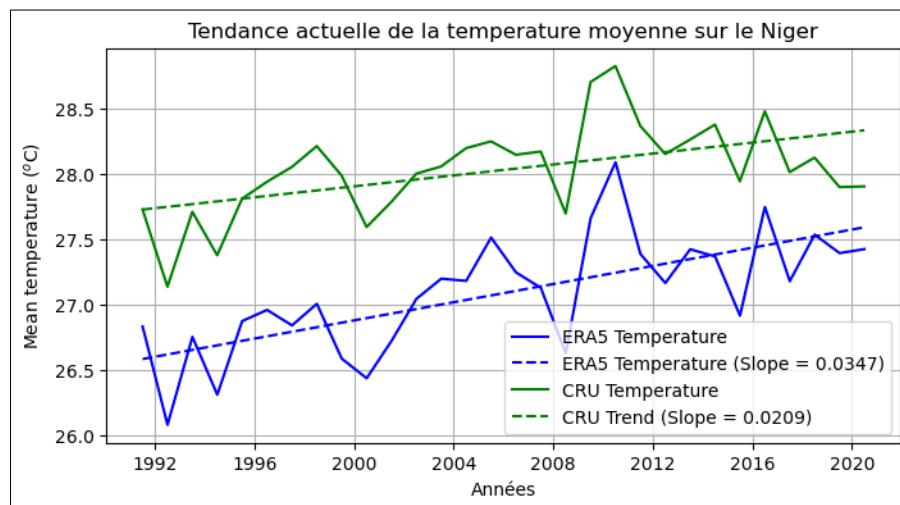


Figure 26 : Tendance actuelle de la température moyenne sur le Niger pour la période 1992-2020

Par ailleurs, pour les précipitations (Figure 27), la pente est plus marquée, avec 0,24 mm pour

ERA5 et 1,05 mm pour Climate Research Unit (CRU)¹³, ce qui témoigne d'une augmentation progressive des précipitations au fil du temps. Les années 1995 et 1998 se distinguent comme particulièrement pluvieuses, avec 370 mm pour CRU et 270 mm pour ECMWF Reanalysis 5th Generation ERA5. En revanche, les années 1993 et 1995 sont caractérisées comme des années sèches, reflétant une grande variabilité interannuelle. Cette divergence entre les ensembles de données souligne les incertitudes liées à la reconstitution des précipitations, mais les deux séries confirment une tendance globale à l'augmentation des précipitations. Ces tendances ont des implications importantes pour l'évolution du climat au Niger, où les variations de la température et de précipitations affectent directement les ressources en eau et les conditions agricoles.

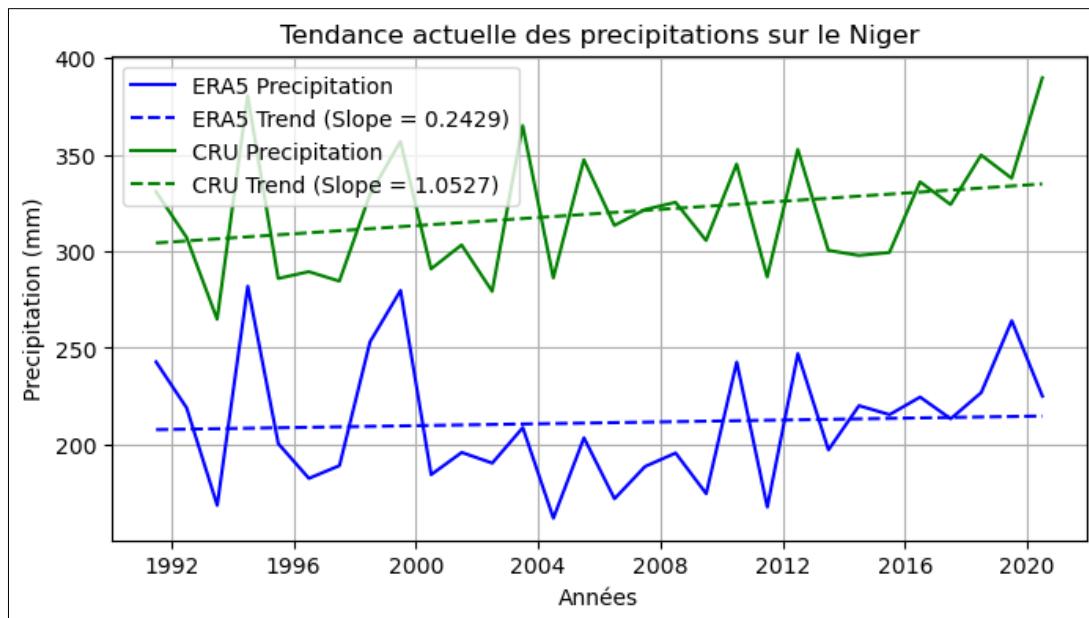


Figure 27: Tendance actuelle des précipitations sur le Niger pour la période 1991-2020

3.2.2 Analyse du climat futur

L'analyse du climat futur du Niger se concentre sur les tendances de la température moyenne (Tmean) et des précipitations, en tenant compte de deux scénarios d'émissions issus des modèles de l'expérience du CMIP6 avec échelle réduite par la National Aeronautics and Space Administration (NASA). En utilisant la moyenne d'ensemble de 11 modèles, les scénarios SSP2-4.5 et SSP5-8.5 portant sur deux horizons (2015-2044, 2045-2074) permettent d'évaluer les changements potentiels dans les conditions climatiques du pays¹⁴. Le scénario SSP2-4.5, considéré comme un scénario optimiste, projette une augmentation modérée de la température et des variations de précipitations d'ici la fin du siècle, tandis que le scénario SSP5-8.5, plus pessimiste, envisage un réchauffement plus prononcé et des impacts climatiques plus sévères.

3.2.2.1 Tendance future de la température moyenne

La température de l'air à 2 mètres au-dessus de la surface sur le Niger présente une tendance clairement à la hausse entre 1981 et 2014, avec un taux d'augmentation d'environ 0,36 degré

¹³ Il s'agissait de la partie pluvieuse du pays, tout le nord n'est pas pris en compte, la limite nord est de 18 degrés nord. (Voir le cycle saisonnier figure 7 pour la zone pluvieuse)

¹⁴ L'échelle a été réduite « deux scénarios d'émissions issus des modèles de l'expérience du CMIP6 avec échelle réduite par la NASA. La moyenne d'ensemble de 11 modèles a été utilisée.

Celsius par décennie. Cette augmentation est marquée par une période d'instabilité entre 1983 et 1990, où la tendance est moins régulière, indiquant une variabilité interannuelle plus prononcée (Figure 28).

À partir de 2015, les projections selon différents scénarios d'émissions de gaz à effet de serre (GES) révèlent des trajectoires divergentes pour l'évolution des températures. Dans le cadre du scénario SSP2-4.5, qui représente des émissions modérées de GES, la température moyenne annuelle pourrait continuer d'augmenter à un taux de 0,21 degré Celsius par décennie. Cette augmentation pourrait mener à une stabilisation de la température autour de 30 degrés Celsius d'ici la fin du siècle, indiquant un réchauffement significatif mais modéré. En revanche, sous le scénario d'émissions très élevées (SSP5.8.5), la température moyenne annuelle au Niger pourrait augmenter beaucoup plus rapidement, à un rythme de 0,49 degré Celsius par décennie. Cette trajectoire entraînerait une augmentation continue de la température moyenne, dépassant les 32 degrés Celsius d'ici la fin du siècle. Ce scénario met en évidence un réchauffement considérablement plus intense, avec des conséquences potentiellement graves sur les écosystèmes. Ces projections soulignent l'importance de prendre en compte les futurs scénarios d'émissions pour anticiper les impacts des changements climatiques dans le pays.

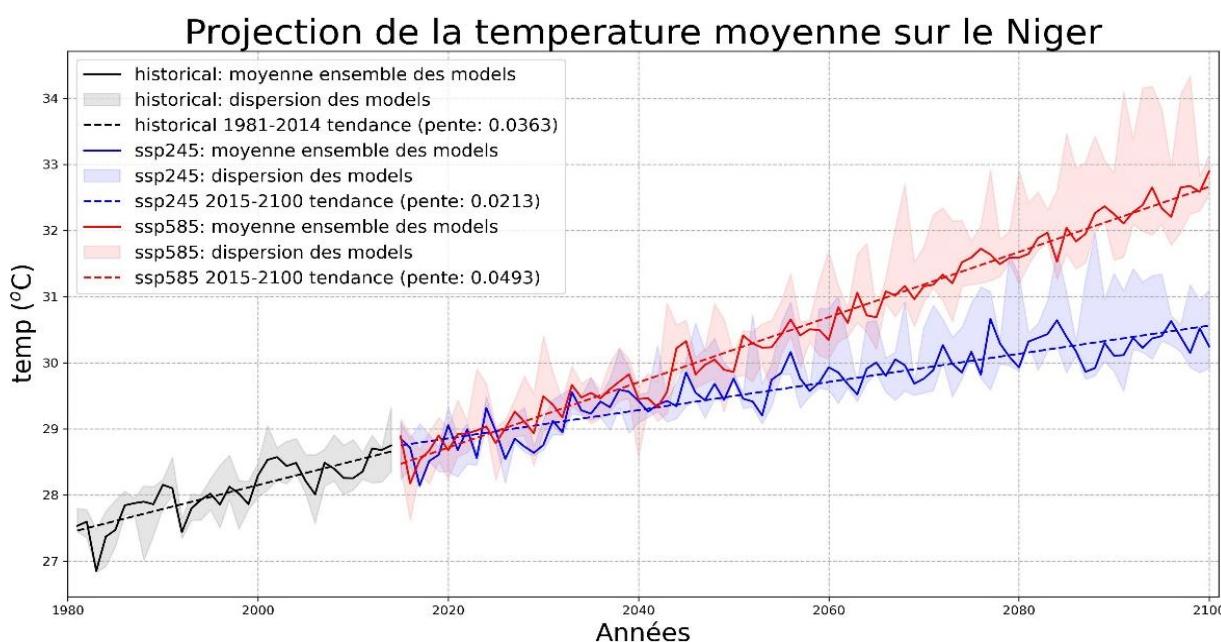


Figure 28 : Variation temporelle de la température annuelle moyenne sur le Niger pour la période historique (1981-2014) et pour les scénarios SSP2-4.5 et SSP5-8.5 (2015-2100).

Ainsi, les résultats des projections mettent en évidence un rythme d'augmentation des températures qui s'accélérera au fil du temps, avec des écarts plus marqués à l'approche de 2074, en particulier sous les scénarios de fortes émissions de GES. Ces augmentations entraîneront des conséquences importantes sur les écosystèmes, l'agriculture, et les populations locales dans ce pays.

3.2.2.2 Tendance future des précipitations

Entre 1981 et 2014, le Niger a observé une tendance à la hausse des précipitations annuelles moyennes, augmentant à un rythme modéré de 5,6 mm par décennie (Figure 29). Cette période

est caractérisée par une variabilité interannuelle notable, reflétant l'influence des fluctuations climatiques naturelles. Cependant, en examinant les projections futures pour la période 2015–2100, les tendances des précipitations annuelles moyennes varient selon les scénarios d'émissions de GES.

Sous le scénario SSP2-4.5, qui représente une trajectoire intermédiaire d'émissions de GES, les précipitations annuelles moyennes au Niger devraient légèrement diminuer à un rythme de 2,7 mm par décennie. Ce scénario indique une légère diminution du cycle hydrologique, avec la possibilité d'une diminution des précipitations globales dans le pays. En revanche, le scénario SSP5-8.5, qui représente des émissions de GES très élevées, projette une légère augmentation des précipitations annuelles moyennes de 8,7 mm par décennie.¹⁵ Cela suggère que sous ce scénario, le Niger pourrait connaître des conditions plus humides à long terme. Les deux scénarios montrent une forte variabilité des précipitations dans les projections futures, avec des modèles affichant une large gamme de résultats. Cela souligne l'incertitude concernant les régimes des précipitations à venir, avec des fluctuations importantes d'une année à l'autre. Ces projections incertaines rendent complexe la planification et l'adaptation aux impacts potentiels des changements climatiques sur les ressources en eau et l'agriculture sur le pays nécessitant une surveillance et une gestion continues.

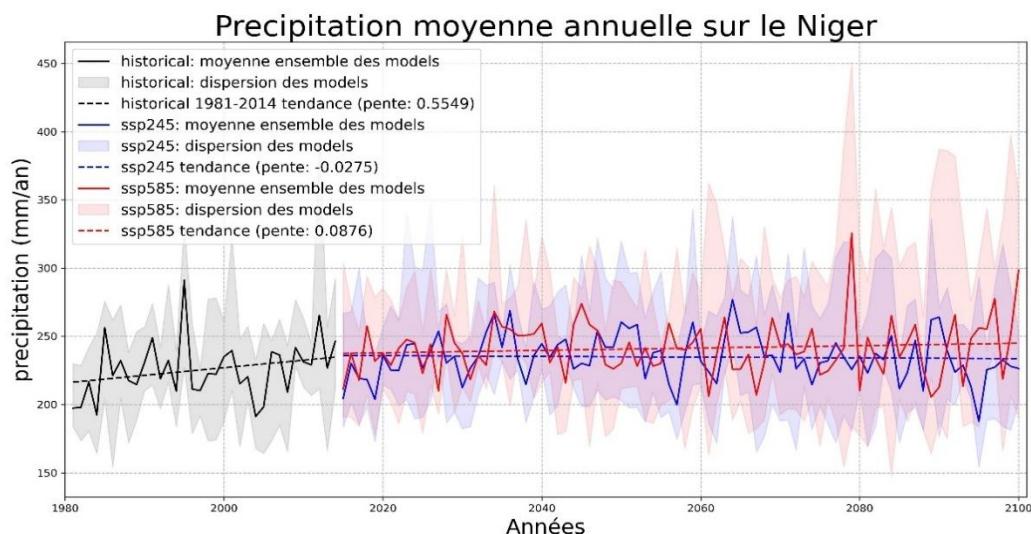


Figure 29 : Variation temporelle des précipitations annuelles sur le Niger pour la période historique (1981-2014) et pour les scénarios SSP2-4.5 et SSP5-8.5 (2015-2100).

Ces projections indiquent une diminution des précipitations sous le scénario SSP2-4.5 et une légère augmentation sous le scénario SSP5-8.5, accompagné d'une redistribution spatiale. Cette tendance, particulièrement marquée dans le cadre du scénario de forte émission (SSP5-8.5), pourrait intensifier les disparités régionales en termes de disponibilité en eau.

3.2.3 Vulnérabilité socioéconomique

3.2.3.1 Secteur de l'Agriculture

L'agriculture et l'élevage sont les secteurs clés de l'économie du Niger : ils emploient plus de

¹⁵ Il s'agissait de la moyenne annuelle des précipitations. Les précipitations sont plus difficiles à prévoir que la température. C'est le plus grand défi lié à la modélisation climatiques.

80 % de la population rurale (INS, 2019). Le pays dispose de ressources naturelles suffisantes pour assurer la sécurité alimentaire, avec 62 millions d'hectares de pâturages (45 % du territoire), un cheptel de près de 60 millions de têtes et 19 millions d'hectares de terres agricoles adaptées à diverses pratiques agricoles et d'élevage (MAG/EL, 2023).

Cependant, l'agriculture reste vulnérable aux aléas climatiques tels que les sécheresses, les températures extrêmes, les inondations, les vents violents, les parasites agricoles et les maladies animales. D'après les projections climatiques réalisées dans le cadre du projet RBT-Niger, sous le scénario SSP5-8.5, les températures annuelles moyennes pourraient atteindre 33°C d'ici la fin du siècle, entraînant une augmentation de l'évapotranspiration et une réduction de l'humidité du sol. Cela affecterait négativement les cultures de base comme le mil, le sorgho et le maïs, provoquant des pertes de rendement accrues.

Par ailleurs, si certains scénarios prévoient une augmentation des précipitations, celles-ci restent erratiques et augmentent les risques d'inondations. Les impacts incluent la baisse des rendements agricoles, une hausse des pertes post-récolte, des difficultés de planification des saisons agricoles et un besoin accru en irrigation et gestion de l'eau. Selon le modèle DSSAT, les rendements du mil pourraient diminuer de 3 à 9 % d'ici 2046-2075, tandis que ceux du sorgho pourraient baisser de 18 % sur la même période, bien que certaines augmentations ponctuelles soient envisagées sous certains scénarios climatiques (scenarios SSP5-8.5).

3.2.3.2 Secteur foresterie

Au Niger, les ressources forestières sont d'une importance stratégique pour les populations qui en dépendent pour la satisfaction de leurs besoins essentiels. Selon le FRA, 2015-2020, les superficies des forêts comprenant les forêts naturelles, les forêts classées et les plantations ont passé de 1 203 900 ha en 2010 à 1 079 700 ha en 2020. Les superficies des autres terres boisées sont estimées à 2 840 000 ha en 2020. La Figure 30 indique l'évolution des superficies des forêts et des autres terres boisées de 2010 à 2020.

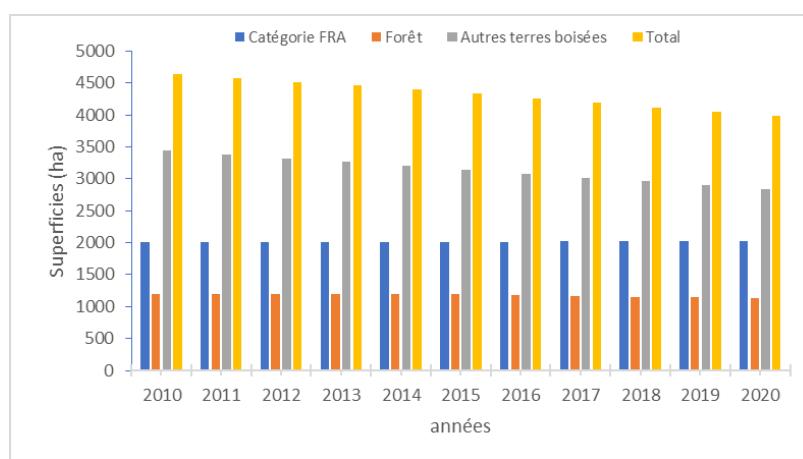


Figure 30 : Evolution des superficies de forêts et autres terres boisées de 2010 à 2020

Source : FAO, 2020

Malgré ses ressources naturelles abondantes, le Niger fait face à une dégradation croissante de ses écosystèmes due à des facteurs anthropiques tels que le surpâturage, l'expansion des terres agricoles, l'exploitation incontrôlée des forêts pour le bois énergie et de service, ainsi que les

prélèvements excessifs de produits forestiers pour la pharmacopée traditionnelle. D'autres menaces incluent les feux de brousse, l'exploitation minière artisanale, la variabilité pluviométrique, la récurrence des sécheresses et les invasions acridiennes. A cela s'ajoutent la faible mise en œuvre des politiques forestières. Ces pressions entraînent la fragmentation des massifs forestiers, la disparition d'espèces végétales, la dégradation des terres forestières (érosion, lessivage, formation de glacis) et la réduction de la biodiversité. Le Niger perd environ 19 920 hectares de forêts naturelles par an, tandis que les reboisements ne couvrent que 7 500 hectares, soit une perte nette de 12 420 hectares par an. Entre 2010 et 2020, les forêts naturelles ont diminué de 5,65 %, tandis que les autres terres boisées ont reculé de 21,13 %, entraînant une perte moyenne de 70 000 hectares par an (FAO, 2015).

3.2.3.3 Secteur Ressources en eau

Les ressources en eau du Niger comprennent les eaux de surface et les eaux souterraines. Les eaux de surface sont estimées à plus de 32 milliards de m³ par an, dont moins de 1 % est exploité à des fins agricoles et pastorales (MH/A, 2017). D'autres écoulements temporaires, totalisant 1,25 milliard de m³ par an, offrent un potentiel de mobilisation. Quant aux eaux souterraines, elles se composent de réserves renouvelables et non renouvelables estimées respectivement à 2,5 milliards de m³ (20 % exploitées) et 2 000 milliards de m³ (ME/F, 2024). Une étude menée par le Millennium Challenge Account Niger en 2022 a identifié environ 50 milliards de m³ d'eaux disponibles avec une recharge annuelle de 2 milliards de m³, positionnant le Niger comme le pays du Sahel le plus riche en eaux souterraines. Ces ressources offrent un potentiel de développement agricole sur plus de 2 millions d'hectares, notamment dans les Dallols, ouvrant ainsi la voie à un pôle agro-industriel.

Toutefois, ces ressources sont vulnérables aux risques climatiques tels que les sécheresses, les inondations, les fortes chaleurs et les vents violents. L'érosion accélère l'ensablement des cours d'eau et la dégradation des infrastructures hydrauliques, tandis que les inondations soudaines entraînent la pollution des eaux. L'évolution future des précipitations reste incertaine, avec des variations selon les scénarios climatiques. Par exemple, sous le scénario SSP5-8.5, une légère augmentation des précipitations annuelles moyennes (+8,7 mm/décennie) est prévue, mais leur concentration sur de courtes périodes pourrait accroître le risque d'inondations. Cette variabilité rend la gestion des ressources en eau plus complexe, nécessitant des stratégies adaptées pour garantir leur disponibilité et leur exploitation durable (CNEDD, 2024c).

3.2.3.4 Secteur Transport

Le Niger, pays enclavé, dépend majoritairement du transport terrestre, qui représente plus de 90 % des déplacements (MT/Eq, 2023). Son réseau routier s'étend sur 21 804 km, dont seulement 5 177 km sont bitumés ou en terre modernisée. Le pays dispose également de six (06) aéroports, dont quatre aux normes internationales, ainsi que de plusieurs aérodromes et pistes d'atterrissement (ME/F, 2024a). Toutefois, les infrastructures de transport restent insuffisamment développées, notamment en matière de transport fluvial et aérien, ce qui limite les alternatives aux routes pour les échanges économiques et sociaux.

Cependant, ce secteur est particulièrement vulnérable aux aléas climatiques. Les inondations détruisent les routes et les ponts, perturbant la connectivité et retardant les projets

d'infrastructures. Les tempêtes de sable réduisent la visibilité et entravent la circulation, tandis que l'accumulation de sable sur les axes stratégiques ralentit, voire bloque complètement le trafic. Par ailleurs, les fortes chaleurs accélèrent la dégradation des chaussées et des ponts, réduisant leur durabilité et compromettant la sécurité des usagers (CNEDD, 2020a).

3.2.3.5 Secteur Santé publique

Le secteur de la santé est un pilier essentiel de développement national visant à améliorer les conditions de vie de la population. Malgré des contraintes liées aux infrastructures sanitaires, aux effectifs limités aux professionnel de la santé et des ressources financières restreintes, des progrès significatifs ont été réalisés, notamment dans la réduction de la mortalité infantile, la lutte contre les maladies transmissibles et l'amélioration de l'accès aux soins dans les zones rurales. En effet, le taux de couverture sanitaire qui était de 55,45 % en 2023, connaît une légère amélioration de 1,89 % par rapport à l'année 2022 (MSP/P/AS, 2024a). L'espérance de vie à la naissance est passée de moins de 40 ans dans les années 1960 à 65,5 ans en 2020 (INS, 2020), du fait principalement de la baisse rapide de la mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans qui a significativement fléchi de 1998 à 2021 passant respectivement de 274 pour 1000 (Care international/Niger, 1998) à 123 pour 1000 (INS, 2022c).

Aussi, la mise en œuvre de la politique de la gratuité des soins au profit des femmes enceintes et les enfants de moins de cinq (5) ans, contribue significativement à l'amélioration des indicateurs à travers le suivi des femmes enceintes, la prise en charge des accouchements, et le suivi vaccinal et nutritionnel des jeunes enfants.

Cependant, la résilience de ce secteur est à l'épreuve des risques climatiques, tels que les sécheresses, les inondations, les tempêtes de sable et les hautes températures, exacerbant les maladies existantes et favorisant l'émergence de nouvelles épidémies.

Les périodes de sécheresse prolongée et récurrentes au Niger entraînent une diminution des ressources en eau potable, favorisent les pathologies liées à la déshydratation allant des troubles cutanés jusqu'aux collapsus cardiovasculaires. Une autre conséquence est la diminution de la production alimentaire qui conduit à la malnutrition, affaiblissant les systèmes immunitaires et rendant les populations plus vulnérables à diverses infections surtout chez les enfants de moins de cinq (5) ans. Couplée aux hausses de température, cette sécheresse facilite la propagation de la méningite et de la rougeole qui surviennent lorsque les taux d'humidité de l'air sont les plus amoindris surtout sur un système immunitaire affaibli et lorsque la couverture vaccinale n'est pas optimale.

En ce qui concerne les inondations causées par des pluies torrentielles, ils créent des eaux stagnantes, propices à la prolifération des moustiques vecteurs de maladies comme le paludisme, qui a d'ailleurs été cité comme principale maladie qui verra son incidence augmentée au Niger. On peut également assister à la réémergence de certaines maladies à transmission vectorielle dans des zones qui en étaient indemne, c'est le cas de la Fièvre de la Vallée du Rift (FVR) en 2016 dans la région de Tahoua (Zara et al. 2023). D'autres alertes sur la présence de moustiques infestés par le virus de la dengue ont été rapportées lors de l'étude sur la FVR. Une autre conséquence est la contamination des sources d'eau par des eaux usées et des déchets augmentant le risque de maladies diarrhéiques et autres gastro entérites. Sur le

plan structurel, les inondations peuvent également endommager les infrastructures sanitaires, limitant l'accès aux soins et ralentissant les interventions d'urgence, ce qui est le cas des inondations de 2023 qui ont coupé des zones entières, les privant d'accès aux centres de santé.

Les canicules et les vagues de chaleur intense quant à elles provoquent une augmentation de la mortalité, en particulier chez les personnes âgées, les jeunes enfants et les personnes souffrant de maladies chroniques. La déshydratation, les coups de chaleur et les problèmes respiratoires sont les principales conséquences sanitaires des canicules. De plus, la pollution atmosphérique, souvent aggravée par les conditions météorologiques chaudes et sèches, peut exacerber les maladies respiratoires et cardiovasculaires pouvant découler à des situations extrêmes de détresse respiratoire ou d'Accident Vasculaire Cérébral (AVC).

Enfin, les tempêtes de sable et/ou de poussière dégradent la qualité de l'air, augmentant le risque de maladies respiratoires comme l'asthme, la bronchite et les infections pulmonaires. Les particules fines présentes dans l'air peuvent également provoquer des irritations oculaires et des problèmes cutanés. Ces événements peuvent aussi contaminer les sources d'eau et les cultures, entraînant des problèmes de santé liés à la consommation d'eau et d'aliments contaminés, de même que renforcer le phénomène de l'ensablement qui met en danger la sécurité alimentaire et la durabilité des cours d'eau (CNEDD, 2020a).

3.2.3.6 Secteur zones humides

Les zones humides du Niger (Tableau 64), constituées de mares, des oasis et des cuvettes, incluent également des écosystèmes partagés avec les pays voisins, tels que le fleuve Niger et le lac Tchad, et comptent quatorze (14) sites inscrits sur la liste Ramsar des zones humides d'importance internationale.

Tableau 64 : Zones humides du Niger

N°	Désignation	Date de classement	Région	Superficie (ha)	Coordonnées géographiques
1	Parc national du "W"	30/04/1987	Tillabéri	385 000	002°34'E et 12°39'N
2	Complexe Kokorou-Namga	17/06/2001	Tillabéri	66 829	00°55'E et 14°12'N
3	Zone humide du moyen Niger I	17/06/2001	Dosso	88 050	003°13'E et 12°04'N
4	Partie nigérienne du Lac Tchad	17/06/2001	Diffa	338 550	13°20'E et 14°15'N
5	Dallol Bosso	26/04/2004	Dosso	892 122	002°98'E et 13°56' N
6	Dallol Maouri	26/04/2004	Dosso	317 520	03°40' E et 12°27' N
7	Zone humide du moyen Niger II	26/04/2004	Dosso	38 555	002°54'E et 12°21'N
8	La mare de Dan Doutchi	16/09/2005	Tahoua	38 250	004° 37'E et 14°14'N
9	La mare de Tabalak	16/09/2005	Tahoua	107 100	005°68'E et 15° 11'N
10	La mare de Lassouri	16/09/2005	Zinder	34 000	009° 35'E et 14°10'N
11	Gueltas et Oasis de l'Aïr	16/09/2005	Agadez	4 924 100	009°04'E et 19°10'N
12	Oasis du Kawar	16/09/2005	Agadez	339 220	19°21'N et 12°52'E
13	Lac de Guidimouni	18-12-2019	Zinder	338	13°42'N et 09°31'E
14	Lac de Madarounfa	18-12-2019	Maradi	524	13°18'N et 07°08'E
TOTAL				7 534 289	

Source : (UICN, 2021)

Ces zones subissent divers facteurs de stress climatique, notamment les sécheresses, les

inondations et les températures élevées, qui ont des impacts écologiques et socio-économiques significatifs. Les sécheresses entraînent l'assèchement des terres forestières humides et une perte de biodiversité, réduisant ainsi la capacité de ces écosystèmes à stocker l'eau et à soutenir la faune. Cette diminution affecte également les populations locales qui dépendent des zones humides pour la pêche, l'agriculture et l'élevage, compromettant ainsi leurs moyens de subsistance (MESU/DD, 2018).

Les inondations, souvent causées par des pluies soudaines ou des crues, dégradent les sols par l'envasement des cours d'eau, perturbent l'équilibre écologique en favorisant la prolifération de plantes envahissantes et endommagent les infrastructures. Elles augmentent également les risques de maladies climato-sensibles, mettant en péril la santé et la sécurité alimentaire des populations. Par ailleurs, les hautes températures aggravent le stress hydrique en intensifiant l'évaporation et en réduisant la disponibilité de l'eau, ce qui affecte la faune et la flore des zones humides (CNEDD, 2022a).

3.2.4 Approches, méthodes et outils utilisés

L'analyse du climat actuel du Niger (1991-2020) repose sur des données météorologiques locales et des bases de données globales (CRU, CHIRPS, ERA5), permettant d'évaluer les tendances des précipitations et des températures. Des méthodes statistiques, comme le test de Mann-Kendall et la pente de Sen, sont utilisées pour détecter et quantifier ces tendances. L'étude de la distribution spatiale des paramètres climatiques permet d'identifier les zones les plus vulnérables aux déficits hydriques ou aux excès de précipitations. Ces analyses fournissent des informations essentielles sur la variabilité climatique du Niger et aident à mieux comprendre les changements en cours.

Les projections climatiques futures s'appuient sur les simulations de dix modèles du NEX-GDDP-CMIP6 sous les scénarios SSP2-4.5 et SSP5-8.5. Elles couvrent deux périodes : le futur proche (2015-2044) et le futur lointain (2045-2074), après une évaluation de la fiabilité des modèles sur la période de référence (1985-2014). Les changements projetés en précipitations et températures sont quantifiés et représentés sous forme de cartes afin d'identifier les zones les plus exposées aux variations climatiques. Ces analyses visent à renforcer la gestion durable des ressources en eau et l'adaptation aux changements climatiques au Niger.

Pour l'évaluation des impacts du climat sur l'agriculture, le modèle agronomique CERES-Millet et Sorghum, intégré au DSSAT, est utilisé afin de stimuler la croissance et le rendement des cultures. Cette approche repose sur des simulations multi-temporelles prenant en compte les interactions entre climat, sol, pratiques agricoles et génétique. Trois périodes temporelles sont étudiées (1981-2010, 2016-2045, 2046-2075) sous deux scénarios climatiques. L'intégration avec le langage R via DSSAT-R facilite les analyses spatialisées et permet une meilleure précision des projections. Les résultats, validés par des observations empiriques, offrent des outils d'aide à la décision pour optimiser la gestion agricole face aux changements climatiques.

3.3 Priorités et obstacles dans le domaine de l'adaptation

Le Niger a défini ses priorités nationales en matière d'adaptation aux changements climatiques à travers plusieurs cadres stratégiques, tels que la Stratégie et Plan d'Action National en matière

de Changements et Variabilité Climatiques (SPNCVC), le PNA et la CDN, qui orientent la mise en œuvre de projets et programmes de développement à différentes échelles. Toutefois, malgré ces avancées, des obstacles majeurs persistent, entravant la capacité du pays à atteindre efficacement ses objectifs d'adaptation.

3.3.1 Priorités d'adaptation identifiées

3.3.1.1 Plan National d'Adaptation

Le PNA est un outil de planification qui intègre l'adaptation aux changements climatiques dans tous les secteurs socio-économiques. Il vise à planifier les actions d'adaptation et à assurer la cohérence des mesures des politiques publiques par rapport à l'adaptation. Le processus de sa formulation a permis d'identifier cinq (5) secteurs prioritaires à savoir : (i) Elevage ; (ii) Transport ; (iii) Foresterie ; (iv) Santé publique et (v) Zones humides, déclinés en options d'adaptation avec 90 projets d'adaptation financés ou en recherche de financement. Ce processus a également identifié 36 projets financés pour un coût global de 345,11 milliards FCFA. Les besoins en financement s'élèvent à 3 819,317 milliards FCFA, avec une part dominante pour le secteur des transports (82,34 %), suivi respectivement par la Foresterie (15,44%), les zones humides (1,4%), l'Elevage (0,24%) et la santé publique (0,56%) (CNEDD, 2024b).

3.3.1.2 Contribution Déterminée au niveau National

La Contribution Déterminée au niveau National (CDN) révisée en 2021 s'aligne sur les priorités du pays en matière de développement et de lutte contre les changements climatiques. Elle définit huit (08) options d'adaptation, incluant l'AIC, la gestion durable des terres et des forêts, et le développement des énergies renouvelables. Bien que certaines actions soient en cours de mise en œuvre, leur évaluation reste à faire.

Le Plan d'Investissement Climat de la CDN (PIC-CDN) prévoit un coût de 2,39 milliards USD pour la période 2022-2026, tandis que les besoins financiers d'adaptation sur la période 2021-2030 s'élèvent à 2 605,8 milliards FCFA (CNEDD, 2024b).

3.3.1.3 Plan National d'Adaptation du secteur Ressources en eau

Le PNA-Ressources en Eau vise à renforcer la résilience du secteur de l'eau et repose sur trois (03) axes stratégiques : (i) amélioration de la connaissance et de la maîtrise des ressources en eau ; (ii) la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PNA ressources en eau et (iii) le renforcement de la résilience du secteur des ressources en eau. Il comprend 36 mesures prioritaires, dont l'aménagement des mares pour l'agriculture, le développement de la récupération des eaux de pluie et la révision des normes hydrologiques. La mise en œuvre de ces mesures est estimée à 1 065,33 milliards FCFA (CNEDD, 2024b).

3.3.1.4 Stratégie d'Adaptation face aux Changements Climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A)

La Stratégie d'Adaptation face aux Changements Climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A) est une déclinaison sectorielle du PNA, visant à anticiper les impacts du climat sur l'agriculture. Elle s'articule autour de six (06) axes, à savoir (i) la préservation des ressources naturelles et gestion durable des agroécosystèmes ; (ii) le développement de systèmes agro-

sylvo-pastoraux intelligents face au climat ; (iii) le développement des fonctions support de l'agriculture pour appuyer la transition des exploitations vers l'agriculture intelligente face au climat ; (iv) le développement de chaînes de valeur intelligentes face au climat ; (v) le renforcement de la résilience des producteurs face aux chocs d'origine climatique, économique et écologique et (vi) l'intégration de l'adaptation face au climat dans la planification et la mise en œuvre du développement du secteur AFAT. Le coût de mise en œuvre de ces axes est estimé à 1 763,877 milliards FCFA, mais une évaluation détaillée des réalisations reste à effectuer (CNEDD, 2024b).

3.3.2 Obstacles dans le domaine de l'adaptation

Le Niger fait face à d'importants défis dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, malgré la mise en œuvre de nombreuses initiatives. Les principaux défis incluent la gestion foncière, essentielle pour garantir l'accès des populations vulnérables aux ressources en terres et en eau, et la nécessité d'assurer un accès équitable aux ressources naturelles pour ces populations. L'intégration systématique des considérations climatiques dans la planification du développement reste insuffisante, tout comme la capacité institutionnelle et technique des acteurs, qui nécessitent un renforcement à tous les niveaux. A cela, s'ajoutent l'absence des institutions financières nationales accréditées auprès des mécanismes financiers de la Convention, dont le Fonds Vert pour le Climat (FVC) et la faible acclimatation des cadres stratégiques régionaux et locaux, notamment les Plans de Développement Régionaux (PDR) et les Plans de Développement Communaux (PDC).

En outre, les PTF doivent aligner leurs interventions sur les priorités nationales pour maximiser leur efficacité. La consommation efficiente des crédits alloués aux projets, ainsi que la pérennisation des investissements réalisés, représentent également des défis majeurs. Par ailleurs, la maîtrise des outils méthodologiques pour des analyses approfondies, notamment en matière de vulnérabilité et d'adaptation (V&A), et la mobilisation de ressources financières adéquates demeurent des points critiques à résoudre.

Les obstacles spécifiques exacerbent ces défis. Le partage limité des informations de base sur les secteurs concernés freine la coordination et la synergie entre les mécanismes nationaux et internationaux, notamment ceux liés à l'Article 6 de la CCNUCC. Les politiques incitatives en matière de planification et de budgétisation des mesures d'adaptation sont insuffisantes, et le niveau de connaissance des acteurs sur les dispositions de la CCNUCC et de l'Accord de Paris sur le climat reste faible.

De plus, l'absence de systèmes robustes pour analyser les pertes et dommages économiques liés au climat, ainsi que la couverture insuffisante de certaines données spatio-temporelles, compliquent la prise de décision.

Toutefois, la mise à échelle des initiatives porteuses est limitée par un manque de suivi centralisé des projets, et les capacités en modélisation climatique des experts nationaux restent faibles. Les services météorologiques et les dispositifs de vulgarisation sont sous-financés, tandis que la faible maîtrise des procédures et facilités dédiées aux Pays les Moins Avancés (PMA) limite l'accès aux financements pour des projets sobres en carbone. Ces lacunes freinent l'efficacité des efforts d'adaptation et la résilience face aux impacts climatiques croissants.

3.4 Stratégies, politiques, plans, objectifs et mesures visant à intégrer l'adaptation dans les politiques et stratégies nationales

Les changements climatiques représentent une menace majeure pour le développement durable au Niger, affectant gravement les moyens de subsistance, les écosystèmes et l'économie nationale. Face à ces défis, le Niger a adopté une approche proactive en élaborant et en mettant en œuvre des stratégies, des politiques et des plans qui intègrent l'adaptation aux changements climatiques dans les processus de développement. Ces initiatives visent à renforcer la résilience des communautés et des écosystèmes, tout en s'appuyant sur des approches multisectorielles et inclusives.

3.4.1 Mesures d'adaptation prises

Le Niger a adopté plusieurs mesures d'adaptation aux changements climatiques pour renforcer la résilience des communautés et des écosystèmes dans des secteurs clés tels que l'Agriculture, la Foresterie, les Ressources en Eau, le Transport, la Santé Publique et les Zones Humides. Ces initiatives intègrent des stratégies de gestion durable, d'innovation technologique et de renforcement des capacités pour limiter les impacts climatiques sur les moyens de subsistance et les infrastructures du pays.

Dans le secteur agricole, les mesures d'adaptation se concentrent sur l'amélioration des pratiques agricoles et pastorales par l'utilisation de variétés adaptées, la restauration des terres dégradées et le développement de cultures irriguées. Des infrastructures de gestion des ressources en eau, telles que l'aménagement des bas-fonds et des mares, sont mises en place pour optimiser la production agricole. De plus, des systèmes d'assurance contre les risques climatiques et l'introduction de technologies modernes, comme l'irrigation goutte-à-goutte, contribuent à renforcer la résilience des producteurs face aux conditions climatiques extrêmes.

Le secteur forestier bénéficie de mesures de conservation et de gestion durable des ressources naturelles, notamment à travers le reboisement, la lutte contre les feux de brousse et la promotion des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL). La valorisation des écosystèmes se fait également par le développement de l'écotourisme et l'implication des communautés locales dans la cogestion des forêts. Par ailleurs, la stabilisation des dunes et la restauration des terres dégradées permettent de limiter l'avancée de la désertification et de protéger les bassins versants.

La gestion des ressources en eau repose sur des approches intégrées, telles que la construction de barrages pour réguler les cours d'eau, le désensablement des plans d'eau et la réhabilitation des points d'eau modernes. Des infrastructures résilientes sont développées pour garantir l'accès à l'eau en milieu rural et urbain, tandis que des actions de lutte contre les plantes aquatiques envahissantes et la restauration des habitats aquatiques contribuent à préserver les écosystèmes.

Dans le secteur des transports, l'adaptation passe par la modernisation des infrastructures routières avec l'intégration de critères climatiques dans leur conception et entretien. Un Programme Sectoriel de Résilience Climatique (PSRC) est en cours de développement, tandis que la Banque des Données Routières (BDR) est renforcée pour améliorer la planification et la gestion des infrastructures.

La santé publique est également au cœur des préoccupations climatiques, avec la mise en place de systèmes d'alerte précoce pour surveiller les maladies climato-sensibles et le renforcement des infrastructures sanitaires en zones vulnérables. La formation des professionnels de santé et l'implication des ONG dans la sensibilisation des populations permettent d'améliorer la réponse aux impacts climatiques sur la santé.

Enfin, les politiques nationales, telles que le PNA, la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) et diverses stratégies sectorielles, visent à intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans le développement du pays. Malgré ces efforts, des défis persistent, notamment le manque de financement, la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles et la gestion des incertitudes climatiques. Pour garantir une adaptation efficace, il est essentiel d'améliorer la coordination des initiatives, de mobiliser davantage de ressources et d'assurer une mise en œuvre efficace des stratégies d'adaptation dans tous les secteurs.

3.4.2 Mesures d'adaptation débouchant sur des retombées bénéfiques dans le domaine de l'atténuation

Les mesures d'adaptation mises en œuvre au Niger ne se limitent pas à répondre aux impacts climatiques. Certaines d'entre elles génèrent également des Co-bénéfices significatifs en termes d'émission de GES, contribuant ainsi aux engagements nationaux dans le cadre de la CDN.

Ces synergies entre adaptation et atténuation, qui tirent parti des spécificités locales, s'illustrent particulièrement dans les domaines tels que l'Agriculture et la gestion durable des terres (Tableau 65).

Tableau 65 : Mesures d'adaptation à co-bénéfice

Mesures
Plantations d'espèces à usages multiples
Promotion de régénération naturelle assistée (RNA)
Aménagement des terres pour les cultures irriguées ou de décrues
Haies vives et brises vents
Aménagement et sécurisation des enclaves pastorales, aires de pâturage et aires de repos
Aménagement et matérialisation de couloirs de passage
Restauration des terres pastorales dégradées
Foresterie privée
Développement de fermes laitières en zéro pâturage (stabulation permanente)
Intensification des systèmes d'élevage basés sur l'embouche bovine
Intensification des systèmes d'élevage basés sur l'embouche ovine
Programme « un village un bois »
Fixation de dunes vives
Réhabilitation des forêts classées dégradées
Gestion des intrants
Lutte contre le déboisement (défrichement) et les feux de brousse (pare- feu)
Culture fourragère

Source : ME/LCD, 2021

3.4.3 Priorités de développement liées à l'adaptation aux changements climatiques

Au Niger, malgré sa situation d'enclavement, son climat incertain et une économie partiellement dépendante du marché extérieur (la balance commerciale est déficitaire de 17,8%) avec un taux d'inflation maintenu à 3,7 %, en 2023 (INS, 2024b), une diversité de documents de politique et de stratégie de développement ainsi que des textes législatifs et réglementaires ont été adoptés durant la décennie pour créer les conditions d'un développement durable et d'un mieux-être des populations.

En effet, depuis les évènements du 26 juillet 2023, le Niger s'est inscrit dans une vision globale du développement qui s'est manifestée à travers quatre (04) axes stratégiques définis par le Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), **le Chef de l'Etat, Son Excellence le Général de Brigade ABDOURAHAME TIANI**. Ces axes sont (i) renforcement de la sécurité et de la cohésion sociale ; (ii) promotion de la bonne gouvernance ; (iii) développement des bases de production pour la sauvegarde économique et (iv) accélération des réformes sociales. Ces axes stratégiques constituent également le crédo du Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP) dont l'objectif global est de contribuer à impulser une nouvelle dynamique de développement du Niger. De façon spécifique, il s'agit de créer les conditions d'un développement endogène.

3.5 Progrès dans la mise en œuvre des mesures l'adaptation

Au Niger, les conséquences directes des changements climatiques incluent des sécheresses récurrentes, une désertification avancée, et une dégradation des terres agricoles, menaçant la sécurité alimentaire, la disponibilité des ressources en eau et les moyens de subsistance des populations rurales.

Face à ces défis, plusieurs initiatives, projets et programmes ont été financés afin de renforcer la résilience du pays. Ces interventions se concentrent sur divers secteurs clés, notamment l'Agriculture, l'Eau, l'Energie, l'Elevage, la Santé, la Foresterie, les Zones humides et les Transports.

C'est ainsi que depuis l'élaboration du PANA, plusieurs initiatives, projets et programmes sont en cours ou mis en œuvre au Niger. En effet, dans le cadre du processus d'élaboration de la première communication relative à l'adaptation (AdCom), 148 projets et programmes ont été cartographiés sur la période 2006 à 2022.

De ces projets et programmes, trente-deux (32) sont exécutés sur la période 2006-2019 et tous prennent en compte l'adaptation aux changements climatiques pour un coût global de 959, 907 milliards FCFA, soit 1 599,845 millions USD. Ces projets et programmes sont pour la plupart issus des options prioritaires d'adaptation du PANA. En outre, des projets/programmes ont été identifiés dans le cadre de l'élaboration du Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP), notamment le Programme d'Investissement Prioritaire (PIP). Ces projets/programmes couvrent différents secteurs vulnérables et sont en lien avec les mesures/options d'adaptation mises en œuvre ou prévues sur la période 2019-2024, dont le financement pourrait ne pas être exclusivement dédié aux changements climatiques. Ces projets totalisent environ 2 445,020 milliards FCFA, soit 4 075,034 millions USD (CNEDD, 2024b). L'essentiel de ces projets et programmes d'investissement se retrouvent principalement au

niveau du secteur primaire comme l’Agriculture, l’Elevage, les Ressources en eau, la Foresterie et la Santé.

Le secteur de l’Agriculture, particulièrement affecté par la variabilité climatique, bénéficie de plusieurs initiatives visant à renforcer la productivité tout en assurant une meilleure résilience. Des projets comme l’Adaptation à Base Communautaire (ABC/PNUD-FEM), le Programme de Mobilisation et de Valorisation des Ressources en Eau (PROMOVARE/AfDB-PPCR/CIF) et la Petite Irrigation et Sécurité Alimentaire (PISA/BM), entre autres, mettent en œuvre des mesures telles que l’utilisation des variétés de cultures adaptées aux conditions climatiques, la mobilisation des ressources en eau, la mise en place d’infrastructures pour favoriser une irrigation efficace, en particulier dans les zones rurales arides. Ces actions s’alignent sur les priorités d’adaptation dans le secteur agricole, qui incluent l’amélioration de la sécurité alimentaire en période de sécheresse et de variabilité climatique.

Dans le secteur des Ressources en eau, des programmes comme le Programme Kandadjé de Régénération des Ecosystèmes, le Projet Planification et Financement de l’Adaptation au Niger (PFAN), entre autres, interviennent en réponse aux défis majeurs de gestion de l’eau. Ces programmes soutiennent la mise en place d’infrastructures hydrauliques visant à sécuriser l’approvisionnement en eau pour l’agriculture, l’élevage et les populations locales. Les mesures d’adaptation dans ce secteur incluent des actions comme la récupération des eaux de pluie, la réalisation et la réhabilitation des infrastructures hydrauliques, la gestion des zones humides et la régénération des écosystèmes fluviaux.

Le secteur de l’Elevage, tout aussi vulnérable aux impacts climatiques, est soutenu par des programmes comme le Programme de Promotion de l’Agriculture Productive (PromAP), le Programme de Renforcement de la Résilience à l’Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2RS), le Programme de Réhabilitation et de Renforcement de la Résilience des Systèmes Socio écologiques du Bassin du Lac Tchad (PRESIBALT), le Programme d’Appui du Développement de l’Elevage (PRADEL) et le Projet d’Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS). Ces programmes et projets incluent des mesures visant à protéger les parcours pastoraux, à améliorer la résilience des systèmes d’élevage, et à introduire des techniques d’adaptation comme la gestion intégrée des ressources naturelles. Ces mesures d’adaptation renforcent les capacités des éleveurs à gérer les périodes de sécheresse, à limiter la dégradation des pâturages, et à diversifier leurs sources de revenus, un élément essentiel pour faire face aux effets du climat sur la production animale.

Dans le secteur de la Foresterie, la protection de l’environnement et la gestion durable des terres sont des mesures essentielles pour réduire la vulnérabilité du Niger aux changements climatiques. Plusieurs projets et programmes, tels que le Programme d’Actions Communautaires (PAC3), le Projet de Mobilisation et Valorisation des Ressources en Eau (PROMOVARE), le Projet de Gestion Intégré des Paysages (PGIP), le Projet de Renforcement de la Résilience à l’Insécurité Alimentaire (PRRIA), le Projet d’Appui au Développement de la Résilience des ménages aux Changements Climatiques, entre autres, ont abordé ou abordent la gestion des terres et des ressources naturelles de manière efficace. Ces projets et programmes incluent des activités de reboisement, de gestion des terres dégradées, et de protection des berges, qui correspondent aux recommandations de lutte contre la déforestation et la gestion

des terres agricoles à travers des techniques durables.

Les secteurs de la santé et des zones humides bénéficient également de mesures d'adaptation à travers des initiatives comme la mise en place de systèmes d'alerte sur les maladies climato-sensibles et la réhabilitation des zones humides. Ces actions sont visibles dans des projets tels que PROMOVARE et Kandadji, qui incluent la gestion des écosystèmes aquatiques et la réduction des risques liés aux crises sanitaires climatiques. Cela permet de renforcer la capacité des systèmes de santé et des écosystèmes à absorber les chocs climatiques.

Il est à noté aussi, que la mise en œuvre de ces projets et programmes a permis d'améliorer les conditions de vie des populations. En effet, il est observé une réduction notable du taux de pauvreté, passé de 45,4 % en 2014 à 41,2 % en 2021 (INS, 2022a). Des avancées ont également été enregistrées dans la lutte contre la malnutrition, avec une baisse de la malnutrition aiguë globale de 15,3 % en 2017 à 12,2 % en 2022 (ME/F, 2024).

Le secteur de l'éducation a connu une augmentation significative. Par exemple, les effectifs scolaires du cycle secondaire sont passés de 775 930 élèves en 2018 à 827 927 en 2022, soit une hausse de 6,7 %. Aussi, les effectifs de l'Enseignement Formel, Technique et Professionnel (EFTP) ont connu une augmentation en passant de 102 751 en 2021 à 113 447 apprenants en 2022, soit une hausse de 10,4 % (ME/F, 2024).

Dans le secteur énergétique, le taux d'accès à l'électricité est passé de 20,84 % en 2022 à 22,53 % en 2023 (ME, 2024).

Dans le secteur des ressources en eaux, des efforts ont été également enregistrés. En effet, la proportion de la population utilisant des sources non améliorées de l'eau qui était de 38,9% en 2018 est passée à 31,3% en 2022. Quant à la proportion des personnes ayant accès au service basique de l'eau, le taux est de 43,7% en 2022 contre 26,5% en 2018. Aussi, la proportion des centres de santé n'ayant aucun service de l'eau est de 17,9% en 2022 contre 28% en 2021 (MH/A, 2023)¹⁶.

Dans le secteur de l'environnement, des progrès ont été enregistrés en lien direct avec les solutions fondées sur la nature. En effet, en ce qui concerne la promotion de la RNA, pour une cible de 913 932 ha à l'horizon 2030 (ME/LCD, 2021a), 441 648 ha ont été réalisées sur la période 2021-2024 (CNEDD, 2024a) soit un taux de réalisation de 48,32%. En ce qui concerne les plantations d'arbres à usages multiples, 76 965 ha ont été réalisées sur la période 2021-2024 (CNEDD, 2024a) pour 750 000 ha prévues à l'horizon 2030 (ME/LCD, 2021a) soit un taux de réalisation de 13%. Aussi, 22 769 ha de dunes vives ont été fixées sur la période 2021-2024 (CNEDD, 2024a) pour une prévision de 10 053 ha à l'horizon 2030 (ME/LCD, 2021a) soit un taux de réalisation de 226% dépassant largement la cible.

Par ailleurs, la place des femmes dans les sphères sociales et économiques évolue progressivement, illustrant une transformation vers une plus grande inclusion et participation féminine. Que ce soit dans la gestion des ménages, l'éducation des jeunes enfants ou la gestion des entreprises, les chiffres récents témoignent d'une dynamique encourageante, bien que des défis persistent. A cet effet, la proportion de femmes cheffes de ménage a connu une

¹⁶ Enquête de suivi des indicateurs du Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA) 57p, rapport final juin 2023, réalisé par l'INS.

augmentation significative, passant de 9,73 % en 2017 à 20,9 % en 2021. Cette évolution traduit un changement progressif dans les structures familiales et les responsabilités économiques des femmes (INS, 2024a).

Dans le domaine de l'éducation, les filles sont de plus en plus nombreuses à être inscrites dès le plus jeune âge. En 2023, le nombre de filles inscrites au préscolaire a dépassé celui des garçons, avec 96 293 filles contre 94 065 garçons. Ce progrès est un indicateur positif de la réduction des inégalités en matière d'accès à l'éducation. Il reflète également l'impact des politiques publiques et des campagnes de sensibilisation visant à encourager la scolarisation des filles (INS, 2024a).

Parallèlement, les femmes occupent une place de plus en plus importante dans le monde de l'entrepreneuriat, bien que leur présence soit encore sectorisée. En 2022, la répartition des femmes cheffes d'entreprises par branches d'activités montre qu'elles sont particulièrement présentes dans certains secteurs spécifiques. Elles représentent 14 % dans le secteur de l'Éducation, 12 % dans l'Agriculture, la Sylviculture et la Pêche, et ont également une présence notable dans le domaine de la Production et distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets et de pollution. Ces chiffres témoignent de leur engagement dans des secteurs clés pour le développement durable et la sécurité alimentaire (INS, 2024b).

Ces progrès illustrent les efforts continus du Niger pour atteindre les Objectifs du Développement Durable (ODD) tout en relevant les défis liés à la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'éducation, l'accès aux services essentiels et la transition énergétique.

3.6 Suivi et évaluation des mesures et processus d'adaptation

Le suivi et l'évaluation des initiatives de lutte contre les changements climatiques au Niger jouent un rôle crucial dans l'adaptation et l'atténuation des impacts des changements climatiques. Ils permettent de mesurer l'efficacité des politiques et stratégies publiques mises en œuvre et de proposer des mesures correctives au besoin. A cet effet, plusieurs systèmes de suivi-évaluation facilitent le suivi de la mise en œuvre des actions climatiques au niveau national. Il s'agit de :

- Système Automatisé Interne de Suivi-Evaluation (SAISE) ;
- Système Automatisé de Suivi Evaluation (SASE) ;
- Système Intégré National de l'Eau et de l'Assainissement (SINEA) ;
- Autres dispositifs de suivi notamment le Système d'Information Energétique (SIE) du Niger.

Les méthodologies de suivi et d'évaluation reposent sur des indicateurs spécifiques permettant d'analyser les impacts des actions mises en œuvre, aussi bien sur le plan quantitatif (rendements agricoles, réduction de l'érosion) que qualitatif (amélioration des conditions de vie). Ce processus mobilise une approche multi-acteurs, incluant les services de l'État, les collectivités territoriales, les ONG et la société civile, garantissant ainsi une collecte de données fiable et diversifiée. L'intégration des outils technologiques, tels que les plateformes numériques, bases de données centralisées et télédétection, améliorent la gestion et la précision du suivi environnemental. La consolidation des données est assurée par des structures spécialisées, et la production de rapports périodiques favorise la transparence, bien que l'accessibilité de ces

informations puisse varier.

En termes d'efficacité, les mesures d'adaptation ont permis plusieurs avancées majeures, notamment : l'augmentation des rendements agricoles, la protection contre l'érosion, la production de bois et de fourrage, la réduction de l'évapotranspiration et de la dégradation des ressources naturelles, ainsi que le renforcement de la couverture végétale et de son potentiel de séquestration du carbone. Elles ont également favorisé la structuration d'organisations agricoles locales et l'amélioration des conditions de vie des populations.

3.6.1 Système Automatisé Interne du Suivi-Evaluation (SAISE)

Le Secrétariat Exécutif du CNEDD, point focal de trois Conventions post Rio, dispose d'un système de suivi évaluation des activités habilitantes de mise en œuvre de ces Conventions. Ce système vise à faciliter le suivi et l'évaluation de : (i) la Convention sur la Diversité Biologique, (ii) la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et (iii) la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification. Il assure un suivi rigoureux des actions entreprises et des résultats obtenus. Le Système Automatisé contribue aussi à renforcer la transparence et la responsabilité dans la gestion des ressources naturelles. En facilitant l'accès aux données et en améliorant la communication entre les acteurs concernés, il favorise une approche intégrée et durable pour la gestion de l'environnement.

Ce système a défini 130 indicateurs pour les trois conventions post Rio dont, entre autres : (i) la superficie cultivée avec des variétés résistantes à la sécheresse ; (ii) le nombre d'ouvrages de protection construits pour la prévention et/ou la gestion des inondations ; (iii) le Nombre de kits petits ruminants mis en place ; (iv) la superficie annuelle de terres récupérées et ; (v) le nombre de foyers améliorés diffusés.

Avec la mise en œuvre des projets PNA et PFAN, ces indicateurs ont été révisés pour prendre en compte ceux, liés à l'adaptation aux changements climatiques.

3.6.2 Système Automatisé de Suivi Evaluation (SASE)

Le Système Automatisé de Suivi-Evaluation est un outil essentiel mis en place, par le Ministère en charge de l'environnement pour assurer une gestion efficace et durable des ressources naturelles. Le SASE se veut un système fédérateur des différents sous-systèmes avec des liens ouverts aux bases de données et dispositifs des directions porteuses des indicateurs à renseigner dans le cadre des politiques, stratégies et engagements du ministère vis-à-vis des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME). Il permet, entre autres, de : (i) rendre disponibles à tout moment les données/informations de son ressort sur la CDN ; (ii) fournir des informations sur les performances réalisées par le Niger et ses partenaires (MHA/E, 2024a).

Ce système repose sur un dispositif structuré impliquant plusieurs acteurs. À l'échelle locale, les communes, les départements et les régions assurent la collecte initiale des données, tandis que la Direction Générale de la Gestion Durable des Terres (DGDT), le Centre National de Surveillance Ecologique et Environnementale (CNSEE) et l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV) assurent leur consolidation. La Direction des Études et de la Programmation (DEP) ainsi que la Direction des Statistiques (DS) jouent un rôle clé dans la capitalisation et l'exploitation des informations, notamment pour l'élaboration des rapports périodiques et le calcul des indicateurs nationaux. Le ministère en charge de l'environnement

dispose ainsi de 104 indicateurs de suivi, auxquels s'ajoutent les 57 indicateurs spécifiques à la CDN, répartis entre l'adaptation (27) et l'atténuation (30). Le CNSEE gère 85 indicateurs à travers une base de données nationale et régionale (MHA/E, 2024a).

L'exploitation des données repose sur une diversité d'outils (SIG, Imagerie satellitaire, etc) et de procédures couvrant les principales zones écologiques du pays. La collecte et le reporting suivent un dispositif classique structuré de la base au sommet, appuyé par un guide d'utilisation de la plateforme du SASE et un manuel de suivi et évaluation définissant le format et le plan de diffusion des rapports. Les productions incluent des rapports techniques périodiques, des annuaires statistiques et des publications en ligne accessibles sur le site web institutionnel.

3.6.3 Système Intégré National de l'Eau et de l'Assainissement (SINEA)

Le Système Intégré National de l'Eau et de l'Assainissement (SINEA) financé par le Mécanisme Commun de Financement (MCF) et l'appui technique de l'Agence Nationale de Société de l'Information (ANSI) s'inscrit dans la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation du Programme Sectoriel Eau Hygiène et Assainissement (PROSEHA) 2016-2030, qui vise deux (2) objectifs globaux à savoir : (i) assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous et (ii) contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'hydraulique pastorale (MHA/E, 2024a).

Le PROSEHA dispose d'un guide de suivi-évaluation élaboré en mars 2017 complété par un manuel opérationnel pour rendre compte du dispositif mis en place, ainsi que des approches et des procédures à utiliser pour les exercices de suivi, d'information, d'analyse et d'évaluation de ladite stratégie. Ce dispositif opérationnel de Suivi Evaluation à trois (3) niveaux (national, régional et communal) pleinement fonctionnels et assurent la production, le traitement, la validation et la diffusion des informations sectorielles (MHA/E, 2024a).

Le système est composé de : (i) des organes de pilotage qui sont chargés de validation des rapports, de diffusion des données et de prise de décision et (ii) des organes techniques qui sont responsables de la gestion de la production des données (collecte, validation, traitement, sauvegarde).

Le suivi du SINEA est assuré par un ensemble d'acteurs comprenant les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales, ainsi que les projets et programmes mis en œuvre avec l'appui de structures partenaires telles que les ONG et les Associations de Développement. Le système de suivi repose sur un kit de 53 indicateurs, répartis entre plusieurs sous-programmes : alimentation en eau potable (9 indicateurs) ; hygiène et assainissement (11 indicateurs) ; connaissance, suivi et protection des ressources en eau (5 indicateurs) ; gouvernance (20 indicateurs) et hydraulique pastorale (8 indicateurs).

L'exploitation des données repose sur des outils variés incluant des fiches de collecte administrative, des rapports d'activités et des recensements. Les enquêtes et observations sur les ouvrages hydrauliques, les ressources en eau et les sites d'assainissement viennent compléter le dispositif. Un système centralisé de gestion des données et un système automatisé de traitement sont disponibles, avec une plateforme en ligne accessible via www.sinea.ne. La collecte et le reporting suivent une procédure classique, structurée du niveau local au niveau central, conformément au guide d'utilisation de la plateforme SINEA et au manuel de suivi et

d'évaluation qui définit le format et le plan de diffusion des rapports (MHA/E, 2024a).

3.6.4 Système d'Information Energétique (SIE) du Niger

Le Système d'Information Energétique (SIE) est un ensemble intégré de méthodes, de moyens et de techniques permettant d'assurer la collecte, l'enregistrement, le traitement et la diffusion des informations énergétiques. C'est une composante du système de la comptabilité nationale. Il fournit annuellement le bilan énergétique au niveau national ainsi que, les indicateurs socio-économiques du secteur de l'énergie qui font partie de la contribution du Niger aux systèmes régionaux et internationaux sur les statistiques énergétiques (MP/E/ER, 2021).

Pour son opérationnalisation effective, il est prévu l'implémentation d'un portail web, qui présentera plusieurs fonctionnalités dont, entre autres : (i) l'interface de saisi des données ; (ii) la présentation des rapports et tableau de bord ; (iii) l'exportation d'un fichier Excel contenant les informations ou le bilan énergétique ; (iv) l'interface d'inscription des utilisateurs par l'administrateur et (v) l'espace de consultation des informations générales sur l'énergie (MP/E/ER, 2021).

3.7 Informations utiles pour prévenir et réduire les pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et y remédier

Le Niger est de plus en plus affecté par les effets des changements climatiques, notamment à travers des inondations récurrentes et de plus en plus destructrices. Les dégâts couramment enregistrés concernent les (i) pertes et dommages humains ; (ii) pertes et dommages matériels ; (iii) pertes agricoles et pastorales ; et (iv) perte de bétail. Ainsi, pour éviter, minimiser et traiter ces pertes et dommages, le pays met en œuvre plusieurs stratégies et actions adaptées à son contexte de vulnérabilité accrue.

3.7.1 Pertes et préjudices liés aux inondations au Niger

Les changements climatiques continuent d'influencer fortement les régimes pluviométriques au Sahel. Les événements météorologiques extrêmes deviennent plus fréquents et intenses, exacerbant les risques d'inondations. La situation actuelle au Niger illustre les conséquences directes de ces tendances climatiques sur les communautés vulnérables (OCHA, 2024). En effet, la fréquence et la sévérité des précipitations extrêmes et des inondations ont considérablement augmenté ces dernières années. Dans le seul bassin du fleuve Niger, où vit 40 % de la population du pays et où se trouve la capitale Niamey, 100 000 personnes en moyenne sont touchées par les inondations chaque année. L'urbanisation devrait accroître le risque d'inondation en raison des processus d'expansion rapide et non planifiée dans les zones exposées, de la dégradation des bassins versants et de la vulnérabilité des infrastructures. On estime que le nombre total d'habitants dans les zones urbaines passera de 3,5 millions actuellement à près de 20 millions d'ici 2050, soit une moyenne d'environ 500 000 nouveaux citadins par an (Claudia.et Cecile., 2024).

En 2024, les intempéries notamment les inondations ont touché 1 438 627 personnes (195 697 ménages) et causé 391 décès à travers le pays. Les dégâts incluent l'effondrement de 152 232 maisons, la destruction de 2 477 salles de classes et la perte de 25 728 têtes de bétail (OCHA, 2024).

Une analyse des impacts des inondations sur la période 1998-2024 (Figure 31) a été réalisée à partir des données du projet ANADIA et de la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC). Cette analyse met en évidence une tendance croissante du nombre de localités touchées et de personnes sinistrées, avec des pics marquants en 2010, 2012, 2020 et 2024. Si les années 1998-2009 montrent une variabilité relativement modérée, la période 2010-2024 révèle une hausse alarmante des impacts des inondations. L'année 2024 marque un record, avec 4 031 localités touchées et plus de 1,5 million de sinistrés, soulignant l'ampleur croissante des catastrophes climatiques et leurs conséquences sur les populations. L'intensification des précipitations, l'urbanisation anarchique dans des zones inondables et la déforestation pourraient expliquer cette hausse des dégâts.

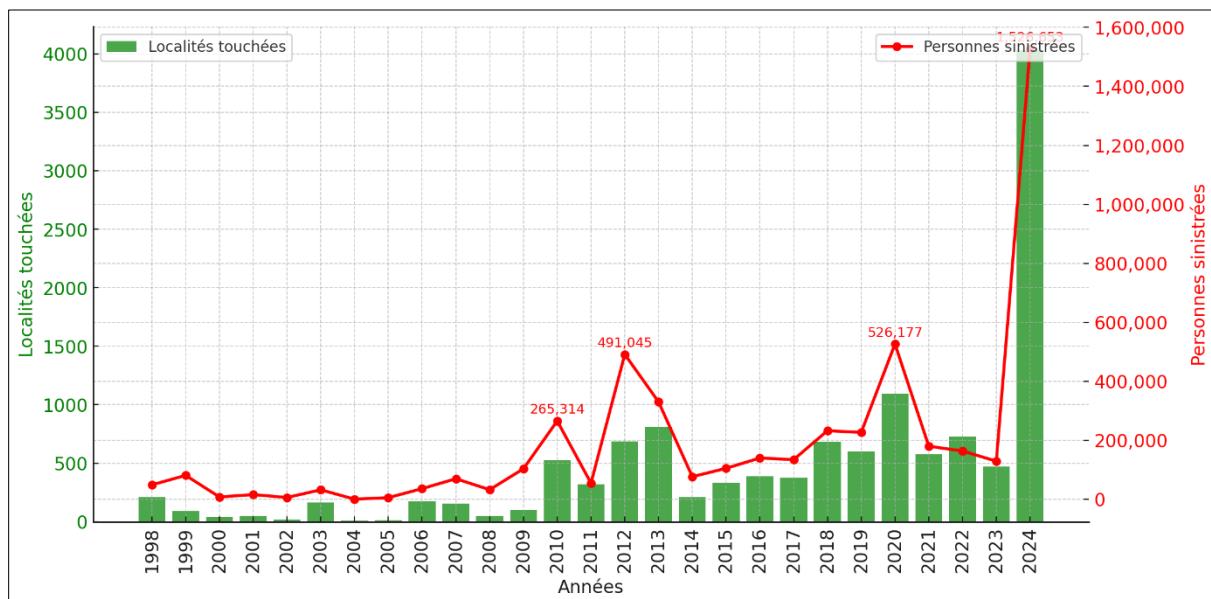


Figure 31 : Nombre de personnes et de localités affectées par les inondations entre 1998 et 2024

Par ailleurs, l'analyse des données de la DGPC sur les décès dus aux noyades et les blessés liés aux inondations entre 2017 et 2024 (Figure 32) montre une évolution en dent de scie, avec des pics marquants en 2018 (blessés) et 2024 (décès dus aux noyades). L'année 2024 se distingue particulièrement avec un record de 405 décès par noyades et 31 575 blessés, confirmant une aggravation des conséquences des inondations sur la population, attribuable à plusieurs facteurs, notamment l'intensité des précipitations enregistrées et l'insuffisance des infrastructures de drainages et de dispositifs de préventions et prévisions efficaces.

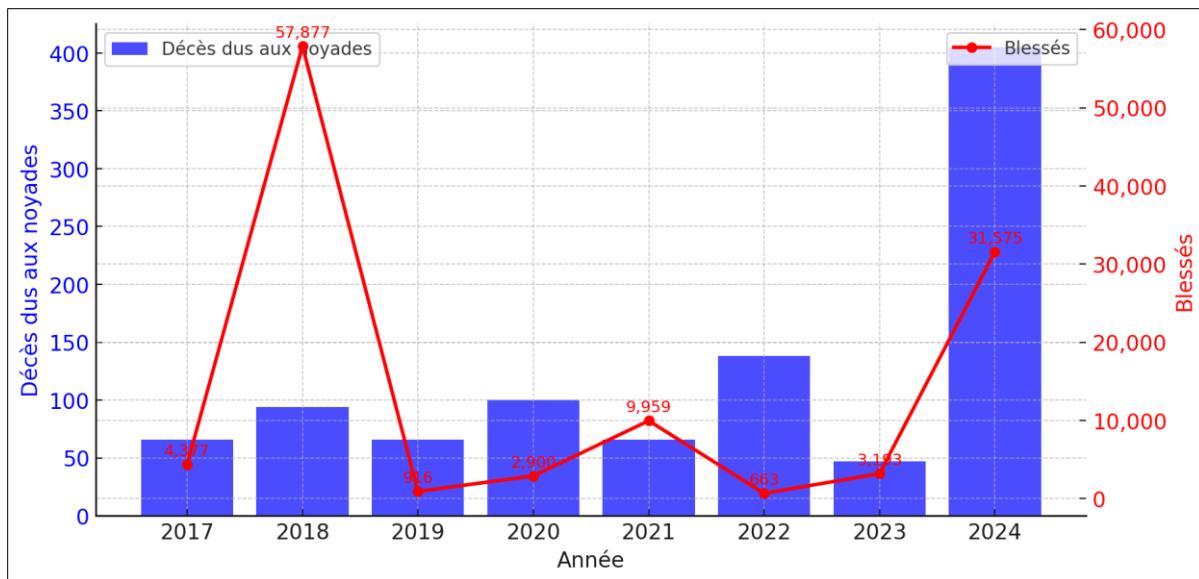


Figure 32 : Nombres de décès par noyades et des blessés dus au inondations entre 2017-2024.

Aussi, en 2024, les inondations ont impacté 65 687 ha dont 2 383 ha inondés sur 22 périmètres irrigués public, occasionnant une perte de production de riz paddy de l'ordre de 12 000 tonnes correspond à environ 2,4 milliards de F CFA. A cela s'ajoutent 34 400 tonnes de céréales hors aménagement pour un coût de 8 387 780 000 F CFA (MAG/EL, 2024). Quant à la perte de cheptel, elle est estimée à 31 575 têtes de bétail (DGPC, 2024).

Le pays a également enregistré par le passé des pertes de culture et de cheptel dues aux inondations.

En effet, les dommages et pertes dus aux inondations de 2020 auraient atteint près de 262 millions de dollars, soit plus de 2 % du Produit Intérieur Brut (PIB) du Niger en 2019, selon l'évaluation réalisée par le gouvernement avec l'assistance technique de la Banque Mondiale et de la Facilité Mondiale pour la Prévention des Catastrophes et le Relèvement (GFDRR).

La Figure 33 présente les pertes de cultures et cheptel liées aux inondations sur la période 1998-2020. En 2012, la perte de culture a atteint un pic de 86 517 ha. En parallèle, la perte de cheptel (UBT) a connu des hausses majeures en 2010 (13 462,5 UBT) et 2016 (13 825,2 UBT).

L'analyse des tendances montre que les années 2010, 2012, 2015, 2016 et 2020 sont particulièrement marquées par des crises importantes. Ces pertes, tant pour les cultures que pour le cheptel, révèlent une fragilité accrue du secteur agro-pastoral face aux chocs climatiques et environnementaux.

Face à cette situation, il est impératif de renforcer les mesures d'adaptation notamment les systèmes d'alerte précoce, les réserves stratégiques d'aliments pour bétail, ainsi que les politiques de diversification agricole et d'amélioration de la gestion des ressources en eau.

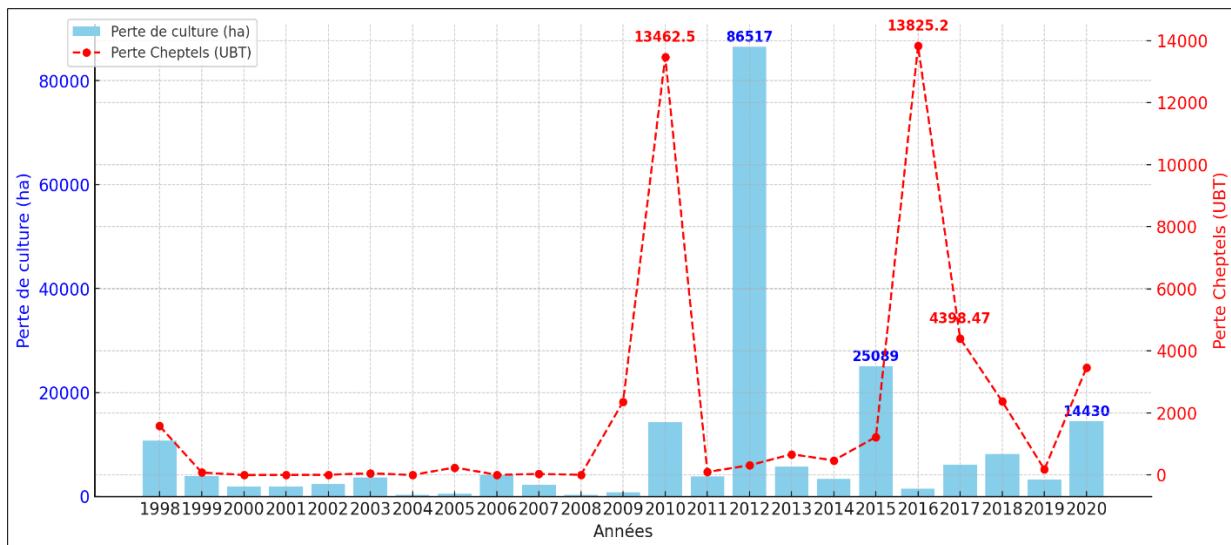


Figure 33 : Pertes cultures et de bétail dues aux inondations entre 1998 et 2020

3.7.2 Dispositifs de prévention et de gestion des pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

Pour rappel, le Niger, confronté à des conditions climatiques extrêmes, subit régulièrement des inondations aux conséquences humaines, économiques et environnementales lourdes. En effet, l'inondation de l'année 2024 en ait un exemple illustratif avec une perte de production agricole¹⁷ estimée à 10 787 780 000 Franc CFA, soit 17 439 193 USD (MAG/EL, 2024). Face à ces défis, plusieurs dispositifs de prévention et de gestion des pertes et préjudices ont été mis en place, intégrant des approches à la fois institutionnelles, communautaires et technologiques.

Sur le plan institutionnel, il y a lieu de noter l'existence d'un Dispositif National en charge de la Prévention et de la Gestion des Crises Alimentaires (DNP/GCA) mis en place depuis quelques décennies. Le DNP/GCA est un outil de soutien opérationnel qui a son ancrage au Cabinet du Premier Ministre, avec des démembrements en régions et en départements. La mise en place des Systèmes Communautaires d'Alertes Précoces et de Réponses aux Urgences (SCAP/RU), qui vise à renforcer les capacités, les responsabilités des communautés dans la prévention et la gestion des crises ou des catastrophes qui peuvent affecter leur condition de vie. Ces SCAP/RU sont appuyés par les Observatoires de Suivi de la Vulnérabilité (OSV) mis en place au niveau des villages et sont chargés de la collecte et de l'analyse de l'information, le rapportage et la diffusion de ces informations, la proposition de décision de réponse et l'impulsion du mécanisme. Ils fonctionnent à l'échelle communale sous la forme de réunion de validation des indicateurs et d'analyse de la situation de la sécurité alimentaire. La création d'un Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes (MAH/GC), vient confirmer une fois de plus l'engagement du Niger à faire de la gestion des risques de catastrophe une option prioritaire eu égard au profil de risque du pays. On note aussi la création auprès du Ministre en charge de l'Intérieur et de la Sécurité Publique d'une Direction de la Protection Civile (DPC) suivant le décret n° 84-134 du 23 août 1984 et sa transformation en une Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) aux termes du décret n° 2001-251/PRN du 11

¹⁷ Riz paddy et céréales

septembre 2001, la création auprès du Ministre en charge de l'agriculture, du Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLA), la création de la Direction de la Surveillance et de la Riposte aux Epidémies au Ministère en charge de la Santé Publique. A cela s'ajoute la création de la plateforme nationale pour la Prévention et la Réduction des Risques de Catastrophes par Arrêté n°30/CAB/PM du 09 avril 2012 modifié et complété par Arrêté n°002/MAH/GC du 15 mars 2024.

Sur le plan technique et opérationnel : Il y'a lieu de noter l'existence d'instruments de préparation à la gestion des risques et de réponses notamment les plans de contingence multirisque, les plans d'organisation des secours, le plan de soutien, le plan de réponse humanitaire du SNU, etc. A cela s'ajoute (i) les dispositifs d'alertes comme le Système Local d'Alerte Précoce pour les Inondations de la Sirba (SLAPIS) dans le cadre du projet ANADIA qui combine les données météorologiques et hydrologiques pour anticiper les risques d'inondation et alerter les populations et (ii) le Système d'Alerte Précoce (SAP), géré par la Cellule de Coordination du Système d'Alerte Précoce et de Gestion des Catastrophes (CC/SAP/GC). Ce dispositif est conçu pour surveiller les indicateurs de vulnérabilité et émettre des alertes en cas de risques imminents.

3.8 Coopération, bonnes pratiques, expérience acquise et enseignements à retenir

La coopération internationale et régionale est au cœur des efforts du Niger pour relever les défis liés aux changements climatiques et renforcer la résilience de ses communautés et écosystèmes. Grâce à des partenariats stratégiques avec des institutions bi et multilatérales, ainsi qu'à sa participation active dans des initiatives régionales comme la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS), le Niger bénéficie d'un appui technique et financier essentiel pour la mise en œuvre de ses politiques et projets d'adaptation. Ces partenariats favorisent non seulement l'accès aux ressources et technologies, mais aussi la diffusion de bonnes pratiques et le renforcement des capacités nationales.

3.8.1 Coopération

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions d'adaptation aux changements climatiques, le Niger, s'appuie sur des partenariats stratégiques avec des partenaires internationaux et régionaux pour renforcer sa résilience environnementale et socio-économique. C'est le cas par exemple des institutions régionales, multilatérales et bilatérales.

3.8.1.1 Institutions régionales

Le Niger entretient des relations étroites avec la Confédération de l'Alliance des États du Sahel (AES), une union formée avec le Burkina Faso et le Mali. Cette confédération a été officiellement établie le 6 juillet 2024 à Niamey, lors du premier sommet des chefs d'État de l'AES, où les dirigeants des trois nations ont signé le traité instituant la confédération.

L'objectif principal de l'AES est de renforcer la coopération en matière de défense, de sécurité et de développement économique entre les pays membres, en réponse aux défis communs tels que l'insécurité et les menaces terroristes dans la région sahélienne.

Cette initiative témoigne de la volonté des États membres de l'AES de mutualiser leurs ressources et leurs efforts pour assurer la stabilité et la sécurité de leurs territoires respectifs.

Par ailleurs, les trois (03) pays ont exprimé leur intention de coordonner leurs actions diplomatiques, de créer une banque d'investissement de l'AES et de développer des projets communs dans des secteurs stratégiques tels que les mines, l'énergie et l'agriculture.

Le Niger entretient aussi, une coopération avec l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et l'Autorité du Liptako-Gourma (ALG). Avec l'ABN, qui regroupe neuf (09) pays partageant le fleuve Niger, le Niger collabore pour une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), la protection des écosystèmes fluviaux et le développement des infrastructures hydrauliques comme le barrage de Kandadji. Cette coopération vise à assurer un débit régulier du fleuve, à promouvoir l'agriculture irriguée, et à garantir l'accès à l'eau potable pour les populations riveraines. Quant à la CBLT, qui rassemble six (06) pays autour du lac Tchad, la coopération porte sur la lutte contre la sécheresse, la gestion durable des ressources en eau et la restauration des terres dégradées dans un contexte de rétrécissement du lac. Des initiatives comme le Programme de Réhabilitation et de Sauvegarde du Lac Tchad (PRSLT) cherchent à préserver les moyens de subsistance des populations, tout en intégrant des actions de sécurité transfrontalière face aux conflits liés aux ressources naturelles. Enfin, avec l'Autorité du Liptako-Gourma (ALG), qui inclut également le Mali et le Burkina Faso tous membres de la Confédération de l'AES, la coopération porte sur la gestion des ressources naturelles, l'amélioration des infrastructures et le renforcement des échanges commerciaux dans une zone marquée par la vulnérabilité climatique et les défis sécuritaires. L'ALG joue également un rôle clé dans la stabilisation régionale, en soutenant des projets de sécurité et de développement local pour lutter contre les tensions intercommunautaires et le terrorisme.

Il faut noter aussi, la participation du Niger à la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS), qui vise à renforcer la coopération entre les pays sahéliens pour lutter contre les effets communs des changements climatiques. Le Secrétariat Exécutif de ladite commission dont le siège est à Niamey a été créé en février 2023.

3.8.1.2 Institutions multilatérales et bilatérales

La Banque Mondiale soutient activement le Niger à travers des projets tels que le Projet de Gestion Intégré des Paysages (PGIP), visant à apporter une contribution significative à la modernisation du monde rural et à la gestion durable de l'environnement, renforçant ainsi la résilience du pays face aux changements climatiques.

La Banque Africaine de Développement (BAD), acteur clé dans le financement des projets de lutte contre les changements climatiques au Niger, s'appuie sur des initiatives telles que le Programme Intégré de Développement et d'Adaptation aux Changements Climatiques (PIDACC), qui vise à améliorer la résilience des écosystèmes du fleuve Niger et des populations riveraines.

La Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) accompagne également le Niger dans la mise en œuvre de projets visant à restaurer les écosystèmes et renforcer les infrastructures de résilience climatique, notamment par des investissements dans l'énergie propre et la gestion durable des terres.

Le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) contribue également à la résilience

du Niger, en soutenant des projets d'agriculture durable et d'adaptation climatique. Par exemple, le Programme de Renforcement de la Résilience de l'Agriculture face au Changement Climatique (PRRACC), vise à promouvoir des pratiques agricoles résilientes, à améliorer la sécurité alimentaire et à augmenter les revenus des agriculteurs dans les zones vulnérables. Il prévoit l'aménagement de terres en systèmes modernes d'irrigation et la diffusion de technologies agricoles adaptées.

Aussi, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) soutient activement le Niger dans ses efforts de conservation de la biodiversité et de lutte contre la dégradation des terres à travers des projets et programmes comme : (i) le Projet de Gestion Intégrée des Écosystèmes Oasiens du Nord Niger (PGIEO-NN) ; (ii) le Projet de Conservation des Principales Espèces de la Biodiversité par la Restauration des Terres et l'Utilisation Efficace de l'Écosystème dans le Dallol Bossou (PROSAP) ; (iii) le Projet d'Évaluation à Grande Échelle de la Dégradation des Terres pour Orienter les Futurs Investissements en Gestion Durable des Terres dans les Pays de la Grande Muraille Verte (EGE/GGW).

Il faut aussi noter que le Niger noue des relations avec la coordination du Système des Nations Unies dans le domaine de développement durable et particulièrement dans l'adaptation aux changements climatiques. En effet, le volume de financement mobilisé par ces systèmes est évalué à 285 180 572 USD en 2022 contre 304 613 570,99 US en 2023 soit une variation de 6,81%. Les actions financées concernent, entre autres : (i) la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et systèmes alimentaires durables ; (ii) la gestion des ressources naturelles ; (iii) la réduction des risques de catastrophes, adaptation au changement climatique et amélioration du cadre de vie (NU-Niger, 2024).

La Belgique, pour sa part, appuie le Niger à travers le portefeuille thématique « Climat-Sahel » (2022-2026) doté d'une enveloppe de 11,5 millions d'euros, visant la gestion intégrée des ressources naturelles et la restauration des écosystèmes dans les départements de Loga, Doutchi et Konni.

Ces partenariats et initiatives reflètent l'engagement du Niger et de ses partenaires à conjuguer leurs efforts pour atténuer les impacts des changements climatiques, promouvoir le développement durable et renforcer la résilience des populations vulnérables.

3.8.2 Enseignements tirés

Les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets d'adaptation proviennent d'une étude intitulée « évaluation des activités d'adaptation en cours de mise en œuvre ou réalisées entre 2006 et 2019 » conduite dans le cadre du PNA. Cette étude a permis d'identifier trente-deux (32) interventions qui répondent à cinq (5) critères d'évaluation à savoir : (i) la couverture territoriale ; (ii) la durée de vie ; (iii) le coût ; (iv) la prise en compte des options d'adaptation du PANA et (v) la prise en compte du genre (CNEDD, 2020b). Ainsi, dix (10) projets/programmes d'adaptation ont été retenus et leurs examens a permis de générer des leçons au niveau conceptuel et de mise en œuvre (CNEDD, 2024b).

3.8.2.1 Niveau conceptuel

Au niveau conceptuel, tous les projets et programmes ont internalisé le concept de Gestion Axée sur les Résultats « GAR ». La hiérarchie des objectifs et des résultats permet de rendre compte de la pertinence du projet. La fonction suivi-évaluation est effective dans les unités de gestion des projets et programmes. La prise en compte des Changements Climatiques et du genre sont des réalités communes à toutes les interventions d'adaptation.

3.8.2.2 Niveau de la mise en œuvre

En termes de mise en œuvre, il a été relevé entre autres bonnes pratiques que :

Les Champs-Ecole Paysans (CEP) pluviaux et maraîchers mis en place par le Programme ProDAF ont permis : (i) l'augmentation des rendements sur les champs des producteurs (de +66 à +100% pour le mil) et (ii) l'émergence et la consolidation de groupements d'appui-conseil agricole paysan.

Dans le domaine des **Activités Génératrices de Revenus (AGR)**, l'expérience des projets comme ABC, PAC3 et PRAPS est porteur de plus-value. En effet, l'élevage de petits ruminants et l'aviculture sont des activités peu coûteuses et rémunératrices, qui améliorent les revenus des personnes les plus vulnérables. De plus, l'approche PARIIS montre que la petite irrigation est un modèle de production peu coûteux (1 à 1,5 million FCFA/ha) et rentable. Des marges d'amélioration de la productivité ont été observées et les rendements moyens des cultures ont augmenté de 36% (oignon : de 20 à 35 t/ha ; chou : de 15 à 23 t/ha). Il ressort, la pertinence des AGR comme activité de résilience offrant aux populations des moyens immédiats pour répondre de façon pragmatique aux besoins urgents induits par les perturbations climatiques.

L'approche « Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) », développée par le PASEC mérite d'être approfondie. Elle propose d'ores et déjà l'élaboration des Plans Intégrés d'Investissement pour une Agriculture Intelligente face au Climat (PIIAIC) qui déterminent les thèmes prioritaires et les zones d'intervention tout en tenant compte des besoins et des ressources recensées au niveau local. Les plans sont élaborés selon une approche ascendante et participative pour l'identification des besoins et des investissements de programmation donnant lieu aux gains de l'AIC au niveau de la commune.

La mise à l'échelle de la pratique de la Régénération Naturelle Assistée (RNA) du fait de ses avantages multiples, est fortement recommandable et répllicable. Il s'agit d'une pratique adaptée et rentable pour les paysans. En effet, elle permet, entre autres : (i) la protection des terres de cultures contre les érosions éolienne et hydrique ; (ii) l'amélioration de la fertilité des sols ; (iii) la production de bois d'œuvre et de services ; (iv) la production de fourrage pour les animaux ; et (iv) la réduction de l'évapotranspiration.

Selon une étude réalisée par le ProDAF, dans la région de Maradi, la RNA a été adoptée par plus de 16 000 exploitants agricoles issus de 165 villages entre 2012 et 2013. Son intégration dans les systèmes productifs a permis la réduction du nombre de semis (avec une économie de semences de 50%), de meilleurs rendements pour le mil (de +30 à +220 kg/ha selon l'âge de la RNA) et une amélioration des revenus des populations à travers la vente de ses produits et sous-produits (jusqu'à +70 000 F CFA/an).

Dans la plupart des projets/programmes étudiés, les multiples actions entreprises, génèrent des avantages environnementaux parmi lesquels la réduction du niveau de dégradation des ressources naturelles grâce à l'amélioration des techniques de gestion, le renforcement de la couverture végétale et son potentiel de séquestration du carbone. A ce niveau, l'initiative du Programme d'Action Communautaire (PAC3), à travers son approche visant à quantifier et rémunérer la participation des populations aux efforts de séquestration du carbone. Ce programme a appuyé des activités de bio carbone sur quinze (15) sites. Ils ont enregistré un succès à travers l'exécution de quinze (15) Dossiers de Microprojets (MDP) d'agroforesterie. A ce niveau, le projet bio carbone du programme a soutenu le paiement de plus de 450 000 US dollars du crédit carbone aux communautés pour encourager leurs efforts. L'initiative est assez motivante et permet de coupler la vision de court et moyen terme portée par les populations et celle du long terme, portée par les bailleurs.

Dans le cadre de la gestion des crises, on note aussi la mise en place des Systèmes Communautaires d'Alertes Précoces et de Réponses aux Urgences (SCAP/RU), qui vise à renforcer les capacités, les responsabilités des communautés dans la prévention et la gestion des crises ou des catastrophes qui peuvent affecter leur condition de vie. Ces SCAP/RU sont appuyés par les Observatoires de Suivi de la Vulnérabilité (OSV) mis en place au niveau des villages et sont chargés de la collecte et de l'analyse de l'information, le rapportage et la diffusion de ces informations, la proposition de décision de réponse et l'impulsion du mécanisme.

Par ailleurs, des expériences du renforcement de la recherche scientifique et des connaissances relatives à la vulnérabilité et à l'adaptation y compris le suivi des produits de recherche ont montré, entre autres, que :

- La multiplication de semences de qualité, conduite dans le but de s'adapter aux conditions climatiques notamment la sécheresse, a permis d'augmenter significativement ($P<0,001$) la productivité du mil chez les producteurs. En effet, l'analyse de la comparaison de moyenne montre une différence positive de 211,74 kg/ha de rendement entre les agriculteurs qui utilisent les variétés améliorées du mil et leurs homologues qui ne les utilisent pas (Christian B. et al., 2008) ;
- L'accès à l'information climatique à travers les pluviomètres mis en place par certains projets dans les communautés leur a permis de comprendre les types des risques climatiques qui impactent négativement leurs moyens de subsistance. Des conseils pratiques issus des prévisions saisonnières leur sont régulièrement communiqués. Cela a renforcé leur capacité d'adaptation car ils comprennent quand et comment utiliser les avis et conseils adaptés à leur contexte. Il est admis que le recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la recherche d'information agricole, tel que la disponibilité des intrants agricoles, entraîne une baisse des coûts de leur accès et améliore la vie des exploitants à travers l'augmentation de leur revenu (Sido et al., S., Gambo, Y., & Hamadou, I. 2024).
- De nombreuses études scientifiques ont conclu que la Régénération Naturelle Assistée (RNA) a permis d'augmenter les rendements des cultures, dans les champs agricoles, de 31 à 350 kg/ha et d'assurer la sécurité alimentaire des familles, même pendant les années de sécheresse. La RNA a également augmenté la disponibilité de

fourrage pour les agriculteurs et les agropasteurs, les ménages pratiquant la RNA récoltent 30 à 45 kg de fourrage par jour. Aussi, une étude a montré que la production moyenne maximale de litière est de $14,2 \pm 10,5$ kg/arbre pour *Combretum glutinosum* et de $10,9 \pm 6,3$ kg/arbre pour *Piliostigma reticulatum* sur une surface de houppier de 57 m^2 chacun. L'espèce *Guiera senegalensis* a atteint une production maximale de $2,1 \pm 1,4$ kg/arbre pour une surface de houppier de 28 m^2 . La production moyenne maximale de litière du *Faidherbia albida* est de 7,8 kg par arbre et par an sur une surface moyenne de canopée de 194 m^2 (Laoualy, 2017 et T. Abasse et al., 2023) ;

- La restauration de plages nues au Niger a montré que les rendements sur les champs non-aménagés étaient de 400 à 500 kg/ha, les champs aménagés en Conservation des Eaux et des Sols (CES) quant à eux avaient des rendements de 800 à 1 100kg/ha, soit du simple au double. D'une manière générale, les aménagements ont permis un accroissement moyen des rendements de 30% à 100% suivant les techniques utilisées (Douma et al., 2011).

3.9 Autres informations sur les effets des changements climatiques et sur l'adaptation à ces changements au titre de l'article 7 de l'Accord de Paris sur le climat

3.9.1 Initiatives d'Adaptation Basées sur la Nature

Au Niger, pays confronté à des défis majeurs liés à la Désertification, la Dégradation des Terres, la Sécheresse (DDTS), et les impacts des changements climatiques, plusieurs Solutions Fondées sur la Nature (SFN) ont été mises en œuvre pour lutter contre ces problèmes et améliorer la résilience des communautés. Il s'agit, notamment de : (i) la Régénération Naturelle Assistée (RNA) ; (ii) l'aménagement et la gestion des forêts naturelles ; (iii) l'aménagement des bassins versants à travers la restauration des terres dégradées par les haies vives, brise vents, reboisement, zaï, demi-lune, banquettes, stabilisation les dunes, protection des berges, etc. ; (iv) le développement de l'agroforesterie à grande échelle à base d'espèces agroforestières à forte valeur nutritionnelle et économique ; (v) le développement de la foresterie privée ; (vi) la réalisation des ouvrages de traitement des koris ; (vii) l'aménagement forestier communautaire ; (viii) le reboisement/plantation d'espèces et (ix) la gestion des terres et des eaux de ruissellement avec les zaï et les demi-lunes.

3.9.2 Informations complémentaires sur les dispositifs de suivi & évaluation

Les Systèmes de Suivi-Évaluation des mesures d'adaptation aux changements climatiques jouent un rôle central dans l'évaluation de l'efficacité des actions mises en place pour atténuer les impacts climatiques et renforcer la résilience des communautés et des écosystèmes. Ils permettent de suivre l'évolution des initiatives dans des secteurs clés comme l'agriculture, l'eau, la santé et les infrastructures, en ajustant les mesures en temps réel pour une meilleure adaptation. En intégrant des indicateurs spécifiques, ces systèmes évaluent l'impact des pratiques durables telles que la gestion intégrée des ressources en eau, les techniques agricoles climato-intelligentes et la reforestation. Grâce à l'utilisation d'outils technologiques comme la télédétection et les enquêtes de terrain, la collecte et l'analyse des données se font en collaboration avec divers acteurs, notamment les communautés locales, les chercheurs et les institutions nationales. En plus d'optimiser la planification et l'allocation des ressources, ces systèmes contribuent au respect des engagements internationaux du Niger, notamment dans le

cadre de l'Accord de Paris sur le climat.

Toutefois, ces dispositifs présentent à la fois des forces et des faiblesses qui reflètent les défis liés à la gestion des données, des responsabilités et des objectifs. Parmi les aspects positifs, on note une coordination bien définie avec une répartition claire des rôles pour plusieurs acteurs, une implication à différents niveaux administratifs (national, régional, départemental, communal) et dans certains cas, la prévision d'un budget dédié à cet effet. Néanmoins, certaines faiblesses persistent, comme des responsabilités mal définies pour certains acteurs, des objectifs spécifiques manquant d'indicateurs précis, ainsi que des ambiguïtés quant à la flexibilité du système et la pérennité des financements. La nécessité de clarifier davantage les rôles et d'éviter la redondance des tâches est également un enjeu majeur. Pour assurer l'efficacité et la durabilité des systèmes de suivi-évaluation, des ajustements stratégiques et une meilleure coordination entre les parties prenantes sont indispensables afin d'optimiser l'utilisation des données et d'améliorer la prise de décision en matière d'adaptation climatique.

CHAPITRE IV : INFORMATIONS SUR LE SOUTIEN FINANCIER, LE DEVELOPPEMENT ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES NECESSAIRES ET REÇUS AU TITRE DES ARTICLES 9 A 11 DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT

4.1. Situation économique nationale, dispositifs institutionnels et stratégies impulsées par le pays

4.1.1 Situation économique nationale

L'économie nigérienne reste caractérisée par l'importance du secteur agricole tributaire des aléas climatiques. L'activité économique a enregistré une croissance modérée avec un taux de 2,4 % en 2023 contre une prévision initiale de 7 % en début de la même année. La décélération observée en 2023 a été marquée par les sanctions économiques consécutives aux événements du 26 juillet 2023, à une mauvaise performance de la campagne agricole et au retard de mise en œuvre de l'oléoduc. En effet, cette évolution traduit les effets des sanctions auxquels s'ajoutent la contreperformance des secteurs primaire (-21%) et tertiaire (-3,8%), atténuée par l'accélération du secteur secondaire (+0,4%) (ME/F, 2024e).

Le secteur primaire représente 44,6% du PIB en 2024 et occupe 71% de la population active en 2021. Son évolution qui est passée de 38% en 2022 à 3,1% en 2023 est imprimée par celle de la branche agriculture (ME/F, 2024e).

Le secteur secondaire représente en moyenne 14,7% du PIB et connaît une hausse de 2,9% en 2023 en rapport avec des performances du secteur pétrolier (+12,7%), et toutes ses autres composantes, à l'exception des activités uranifères (-23,7%) contre 2,5% en 2022 et 4,1% en 2021(ME/F, 2024e).

Quant au secteur tertiaire, qui représente 36,4% du PIB, il affiche un accroissement timide de 1,7% contre 5,4% en 2022 et 2021. Ce ratio serait de 5,8% pour les activités d'administration publique (ME/F, 2024e).

La fragilité du pays rend la croissance économique beaucoup plus fluctuante. En effet, le taux moyen annuel s'établit à 5,2% sur la période 2021-2023, porté par les secteurs primaire et tertiaire, contre 3,4% pour l'Afrique subsaharienne et 4,9% pour l'UEMOA (ME/F, 2024e).

4.1.2 Dispositifs institutionnels pour la communication d'informations sur l'appui nécessaire et l'appui reçu

A l'instar des autres pays fragiles et en développement, les pouvoirs publics nigériens ont pris de nombreuses mesures pour renforcer le cadre institutionnel et règlementaire de la gouvernance climatique du pays en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat. Cela aux fins d'assurer et de renforcer la coordination de l'action climatique des acteurs (publics et privés) d'une part, et de promouvoir l'intégration des changements climatiques dans toutes les politiques publiques d'autre part.

Nonobstant les forces des arrangements institutionnels actuels ayant connu des améliorations et en cours de développement, le dispositif institutionnel pour la communication d'informations sur l'appui nécessaire et l'appui reçu reste encore dispersé entre les différents acteurs et les parties prenantes. Il s'agit de :

- **Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) :** placé sous la tutelle du Cabinet du Premier Ministre, il est créé par Décret N° 96-004/PM du 9 janvier 1996, portant Crédit, Attributions et Composition du CNEDD, modifié et complété par les Décrets N°2000-272/PRN/PM du 04 Août 2000 et N°2011-057/PCSRD/PM du 27 janvier 2011. Au sens de l'Article 3 de ce dernier, le CNEDD est l'organe national de coordination et de suivi des activités relatives aux Conventions post Rio, leurs Protocoles et Accords, ainsi que toutes autres Conventions qu'il viendrait à souscrire en la matière. A ce titre, il doit veiller entre autres à la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des activités des Changements Climatiques et de l'adaptation. Il est également chargé de la gouvernance climatique et de l'administration des fonds liés aux Changements Climatiques et à l'adaptation. Il est aussi Point Focal politique du Fonds pour l'Environnement Mondial, Autorité Nationale Désignée (AND) au titre du FA et du FVC ;
- **Ministère de l'Economie et des Finances :** Ce Ministère est le lead dans l'identification et la formulation des projets ainsi que la mobilisation des ressources financières au titre de la coopération au développement. Il est également ordonnateur délégué des fonds extérieurs et dresse régulièrement l'état des décaissements des projets. Il assure aussi le rôle de Point focal opérationnel du FEM, coordonnateur de l'aide publique au développement et gouverneur des banques multilatérales de développement ;
- **Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Nigériens à l'Extérieur :** ce Ministère coordonne la stratégie de la diplomatie économique axée sur la promotion des intérêts économiques du Niger et la mobilisation de ressources pour le développement économique du pays. Dans cette optique, ce département suit les portefeuilles des projets des bailleurs de fonds bilatéraux et signe des Conventions de financement ou donne mandat à un ministre sectoriel pour la signature d'une convention de projet placé sous sa tutelle. En collaboration avec les ministères sectoriels et celui du de l'Economie et de Finance, Il conduit également le processus de ratification des Accords de financement des projets financés sous fonds d'emprunts extérieurs ;
- **Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement :** ce ministère assure l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale en matière d'environnement. Il assure la tutelle des projets intervenants dans le domaine de la gestion de l'environnement, mais également le suivi et la coordination de la mise en œuvre de la CDN.

4.1.3 Systèmes et processus utilisés pour déterminer, suivre et notifier l'appui nécessaire et l'appui reçu

Le Niger, fortement vulnérable aux impacts des changements climatiques, a mis en place des mécanismes pour déterminer, suivre et notifier l'appui nécessaire et reçu en matière de financement climatique. Ces mécanismes s'intègrent dans le système national de Mesures, Notifications et Vérification (MNV) et le cadre national de suivi de la CDN institués respectivement par Arrêté 0060/PM du 14 avril 2023 et Arrêté n°000246/MHA/E/SG/DGE/DD/DRR/ACC/DL du 13 novembre 2024.

4.1.3.1 Détermination, suivi et notification de l'appui nécessaire et reçu en matière de financements climatiques

La détermination des soutiens financiers nécessaires au Niger repose sur une analyse approfondie du contexte national en matière d'adaptation et d'atténuation. Ce processus inclut la compilation des données provenant des plans stratégiques, tels que la CDN, le PNA et d'autres plans sectoriels prenant en compte les questions des changements climatiques. Les services techniques concernés identifient les besoins financiers en évaluant les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les actions prioritaires définies dans ces documents. Cette évaluation prend également en compte les ressources potentielles disponibles à travers les guichets nationaux et internationaux de financement climatique, ainsi que les contributions prévues des projets privés. Une fois les besoins identifiés, les responsables s'engagent dans la formulation de projets et programmes cohérents pour maximiser les chances d'attirer des financements externes.

À titre illustratif, le soutien financier pour atteindre les objectifs climatiques de la mise en œuvre de la CDN révisée nécessite un financement total de 9,9 milliards USD sur la période 2021-2030, dont 6,74 milliards USD pour l'adaptation et 3,16 milliards USD pour l'atténuation.

Le pays reçoit également des appuis de partenaires internationaux, tels que le FVC, le PNUD, le FA et la Banque Mondiale, pour soutenir des projets clés, notamment ceux liés à la résilience des communautés rurales et aux infrastructures résilientes.

En ce qui concerne le suivi des financements climatiques mobilisés ou en cours de mobilisation, il est assuré par une multitude d'acteurs chacun dans son domaine de compétence. Il s'agit, entre autres, du Ministère de l'Economie et des Finances (Point Focal opérationnel du FEM et Gouverneur des Banques multilatérales), du Secrétariat Exécutif du CNEDD (Point Focal politique du FEM et l'AND au titre du FA et du FVC), du Ministère en charge des Affaires Etrangères (ordonnateur des Conventions bilatérales) et du Ministère en charge de l'Environnement (Point Focal CDN). Ce suivi inclut la cartographie des flux financiers par projet, partenaires financiers et par ministère. Une matrice budgétaire est utilisée pour documenter les informations financières et physiques des projets, dès leur conception jusqu'à leur clôture. Les données consolidées permettent de suivre les décaissements des financements extérieurs et les fonds propres de l'État. Le portefeuille des projets sensibles au climat est mis à jour régulièrement lors des conférences budgétaires et des discussions entre ministères. Cependant, ce suivi est encore réalisé via des fichiers Excel et manque de systématisation, ce qui limite l'efficacité de l'analyse et de la coordination. Des initiatives récentes, soutenues par la GIZ et le FMI, visent à introduire des outils plus modernes, comme le marquage climatique dans le budget national.

Par ailleurs, les directions administratives des ministères sectoriels, tout comme celles chargées des finances et du plan, sont également appuyées par des organes spécifiques mis en place pour impulser, coordonner et suivre la mobilisation des ressources financières relatives au climat. Il s'agit, entre autres :

- Des Comités nationaux du FVC : le Comité Politique et le Comité Technique créés par Arrêté n°0146/ME/DD/SG/DL du 24 octobre 2017 auprès du Ministère chargé de l'Environnement en vue d'appuyer les efforts du Gouvernement et l'AND, notamment

- le Secrétariat Exécutif du CNEDD à mobiliser les financements des projets auprès du FVC. Ces comités sont chargés entre autres de : (i) élaborer le portefeuille national de projets et programmes à soumettre aux FVC pour financement ; (ii) appuyer les structures nationales dans la préparation des projets et programmes et ; (iii) valider les propositions de notes conceptuelles de projets et programmes à soumettre au FVC ;
- du Comité National FEM créé par Arrêté n°0000046/CAB/PM/SE/CNEDD du 17 mars 2009 chargé, entre autres, de : (i) collecter et diffuser entre ses membres les informations relatives au FEM ; (ii) servir de cadre national pour l'examen et la sélection des projets et programmes à soumettre au financement du FEM dans le cadre du Dispositif d'Allocution des Ressources (DAR) et ; (iii) assister les points focaux FEM (Opérationnel et Politique) dans le suivi et la coordination des activités financées par le FEM.

Enfin, la notification des financements climatiques est effectuée principalement à travers les rapports pays au niveau national et international.

Au niveau national, la notification est faite à travers les Rapports Annuels de Performances (RAP) des Ministères sectoriels. En effet, avec la généralisation de la mise en œuvre du budget programme dans le cadre du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité à travers le nouveau cadre harmonisé de gestion des finances publiques adopté en 2009 à travers la Directive n°06/2009/CM/UEMOA portant Loi de Finance au sein de l'UEMOA, le Niger est dans l'ère de la mise en œuvre du Document de Programmation Pluriannuel de Dépenses (DPPD) duquel découle le Programme Annuel de Performance (PAP). Ce PAP fait l'objet de l'élaboration d'un RAP dont l'objectif est de rendre compte de l'exécution physique et financière conformément à la Directive 6 de l'UEMOA à laquelle le Niger a souverainement adhéré et à la Loi 2012 portant Loi des Finances (LOLF). Le RAP rend compte de la situation physique et financière de la Loi des finances de l'année N-1.

Ainsi, les ressources propres de l'Etat et les ressources externes sont notifiées par projets, programmes et actions.

Par ailleurs, ces RAP, bien qu'annexés aux projets de lois de règlement conformément aux dispositions de l'Article 50 de la LOLF 2012, ne sont pas sensibles au climat parce que non spécifiquement mentionnés dans le canevas proposé par le Ministère en charge des Finances. Aussi, les rapports périodiques d'exécution du budget de l'Etat qui sont régulièrement dressés et mis en ligne par le ministère ne comportent pas d'informations financières sur le climat. Quant au budget citoyen, il n'aborde non plus les actions rentrant dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. Il n'existe pas un reporting spécifique au financement du climat qui évalue les volumes d'aide reçus, les dépenses et les financements climatiques en lien avec les objectifs et les progrès, la gestion des ressources, l'allocation et l'optimisation des flux d'investissements en particulier ceux issus de l'aide publique au développement.

Cependant, le processus de marquage budgétaire sensible au climat est en cours auprès du Ministère en charge de l'Economie et des Finances en collaboration avec les Ministères sectoriels.

Au niveau international, la notification se fait à travers les rapports soumis au Secrétariat de la

CCNUCC. Ces rapports, notamment les Communications Nationales (CN), la Communication sur l’Adaptation (AdCom), le Rapport Biennal Actualisé (RBA) et le Rapport Biennal de Transparence (RBT), incluent des informations sur les soutiens financiers reçus, les besoins financiers, et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions climatiques. Ils sont alimentés par les données collectées auprès des Ministères sectoriels, des Comités Techniques, et des Partenaires Financiers. En complément, les bases de données internationales, comme celle de l’OCDE, permettent de documenter les financements bilatéraux et multilatéraux en faveur du climat.

4.1.3.2 Détermination, suivi et notification en matière de transfert des technologies

La détermination des besoins en matière de transfert de technologies au Niger repose sur une analyse approfondie des défis climatiques du pays et des priorités identifiées dans ses plans stratégiques. En effet, le projet « Évaluation des Besoins en Technologies (EBT) » a permis de mieux identifier et analyser les besoins en technologies. Ce processus mené en 2020, a permis de disposer de quinze (15) technologies dont six (6) pour l’Agriculture, et trois (3) pour chacun des secteurs de l’Energie, de la Foresterie et des Ressources en Eau.

Le Niger s’appuie également sur les programmes internationaux, tels que le Mécanisme de Technologie de la CCNUCC et le Centre et Réseau des Technologies Climatiques (CTCN), pour prioriser les besoins technologiques spécifiques et aligner ses demandes sur les opportunités de financement et de soutien technique disponibles.

Le suivi de transferts en technologies au Niger se fait quant à lui avec le circuit des projets pilotes et des programmes financés par des partenaires internationaux, comme ceux soutenus par le FVC, le CTCN, la GIZ, etc. En effet, les soutiens technologiques peuvent être également des actions et/ou composantes de certains projets/programmes. En conséquence, ce type de suivi se fait à travers les institutions concernées qui assurent la traçabilité des transferts technologiques en documentant les équipements reçus, les formations techniques réalisées, et l’intégration des technologies dans les activités locales.

Concernant la notification des efforts en matière de transfert de technologies, elle est effectuée à travers les rapports périodiques soumis au Secrétariat de la CCNUCC et d’autres instances internationales. Ces rapports incluent les technologies identifiées, les projets en cours et les besoins persistants pour atteindre les objectifs climatiques nationaux. Le Niger s’appuie également sur les rapports des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour compiler des informations sur les technologies transférées et leur impact. Par ailleurs, les bases de données internationales, comme celles du CTCN et de l’OCDE, fournissent des informations complémentaires sur les flux technologiques bilatéraux et multilatéraux.

4.1.3.3 Détermination, suivi et notification des actions de renforcement des capacités

Au Niger, il n’existe pas encore un dispositif national de centralisation des informations relatives aux renforcements des capacités en matière des Changements Climatiques. Les actions de renforcement des capacités, ne se retrouvent que dans les rapports d’activités sectoriels des projets/programmes ou dans les rapports pays transmis au Secrétariat de la CCNUCC.

Ainsi, la détermination des besoins en matière de renforcement des capacités au Niger repose sur une évaluation approfondie des lacunes institutionnelles, techniques et humaines identifiées

dans les secteurs prioritaires, tels que l'agriculture, l'eau, l'énergie, et l'environnement. Les évaluations incluent des consultations avec les parties prenantes pour identifier les besoins spécifiques en formation, en développement des compétences techniques et en transfert de savoir-faire.

Par ailleurs, les cadres internationaux tels que le Programme de Renforcement des Capacités (CBIT) de la CCNUCC en cours de formulation aidera à prioriser et à formuler des actions ciblées pour renforcer les capacités techniques des institutions à tous les niveaux.

Pour le suivi des actions de renforcement des capacités, il est dispersé entre les acteurs intervenant dans le domaine des changements climatiques. Ce suivi implique la gestion des programmes de formation, l'évaluation de leur impact et la documentation des progrès réalisés dans les domaines prioritaires. Les outils de suivi incluent des rapports périodiques, des évaluations d'impact sur les bénéficiaires, et des indicateurs de performance pour mesurer l'amélioration des compétences. Par exemple, des formations sur les systèmes d'alerte précoce ou la gestion des ressources naturelles sont régulièrement organisées dans le cadre de projets soutenus par des partenaires comme le PNUD ou la Banque Mondiale.

S'agissant de la notification des actions de renforcement des capacités, elle est réalisée à travers les rapports nationaux soumis à la CCNUCC, incluant les résultats des initiatives en cours et les besoins persistants. Ces rapports détaillent les formations dispensées, les ressources mobilisées, et les améliorations observées dans les secteurs prioritaires. En complément, des rapports spécifiques sont partagés avec les partenaires techniques et financiers pour justifier l'utilisation des fonds alloués et démontrer les progrès accomplis.

4.1.4 Difficultés et contraintes en matière de suivi et notification de l'appui nécessaire et reçu

Les dispositifs de suivi et notification de l'appui nécessaire et reçu sont handicapés par plusieurs difficultés observées. Ainsi, des lacunes subsistent, notamment, l'absence de reporting spécifique sur les dépenses climatiques au niveau national et le manque d'intégration des informations dans un système national centralisé.

Toutefois, le suivi rencontre également des défis tels que la faible coordination entre les acteurs impliqués et l'absence d'un système intégré de gestion des données sur les transferts technologiques et sur le renforcement des capacités.

Aussi, la notification est encore limitée et reste perfectible avec des lacunes dans la systématisation des données, dans l'évaluation de l'impact des actions entreprises et par un manque de mécanismes spécifiques pour mesurer et rapporter l'impact des technologies transférées. Ce qui nécessite un renforcement des capacités institutionnelles et des systèmes de suivi-évaluation.

A ces éléments, s'ajoutent l'insuffisance des moyens financiers alloués aux instances et organes, la faible culture d'audit externe au niveau des entités publiques, les faibles capacités techniques et humaines d'une part et de l'expertise locale d'autre part.

Outre le niveau de mobilisation des ressources extérieures et nationales, on peut déplorer la faible capacité d'absorption des financements extérieurs par les structures chargées de la gestion

financière des projets approuvés. Aussi, le suivi du financement climatique reste également handicapé par le retard de l'intégration du climat dans le système de gestion des investissements publics et du marquage du budget de l'Etat au climat, la non-digitalisation et la faiblesse des plateformes informatiques pour assurer la saisie et le traitement en ligne des données et informations.

4.1.5 Priorités et stratégies nationales et tout aspect de la CDN pour lequel le Niger a besoin d'un appui

Le Niger, confronté aux défis croissants liés aux changements climatiques, a défini ses priorités et stratégies nationales en matière des changements climatiques à travers plusieurs cadres stratégiques, notamment son Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP), sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN), son Plan National d'Adaptation (PNA) et ses engagements dans le Cadre de Transparence Renforcée (CTR) de l'Accord de Paris sur le climat (CNEDD, 2024b). Face à sa vulnérabilité aux impacts climatiques tels que la désertification, les sécheresses récurrentes, les inondations et l'irrégularité des précipitations, le pays a identifié comme priorités l'adaptation et la résilience des secteurs clés, tels que l'agriculture, l'élevage, les ressources en eau, la santé, et les infrastructures. L'objectif est d'assurer la sécurité alimentaire, la gestion durable des terres et des forêts, et le renforcement de la résilience des communautés locales face aux effets des changements climatiques. En matière d'atténuation, le Niger met l'accent sur le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la promotion des énergies alternatives au bois énergie, tout en intégrant des mécanismes de financement climatique pour soutenir ses actions.

Les stratégies nationales pour atteindre ces objectifs incluent la mise en œuvre de ces cadres stratégiques qui prévoient des actions concrètes afin de développer les bases de production pour la souveraineté économique, réduire la vulnérabilité des populations et renforcer les capacités d'adaptation dans un contexte de souveraineté nationale. De plus, le pays mise sur le renforcement SN-MNV pour garantir la transparence et la traçabilité des financements climatiques.

Enfin, le pays s'engage dans le transfert des technologies climatiques, notamment dans les domaines de l'irrigation agricole durable, des énergies propres et des systèmes d'alerte précoce pour améliorer la gestion des risques climatiques.

4.2. Hypothèses, définitions et méthodes utilisées

4.2.1. Hypothèses

Conformément au respect de ses engagements, les dernières informations sur le soutien et appui reçus par le Niger ont été communiquées au Secrétariat de la CCNUCC en 2022 dans le cadre du RBA et couvraient la période 2014-2020. Dans le cadre du présent rapport, la période 2020-2024 est retenue. A cet effet, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- L'année 2020 est considérée comme année de référence ;
- Le taux de change retenu est de 618,594 FCFA pour 1 USD à la date du 15 novembre 2024 ;
- Les sources de financement proviennent du mécanisme financier de la CCNUCC, de la Coopération Multilatérale et Bilatérale ;

- Tous les financements du FEM sont dédiés exclusivement au climat ;
- Les activités achevées couvrant la période 2020-2024, en cours de mise en œuvre et planifiées sont considérées ;
- Les montants de cofinancement des projets/programmes ne sont pas comptabilisés dans cette évaluation pour éviter tout doublon ;
- Les secteurs socio-économiques du pays sont couverts ;
- Les projets et programmes retenus concernent les volets adaptation, atténuation et transversal.

4.2.2. Définitions et méthodes utilisées

4.2.2.1. Définitions

On entend par :

- **Montant spécifique au climat** : montant dédié au climat dans le montant global du projet ;
- **Montant engagé** : montant total du projet ;
- **Montant reçu** : montant encaissé à la date du rapport ;
- **Monnaie locale** : monnaie du pays (FCFA) ;
- **Subvention** : aide financière accordée par un gouvernement, une organisation internationale, une institution publique ou un organisme privé à une entreprise, une collectivité, une ONG ou un particulier pour financer un projet ou une activité d'intérêt général sans obligation de remboursement ;
- **Prêt concessionnel** : prêt accordé à des conditions plus avantageuses que celles du marché. Il est généralement octroyé par des institutions financières internationales, des banques de développement ou des gouvernements à des pays en développement pour financer des projets de développement ;
- **Prêt non concessionnel** : prêt accordé à des conditions similaires à celles du marché financier, sans avantages particuliers tels que des taux d'intérêt réduits ou des périodes de grâce étendues. Il est généralement destiné aux pays, aux entreprises ou aux institutions qui ont une bonne capacité de remboursement ;
- **Équité** : mode de financement dans lequel une entreprise, un projet ou une entité publique obtient des fonds en échange d'une participation dans son capital. Ce type de financement implique la cession d'une part de propriété aux investisseurs ;
- **Garantie** : engagement pris par une institution financière, une banque ou un tiers (État, organisme international) pour assurer à un prêteur qu'un emprunt sera remboursé, même en cas de défaut de paiement de l'emprunteur. Elle réduit le risque pour le prêteur et facilite l'accès au crédit pour les bénéficiaires ;
- **Assurance** : outil de gestion des risques permettant de protéger les acteurs économiques (entreprises, investisseurs, États) contre des pertes financières imprévues liées à des événements spécifiques (risques climatiques, défaillance de paiement, catastrophes naturelles, fluctuations économiques, etc.) ;
- **Technologies** : tout matériel, technique, savoir-faire ou compétence permettant de réduire les émissions de GES et/ou de s'adapter aux effets des changements climatiques ;

- **Statut de l'activité** : planifiée, en cours ou achevée ;
- **NA** : Not Applicable (Non Applicable) ;
- **UA** : Information not Available at the time of reporting (information non disponible au moment de rapportage) ;
- **NR** : Not Reported (non rapporté, caractère volontaire de l'information).

4.2.2.2. Méthode utilisée pour communiquer l'appui nécessaire et reçu

La méthode utilisée pour communiquer l'appui nécessaire et reçu a consisté en des entretiens semi-structurés avec les représentants des secteurs cibles, les partenaires financiers et les experts nationaux pour recueillir les informations précises sur les fonds alloués, les technologies transférées et les initiatives de renforcement des capacités mises en place. En suivant un format conforme aux exigences de la transparence de la CCNUCC, les données ont été centralisées par secteur pour établir un état des lieux complet du soutien reçu et des besoins identifiés, en particulier en lien avec les Articles 9, 10, 11 et 13 de l'Accord de Paris sur le climat.

Les informations ont été collectées à travers entre autres :

- Les Ministères techniques sectoriels (Ministère de l'Economie et des Finances ; Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement ; Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ; etc.) ;
- L'AND pour les portefeuilles pays des projets et programmes financés par le FVC et le Fonds d'Adaptation (FA) ;
- Le bureau du Point Focal Opérationnel pour le portefeuille pays des projets et programmes financés par le FEM ;
- Le portefeuille pays des projets et programmes financés à travers FVC ;
- Le portefeuille pays des projets et programmes financés à travers le FEM ;
- Le portefeuille pays des projets et programmes financés à travers le FA ;
- Le portefeuille pays des projets et programmes financés à travers la Banque Mondiale (BM) ;
- Le portefeuille pays des projets et programmes financés à travers la BOAD ;
- Le portefeuille pays des projets et programmes financés à travers la Banque Africaine de Développement (BAD) et ;
- Le portefeuille des projets et programmes du PNUD, GIZ, PNUE, FAO, Enabel, etc.

Cependant, pour faciliter cette collecte, les directives contenues dans l'annexe III de la décision 5/CMA.3 ont été mises à profit. Ces directives concernent les informations incluses dans les Tableaux III. 6, III. 7, III. 8, III.9, III. 10, III.11, III.12 et III.13.

Les informations collectées ont été réunies dans un outil en format Excel intitulé « **CTF Tables_FTC Support Needed and Received** » développé par l'initiative CBIT-GSP climate Transparency. Cet outil a permis de centraliser les données et informations par secteur afin de faciliter le suivi des progrès réalisés dans chaque domaine (financier, technologique, ou renforcement des capacités).

Ensuite, une évaluation de l'efficacité des soutiens reçus a été faite en analysant les résultats obtenus dans le cadre des projets couvrant la période définie par le rapportage.

4.3. Informations sur l'appui financier dont le Niger a besoin au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris

Le Niger, en tant que Pays En Développement, vulnérable aux effets des changements climatiques, a des besoins importants en financement climatique conformément à l’Article 9 de l’Accord de Paris sur le climat. Ce dernier engage les Pays Développés à fournir un soutien financier aux Pays En Développement pour l’adaptation et l’atténuation. A cet effet les besoins du Niger sont exprimés à travers les cadres stratégiques et sectoriels à savoir : (i) le Plan National d’Adaptation (PNA) ; (ii) la CDN ; (iii) la Stratégie d’Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A) ; et (iv) le PNA ressources en eau.

Selon ces cadres, les besoins du Niger sont évalués à **20,988 milliards USD** pour la période 2021-2030, **dont 17,823 milliards USD** destinés à l’adaptation et **3,1651 milliards USD** à l’atténuation.

L’adaptation est une priorité majeure pour le pays, qui doit renforcer la sécurité alimentaire, la gestion durable des ressources en eau, la protection des infrastructures essentielles et la résilience des communautés locales. Les fonds nécessaires doivent permettre de soutenir des projets d’agriculture climato-intelligente, de gestion des bassins hydriques et d’infrastructures résistantes aux chocs climatiques, tout en améliorant la gouvernance et la coordination des politiques d’adaptation.

En matière d’atténuation, le Niger vise à réduire ses émissions de GES grâce à la promotion des énergies renouvelables, l’amélioration de l’efficacité énergétique, la modernisation du transport et la gestion durable des terres.

Aussi, l’un des défis majeurs du pays reste le renforcement des capacités institutionnelles et techniques pour accéder aux financements climatiques et assurer la transparence dans leur gestion. Il est essentiel de développer des outils de suivi et de rapportage (MNV), de former et recycler les acteurs nationaux aux méthodologies du GIEC pour les inventaires de GES et de structurer les demandes de financement auprès des partenaires internationaux. L'accès aux ressources du Fonds Vert pour le Climat (FVC), du Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM), du Fonds d’Adaptation (FA) et des banques multilatérales entre autres est crucial pour combler le déficit financier du pays.

En plus, avec l’intensification des sécheresses, les inondations et les dégradations environnementales, le pays a un besoin croissant en financements pour les pertes et dommages liés aux changements climatiques. La mise en place d'un mécanisme de compensation et de gestion des risques climatiques, basé sur des outils d'évaluation des pertes et un fonds de secours pour la reconstruction post-catastrophe, est une priorité. Le Niger doit également bénéficier des nouveaux financements liés au mécanisme de pertes et préjudices adopté lors des Conférences de Parties (CdP) notamment la 27^{ème} et la 28^{ème}, afin d'assurer la protection des populations vulnérables et le relèvement après les catastrophes.

4.4. Informations sur l'appui financier reçu par le Niger au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris sur le climat

De la Conférence de Rio sur l’Environnement et le Développement à nos jours, les mécanismes financiers ont facilité l’amélioration de la gouvernance climatique ainsi que la création et la

consolidation du cadre normatif et du dispositif institutionnel de mise en œuvre des conventions internationales auxquelles le Niger a souscrit.

En vertu du principe de responsabilités communes, mais différenciée, les Pays Développés Parties devraient apporter une aide financière aux Pays En Développement qui font face aux effets néfastes des changements climatiques. En effet, l’Article 9 de l’Accord de Paris sur le climat dispose que « *les Pays Développés Parties fournissent des ressources financières pour venir en aide aux Pays En Développement Parties aux fins tant de l’Atténuation que de l’Adaptation dans la continuité de leurs obligations au titre de la Convention* ».

C'est ainsi que le Niger a bénéficié au titre de l'Article 9 dudit Accord d'un financement de **1 520 368 304 021,08 FCFA (2 457 780 554 USD)** dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes nationaux auprès des diverses sources de financement climatique et autres mécanismes bilatéraux et multilatéraux, le montant spécifique dédié au climat s'élève à **963 290 823 552,82 FCFA (1 557 226 264 USD)** soit **63,36%** (CNEDD, 2024e).

Par ailleurs, pour les projets et programmes régionaux et internationaux auxquels le Niger participe, le montant total de leur financement s'élève à **1 266 396 584 676,61 FCFA (2 047 217 698 USD)**, le montant spécifique au climat est de **370 996 142 089,61 FCFA (599 740 932 USD)** soit **29,30%** (CNEDD, 2024e).

Ces ressources financières sont présentées dans les Tableaux 66 à 97 (Cf : Annexe 5 de la Décision 5/CMA.3).

Tableau 66 : Renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes agrosylvopastoraux par la conservation de la biodiversité et le développement des chaînes de valeur dans les communes d'intervention de la Grande Muraille Verte au Niger (SREPABIV)

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes agrosylvopastoraux par la conservation de la biodiversité et le développement des chaînes de valeur dans les communes d'intervention de la Grande Muraille Verte au Niger (SREPABIV)
Description du projet/ programme	<p>Depuis plusieurs décennies, les pays Africains de la zone sahélio-saharienne, dont le Niger, sont confrontés à un déficit pluviométrique persistant combiné aux effets néfastes des actions anthropiques. Cette situation a sérieusement affecté les grands équilibres écologiques de la zone, entraînant ainsi la dégradation des ressources naturelles, la baisse des productions agricoles, pastorales, forestières et halieutiques, toutes choses qui maintiennent les populations dans l'insécurité alimentaire et la pauvreté. L'Initiative Grande Muraille Verte est perçue au Niger comme une opportunité de mise en œuvre des Plans de Développement Communaux (PDC) avec une stratégie d'intervention axée sur l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en mettant un accent particulier sur la synergie des interventions et la complémentarité des actions en vue d'une utilisation rationnelle des ressources financières qui sont de plus en plus rares.</p> <p>Ce projet de la GMV vise à accélérer la mise en œuvre du</p>

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes agrosylvopastoraux par la conservation de la biodiversité et le développement des chaînes de valeur dans les communes d'intervention de la Grande Muraille Verte au Niger (SREPABIV)	
	plan d'investissement global d'Agence panafricaine pour la GMV et les stratégies nationales des pays.	
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)	Multilatéral	
Entité bénéficiaire	Ministère en charge de l'Environnement à travers la GMV	
Entité de la mise en œuvre	PNUE	
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	6 320 783 594
	USD	10 217 984
Période de mise en œuvre	UA	
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)	Subvention	
Montant (USD)	Engagé	10 217 984
	Reçu	UA
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale	Transversal	
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)	Foresterie	
Sous-secteur	Biodiversité et Dégradation des terres	
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)	1	
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)	1	
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé	Planifié	
Utilisation, impact et résultats.	UA	
Informations complémentaires	La note concept a été approuvée le 20 juin 2024	

Source : FEM, 2024

Tableau 67 : Projet : Gestion intégrée de la doumeraie du bassin versant de Goulbi N'kaba et des écosystèmes adjacents (Région de Maradi)

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Gestion intégrée de la doumeraie du bassin versant de Goulbi N'kaba et des écosystèmes adjacents (Région de Maradi)
Description du projet/ programme	La vallée du Goulbi N'kaba, est caractérisée par un fort taux d'accroissement de la population qui dépend essentiellement de l'exploitation des ressources naturelles à travers notamment les activités agricoles ce qui entraîne une pression anthropique sur les sols et les ressources naturelles et une dynamique d'occupation des sols. La végétation du Goulbi N'Kaba est constituée de steppe arbustive et arborée à trois strates, arborée, arbustive et herbeuse. <i>Hyphaene thebaica</i> est l'espèce caractéristique de la vallée de Goulbi N'Kaba, celle qui lui a donné son nom, mais, des nombreuses espèces d'arbres sont associées au doum. Ce projet est initié pour répondre aux programmes d'impact sur la

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre		Gestion intégrée de la doumeraie du bassin versant de Goulbi N'kaba et des écosystèmes adjacents (Région de Maradi)
		restauration des écosystèmes consistant entre autres à s'attaquer aux facteurs de dégradation de l'environnement, à restaurer les écosystèmes dégradés et leurs fonctions de renforcement de la biodiversité, de la séquestration du carbone et de la résilience des moyens d'existences des populations, de promouvoir la sécurité alimentaire et les questions sociaux économiques.
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)		Multilatéral
Entité bénéficiaire		Ministère en charge de l'Environnement
Entité de la mise en œuvre		FAO
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	5 525 541 417
	USD	8 932 420
Période de mise en œuvre		UA
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)		Subvention
Montant (USD)	Engagé	8 932 420
	Reçu	UA
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale		Transversal
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)		Foresterie
Sous-secteur		Dégradation des Terres, Biodiversité, Sécurité Alimentaire
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)		1
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)		1
Statut de l'activité : planifié, en cours, achevé		Planifié
Utilisation, impact et résultats.		UA
Informations complémentaires		La note concept a été approuvée le 09 février 2024

Source : FEM, 2024

Tableau 68 : Projet/Programme : Renforcer la résilience des petits agriculteurs grâce aux techniques d'Agriculture Intelligente Face au Climat (PRP-AIC) dans la région de Tahoua

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Renforcer la résilience des petits agriculteurs grâce aux techniques d'Agriculture Intelligente Face au Climat (PRP-AIC) dans la région de Tahoua
Description du projet/ programme	Les conditions météorologiques extrêmes et les régimes de précipitations variables, tous deux associés aux changements climatiques, posent d'importants défis à l'agriculture au Niger. Ces changements peuvent avoir des répercussions profondes

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Renforcer la résilience des petits agriculteurs grâce aux techniques d'Agriculture Intelligente Face au Climat (PRP-AIC) dans la région de Tahoua	
		sur la productivité agricole et les rendements des cultures. De plus, la mauvaise qualité des infrastructures et des équipements agricoles, l'accès restreint aux marchés agricoles, les taux élevés d'analphabétisme et la pauvreté font que l'environnement agricole a une faible capacité d'adaptation à la fréquence croissante des événements climatiques extrêmes. Ces dernières années, l'agriculture intelligente face au climat (AIC) a été considérée comme une opportunité unique pour atteindre simultanément les objectifs de sécurité alimentaire, d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ses effets. Le projet vise à réduire l'insécurité alimentaire des petits agriculteurs de Tahoua en renforçant leur résilience au changement climatique grâce à la restauration des écosystèmes et à AIC et en soutenant le développement du secteur privé.
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)	Multilatéral	
Entité bénéficiaire	Secrétariat Exécutif du CNEDD	
Entité de la mise en œuvre	PNUD	
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	5 525 541 417
	USD	8 932 420
Période de mise en œuvre	2024-2029	
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)	Subvention	
Montant (USD)	Engagé	8 932 420
	Reçu	UA
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale	Adaptation	
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)	Agriculture et Foresterie	
Sous-secteur	Dégradation des Terres, Sécurité Alimentaire, Ressources en Eau, Energie Solaire	
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)	1	
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)	1	
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé	En cours	
Utilisation, impact et résultats.	Le projet proposé devrait accroître la résilience et réduire la vulnérabilité de 7000 ménages agricoles (environ 49 000 bénéficiaires directs) et bénéficie indirectement à 200 000 personnes grâce à l'amélioration de la qualité et de la quantité de l'eau obtenue par la restauration de l'écosystème et à l'environnement propice au développement du secteur privé.	
Informations complémentaires	On s'attend à ce qu'au moins 60 % de ces bénéficiaires soient des femmes, la priorité étant donnée aux jeunes et aux personnes vulnérables.	

Source : FEM, 2024

Tableau 69 : Projet national pour l'enfance au Niger dans le cadre du Programme de mini-réseaux du FEM en Afrique

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Projet national pour l'enfance au Niger dans le cadre du Programme de mini-réseaux du FEM en Afrique	
Description du projet/ programme		Le Niger dispose d'un potentiel considérable d'énergies renouvelables inexploitées, et le gouvernement souhaite augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix électrique de 30% à l'horizon 2030. A cet effet, l'objectif du projet est de soutenir l'accès à l'énergie propre en augmentant la viabilité financière et en encourageant les investissements commerciaux à grande échelle dans les mini-réseaux d'énergie renouvelable au Niger, en mettant l'accent sur les leviers de réduction des coûts et les modèles commerciaux innovants.
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)		Multilatéral
Entité bénéficiaire		Agence Nigérienne de Promotion de l'Electrification Rurale (ANPER)
Entité de la mise en œuvre		Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	990 601 585
	USD	1 601 376
Période de mise en œuvre		2023-2027
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)		Subvention
Montant (USD)	Engagé	1 601 376
	Reçu	UA
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale		Atténuation
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)		Energie
Sous-secteur		Energie renouvelable
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)		1
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)		1
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé		En cours
Utilisation, impact et résultats.		<ul style="list-style-type: none"> - 17015 tonnes CO2éq seront évitées par la mise en œuvre des activités ; - Les activités bénéficieront à 8398 personnes dont 51% seront des femmes.
Informations complémentaires		UA

Source : FEM, 2024

Tableau 70 : Projet Promouvoir la production agricole durable et la conservation des espèces clés de la biodiversité par la restauration des terres et l'utilisation efficace des écosystèmes dans la région de Dallol Bosso et ses environs (PROSAP/COKEBIOS)

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Promouvoir la production agricole durable et la conservation des espèces clés de la biodiversité par la restauration des terres et l'utilisation efficace des écosystèmes dans la région de Dallol Bosso et ses environs (PROSAP/COKEBIOS)				
Description du projet/ programme	Le Gouvernement de la République du Niger a sollicité et obtenu du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à travers le Programme des Nations-Unis pour l'Environnement (PNUE), le financement du PROSAP en vue de lutter contre la dégradation des terres, de préserver la diversité biologique et promouvoir la gestion communautaire des ressources naturelles dans le Dallol Bosso et les zones connexes. Ce projet a pour objectif de renforcer les capacités et les actions nationales, régionales et locales pour mettre en œuvre une approche de gestion intégrée des écosystèmes dans le paysage du Dallol Bosso à travers ses quatre (4) composantes dont celle relative au renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre de la Neutralité en matière des Dégradations des Terres (NDT).				
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)	Multilatéral				
Entité bénéficiaire	Ministère en charge de l'Environnement et Ministère en charge de l'Agriculture				
Entité de la mise en œuvre	FIDA et PNUE				
Montant spécifique au climat	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Monnaie locale</td> <td style="padding: 2px;">3 276 573 647,95</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">USD</td> <td style="padding: 2px;">5 296 808</td> </tr> </table>	Monnaie locale	3 276 573 647,95	USD	5 296 808
Monnaie locale	3 276 573 647,95				
USD	5 296 808				
Période de mise en œuvre	2022-2026				
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)	Subvention				
Montant (USD)	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Engagé</td> <td style="padding: 2px;">5 296 808</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Reçu</td> <td style="padding: 2px;">1 389 632,13</td> </tr> </table>	Engagé	5 296 808	Reçu	1 389 632,13
Engagé	5 296 808				
Reçu	1 389 632,13				
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale	Adaptation				
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)	Agriculture, Foresterie				
Sous-secteur	Biodiversité et Dégradation des terres				
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)	1				
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)	1				
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé	En cours				
Utilisation, impact et résultats.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une (1) nouvelle Aire Protégée (AP) : la Reserve Naturelle Nationale de Girafe (RNNG) couvrant 1 560 549 ha de terres créée ; ✓ 307 354 ha de terres restaurées ; ✓ 75 000 personnes (50% de femmes) riveraines de l'AP bénéficient d'activités génératrices des revenus 				
Informations complémentaires	Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale				

Source : FEM, 2024

Tableau 71 : Projet de Renforcement de la Résilience de l'Agriculture face au Changement

Climatique pour soutenir la sécurité alimentaire au Niger, grâce à des techniques d'irrigation modernes (PRACC)

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Projet de Renforcement de la Résilience de l'Agriculture face au Changement Climatique pour soutenir la sécurité alimentaire au Niger, grâce à des techniques d'irrigation modernes (PRACC)	
Description du projet/ programme	<p>L'agriculture nigérienne est traditionnellement caractérisée par une productivité relativement faible liée à la pauvreté des sols, aux pratiques peu modernes de mobilisation et de valorisation des ressources en eau, des contraintes d'accès aux intrants (semences, fertilisants), des difficultés liées à la maîtrise de l'eau, l'organisation insuffisante des filières, des besoins en encadrement technique partiellement satisfaits, l'insuffisance des infrastructures agricoles et au faible niveau de développement et financement des chaînes de valeur agricole. A ces contraintes, s'ajoutent celles relatives à la variabilité et aux changements climatiques.</p> <p>Ce projet est initié pour apporter une solution durable au problème de la faible production agricole et de l'insécurité alimentaire. Il s'agit d'un projet pilote visant à renforcer la résilience des populations et à prévenir ce que l'on appelle la « mal adaptation ». Il cible le problème des dépenses liées à la collecte de l'eau ainsi que la gestion des ressources en eau. Il a pour objectif de renforcer la résilience de l'agriculture face au changement climatique pour soutenir la sécurité alimentaire au Niger, à travers la promotion de techniques d'irrigation modernes.</p>	
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)	Multilatéral	
Entité bénéficiaire	Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Elevage	
Entité de la mise en œuvre	Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)	
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	6 130 885 134,00
	USD	9 911 000
Période de mise en œuvre	2020-2025	
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)	Subvention	
Montant (USD)	Engagé	23 555 029,6
	Reçu	5 779 000
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale	Adaptation	
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)	Agriculture	
Sous-secteur	Sécurité alimentaire et ressources en eau	
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)	1	
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)	1	
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé	En cours	
Utilisation, impact et résultats.	200 groupes de producteurs touchés (51% de femmes) ; 1 000 ha de sites irrigués, aménagés à l'aide de goutte-à-goutte ; 4 000 ménages diversifient leurs sources de revenus pour faire face aux incertitudes liées au changement climatique.	
Informations complémentaires	40 à 50 % des bénéficiaires sont des jeunes (hommes et femmes)	

Source : FA, 2024

Tableau 72 : Projet d'Aménagement hydroagricole avec des pratiques agricoles intelligentes et résilientes au changement climatique (PAHA-AIC), en République du Niger

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Aménagement hydroagricole avec des pratiques agricoles intelligentes et résilientes au changement climatique (PAHA-AIC), en République du Niger				
Description du projet/ programme	Le changement climatique impacte négativement l'agriculture qui est la principale source de revenus et de subsistance du Niger. Les précipitations irrégulières, le raccourcissement de la saison des pluies, les poches de sécheresses, les inondations entraînent des dommages économiques et parfois des pertes en vies humaines. Le projet appuiera les efforts d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques des producteurs et agropasteurs dans les cinq régions (Tahoua, Agadez, Zinder, Maradi et Diffa) les plus vulnérables au changement climatique au Niger. L'objectif est de promouvoir un changement de paradigme vers une production agricole résiliente au changement climatique grâce à des mesures transversales telles que l'amélioration des systèmes d'irrigation et l'accès au financement, le renforcement des capacités des groupes d'agriculteurs, des coopératives et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé, en matière d'agriculture intelligente face au climat.				
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)	Multilatéral				
Entité bénéficiaire	Ministère en charge de l'Agriculture				
Entité de la mise en œuvre	Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)				
Montant spécifique au climat	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Monnaie locale</td><td style="text-align: right; padding: 2px;">19 770 586 527,47</td></tr> <tr> <td style="padding: 2px;">USD</td><td style="text-align: right; padding: 2px;">31 960 521</td></tr> </table>	Monnaie locale	19 770 586 527,47	USD	31 960 521
Monnaie locale	19 770 586 527,47				
USD	31 960 521				
Période de mise en œuvre	2022-2027				
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)	Subvention et prêt				
Montant (USD)	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Engagé</td><td style="text-align: right; padding: 2px;">49 900 000</td></tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Reçu</td><td style="text-align: right; padding: 2px;">14 563 892</td></tr> </table>	Engagé	49 900 000	Reçu	14 563 892
Engagé	49 900 000				
Reçu	14 563 892				
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale	Transversal				
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)	Energie et Agriculture				
Sous-secteur	Energie renouvelable et sécurité alimentaire				
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)	1				
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)	1				
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé	En cours				
Utilisation, impact et résultats.	Ce projet bénéficiera à un nombre estimé de 121 615 personnes directement et à un million de personnes indirectement. 1000 hectares de nouvelles terres de cultures seront aménagés et 749 hectares de terres cultivables existantes seront réhabilités. L'impact du projet en termes de sécurité alimentaire comprendra la mise à disposition d'au moins 6,6 tonnes d'équivalent céréales chaque année. En termes de potentiel d'atténuation, le projet réduira les émissions de gaz à effet de serre de 11 176,3 tCO ₂ eq par an ou de 227 551 tCO ₂ e pendant 25 ans, en développant la technologie solaire au lieu des énergies fossiles.				
Informations complémentaires	UA				

Source : BOAD, 2024

Tableau 73 : Financement vert inclusif pour une agriculture paysanne résiliente au changement climatique et à faibles émissions

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Financement vert inclusif pour une agriculture paysanne résiliente au changement climatique et à faibles émissions		
Description du projet/ programme		Les prévisions actuelles montrent que la production agricole au Niger devrait chuter de 20 %, menaçant les moyens de subsistance de 85 % des Nigériens dont l'emploi dépend de l'agriculture. Les investissements dans une agriculture résiliente au changement climatique et à faibles émissions sont perçus comme un risque élevé, en particulier par le secteur financier local. Le projet « Financement vert inclusif pour une agriculture paysanne résiliente au changement climatique et à faibles émissions » a pour objectif d'améliorer l'accès au crédit pour les petits exploitants agricoles au Niger afin de mettre en œuvre une agriculture résiliente au changement climatique et à faibles émissions. Il encourage la participation du secteur privé en s'engageant avec les banques commerciales et les institutions de microfinance. Il fournira un soutien financier tant désiré aux petits exploitants agricoles en améliorant l'accès au crédit parallèlement à l'assistance technique et au renforcement des capacités.	
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)	Multilatéral		
Entité bénéficiaire	Banque Agricole du Niger (BAGRI)		
Entité de la mise en œuvre	Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA)		
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	5 575 873 318,29	
	USD	9 013 785	
Période de mise en œuvre	2020-2025		
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)	Subvention et prêt		
Montant (USD)	Engagé	12 168 610	
	Reçu	3 004 595	
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale	Transversal		
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)	Energie, Agriculture, Foresterie et santé		
Sous-secteur	Energie renouvelable, sécurité Alimentaire		
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)	1		
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)	1		
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé	En cours		
Utilisation, impact et résultats.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 25 000 personnes bénéficieront directement et 150 000 personnes indirectement dont 50% de femmes ; ✓ 39 92 7tCO2eq de CO2 seront évités ; ✓ 21 252 ha de terres dégradées seront restaurés et gérés durablement avec des écosystèmes améliorés. 		
Informations complémentaires	Pour un montant total de 12,2 millions de dollars US, le programme est financé à hauteur de 74,1% par le Fonds Vert pour le Climat.		

Source : FVC, 2024

Tableau 74 : Projet d'Appui au Développement des Cultures Irriguées et à l'Intensification de la Production Animale (PACIPA) : Première phase

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Appui au Développement des Cultures Irriguées et à l'Intensification de la Production Animale (PACIPA) : Première phase		
Description du projet/ programme		Le Gouvernement du Niger, à travers le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, en partenariat avec la Banque mondiale, a formulé un programme dénommé Projet d'Appui au Développement des Cultures Irriguées et à l'Intensification de la Production Animale (PACIPA). Ce projet permettra de renforcer la résilience, d'accroître la productivité et la compétitivité du secteur agricole à travers six chaînes de valeurs (Oignons, Riz, Niébé, Lait, Viande et Volaille). Le PACIPA couvre six régions qui sont : Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéri et Zinder. Il s'exécutera sur une période de cinq (5) ans (2024-2029) pour un coût global de 350 millions de dollars US. Le projet sera mis en œuvre par une Unité de Gestion de Projet (UGP) qui en assure également la coordination des six antennes régionales. L'objectif est d'accroître la productivité, la commercialisation et la résilience climatique du secteur agroalimentaire dans les zones du projet.	
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)		Multilatéral	
Entité bénéficiaire		Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Elevage	
Entité de la mise en œuvre		Banque Mondiale	
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	UA	
	USD	UA	
Période de mise en œuvre		2024-2029	
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)		Prêt	
Montant (USD)	Engagé	350 000 000	
	Reçu	UA	
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale		Transversal	
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)		Agriculture et Elevage	
Sous-secteur		Sécurité alimentaire et ressources en eau	
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)		1	
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)		1	
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé		En cours	
Utilisation, impact et résultats.		Le projet devrait toucher 600 000 agriculteurs disposant d'actifs et de services agricoles. Plus de 200 organisations paysannes devraient bénéficier des interventions du PACIPA.	
Informations complémentaires		Le projet sera financé par un financement de projets d'investissement (GIP) d'un montant total de 393 millions de dollars, dont 350 millions de dollars de contribution de l'IDA. Le solde (43 millions de dollars) représente la contribution des agriculteurs bénéficiaires et de l'agro-industrie privée à leurs sous-projets (37,5 millions de dollars), ainsi que la contribution du gouvernement (2,5 millions de dollars).	

Source : ME/F, 2024e

Tableau 75: Améliorer l'accès des femmes et des filles à des services de santé et de nutrition améliorés dans les zones prioritaires - LAFIA-IYALI

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Améliorer l'accès des femmes et des filles à des services de santé et de nutrition améliorés dans les zones prioritaires – LAFIA-IYALI	
Description du projet/ programme		Au Niger, le secteur de la santé est confronté à plusieurs défis notamment : l'amélioration de l'offre des services et soins de santé ; l'amélioration de la gouvernance du secteur de santé ; la réduction des inégalités d'accès aux services et soins de santé ; l'amélioration de l'accès aux services de santé génésique. Ce projet est initié pour améliorer la couverture et la qualité des services, ainsi que la continuité des services de Santé Reproductive, Maternelle, Néonatale, de l'Enfant et de l'Adolescent, et de Nutrition SRMNEA-N pour lutter contre la mortalité des enfants de moins de cinq ans ainsi que la mortalité maternelle et la santé sexuelle et reproductive. Il a pour objectif d'accroître l'utilisation d'un ensemble de services de santé et de nutrition reproductive, maternelles, néonatales, infantiles et adolescentes de qualité (MRNCAH-N) et d'améliorer les comportements clés dans les zones ciblées.
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)		Multilatéral
Entité bénéficiaire		Ministère en charge de la santé
Entité de la mise en œuvre		Banque Mondiale
Montant spécifique au climat)	Monnaie locale	13 145 122 500,00
	USD	21 250 000
Période de mise en œuvre		2022-2026
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)		Prêt et Subvention
Montant (USD)	Engagé	125 000 000
	Reçu	24 294 402
Type de soutien: adaptation, atténuation, transversale		Adaptation
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)		Santé
Sous-secteur		Santé et Nutrition
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)		1
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)		1
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé		En cours
Utilisation, impact et résultats.		<ul style="list-style-type: none"> - 6 418 251 personnes reçoivent des services essentiels de santé, de nutrition et de population (PNH) ; - 2 310 261 d'enfants vaccinés ; - 821 360 d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié.
Informations complémentaires		UA

Source : Banque Mondiale, 2024

Tableau 76 : Projet de Gestion Intégrée des Paysages (PGIP)

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Projet de Gestion Intégrée des Paysages (PGIP)	
Description du projet/ programme	<p>Le Niger étant un pays sahélien, il est confronté à un certain nombre de défis qui se renforcent mutuellement et qui agravent la sécurité de l'eau. Parmi ces défis figurent la forte variabilité climatique, la dégradation des ressources naturelles, la fragilité et la croissance démographique rapide. La mauvaise gestion et le développement des ressources en eau à usages multiples dans le pays ont exacerbé la précarité de la population, ce qui a entraîné de mauvais résultats sur le plan économique et sur celui du capital humain. Parallèlement, une combinaison de facteurs entraîne des risques élevés de conflit et de fragilité ; il s'agit notamment de l'insécurité régionale, de la privation de droits pour les jeunes, des griefs concernant l'allocation des ressources gouvernementales et de la concurrence pour des ressources naturelles rares. Tous ces facteurs sont étroitement liés à l'insécurité hydrique en raison du rôle vital joué par l'eau dans tous les aspects de la vie et du développement au Niger.</p> <p>L'objectif de développement du projet de gestion intégrée du paysage est d'accroître l'adoption de pratiques de restauration du paysage intelligentes face au climat et d'améliorer l'accès aux opportunités de revenus dans les communes ciblées du Niger. Ce projet sera mis en œuvre dans 82 communes ciblées dans les 6 régions du Niger à savoir Diffa, Maradi, Tahoua, Tillabéri, Dosso et Zinder.</p>	
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (PRECISER)	Multilatéral	
Entité bénéficiaire	Ministère en charge de l'Environnement	
Entité de la mise en œuvre	Banque Mondiale	
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	75 159 171 000,00
	USD	121 500 000,00
Période de mise en œuvre	2023-2028	
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (PRECISER)	Prêt	
Montant (USD)	Engagé	150 000 000,00
	Reçu	21 646 534
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale	Transversal	
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (PRECISER)	Foresterie	
Sous-secteur	Restauration des terres, Biodiversité, sécurité alimentaire	
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (INSÉREZ 1 POUR OUI, 0 POUR NON)	1	
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (INSÉRER 1 POUR OUI, 0 POUR NON)	1	
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé	En cours	
Utilisation, impact et résultats.	8000 ménages bénéficiaires, soit 5,7 millions de personnes dont 50% de femmes ; 950 000 tonnes d'émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) évitées ; 600 organisations des producteurs auront un meilleur accès à des possibilités de revenus.	
Informations complémentaires	UA	

Source : Banque Mondiale, 2024

Tableau 77 : Projet de Renforcement des Capacités de la Résilience des Communautés Rurales à l'insécurité Alimentaire au Niger - PRECIS

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Renforcement des Capacités de la Résilience des Communautés Rurales à l'insécurité Alimentaire au Niger - PRECIS	
Description du projet/ programme	<p>Le changement climatique impacte négativement l'agriculture qui est la principale source de revenus et de subsistance du Niger. Les prévisions actuelles montrent que la production agricole au Niger devrait chuter de 20 pour cent, menaçant les moyens de subsistance de 85 pour cent des Nigériens dont l'emploi dépend de l'agriculture.</p> <p>Le Programme de renforcement de la résilience des communautés rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger (PRECIS) couvre 186 communes réparties dans les régions de Dosso, Tahoua, Maradi, et Zinder. Cette zone d'intervention compte environ 12,5 millions d'habitants, soit 57,3 % de la population nationale. Le PRECIS s'inscrit dans la logique de la mise à l'échelle de l'approche Pôle de Développement Economique (PDE) déjà déployé par le portefeuille du FIDA au Niger. Il a pour objectif d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux et de renforcer leur résilience face aux chocs climatiques et environnementaux. Il appuiera les petits producteurs pour lever les contraintes de production et de commercialisation, dans les filières céréalières, maraîchères, avicoles et du petit élevage, à travers deux composantes techniques qui auront notamment pour effets: (i) la diversification des productions, l'augmentation des rendements et des capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques, avec également une amélioration de la sécurité nutritionnelle des producteurs ruraux (femmes et jeunes inclus); et (ii) une valorisation des surplus de production agro-sylvo-pastorale par une commercialisation accrue sur des marchés de demi-gros et la promotion de l'entreprenariat agricole avec une intégration durable dans l'économie locale, régionale et nationale</p>	
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)	Multilatéral	
Entité bénéficiaire	Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Elevage	
Entité de la mise en œuvre	FIDA et BAD	
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	20 081 378 775
	USD	34 924 137,00
Période de mise en œuvre	2020-2025	
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)	Subvention et prêt	
Montant (USD)	Engagé	195 863 000,00
	Reçu	UA
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale	Transversal	
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)	Agriculture	
Sous-secteur	Sécurité alimentaire, entreprenariat des jeunes	
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)	1	

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Renforcement des Capacités de la Résilience des Communautés Rurales à l'insécurité Alimentaire au Niger - PRECIS
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)	1
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé	En cours
Utilisation, impact et résultats	<ul style="list-style-type: none"> - 209 722 ménages dont les revenues seront accrues ; - 30 040 jeune entreprises rurales créées ; - 35 000 ménages appuyés en éducation nutritionnelles - 45 060 emplois créés ou consolidés ; - 660 centres d'alphabétisation misent en place ; - 9 marchés de démi-glos construits ; - 18 centres de collectes construits ; - 10 maisons de paysans opérationnels ; - 348 km de piste reliant les bassins de production aux marchés réalisés.
Informations complémentaires	Seulement 8,5% de l'engagement financier de la BAD a été encaissé

Source : BOAD, 2024

Tableau 78 : Programme de développement intégré et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger (PIDACC/NB)

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Programme de développement intégré et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger (PIDACC/BN)	
Description du projet/ programme	Le bassin du Niger au Sahel est l'une des régions les plus vulnérables d'Afrique au changement climatique. Au cours des six dernières décennies, les précipitations annuelles totales ont diminué de 20 à 40%. Les sécheresses récurrentes ont entraîné une fragilité croissante des écosystèmes et une réduction de la résilience sociale qui affecte de manière disproportionnée les femmes, les enfants et les personnes handicapées dans le bassin. Ce programme s'attaquera à ces facteurs en mettant en œuvre une série d'actions intégrées et globales qui réduisent l'envasement du fleuve Niger, améliorent la gestion des ressources naturelles et renforcent la capacité de la population à s'adapter au changement climatique. Il comprend également certaines activités d'atténuation, notamment par le biais de la foresterie et de l'utilisation des terres.	
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)	Multilatéral	
Entité bénéficiaire	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement	
Entité de la mise en œuvre	BAD	
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	4 065 000 000
	USD	6 571 354
Période de mise en œuvre	2022-2028	
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)	Subvention et prêt	
Montant (USD)	Engagé	21 317 698
	Reçu	4 263 540
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale	Transversal	
Secteur : Energie, Transport, Industrie,	Eau, Agriculture, Environnement	

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Programme de développement intégré et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger (PIDACC/BN)
Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)	
Sous-secteur	Restauration des terres, Biodiversité, ressources en eau, ressources halieutiques, élevage
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)	1
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)	1
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé	En cours
Utilisation, impact et résultats.	<ul style="list-style-type: none"> - Fixation de 1 840 ha de dunes ; - Réalisation de 3 665 ha de CES/DRS ; - Traitement mécanique de 6 785 m de ravins ; - Réalisation de 260 ha de jachères améliorées et agroforesterie ; - Amélioration de 1 600 ha de la forêt classée de Guesselbodi ; - création de 10 stations hydrométriques.
Informations complémentaires	C'est un programme régional dont les pays bénéficiaires sont : le Benin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Tchad. Le montant global est de 209 milliards de FCFA.

Source : FVC, 2024

Tableau 79 : Facilité de financement climat de la BOAD dans l'énergie solaire pour les PMA francophones d'Afrique de l'Ouest

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Facilité de financement climat de la BOAD dans l'énergie solaire pour les PMA francophones d'Afrique de l'Ouest
Description du projet/ programme	Le programme couvre six pays à savoir : le Niger, la Guinée-Bissau, le Burkina Faso, le Mali, le Togo et le Benin. Pays les moins avancés d'Afrique de l'Ouest, ils sont confrontés à des défis interdépendants de l'accès à l'énergie, de sécurité énergétique et du coût élevé de l'électricité. Ceci s'explique par le manque de disponibilité des fonds publics à investir dans les infrastructures énergétiques pour répondre à la demande croissante en électricité, l'incapacité d'attirer des capitaux privés pour la production d'énergie en quantité, et les dysfonctionnements dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Aussi, sur la base des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et des plans énergétiques nationaux, ces pays prévoient d'atteindre 1 192 MW de capacité solaire installée d'ici 2030. Cependant, une mobilisation importante du secteur privé à grande échelle serait nécessaire pour combler ce fossé. Le programme aidera les pays sélectionnés à atteindre les objectifs de leur CDN et à surmonter les obstacles aux investissements solaires. Il fournira également des subventions pour renforcer la capacité des promoteurs de projets locaux à structurer les investissements, notamment en termes de préparation et de gestion des projets.
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)	Multilatéral
Entité bénéficiaire	Ministère en charge de l'Energie
Entité de la mise en œuvre	Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre		Facilité de financement climat de la BOAD dans l'énergie solaire pour les PMA francophones d'Afrique de l'Ouest
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	41 833 656 438
	USD	67 627 000
Période de mise en œuvre		2022-2027
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)		Subvention et prêt
Montant (USD)	Engagé	133 600 000
	Reçu	2 217 295
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale		Atténuation
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)		Energie
Sous-secteur		Energie renouvelable
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)		1
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)		1
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé		En cours
Utilisation, impact et résultats.		Le programme ambitionne d'installer 1 192 MW de capacité solaire installée d'ici 2030.
Informations complémentaires		Le montant dédié au climat et le montant reçu sont les montant affectés pour les 6 pays

Source : FVC, 2024

Tableau 80 : Programme de gestion intégrée des risques climatiques en Afrique : Renforcer la résilience des petits exploitants agricoles aux impacts du changement climatique dans 7 pays sahéliens de la Grande Muraille Verte (GMV)

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Programme de gestion intégrée des risques climatiques en Afrique : Renforcer la résilience des petits exploitants agricoles aux impacts du changement climatique dans 7 pays sahéliens de la Grande Muraille Verte (GMV)	
Description du projet/ programme	Le programme renforcera et intensifiera la résilience et les capacités d'adaptation des petits exploitants agricoles et des communautés rurales de sept Pays les Moins Avancés (PMA) de cette région. Il assurera le renforcement des capacités et le développement institutionnel de la gestion intégrée des risques climatiques. Il s'agit notamment de réduire les obstacles à l'accès à l'assurance agricole pour les gouvernements et les petits exploitants agricoles afin d'améliorer le renforcement de la résilience, et de renforcer les services d'information météorologique sur le climat.	
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)	Multilatéral	
Entité bénéficiaire	Ministères en charge des Finances, de l'Agriculture et de l'Elevage	
Entité de la mise en œuvre	Fonds International pour le Développement de l'Agriculture (FIDA)	
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	51 250 451 040,60
	USD	82 849 900

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre		Programme de gestion intégrée des risques climatiques en Afrique : Renforcer la résilience des petits exploitants agricoles aux impacts du changement climatique dans 7 pays sahariens de la Grande Muraille Verte (GMV)
Période de mise en œuvre		2023-2029
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)		Subvention
Montant (USD)	Engagé	143 300 000
	Reçu	11 153 467
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale		Transversal
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)		Energie, Agriculture, Foresterie et Santé
Sous-secteur		Service et ménages, ressources en eau, biodiversité
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)		1
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)		1
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé		En cours
Utilisation, impact et résultats.		- Plus 70 000 ha de forêts et de terres pastorales dégradées restaurées ; - Promouvoir l'AIC sur 200 000 ha de terres.
Informations complémentaires		C'est un programme régional dont les pays bénéficiaires sont le Burkina Faso, la Gambie, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad. Les montants concernent les pays bénéficiaires.

Source : FVC, 2024

Tableau 81: Initiative de financement vert inclusif (IGREENFIN I) : Verdir les banques agricoles et le secteur financier pour favoriser une agriculture paysanne résiliente au changement climatique et à faibles émissions dans les pays de la Grande Muraille Verte (GMV) - Phase I

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Initiative de financement vert inclusif (IGREENFIN I) : Verdir les banques agricoles et le secteur financier pour favoriser une agriculture paysanne résiliente au changement climatique et à faibles émissions dans les pays de la Grande Muraille Verte (GMV) - Phase I
Description du projet/ programme	Les pays couverts par l'initiative de la Grande Muraille Verte visant à inverser la dégradation des terres en Afrique sont parmi les plus vulnérables au climat. Le programme couvre 11 pays (le Niger, le Burkina Faso, le Djibouti, le Tchad, l'Ethiopie, le Mali, la Mauritanie, le Nigeria, le Soudan, le Sénégal et l'Érythrée) de la Grande Muraille Verte, en plus de la Côte d'Ivoire et du Ghana. Ce programme transversal améliorera l'accès au crédit et l'assistance technique pour les agriculteurs locaux, les organisations d'agriculteurs, les coopératives, les micros et petites entreprises. Cela les aidera à mettre en œuvre une agriculture et une agroforesterie résilientes au climat et à faibles émissions.
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)	Multilatéral
Entité bénéficiaire	Banque Agricole du Niger (BAGRI)
Entité de la mise en œuvre	Fonds International de Développement Agricole (FIDA)

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre		Initiative de financement vert inclusif (IGREENFIN I) : Verdir les banques agricoles et le secteur financier pour favoriser une agriculture paysanne résiliente au changement climatique et à faibles émissions dans les pays de la Grande Muraille Verte (GMV) - Phase I
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	68 494 813 493,37
	USD	110 726 605
Période de mise en œuvre		2024-2030
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)		Subvention et prêt
Montant (USD)	Engagé	194 400 000
	Reçu	4 486 196
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale		Transversal
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)		Energie, Agriculture, Foresterie et santé
Sous-secteur		Energie renouvelable, sécurité alimentaire et nutritionnelle, ressources en eau, biodiversité
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)		1
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)		1
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé		En cours
Utilisation, impact et résultats.		- 5,6 millions tCO2eq d'émissions évitées ; - 2,9 millions de bénéficiaires.
Informations complémentaires		Le programme couvre 11 pays (le Niger, le Burkina Faso, le Djibouti, le Tchad, l'Ethiopie, le Mali, la Mauritanie, le Nigeria, le Soudan, le Sénégal et l'Érythrée) de la Grande Muraille Verte, en plus de la Côte d'Ivoire et du Ghana. Les montants sont destinés à tous les 11 pays. La part du Niger s'élève à 8 500 000 Euros.

Source : FVC, 2024

Tableau 82 : Desert to Power G5 Sahel Facility

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Desert to Power G5 Sahel Facility	
Description du projet/ programme	Les pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) se caractérisent par une grande vulnérabilité au changement climatique et un faible taux d'accès à l'électricité. Bien que ces pays disposent d'un potentiel de production d'énergie solaire le plus élevé au monde, ils n'arrivent pas à le valoriser en raison d'un faible niveau d'investissements publics et privés dans le secteur de l'énergie. La facilité « Desert to Power G5 Sahel » vise à exploiter l'immense potentiel d'énergie solaire de la région du Sahel et à fournir une électricité propre à moindre coût, fiable et à faibles émissions.	
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)	Multilatéral	
Entité bénéficiaire	Ministère de l'Economie et des Finances	
Entité de la mise en œuvre	Banque Africaine de Développement (BAD)	
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	92 789 100 000,00
	USD	150 000 000,00

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre		Desert to Power G5 Sahel Facility
Période de mise en œuvre		2022-2029
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)		Subvention, prêt et garantie
Montant (USD)	Engagé	966 700 000
	Reçu	451 428
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale		Atténuation
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)		Energie
Sous-secteur		Energie renouvelable et Accès à l'énergie
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)		1
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)		1
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé		En cours
Utilisation, impact et résultats.		<ul style="list-style-type: none"> - 14,4 millions Tonnes d'émissions évitées ; - 3,5 millions de personnes (dont 1,75 million de femmes) bénéficiaires directe ; - 700 000 bénéficiaires indirects attendus - 1 250 emplois seront créés pendant la construction ; - 450 emplois permanents.
Informations complémentaires		Les montants prévus sont destinés à tous le membres du G5 Sahel

Source : FVC, 2024

Tableau 83 : Le plus difficile à atteindre

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Le plus difficile à atteindre	
Description du projet/ programme	Dans la région subsaharienne, 560 millions de personnes vivent sans électricité et continueront de l'être dans un avenir prévisible sans intervention adéquate. Les obstacles à l'investissement tels que le marché risqué et naissant, la localité difficile d'accès et le manque d'infrastructures de soutien empêchent les entreprises solaires traditionnelles hors réseau d'investir dans des projets qui pourraient bénéficier aux communautés difficiles à atteindre. Fournir de l'énergie propre, abordable et résiliente au changement climatique aux communautés vulnérables sera un élément crucial de l'action climatique, non seulement dans la région subsaharienne, mais aussi sur le continent africain. Le programme intervient dans 16 pays d'Afrique et vise à mobiliser un mélange de donateurs et de financements privés pour fournir des solutions solaires hors réseau aux communautés les moins développées par le biais de méthodes de financement par répartition. L'objectif est de combler un déficit énergétique historiquement persistant dans les pays subsahariens, contribuant ainsi à une transition des systèmes énergétiques plus juste et inclusive.	
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)	Multilatéral	
Entité bénéficiaire	Ministère en charge de l'énergie	
Entité de la mise en œuvre	Acumen Fund, Inc	
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	40 208 610 000,00

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre		Le plus difficile à atteindre
		65 000 000
Période de mise en œuvre		2023-2032
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)		Subvention et équité
Montant (USD)	Engagé	250 000 000
	Reçu	UA
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale		Transversal
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)		Energie, Santé et Agriculture
Sous-secteur		Production de l'énergie, accès à l'énergie, ressources en eau
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)		1
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)		1
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé		En cours
Utilisation, impact et résultats.		- 5,1 millions de Tonnes d'émissions évitées ; - 54,3 millions de Bénéficiaires.
Informations complémentaires		Les montants affectés concernent les 16 pays.

Source : FVC, 2024

Tableau 84 : Plateforme de Performance en Energies Renouvelables (REPP 2)

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Plateforme de Performance en Energies Renouvelables (REPP 2)	
Description du projet/ programme	<p>Les pays d'Afrique subsaharienne sont les plus impactés par les pertes et les dommages généralisés dus au changement climatique. Ces impacts vont de la perte de biodiversité aux pénuries d'eau et à la réduction de la production alimentaire, entraînant un ralentissement de la croissance économique. Dans certains pays, l'énergie est encore dominée par les combustibles fossiles, en particulier dans les zones rurales hors réseau où la production d'énergie dépend fortement de la biomasse et de la production de diesel. Si leur capacité d'adaptation n'est pas améliorée, les effets du changement climatique devraient nuire davantage aux moyens de subsistance ruraux dans ces pays.</p> <p>La REPP 2 a pour objectif de contribuer à remédier à l'appétit limité des investisseurs et aux obstacles du marché dans la région subsaharienne en fournissant un financement mixte pour soutenir des projets d'énergie renouvelable à petite échelle, renforçant ainsi la résilience climatique des petites entreprises et des ménages.</p>	
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)	Multilatéral	
Entité bénéficiaire	Ministère en charge de l'Energie	
Entité de la mise en œuvre	Camco Management Limited	
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	30 929 700 000,00
	USD	50 000 000
Période de mise en œuvre	2024-2030	
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance,	Équité	

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre		Plateforme de Performance en Energies Renouvelables (REPP 2)
autre (préciser)		
Montant (USD)	Engagé	250 000 000
	Reçu	UA
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale		Transversal
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)		Energie
Sous-secteur		Production de l'énergie, accès à l'énergie.
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)		1
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)		1
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé		En cours
Utilisation, impact et résultats.		<ul style="list-style-type: none"> - Les bénéficiaires directes sont 370 244 personnes ; - Les bénéficiaires indirectes sont de 359 603 ; - 12 720 297 tCO2eq d'émissions évitées.
Informations complémentaires		Les montants profiteront à 9 pays (Niger ; Nigéria ; Malawi ; Cameroun ; Madagascar ; République Démocratique du Congo ; Serra Leone ; Lesotho ; Zambie)

Source : FVC, 2024

Tableau 85 : Local Climate Adaptive Living Facility Plus (LoCAL+) – Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Niger)

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre		Local Climate Adaptive Living Facility Plus (LoCAL+) – Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Niger)
Description du projet/ programme		L'Afrique de l'Ouest est l'une des régions les plus vulnérables du monde, avec des pertes agricoles paralysantes, des crises alimentaires récurrentes, des pénuries d'eau et des inondations extrêmes, et la dégradation de l'environnement due à de multiples aléas climatiques. Le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger sont confrontés à une vulnérabilité croissante en raison de la variabilité croissante des régimes pluviométriques, qui entraîne des phénomènes météorologiques extrêmes, entraînant une intensification de l'insécurité alimentaire et des moyens de subsistance, ainsi qu'une instabilité économique et de gouvernance. Le projet vise à améliorer les capacités d'adaptation et les connaissances et à promouvoir l'adoption de pratiques sensibles au climat et de mécanismes de financement innovants parmi les gouvernements locaux, les communautés et les entreprises.
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)		Multilatéral
Entité bénéficiaire		UNCDF Niger
Entité de la mise en œuvre		Banque Ouest Africaine de Développement (BAOD)
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	29 114 790 361,36
	USD	47 066 073
Période de mise en œuvre		2024-2029
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)		Subvention
Montant (USD)	Engagé	56 000 000
	Reçu	UA

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Local Climate Adaptive Living Facility Plus (LoCAL+) – Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Niger)
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale	Adaptation
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)	Foresterie, Santé et Agriculture
Sous-secteur	Biodiversité, ressources en eau et sécurité alimentaire
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)	1
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)	1
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé	En cours
Utilisation, impact et résultats.	- 524 000 bénéficiaires directes ; - 3 493 585 bénéficiaires indirects.
Informations complémentaires	Le montant de la subvention concerne, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali.

Source : FVC, 2024

Tableau 86 : Programme conjoint Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Programme conjoint Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques	
Description du projet/ programme	Le Programme conjoint Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques (SD3C) mis en œuvre au Sahel et au Sénégal vise à consolider les moyens d'existence des petits producteurs, en particulier des femmes et des jeunes vivant dans les zones transfrontalières des six pays ciblés. Il est mis en œuvre en partenariat avec les deux autres organisations des Nations Unies ayant leur siège à Rome, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et le G5 Sahel. Il vise à répondre à la trilogie de défis que représentent la COVID-19, les conflits et les changements climatiques au Sahel. Le programme couvre six années articulées en deux phases (phase 1 : 2021-2023 et phase 2 : 2024-2026).	
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)	Multilatéral	
Entité bénéficiaire	Ministère en charge de l'Agriculture	
Entité de la mise en œuvre	FIDA, FAO et PAM	
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	12 310 020 600,00
	USD	19 900 000
Période de mise en œuvre	2021 - 2026	
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)	Subvention et prêt	
Montant (USD)	Engagé	31 900 000
	Reçu	3 455 920
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale	Transversal	
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)	Santé, Foresterie et Agriculture.	

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Programme conjoint Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques
Sous-secteur	Intégration économique, restaurations des terres, sécurité alimentaire infrastructures et sécurité.
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)	1
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)	1
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé	En cours
Utilisation, impact et résultats.	<ul style="list-style-type: none"> - 41 000 ménages ruraux bénéficiaires, soit 290 000 personnes, dont au moins 50% de femmes et au moins 40% de jeunes entre 18 et 40 ans, et elle inclut les personnes handicapées et les migrants ; - 6 000 hectares de terres dégradées seront réhabilités et aménagés ; - 3 000 jeunes agris preneurs seront soutenus.
Informations complémentaires	Le coût global du programme est de 180 400 000 USD pour le 5 pays du G5 Sahel et le Sénégal dont 71 300 000 USD du FVC qui reste à confirmer.

Source : FIDA, 2024

Tableau 87 : Projet Intégré de Développement Urbain et de Résilience Multisectorielle (PIDUREM)

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Projet Intégré de Développement Urbain et de Résilience Multisectorielle (PIDUREM)	
Description du projet/ programme	En 2020, les inondations ont touché plus de 600 000 personnes dans toutes les régions du Niger. « La région de Maradi a été la plus durement touchée avec plus de 63 000 personnes affectées et près de 19 000 maisons détruites ou endommagées. Ces inondations ont montré une fois de plus l'extrême vulnérabilité du Niger aux changements climatiques ». En plus, selon le rapport sur le climat du développement du Sahel, le Niger est l'un des sept pays les plus vulnérables aux changements climatiques dans le monde. D'où la nécessité pour le Niger d'investir dans des mesures d'adaptation au changement climatique, pour renforcer sa résilience. L'objectif global du projet est de « réduire les risques liés à la fragilité et aux risques climatiques en améliorant la gestion urbaine intégrée, la prestation de services, l'accès à l'emploi et la résilience des infrastructures dans les municipalités et régions cibles du Niger ».	
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)	Multilatéral	
Entité bénéficiaire	Cabinet du Premier Ministre	
Entité de la mise en œuvre	Banque Mondiale	
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	123 149 693 520,00
	USD	199 080 000,00
Période de mise en œuvre	2022-2028	
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)	Subvention et prêt	
Montant (USD)	Engagé	252 000 000,00
	Reçu	10 302 512
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale	Transversal	
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture,	Transversal	

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Projet Intégré de Développement Urbain et de Résilience Multisectorielle (PIDUREM)
Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)	
Sous-secteur	Gestion de l'environnement et des ressources naturelles, développement humain, développement urbain et rural
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)	1
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)	1
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé	En cours
Utilisation, impact et résultats.	<ul style="list-style-type: none"> - 7 900 zones protégées contre les inondations grâce à de nouvelles infrastructures résilientes dans les municipalités ; - Amélioration des conditions de vie de 3 000 000 personnes
Informations complémentaires	UA

Source : Banque Mondiale, 2024

Tableau 88 : Planification et Financement de l'Adaptation au changement climatique au Niger (PFAN) dans le secteur des ressources en eau

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Planification et Financement de l'Adaptation au changement climatique au Niger (PFAN) dans le secteur des ressources en eau	
Description du projet/ programme	Le Gouvernement du Niger a bénéficié d'un financement du Fonds pour les Pays les Moins Avancés (FPMA) à travers le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour mettre en œuvre le projet intitulé « Planification et Financement de l'Adaptation aux changements climatiques au Niger » dans le secteur des ressources en eau. Ce projet a pour objectif « d'aider les populations vulnérables ainsi que les autorités nationales et locales à renforcer leur résilience aux risques et à la vulnérabilité climatique, en mettant un accent particulier sur la planification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur de l'eau ». Il intervient dans sept (07) communes de trois (03) régions du Niger à savoir Tahoua, Tillabéri et Zinder.	
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)	Multilatéral	
Entité bénéficiaire	Secrétariat Exécutif du CNEDD	
Entité de la mise en œuvre	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	5 830 248 450,00
	USD	9 425 000,00
Période de mise en œuvre	2021-2025	
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)	Subvention	
Montant (USD)	Engagé	9 425 000
	Reçu	4 859 711,59
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale	Adaptation	
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)	Eau	

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Planification et Financement de l'Adaptation au changement climatique au Niger (PFAN) dans le secteur des ressources en eau
Sous-secteur	Ressources en eau
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)	1
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)	1
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé	En cours
Utilisation, impact et résultats.	<ul style="list-style-type: none"> - 42 450 bénéficiaires (dont au moins 50 % de femmes) voient leur vulnérabilité moyenne réduite de 30 % ; - Au moins 42 450 habitants des municipalités ciblées bénéficiant d'un meilleur accès aux services d'eau grâce au projet ; - 1 765 ha bénéficieront d'une meilleure gestion de l'eau ; - 25 documents (plans, politiques et procédures) révisés par les institutions locales et nationales à la suite des activités du projet ; - Augmentation de 25 % du budget de l'Adaptation au changement climatique
Informations complémentaires	UA

Source : CNEDD, 2023d

Tableau 89 : Accélération de l'accès à l'électricité au Niger (HASKÉ)

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre		Accélération de l'accès à l'électricité au Niger (HASKÉ)
Description du projet/ programme		L'accès à l'électricité constitue au Niger un des principaux défis de développement socio-économique. C'est ainsi que en 2018, le Gouvernement a adopté une Stratégie Nationale d'Accès à l'Electricité dont l'objectif est de parvenir à un taux d'accès de 80% et 30% d'énergie renouvelable dans le mix électrique à l'horizon 2035. En effet, le projet HASKÉ a pour objectif global d'accélérer l'accès à l'électricité pour les ménages, les établissements de santé, d'éducation et les entreprises au Niger à travers le raccordement au réseau, les solutions hors réseau et les cuissons propres.
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)		Multilatéral
Entité bénéficiaire		La Société Nigérienne d'Electricité (NIGELEC)
Entité de la mise en œuvre		Banque Mondiale
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	119 806 192 950,00
	USD	193 675 000
Période de mise en œuvre		2022-2027
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)		Subvention et prêt
Montant (USD)	Engagé	317 500 000
	Reçu	18 259 644
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale		Transversal
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)		Energie
Sous-secteur		Energie renouvelable, accès à l'énergie
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)		1

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Accélération de l'accès à l'électricité au Niger (HASKÉ)
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)	1
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé	En cours
Utilisation, impact et résultats.	<ul style="list-style-type: none"> - 2 500 000 personnes bénéficieront de service d'électricité nouveau ou amélioré ; - 8.85 Mw de Capacité installé d'Energie Renouvelable ; - 779 215 tonnes de CO₂ évités.
Informations complémentaires	UA

Source : Banque Mondiale, 2024 ; CNEDD 2023c

Tableau 90 : Projet de modernisation de l'élevage et de l'agriculture Livestock and Agriculture Modernization Project (LAMP)

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre		Projet de modernisation de l'élevage et de l'agriculture (LAMP)
Description du projet/ programme		L'Agriculture et l'Elevage constituent les secteurs les plus importants de l'économie du Niger. Ainsi, plus de 80% de la population qui vit en milieu rural, contre 20% en milieu urbain, tire l'essentiel de leur substance de ces secteurs. Le Niger dispose de ressources naturelles suffisantes pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et accroître significativement la contribution du secteur agropastoral à son économie. L'objectif de développement de projet proposé est d'accroître la productivité, la commercialisation et la résilience climatique pour les bénéficiaires du projet.
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)		Multilatéral
Entité bénéficiaire		Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
Entité de la mise en œuvre		Banque Mondiale
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	171 041 241 000,00
	USD	276 500 000
Période de mise en œuvre		2024-2029
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)		Prêt et Subvention
Montant (USD)	Engagé	350 000 000,00
	Reçu	UA
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale		Transversal
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)		Elevage
Sous-secteur		Commerce, industrie, pêche, foresterie
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)		1
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)		1
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé		En cours
Utilisation, impact et résultats.		UA
Informations complémentaires		UA

Source : Banque Mondiale, 2024

Tableau 91 : Projet de Plateforme Intégrée de Sécurité de l'Eau au Niger (Projet Niger-IWSP)

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Projet de Plateforme Intégrée de Sécurité de l'Eau au Niger (Projet Niger-IWSP)	
Description du projet/ programme		Les ressources en eau au Niger sont constituées de plus de 32 milliards de m ³ /an d'eau de surface et des réserves en eaux souterraines supérieures à 2 000 milliards de m ³ . Les objectifs de développement du Projet de Plateforme Intégrée de Sécurité de l'Eau pour le Niger sont de renforcer la gestion des ressources en eau, d'accroître l'accès aux services d'eau et d'améliorer la résilience à la variabilité de l'eau induite par le climat dans certaines zones du Niger. Le projet comprend quatre volets. Le premier volet, les investissements intégrés pour la sécurité de l'eau, vise à soutenir le développement institutionnel pour une meilleure gestion des ressources en eau, ainsi que les investissements en amont dans la restauration des bassins versants et la mobilisation des ressources en eau.
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)		Multilatéral
Entité bénéficiaire		Ministère en charge de l'Environnement, Ministère en charge de l'Elevage, Ministère en charge de l'Hydraulique, Ministère en charge de l'Agriculture.
Entité de la mise en œuvre		Banque Mondiale
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	220 219 464 000,00
	USD	356 000 000,00
Période de mise en œuvre		2022-2029
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)		Prêt et Subvention
Montant (USD)	Engagé	400 000 000,00
	Reçu	11 382 015
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale		Transversal
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)		Eau, Agriculture et Elevage.
Sous-secteur		Administration Publique, Assainissement, Irrigation
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)		1
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)		1
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé		En cours
Utilisation, impact et résultats.		- Accès à des sources d'eau améliorées à 1 600 000 personnes ; - 534 700 ha de superficie des terres soumises à des pratiques de gestion durable du paysage
Informations complémentaires		UA

Source : Banque Mondiale, 2024

Tableau 92 : Électrification et Amélioration de l'Accès à l'Electricité au Niger (RANAA)

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Électrification et Amélioration de l'Accès à l'Electricité au Niger (RANAA)		
Description du projet/ programme		L'accès à l'électricité constitue au Niger un des principaux défis de développement socio-économique. C'est ainsi que en 2018, le Gouvernement a adopté une Stratégie Nationale d'Accès à l'Electricité dont l'objectif est de parvenir à un taux d'accès de 80% et 30% d'énergie renouvelable dans le mix électrique à l'horizon 2035. Il a pour objectif global d'accroître l'accès durable à l'électricité en vue d'améliorer les conditions de vie des populations du Niger.	
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)		Multilatéral	
Entité bénéficiaire		NIGELEC	
Entité de la mise en œuvre		BAD	
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	477 497 038,76	
	USD	771 907,00	
Période de mise en œuvre		2022-2026	
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)		Prêt	
Montant (USD)	Engagé	99 931 907	
	Reçu	UA	
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale		Transversal	
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)		Energie	
Sous-secteur		Energie renouvelable, Accès à l'énergie	
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)		1	
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)		1	
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé		En cours	
Utilisation, impact et résultats.		<ul style="list-style-type: none"> - Production de 40MWc de capacité d'électricité à base solaire. - Développement du réseau électrique en milieu urbain et en zones rurales pour électrifier 186 localités rurales ; - Construction d'une grappe de mini réseaux de 12 autres localités rurales, se traduisant par l'accès à l'électricité de 750 000 personnes. 	
Informations complémentaires		UA	

Source : BAD, 2024

Tableau 93 : Portefeuille Régional Thématique Climat - Volet Niger

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Portefeuille Régional Thématique Climat - Volet Niger	
Description du projet/ programme	<p>Le Portefeuille Thématique Climat Sahel (PTCS) est construit autour d'une logique d'intervention partagée par l'ensemble de ses volets régionaux (au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal). Parmi les défis à relever, nous trouvons la lutte contre la désertification et le changement climatique au Sahel. Les pays du Sahel visés partagent le même objectif général : améliorer la gestion intégrée des ressources naturelles et restaurer de manière durable les écosystèmes naturels dans la lutte contre la désertification et les conséquences négatives du changement climatique afin de renforcer la résilience de la population du Sahel qui vit dans des circonstances vulnérables. Au sein des différents pays, une structure identique de résultats (en ligne avec les Piliers de la Grande Muraille Verte) est prévue dans le but de renforcer la cohérence, l'apprentissage et l'impact de ce portefeuille. Le Portefeuille Régional Thématique Climat - Volet Niger (PRC_NER) vise à apporter des réponses appropriées couvrant les aspects d'adaptation et d'atténuation, mais aussi ceux de gestion responsable et durable des ressources naturelles et de la biodiversité au sens large. Il cherche à renforcer la résilience sociale, économique, sécuritaire et environnementale des populations. Pour se faire, cela implique d'agir sur un vaste éventail de domaines de changements, certains de nature technique comme : (1) les pratiques agroécologiques ; (2) la gestion intégrée des ressources en eau ou (3) la restauration des écosystèmes ; d'autres plus orientés sur des facteurs humains, comme (1) l'implication des communautés locales (notamment les femmes et les groupes vulnérables ou marginalisés) ; (2) la promotion d'une gouvernance inclusive des ressources naturelles et (3) la dynamisation d'un dialogue entre différents niveaux et natures d'acteurs.</p>	
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)	Bilatéral	
Entité bénéficiaire	Ministère en charge de l'Environnement	
Entité de la mise en œuvre	Enabel	
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	7 543 505 500
	USD	12 187 906
Période de mise en œuvre	2022 – 2026	
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)	Subvention	
Montant (USD)	Engagé	12 194 598,56
	Reçu	4 264 631
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale	Transversal	
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)	Ressources en Eau et Foresterie	
Sous-secteur	Politique et gestion administrative du secteur de l'eau, restauration des écosystèmes	
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)	1	
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)	1	
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé	En cours	
Utilisation, impact et résultats.	UA	
Informations complémentaires	UA	

Source : Enabel, 2024

Tableau 94 : Projet d'amélioration de l'apprentissage pour des résultats dans l'éducation : Financement supplémentaire

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre		Projet d'amélioration de l'apprentissage pour des résultats dans l'éducation : Financement supplémentaire
Description du projet/ programme		Le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2012, fait ressortir un taux moyen d'accroissement de la population nigérienne de 3,9% ; ce qui a pour conséquence l'accroissement de la population scolarisable. Par ailleurs, le Niger est confronté depuis quelques années à des catastrophes naturelles, humaines et à l'insécurité qui impactent profondément le système éducatif à travers la fermeture des écoles et l'abandon des élèves et apprenants. Le projet a pour objectif d'accroître l'accès à l'éducation, améliorer la qualité des environnements d'enseignement et d'apprentissage et renforcer la planification et la gestion de l'éducation au Niger.
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)		Multilatéral
Entité bénéficiaire		Ministère en charge de l'éducation nationale
Entité de la mise en œuvre		Banque Mondiale
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	58 457 133 000,00
	USD	94 500 000,00
Période de mise en œuvre		UA
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)		Prêt et subvention
Montant (USD)	Engagé	350 000 000,00
	Reçu	
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale		Transversal
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)		Education
Sous-secteur		Education nationale, éducation secondaire, administration publique
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)		1
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)		1
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé		En cours
Utilisation, impact et résultats.		UA
Informations complémentaires		UA

Source : Banque Mondiale, 2024

Tableau 95 : Projet d'intervention d'urgence COVID-19 - Deuxième financement additionnel

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Projet d'intervention d'urgence COVID-19 - Deuxième financement additionnel	
Description du projet/ programme		La pandémie de COVID-19 a entraîné des conséquences négatives sur l'économie du Niger et a mis brutalement un terme à trois années de croissance soutenue malgré les défis sécuritaires de ces dernières années Le projet a pour objectif de prévenir, détecter et répondre à la menace posée par le COVID-19 et renforcer les systèmes nationaux de préparation à la santé publique au Niger.
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)		Multilatéral
Entité bénéficiaire		Ministère en charge de la santé
Entité de la mise en œuvre		Banque Mondiale
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	990 987 588,00
	USD	1 602 000,00
Période de mise en œuvre		UA
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)		Prêt et subvention
Montant (USD)	Engagé	26 700 000,00
	Reçu	UA
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale		Atténuation
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)		Santé
Sous-secteur		Accès à la santé, infrastructure sanitaire
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)		1
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)		1
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé		En cours
Utilisation, impact et résultats.		UA
Informations complémentaires		Approuvé en juin 2022

Source : Banque Mondiale, 2024

Tableau 96 : Projet de filet de sécurité adaptatif du Niger financement supplémentaire

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Projet de filet de sécurité adaptatif du Niger financement supplémentaire		
Description du projet/ programme		Le Niger est confronté depuis quelques années, à une insécurité grandissante à ses frontières, tant à l'ouest avec le Mali et le Burkina Faso qu'à l'est dans le bassin du lac Tchad. Le pays est également frappé par la crise économique liée à la COVID-19 et aux inondations sur une grande partie de son territoire lors de la période pluvieuse de 2020. Des crises qui ont particulièrement affecté la population, détruisant les moyens de subsistance de nombreuses personnes. L'objectif de ce projet est d'améliorer la capacité du système de filets de sécurité adaptatifs du Niger à répondre aux chocs et d'assurer l'accès des personnes pauvres et vulnérables aux filets de sécurité et aux mesures d'accompagnement.	
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)		Multilatéral	
Entité bénéficiaire		Cellule filets sociaux	
Entité de la mise en œuvre		Banque Mondiale	
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	41 816 954 400,00	
	USD	67 600 000,00	
Période de mise en œuvre		UA	
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)		Prêt et Subvention	
Montant (USD)	Engagé	130 000 000,00	
	Reçu	UA	
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale		Transversal	
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)		Sécurité	
Sous-secteur		Protection sociale	
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)		1	
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)		1	
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé		En cours	
Utilisation, impact et résultats.		UA	
Informations complémentaires		Approuvé en juin 2022	

Source : Banque Mondiale, 2024

Tableau 97 : Améliorer la connectivité du Nord-Est du Niger

Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Améliorer la connectivité du Nord-Est du Niger		
Description du projet/ programme		L'objectif de développement du Projet d'amélioration de la connectivité du Nord-Est du Niger est de : (i) améliorer la connectivité et la sécurité routière le long du tronçon routier Zinder - Agadez dans le nord-est du Niger grâce à la réhabilitation du tronçon routier Tanout -Tiguidit et à l'entretien de l'ensemble du tronçon Zinder - Agadez, et (ii) améliorer l'accès aux infrastructures socio-économiques de base pour certaines communautés, le long du tronçon routier Zinder – Agadez	
Canal : multilatéral, bilatéral, régional, autre (préciser)		Multilatéral	
Entité bénéficiaire		Ministère de l'Equipement	
Entité de la mise en œuvre		Banque Mondiale	
Montant spécifique au climat	Monnaie locale	50 937 504 336,00	
	USD	82 344 000,00	
Période de mise en œuvre		2021-2029	
Instrument financier : subvention, prêt concessionnel, prêt non concessionnel, Équité, Garantie, Assurance, autre (préciser)		Subvention et Prêt	
Montant (USD)	Engagé	175 200 000,00	
	Reçu	35 766 389	
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale		Adaptation	
Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)		Transport	
Sous-secteur		Administration Publique, Routes	
Contribution aux objectifs de développement et de transfert de technologie (insérez 1 pour oui, 0 pour non)		1	
Contribution aux objectifs de renforcement des capacités (insérer 1 pour Oui, 0 pour Non)		1	
Statut de l'activité : planifiée, en cours, achevé		En cours	
Utilisation, impact et résultats.		226 Km de route intègre des mesures de résilience au changement climatique; 425 Km de route faisant l'objet d'un entretien périodique résistant aux changements climatiques	
Informations complémentaires		UA	

Source : Banque Mondiale, 2024

4.5. Informations sur l'appui à la mise au point et au transfert de technologies dont le Niger a besoin au titre de l'article 10 de l'Accord de Paris

Le Niger, en tant que pays sahélien particulièrement vulnérable aux impacts climatiques, exprime un besoin accru de technologies adaptées pour renforcer sa résilience et contribuer à l'effort mondial d'atténuation. En effet, l'appui technique et financier des partenaires

internationaux est indispensable pour répondre à ces besoins technologiques dans des secteurs clés tels que l’Agriculture, les Ressources en Eau, l’Energie et la Foresterie.

A cet effet, l’Article 10 de l’Accord de Paris sur le climat met en lumière le rôle essentiel du transfert de technologies pour répondre aux défis posés par les changements climatiques, en mettant l’accent sur les besoins spécifiques des Pays En Développement.

Ainsi, le Niger a besoin de technologies adaptées pour moderniser l’agriculture tout en la rendant plus résiliente face aux sécheresses prolongées, aux précipitations irrégulières et à la dégradation des sols. L’introduction de systèmes d’irrigation innovants, d’outils pour la gestion hydrique et de variétés de cultures résistantes au stress climatique figure parmi les priorités identifiées. Ces technologies doivent être accompagnées de capacités locales accrues pour leur adoption et leur utilisation efficace.

De plus, les défis liés à la gestion des ressources en eau exigent des solutions technologiques innovantes, telles que les systèmes d’alerte précoce et actions anticipatoires pour les inondations/sécheresses, les outils de modélisation hydrologique, et les technologies de stockage de l’eau.

Par ailleurs, pour réduire sa dépendance aux combustibles fossiles et au bois énergie et assurer un accès universel à l’énergie, le Niger a besoin de technologies liées aux énergies renouvelables, notamment le solaire, l’éolien, l’hydroélectricité et la biomasse. Le transfert de technologies pour la production, le stockage et la distribution d’énergies propres notamment le solaire est essentiel pour répondre à la demande croissante tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre.

A cet effet, les Tableaux 98 à 102 présentent les projets en matière de transfert de technologies dont le pays a besoin au titre de l’Article 10 de l’AP sur le climat. La mise en œuvre de ces projets nécessite un appui financier à hauteur de **17 270 626 716,82 FCFA** soit **27 919 163 USD** (CNEDD, 2024e).

Tableau 98 : Système automatisé de suivi des cultures

Secteur : (Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)	Agriculture
Sous-secteur	Agriculture et météorologie
Titre de l’activité, du programme, du projet ou autre	Système automatisé de suivi des cultures
Description du projet/ programme	<p>Le Niger est l’un des pays les plus vulnérables au changement climatique dans le monde. Il fait face à des températures en hausse et à des précipitations de plus en plus irrégulières, dans un pays où 80% de la main-d’œuvre est employée dans l’agriculture, principalement pluviale. Au cours des quarante dernières années, le Niger a connu quatre (04) épisodes de sécheresses (1984 ; 2004 ; 2009 et 2011) dont les conséquences sur les productions agropastorales, la sécurité alimentaire et la vie socioéconomique ont été dramatiques. Ces sécheresses combinées aux actions anthropiques conduisent progressivement à la désertification et à la dégradation presque irréversible des terres agricoles et des ressources pastorales.</p> <p>Le projet vise à fournir un rapport précis sur l’état des</p>

	cultures, un système d'alerte en temps et prévision pour une meilleure prise de décision. Il utilisera la télédétection par satellite et par drone pour surveiller en temps réel les variations de cultures agricoles. L'intelligence artificielle et l'analyse des données géospatiales seront au cœur de ce système.
Type de soutien : (adaptation, atténuation, transversale)	Transversal
Type de technologie	Technologie spatiale à 0,5 cm de résolution, informatique
Période de mise en œuvre	2025-2026
Utilisation, impact et résultats	Amélioration du rendement agricole et renforcement de la résilience des populations
Informations complémentaires	Le montant prévisionnel est de 8 500 000 USD

Tableau 99 : Gestion des inondations grâce aux technologies spatiales et à l'intégration de la dimension genre

Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et Assainissement, Transversal, Autres (préciser)	Ressources en Eau
Sous-secteur	Hydraulique
Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Gestion des inondations grâce aux technologies spatiales et à l'intégration de la dimension genre
Description du projet/ programme	Au cours des dernières années, les inondations ont frappé le Niger plus précisément en 2010, 2012, 2017, 2019, 2020 et 2024. Ces inondations, ont profondément causé d'énorme dégâts sur la vie des populations. Suite à cela, un besoin extrême d'informations fiables est senti pour améliorer la compréhension des risques et des impacts des inondations, pour développer des stratégies de prévention et d'atténuation appropriées, et pour fournir une image plus complète de la vulnérabilité de la région aux risques hydrologiques. C'est dans ce contexte que le projet « gestion des inondations grâce aux technologies spatiales et à l'intégration de la dimension genre » a été initié. Le projet utilisera des images satellitaires, des systèmes d'information géographique et des données de télédétection pour cartographier les zones à risque, suivre en temps réel l'évolution des niveaux des eaux et proposé des stratégies d'adoptions inclusives.
Type de soutien : (adaptation, atténuation, transversale)	Adaptation
Type de technologie	Technologie spatiale à 0,5 cm de résolution avec système embarqué et informatique
Période de mise en œuvre	2025-2026
Utilisation, impact et résultats.	Réduction des GES à travers la gestion des ressources naturelles et la réduction de la consommation d'énergie liée à la gestion des crises.
Informations complémentaires	Le montant prévisionnel est estimé à 7 850 000 USD

Tableau 100 : Gestion durable des zones agro-pastorales

Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autres (préciser)	Agriculture
Sous-secteur	Elevage
Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Gestion durable des zones agro-pastorales
Description du projet/ programme	Au Niger les conflits d'usage des ressources naturelles comme l'eau, les terres et les pâturages se multiplient en absence de planification et des gestion coordonnées. La gestion des zones pastorales est souvent inefficace entraînant une dégradation des terres et une baisse de productivité. Les acteurs locaux ne parviennent pas à anticiper correctement les besoins en mobilité et en ressources pastorales. Ce projet est initié pour cartographier les zones pastorales et suivre en temps réel le déplacement des pasteurs et leur zone de concentration.
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale	Adaptation
Type de technologie	Technologie spatiale à 0,5 cm de résolution avec système embarqué, informatique
Période de mise en œuvre	2025-2029
Utilisation, impact et résultats.	Modélisation des parcours de pâturage adaptés aux conditions locales, surveillance dynamique des ressources pastorales
Informations complémentaires	Le montant prévisionnel est estimé à 4 385 965 USD

Tableau 101 : Analyse environnementale et territoriale

Secteur : (Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)	Foresterie
Sous-secteur	Changement d'affectation des terres
Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Analyse environnementale et territoriale
Description du projet/ programme	Au Niger, il est difficile de suivre et de comprendre les changements d'usage des terres en temps réel, limitant la planification stratégique. Les décideurs ne parviennent pas à identifier les zones prioritaires pour la séquestration de carbone freinant ainsi les efforts de lutte contre le changement climatique. Aussi, la planification territoriale manque de durabilité compromettant les initiatives de gestion à long terme des ressources naturelles et des infrastructures. Le projet a pour objectif de mettre en place un système automatisé de suivi des changements territoriaux et exploiter les données pour le développement des stratégies de résilience climatiques efficaces au niveau territorial.
Type de soutien : (adaptation, atténuation, transversale)	Transversal
Type de technologie	Technologie spatiale à 0,5 cm de résolution, informatique, SIG
Période de mise en œuvre	2025-2026
Utilisation, impact et résultats.	Amélioration de la résilience climatique à travers une meilleure planification stratégique sur la base des données probantes.
Informations complémentaires	Le montant du projet est évalué à 500 000 USD.

Tableau 102 : Diffusion du Pompage Solaire en milieu rural

Secteur : (Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser))	Agriculture, Energie
Sous-secteur	Ressources en eau, agriculture
Titre de l'activité, du programme, du projet ou autre	Diffusion du Pompage Solaire en milieu rural
Description du projet/ programme	L’Évaluation des Besoins en Technologies (EBT) réalisée pour le Niger par le projet EBT a permis d’identifier les priorités du pays en matière de développement en se fondant sur différentes sources. Au total, quinze (15) technologies prioritaires dont neuf (09) pour le volet adaptation et six (06) pour le volet atténuation, ont été identifiées. C'est dans le cadre de l’opérationnalisation de ces technologies et conformément à la logique du projet EBT que le présent projet de « diffusion du pompage solaire en milieu rural » est envisagé afin d’améliorer les conditions de vies des populations en contribuant à la lutte contre la pauvreté et l’insécurité alimentaire des groupes les plus vulnérables en milieu rural. Dans ce processus, la technologie pompage solaire a été identifiée pour être diffuser en milieu rural. Elle vise aussi l’utilisation de ressources énergétiques propres et renouvelables qui génèrent des avantages d’atténuation et d’adaptation tout en renforçant la résilience des populations vulnérables face aux effets du changement climatique.
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale	Transversal
Type de technologie	Pompage solaire
Période de mise en œuvre	2025-2029
Utilisation, impact et résultats.	Amélioration des conditions de vies de 2 000 bénéficiaires directs
Informations complémentaires	Le coût total de la diffusion et de l’adoption est estimé à 7 183 198 USD

4.6. Informations sur l'appui à la mise au point et au transfert des technologies reçues par le Niger au titre de l'article 10 de l'Accord de Paris

Le Niger, confronté à des aléas climatiques tels que les sécheresses et les inondations, est particulièrement exposé aux effets des changements climatiques.

Face à ces défis, le transfert de technologies représente une opportunité majeure pour le pays afin de renforcer ses capacités d’adaptation et de gestion des risques.

Grâce à l’appui des partenaires internationaux, le pays a bénéficié de **63 195 478,48 USD** soit **39 092 343 816,58 FCFA** pour la mise en œuvre des projets innovants qui répondent aux besoins spécifiques de ses populations et de ses écosystèmes vulnérables.

Les Tableaux 103 à 106 présentent l’appui reçu en matière de transfert de technologies par le

Niger à travers des projets/programmes.

Tableau 103 : Initiative CATAL I.5°T relative à l’Action concertée pour accélérer les technologies locales I.5° – Amérique latine et Afrique de l’Ouest

Titre de l’activité, du projet/programme ou autres	Initiative CATAL I.5°T relative à l’Action Concertée pour Accélérer les Technologies locales I.5° - Amérique Latine et Afrique de l’Ouest
Description du projet/ programme	L’initiative CATAL I.5°T (prononcez « catalyseur ») établira un soutien financier pour les start-ups climatiques ainsi que d’autres micros et petites entreprises en Amérique latine et en Afrique de l’Ouest. L’objectif de chaque CATAL I.5°T régional est de déclencher des investissements dans les start-ups et les jeunes entreprises ayant le plus grand impact sur l’atténuation du changement climatique et le potentiel de croissance des entreprises. Ce programme s’attaquera aux capacités techniques et aux réseaux de soutien limités du secteur naissant, au manque d’outils et de cadres « standard de l’industrie » et à l’inadéquation entre les capacités actuelles des entreprises climatiques et ce qui est nécessaire pour accéder avec succès au financement par capital-risque. Au niveau de l’Afrique de l’Ouest, le programme interviendra au Niger, au Benin, au Burkina Faso, en Côte d’Ivoire, en Guinée, en Mauritanie, au Sénégal et au Togo.
Type de technologie	Start-ups climatiques
Période de mise en œuvre	2022-2028
Entité bénéficiaire	GIZ-Niger
Entité de mise en œuvre	GIZ-Internationale
Type de soutien : (adaptation, atténuation, transversale)	Atténuation
Secteur : (Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)	Transversal
Sous-secteur	Urbanisme, Industrie, Energie, Transport et Foresterie
Statut de l’activité	En cours
Utilisation, impact et résultats.	<ul style="list-style-type: none"> - 60 entreprises climatiques seront soutenues ; - Réduction de 58 MtCO₂eq au cours de ses 20 ans d’existence.
Informations complémentaires	Pour un montant total de 38,7 millions de USD, le programme est financé à hauteur de 73,5% des ressources issues du Fonds Vert pour le Climat.

Source : FVC, 2024

Tableau 104 : Modèles prédictifs de la dynamique hydrologique et sédimentaire des mares et petits réservoirs du sol en zone sahélienne

Titre de l'activité, du projet/programme ou autres	Modèles prédictifs de la dynamique hydrologique et sédimentaire des mares et petits réservoirs du sol en zone sahélienne
Description du projet/ programme	Une bonne partie de la population dépend de l'agriculture pluviale, qui, elle-même dépend de l'issue de la saison pluvieuse. Or, depuis quelques décennies les productions agricoles du Sahel en général et celles du Niger en particulier ont connu une tendance générale à la baisse. Ceci résulte de la conjugaison de plusieurs facteurs environnementaux limitant dont les plus dominants restent les contraintes climatiques, notamment les aléas comme la sécheresse et les inondations. En effet, la pluviométrie dont dépend en grande partie l'agriculture et l'élevage, est caractérisée par une forte variabilité intra et interannuelle avec une concentration des événements pluvieux dans un intervalle de temps très court (juillet-août-septembre). Cette irrégularité de la pluie se traduit ainsi par des périodes de sécheresses plus ou moins longues et qui sont la principale cause de la baisse de production. L'objectif visé à travers ce projet est de modéliser la dynamique d'un ensemble de réservoirs (naturels et artificiels) au Niger à l'aide de modèles empiriques afin de générer des prédictions sur la dynamique hydrologique et sédimentaire des mares et petits réservoirs du Sahel, incluant le niveau des retenues d'eaux, les changements morphologiques de celles-ci ainsi que le suivi du degré d'humidité des sols, la vitesse de sédimentation dans ces mares et réservoirs au Niger, leur capacité de stockage et de leur durée de vie pendant la saison sèche.
Type de technologie	Modélisation de la dynamique des mares avec l'utilisation des drones pour la collecte des données et informations terrain
Période de mise en œuvre	UA
Entité bénéficiaire	Secrétariat Exécutif du CNEDD, Ministère en charge de l'Agriculture, Universités
Entité de mise en œuvre	CTCN
Type of support	Adaptation
Secteur : (Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)	Agriculture et Ressources en eau
Sous-secteur	élevage, agriculture, ouvrages hydraulique
Statut de l'activité (En cours, planifié, achevé)	Planifié
Utilisation, impact et résultats.	A la fin du projet, il sera possible de: (i) prédire à la fin de la saison des pluies si une mare ou un réservoir sera capable de subvenir aux besoins habituels de la population et des écosystèmes pendant la saison sèche ; (ii) prédire si le niveau de services fournis par une mare ou un réservoir est susceptible de décroître considérablement à moyen ou long terme du fait du régime pluviométrique ou de la sédimentation ; (iii) identifier des interventions (surcreusement, traitement du bassin versant) requises pour maintenir le niveau de service d'une mare ou d'un réservoir artificiel ; (iv) identifier le meilleur endroit pour créer une retenue artificielle pouvant fournir une quantité d'eau donnée pendant une période donnée.

Titre de l'activité, du projet/programme ou autres	Modèles prédictifs de la dynamique hydrologique et sédimentaire des mares et petits réservoirs du sol en zone sahélienne
Informations complémentaires	<p>L'agriculture intelligente face au climat, prônée par le Niger comme approche d'adaptation aux changements climatiques implique l'analyse de données acquises sur le terrain et la prise de décisions pour augmenter la productivité des cultures. Or, la non-disponibilité de l'eau est l'un des principaux facteurs limitants la productivité de l'agriculture et de l'élevage. C'est pourquoi l'agriculture intelligente face au climat devra s'articuler sur une compréhension fine de la dynamique du stockage de l'eau dans les retenues naturelles et artificielles. La principale limite à cette compréhension est l'absence de données pour calibrer des modèles prédictifs. Actuellement, les services hydrométriques nationaux ne suivent ni le niveau, ni les changements morphologiques de ces réservoirs. En dehors des bases de données globales d'humidité du sol très imprécises, aucune structure nationale ne fait de mesures continues d'humidité du sol.</p>

Source: CNEDD 2023d

Tableau 105 : Les chercheurs retournent au lycée - Un lien entre l'eau, l'alimentation et l'économie alimenté par des énergies renouvelables pour des moyens de subsistance durables dans la région de Dosso au Niger (RETO-DOSSO)

Titre de l'activité, du projet/programme ou autres	Les chercheurs retournent au lycée - Un lien entre l'eau, l'alimentation et l'économie alimenté par des énergies renouvelables pour des moyens de subsistance durables dans la région de Dosso au Niger (RETO-DOSSO)
Description du projet/programme	De nombreuses personnes et communautés en Afrique subsaharienne n'ont pas accès à l'électricité, à l'eau potable et à une alimentation adéquate. En outre, les tendances climatiques récentes et les changements climatiques prévus au Niger montrent une augmentation de la température, des taux d'évaporation élevés et une variabilité potentiellement accrue des précipitations. Ceux-ci exacerberont à long terme les défis déjà existants liés aux inondations, aux sécheresses et aux vagues de chaleur. Le projet vise à démontrer qu'un système solaire améliore non seulement l'approvisionnement en eau, en électricité et en nourriture, mais renforce également l'économie rurale et constitue un modèle commercial valable pour les investisseurs locaux. Dans le cadre de ce projet, un système solaire pilote sera installé dans une école de village au Niger, dans la région de Dosso, pour alimenter une pompe à eau souterraine avec traitement de l'eau potable, soutenir l'irrigation et fournir de l'électricité pour faire fonctionner les entreprises du village. Le projet mettra également en place des laboratoires pour les systèmes d'énergie hybride et l'hydrogène vert à l'Université Abdou Moumouni de Niamey afin d'encourager et de soutenir les activités de recherche locales dans les énergies renouvelables.
Type de technologie	Solaire et hydrogène vert
Période de mise en œuvre	2020-2026
Entité bénéficiaire	Université Abdou Moumouni (UAM) de Niamey
Entité de mise en œuvre	United Nations University
Type of support	Transversal
Secteur : (Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)	Transversal
Sous-secteur	Energie renouvelable, Ressources en Eaux,
Statut de l'activité	En cours
Utilisation, impact et	L'amélioration des conditions de vie de la population bénéficiaire, notamment

Titre de l'activité, du projet/programme ou autres	Les chercheurs retournent au lycée - Un lien entre l'eau, l'alimentation et l'économie alimenté par des énergies renouvelables pour des moyens de subsistance durables dans la région de Dosso au Niger (RETO-DOSSO)
résultats.	dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; la promotion des entreprises locales à travers l'économie verte.
Informations complémentaires	Le projet RETO-DOSSO couvre la période 2020 -2026 pour un montant de 10 495 478,48 USD . Outre l'United Nations University (UNU), les autres partenaires institutionnels du projet comprennent l'Institut de technologie et de gestion des ressources dans les régions tropicales et subtropicales de TH Koln qui dirige le consortium, le Centre de recherche pour le développement de l'Université Rheinische Friedrich-Wilhelms de Bonn, le Centre de recherche Julich, l'Université technique de Munich, l'Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger), l'Université des Sciences et des Technologies de Bamako (Mali) et l'Université Panafricaine- Institut des sciences de l'eau et de l'énergie (Algérie).

Source: Federal Ministry of Education and Research, 2020

Tableau 106 : Mise à l'échelle de la production de riz résiliente au climat en Afrique de l'Ouest – RICOWAS

Titre de l'activité, du projet/programme ou autres	Mise à l'échelle de la production de riz résiliente au climat en Afrique de l'Ouest – RICOWAS
Description du projet/ programme	Le riz est une culture de base qui est cultivée en Afrique de l'Ouest depuis plus de 3500 ans, depuis la domestication du riz africain (<i>Oryza glaberrima</i>). Produit par les petits exploitants à faible revenu de toute la région, le riz joue un rôle clé dans la sécurité alimentaire régionale des populations rurales et urbaines. Ces dernières années, l'augmentation de la demande découlant de la croissance démographique et l'augmentation constante de la consommation annuelle par habitant ont dépassé la production, entraînant une augmentation constante des importations de riz en provenance d'Asie, représentant 46 % de la consommation totale de riz en 2017. Le projet utilise l'approche de production de riz résiliente au climat, se concentrera sur l'extension du Climate-Resilient Rice Production (CRRP) en tant que mesure d'adaptation à des menaces climatiques différentes et spécifiques à chaque lieu. L'objectif mondial du projet est d'améliorer la résilience climatique et d'augmenter la productivité du système rizicole des petits riziculteurs d'Afrique de l'Ouest en utilisant une approche de production de riz résiliente au climat.
Type de technologie	Approche de production de riz résiliente au climat
Période de mise en œuvre	2023-2027
Entité bénéficiaire	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN)
Entité de mise en œuvre	Observatoire du Sahara et du Sahel
Type of support	Adaptation
Secteur : (Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)	Agriculture
Sous-secteur	Sécurité Alimentaire
Statut de l'activité	En cours
Utilisation, impact et résultats.	Le projet vise à atteindre environ 153 000 riziculteurs et à bénéficier indirectement à environ 1,5 million de personnes.
Informations complémentaires	Les pays bénéficiaires sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. Le montant de mise en œuvre est de 14 000 000 USD. La part du Niger est de 915 208 USD.

Source : FA, 2024

4.7. Informations sur l'appui au renforcement des capacités dont le Niger a besoin au titre de l'article 11 de l'Accord de Paris sur le climat

L'Article 11 de l'Accord de Paris met en avant le renforcement des capacités comme un élément clé pour permettre aux pays en développement de répondre efficacement aux défis climatiques à travers le développement des compétences institutionnelles, techniques et humaines.

Le Niger a besoin de renforcer ses capacités institutionnelles pour élaborer, coordonner, mettre en œuvre et évaluer ses politiques publiques sensibles au climat.

A cet effet, il est nécessaire d'améliorer la planification et le suivi des projets/programmes liés aux changements climatiques, à travers des mécanismes de suivi-évaluation solides et des systèmes de rapportage conformes aux exigences internationales.

Par ailleurs, les défis climatiques nécessitent des solutions techniques et scientifiques adaptées aux spécificités locales.

A cet effet, le Niger a besoin d'une part d'un appui pour renforcer ses capacités en matière de production de données et informations sur le climat en vue d'améliorer le maillage et d'autre part d'assurer la collecte, l'analyse et la gestion de ces données climatiques au service du développement national (développement de systèmes d'information géographique (SIG), de bases de données sur les émissions de GES, et de modèles prédictifs pour les impacts climatiques).

Cet appui technique inclut également la formation des chercheurs et experts nationaux pour concevoir et appliquer des solutions technologiques adaptées.

Aussi, le renforcement des compétences des cadres techniques, décideurs et communautés locales est essentiel pour garantir une appropriation efficace des projets climatiques. Cela inclut la formation continue des techniciens sur des outils spécifiques (comme les logiciels d'inventaire GES ou les systèmes d'alerte précoce), ainsi que la sensibilisation des populations sur les meilleures pratiques en matière d'adaptation et d'atténuation.

Ainsi, les besoins du Niger en renforcement des capacités au titre de l'Article 11 de l'Accord de Paris sur le climat sont exprimés à travers des projets pour un montant estimé à **1 515 555 300 FCFA soit 2,45 millions USD** (CNEDD, 2024a).

Les Tableaux 107 à 110 communiquent des informations sur ces besoins.

Tableau 107 : Accompagnement du Système National MNV

Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)	Transversal
Sous-secteur	Transversal
Titre de l'activité, du projet, programme ou autre	Accompagnement du Système National MNV
Description du projet/ programme	Le système national de Mesure, Notification et Vérification (MNV) est un mécanisme essentiel pour suivre et évaluer les actions climatiques entreprises par un pays. A cet effet, le Niger a mis en place par Arrêté N°0060/PM du 14 avril 2023 le Système National MNV de la Transparence des mesures et de l'appui. Cette activité consiste à soutenir l'opérationnalisation du système, garantir la transparence, la fiabilité et l'exactitude des données relatives aux émissions de gaz à effet de serre (GES), aux mesures d'adaptation et aux financements climatiques reçus. L'accompagnement du système MNV comprend (i) la définition des rôles et responsabilités entre les institutions concernées ; (ii) le développement de capacités techniques pour collecter, analyser et rapporter les données climatiques conformément aux normes internationales (par exemple, celles du GIEC) et (iii) l'intégration des systèmes MNV au niveau local et national, afin de mobiliser tous les acteurs, y compris les communautés et les collectivités territoriales.
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale	Transversal
Calendrier prévu	2025-2026
Utilisation prévue, impact et résultats estimés	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la planification climatique ; - Accès aux financements climatiques ; - Suivi des engagements internationaux ; - Renforcement de la résilience locale ; - amélioration de la gouvernance climatique
Informations complémentaires	Le montant estimatif est de 500 000 USD.

Tableau 108 : Appui à la réalisation de l'Inventaire Forestier National (IFN)

Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)	Foresterie
Sous-secteur	Utilisation et Changement d'Affectation des Terres
Titre de l'activité, du projet, programme ou autre	Appui à la réalisation de l'Inventaire Forestier National (IFN)
Description du projet/ programme	L'appui à la réalisation d'un Inventaire Forestier National (IFN) vise à fournir au Niger une évaluation complète et détaillée de ses ressources forestières. Cet exercice est essentiel pour suivre l'état des forêts, quantifier les services écosystémiques qu'elles fournissent et évaluer leur rôle dans l'atténuation des changements climatiques. L'INF constitue une base indispensable pour la prise de décisions éclairées en matière de gestion durable des forêts, de planification environnementale et de lutte contre la déforestation et la dégradation des terres.
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale	Transversal
Calendrier prévu	2025-2026
Utilisation prévue, impact et résultats estimés	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité et de la précision des données et informations du secteur UTCATF ; - Contribution à l'atténuation des GES ; - Renforcement des capacités nationales ; - accès aux mécanismes de financement climatique.
Informations complémentaires	Le montant estimatif est de 500 000 USD

Tableau 109 : Digitalisation du Système National MNV pour la Transparence des Émissions, des Mesures et du Soutien

Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)	Transversal
Sous-secteur	Transversal
Titre de l'activité, du projet, programme ou autre	Digitalisation du Système National MNV pour la Transparence des Émissions, des Mesures et du Soutien
Description du projet/ programme	La digitalisation du Système National de Mesure, Notification et Vérification (MNV) est une initiative clé pour renforcer la transparence, l'efficacité et la fiabilité des données relatives aux émissions de gaz à effet de serre, aux mesures climatiques mises en œuvre et au soutien reçu en matière de financements, de technologies et de renforcement des capacités. Le système MNV du Niger est composé de trois volets interdépendants à savoir (i) le MNV des Émissions pour mesurer, suivre et rapporter avec précision les émissions nationales de Gaz à Effet de Serre (GES) provenant des différents secteurs tels que l'énergie, l'agriculture, la foresterie, les déchets, etc. ; (ii) le MNV des Mesures pour suivre et évaluer les actions d'atténuation et d'adaptation entreprises par le Niger afin de mesurer les progrès réalisés vers les objectifs climatiques nationaux et (iii) le MNV de soutien pour suivre le soutien international et national reçu en termes de financements, de transferts technologiques et de renforcement des capacités, et assurer une utilisation transparente et efficace de ces ressources. Ainsi, la plateforme sera constituée (i) d'une base des données centralisée qui intègre les données sur les émissions, les mesures d'adaptation, d'atténuation et les flux financières climatiques ; (ii) d'une option de visualisation des données sous forme des tableaux, graphiques, etc. ; (iii) d'une option de rapportage automatisé pour la génération des rapports synthétiques et enfin (iv) d'un accès multi utilisateurs sécurisé permettant à différents niveaux d'acteurs (gouvernements, partenaires techniques, organisations de la société civile) de consulter ou de mettre à jour les données.
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale	Transversal
Calendrier prévu	2025-2026
Utilisation prévue, impact et résultats estimés	<ul style="list-style-type: none"> - Précision accrue des inventaires GES, facilitant la prise de décisions informées ; - Conformité aux normes internationales, améliorant la crédibilité du Niger dans les rapports internationaux ; - Meilleure identification des sources d'émissions, permettant de cibler efficacement les actions d'atténuation ; - Gestion optimisée des actions climatiques, avec la capacité d'ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus ; - Transparence renforcée, ce qui encourage la confiance des partenaires et des bailleurs de fonds ; - Amélioration de la coordination intersectorielle, en alignant les efforts des différents ministères et agences ; - Transparence accrue dans la gestion des soutiens, renforçant la redevabilité envers les partenaires ; - Optimisation de l'allocation des ressources, en identifiant les domaines nécessitant davantage de soutien ; - Facilitation de l'accès à de nouveaux financements et technologies, grâce à une meilleure visibilité des besoins et des résultats obtenus ;

Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)	Transversal
	- Contribution aux Objectifs Nationaux et Internationaux.
Informations complémentaires	Le montant estimatif est de 700 000 USD

Tableau 110 : Appui à l'Autorité Nationale Désignée pour la mise en œuvre de l'Article 6 de l'Accord de Paris sur le climat

Secteur : Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)	Transversal
Sous-secteur	Transversal
Titre de l'activité, du projet, programme ou autre	Appui à l'Autorité Nationale Désignée pour la mise en œuvre de l'Article 6 de l'Accord de Paris sur le climat
Description du projet/ programme	Le Niger a mis en place une Autorité Nationale Désignée (AND) chargée de superviser et de coordonner la mise en œuvre de l'Article 6 de l'Accord de Paris sur le climat. Cet article vise à promouvoir la coopération internationale en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à travers les mécanismes de marché et les approches coopératives. Afin de permettre à l'AND de jouer pleinement son rôle, un appui technique, institutionnel et financier est nécessaire pour renforcer ses capacités, développer un cadre réglementaire adéquat et faciliter l'engagement des acteurs nationaux. Le projet vise à (i) Renforcer les capacités institutionnelles et techniques de l'AND pour assurer la gestion et le suivi des initiatives relevant de l'Article 6 ; (ii) élaborer un cadre réglementaire et institutionnel clair pour faciliter la participation du Niger aux mécanismes de coopération de l'Accord de Paris ; (iii) sensibiliser et mobiliser les acteurs nationaux (secteur public, secteur privé, société civile) sur les opportunités offertes par l'Article 6 ; (iv) faciliter l'intégration des résultats d'atténuation transférés au niveau international (ITMO) et assurer le suivi des transactions carbone et ; (v) accompagner l'AND dans l'élaboration et la validation des méthodologies de suivi et de vérification des réductions d'émissions.
Type de soutien : adaptation, atténuation, transversale	Transversal
Calendrier prévu	2025-2027
Utilisation prévue, impact et résultats estimés	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités institutionnelles ; - Mise en place du cadre réglementaire et institutionnel ; - Sensibilisation et mobilisation des acteurs nationaux ; - Développement de projets pilotes et intégration des ITMO.
Informations complémentaires	Ce projet vise à doter l'AND du Niger des moyens nécessaires pour jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de l'Article 6 de l'Accord de Paris. En structurant un cadre réglementaire et en développant des capacités techniques et institutionnelles, le Niger pourra maximiser les opportunités offertes par les marchés carbone tout en assurant une transition bas-carbone alignée sur ses engagements climatiques internationaux. Le montant estimatif de mise en œuvre de ce projet est de 750 000 USD.

4.8. Informations sur l'appui au renforcement des capacités reçues par le Niger au titre de l'article 11 de l'Accord de Paris

Dans le cadre des engagements internationaux en matière de lutte contre les changements climatiques, le Niger a bénéficié d'un appui ciblé pour structurer et renforcer ses institutions dédiées à la gestion climatique.

Cet appui inclut l'acquisition d'équipements météorologiques avancés, le renforcement des

réseaux d'observation climatique et la formation du personnel dans l'analyse des données météorologiques et hydrologiques.

Le Projet de Renforcement des capacités institutionnelles et techniques pour la mobilisation de la finance climatique en vue de la prévention et la gestion des risques climatiques (RECFIC) soutenu par des partenaires internationaux, illustrent l'impact direct de cet appui technique dans la prévention des risques climatiques.

Un aspect clé de l'appui au Niger a été la formation de divers acteurs, notamment les agriculteurs, les ONG et les services techniques. Ces programmes de formation ont été axés sur les pratiques agricoles climato-intelligentes, la gestion durable des terres et des ressources en eau, ainsi que l'utilisation des technologies résilientes au climat.

Aussi, le Niger a bénéficié, de la FAO, d'un appui technique et matériel informatique au profit des experts nationaux en IGES dans le cadre du projet système national de surveillance et d'information des terres pour la notification transparente de la CDN.

Ainsi, Pour faciliter l'accès aux mécanismes de financement climatique, le Niger a bénéficié d'un appui technique et institutionnel pour la préparation de propositions de projets bancables.

Cet accompagnement a permis au pays de mobiliser des ressources auprès de fonds internationaux tels que le FVC et le FEM.

Les Tableaux 111 à 121 présentent entre autres les appuis reçus en termes de renforcement de capacité par le Niger.

Tableau 111 : Processus de révision de la Contribution Déterminée au niveau National

Titre de l'activité, du projet/programme ou autres	Processus de révision de la Contribution Déterminée au niveau National
Description du projet/ programme	La Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Niger s'inscrit dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris sur le climat. Après celle soumise en 2015, le Niger a amorcé en 2020 le processus de la révision de cette dernière pour relever le niveau des ambitions. Ce processus de révision a été accompagné par des partenaires à travers (i) l'élaboration d'une stratégie intersectorielle de la CDN et d'une étude sur l'analyse coûts-bénéfices pour éclairer la sélection des projets énergétiques à inclure dans la CDN actualisée ; (ii) l'accompagnement dans la rédaction finale du document consolidé de la CDN révisée ; (iii) la mise en place d'un système national MNV pour le sous-secteur production de l'énergie ;(iv) l'analyse des sources d'émissions de Gaz fluorés ; (v) l'élaboration des protocoles d'accord avec les institutions détentrices des données et informations nécessaires au IGES (vi) le renforcement des capacités du comité chargé de la révision et du renforcement de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) sur l'Adaptation au Changement Climatique (ACC) et les emplois verts et (vii) l'étude sur l'intégration de la dimension genre et des emplois verts dans la mise en œuvre de la CDN révisée.
Période de mise en œuvre	2020-2021
Entité bénéficiaire	Ministère en charge de l'Environnement
Entité de mise en œuvre	Banque Mondiale, PNUD, FAO, Save The Children, IRENA, Belgique, AFD et FENU

Titre de l'activité, du projet/programme ou autres	Processus de révision de la Contribution Déterminée au niveau National
Type de soutien : (adaptation, atténuation, transversale)	Transversal
Secteur : (Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser))	AFAT ; Energie
Sous-secteur	AFAT ; énergie
Statut de l'activité	Achevé
Utilisation, impact et résultats	La révision de la CDN a permis de i) faire un état des lieux de la mise en œuvre des engagements de 2015, ii) rehausser les ambitions du Niger en matière d'adaptation et d'atténuation sur la base de nouvelles estimations des émissions pour les secteurs clés (AFAT et Energie) et sur de nouvelles projections climatiques.
Informations complémentaires	L'appui a permis au Niger de réviser sa CDN et de rehausser ses ambitions.

Source : CNEDD 2023d

Tableau 112 : Atelier national sur l'Assurance Qualité du Système de Gestion des Inventaires Nationaux des GES du Niger

Titre de l'activité, du projet/programme ou autres	Atelier national sur l'Assurance Qualité du Système de Gestion des Inventaires Nationaux des GES du Niger
Description du projet/ programme	Le renforcement des capacités des pays en développement permettra à établir et à gérer durablement leur SGI-GES et à utiliser les Lignes Directrices 2006 du GIEC pour une mise en œuvre efficace du Cadre de Transparence Renforcée (CTR) de l'Accord de Paris. L'atelier sur l'assurance qualité (AQ) tenu à la demande du pays, sous la forme d'une Assurance Qualité volontaire du SN-IGES et des derniers inventaires nationaux de GES, a permis de renforcer la capacité technique des experts nationaux impliqués dans la conduite des inventaires nationaux des GES afin d'élaborer des rapports d'inventaire des GES de qualité et de maintenir un SGI-GES national durable.
Période de mise en œuvre	Avril 2022
Entité bénéficiaire	Secrétariat Exécutif du CNEDD, point focal national UNFCCC
Entité de mise en œuvre	UNFCCC à travers la Division Transparence
Type de soutien : (adaptation, atténuation, transversale)	Transversal
Secteur : (Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser))	Transversal
Sous-secteur	Les secteurs d'activités de GES (AFAT, Énergie, PIUP et Déchets)
Statut de l'activité	Achevé
Utilisation, impact et résultats	L'activité a abouti à une série de recommandations à court, moyen et long terme pour améliorer les futurs Inventaires de GES.
Informations complémentaires	L'atelier s'est déroulé du 25 au 29 avril 2022 à Niamey et a regroupé toutes les parties prenantes et les membres du Système National d'Inventaire des Emissions de GES.

Source : CNEDD 2023d

Tableau 113 : Atelier national sur l'Assurance Qualité du système de gestion de l'information énergétique et des statistiques énergétiques du Niger

Titre de l'activité, du projet/programme ou autres	Atelier national sur l'Assurance Qualité du système de gestion de l'information énergétique et des statistiques énergétiques du Niger
Description du projet/ programme	Le Système d'Information Energétique du Niger (SIE-Niger) est l'un des acteurs majeurs fournisseurs des données utilisées dans l'élaborations des CDN et les inventaires de GES des différents secteurs d'activités économiques du pays. Conscient de son rôle dans les activités relatives au Changement Climatique, l'équipe SIE-Niger a sollicité l'intercession du Point Focal National de la CCNUCC, Secrétaire Général du CNEDD, afin de plaider auprès du Secrétariat de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques une assistance technique en matière d'assurance qualité des statistiques énergétiques au Niger. L'atelier a permis d'examiner la qualité de la gestion, des données, des méthodes de collecte des statistiques énergétiques, des bilans énergétiques du SIE –Niger. Il a également renforcé les capacités des participants sur l'utilisation de l'outil SAGE. SAGE, un outil de collecte et de gestion des données sur les GES pour soutenir la mise en œuvre du CTR dans le cadre de l'Accord de Paris.
Période de mise en œuvre	2022
Entité bénéficiaire	Ministère en charge de l'Energie
Entité de mise en œuvre	UNFCCC à travers la Division Transparence
Type de soutien : (adaptation, atténuation, transversale)	Transversal
Secteur : (Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser))	Energie
Sous-secteur	Energie
Statut de l'activité	Achevé
Utilisation, impact et résultats	L'activité a abouti à une série de recommandations à court, moyen et long terme pour améliorer la gestion de l'information et les statistiques énergétique du Niger.
Informations complémentaires	L'atelier s'est déroulé du 26 au 28 septembre 2022 à Niamey et a regroupé toutes les parties prenantes et les membres du Système d'Information Energétique du Niger.

Source : CNEDD, 2023d

Tableau 114 : Atelier de formation sur la préparation à la mise en œuvre de l'Article 6 de l'Accord de Paris sur le climat

Titre de l'activité, du projet/programme ou autres	Atelier de formation sur la préparation à la mise en œuvre de l'Article 6 de l'Accord de Paris sur le climat
Description du projet/ programme	Le partenariat des CDN à travers le 7ième appel du Fonds d'Actions Prioritaires (PAF), a appuyé le comité technique chargé de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Niger pour l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités de ses membres et autres acteurs pertinents, sur la préparation à la mise en œuvre de l'Article 6 de l'Accord de Paris sur le climat. Cet atelier s'inscrit dans le cadre du projet d'élaboration d'une stratégie

Titre de l'activité, du projet/programme ou autres	Atelier de formation sur la préparation à la mise en œuvre de l’Article 6 de l’Accord de Paris sur le climat
	nationale pour la mise en œuvre de l’Article 6 de l’Accord de Paris sur le climat.
Période de mise en œuvre	2024
Entité bénéficiaire	Ministère en charge de l’Environnement
Entité de mise en œuvre	NDC Partnership
Type de soutien : (adaptation, atténuation, transversale)	Transversal
Secteur : (Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser)	Transversal
Sous-secteur	Agriculture, foresterie et autres affectations des terres ; énergie
Statut de l’activité	Achevé
Utilisation, impact et résultats	Au cours de cet atelier, les questions de marchés carbone et exigences de l’Art. 6 ; les questions conditions et opportunités de participation conformément à l’Art. 6 et les questions des lignes de la participation du Niger à l’Art. 6 ont été évoquées.
Informations complémentaires	UA

Source : MHA/E, 2024

Tableau 115 : Projet de Renforcement des capacités institutionnelles et techniques pour la mobilisation de la finance climatique en vue de la prévention et la gestion des risques climatiques (RECFIC)

Titre de l’activité, du projet/programme ou autres	Projet de Renforcement des capacités institutionnelles et techniques pour la mobilisation de la finance climatique en vue de la prévention et la gestion des risques climatiques (RECFIC)
Description du projet/ programme	<p>Le changement climatique est l’un des plus grands défis auxquels l’humanité est confrontée au XXIème siècle. C’est un défi mondial qui exige des actions et des solutions mondiales. L’Afrique est sans aucun doute le continent le plus vulnérable aux impacts du changement climatique, bien qu’elle représente moins de 4% des émissions mondiales de GES.</p> <p>Il est déjà classé parmi le continent le plus chaud du monde, avec un réchauffement de 1,5 fois plus vite que la moyenne mondiale selon le Groupe Intergouvernemental des Experts sur l’Evolution du Climat (GIEC). Au regard de ces défis, tous les pays africains ont signé et ratifié l’Accord de Paris et sont maintenant dans une phase de conversion de leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN) en projets d’investissement pour accéder aux financements climatiques. Ces projets d’investissements ciblent des actions d’adaptation et d’atténuation, qui incluent des mesures de prévention et de gestion des risques et catastrophes climatiques. C’est dans ce cadre que le Bureau de coordination des États en transition (RDTs) de la BAD a approuvé un projet de 2 millions d’unités de comptes (UC), soit environ 2,6 millions de Dollars US, soumis par le Département Changement Climatique et Croissance Verte dans le cadre des ressources du guichet d’assistance ciblée (Pilier III) de la Facilité d’Appui à</p>

Titre de l'activité, du projet/programme ou autres	Projet de Renforcement des capacités institutionnelles et techniques pour la mobilisation de la finance climatique en vue de la prévention et la gestion des risques climatiques (RECFIC)
	la Transition (FAT) du FAD-15. Les bénéficiaires sont les pays en transition de la Grande Muraille Verte et de l'Afrique Centrale (Burkina Faso, Djibouti, Niger, RCA, RDC, Tchad). L'objectif principal du projet RECFIC est d'accroître l'accès à la finance climatique en vue de la mise en œuvre des actions de prévention et de gestion des risques climatiques. Les pays concernés sont en effet exposés aux vulnérabilités face aux risques climatiques, et disposent de ressources insuffisantes, avec des capacités d'adaptation faibles ; d'où la nécessité de mobiliser des ressources externes pour la mise en œuvre des actions de prévention et gestion des risques climatiques.
Période de mise en œuvre	2023-2025
Entité bénéficiaire	Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement et le Ministère de l'Agriculture et de l'élevage
Entité de mise en œuvre	Banque Africaine de Développement
Type de soutien : (adaptation, atténuation, transversale)	Transversal
Secteur : (Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser))	Transversal
Sous-secteur	Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres ; énergie
Statut de l'activité	En cours
Utilisation, impact et résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de bénéficiaires directs est estimé à 245 et provenant des groupes d'acteurs suivants : les ministères et institutions étatiques (points focaux climat et équipes nationales CDN) – environ 20 personnes par pays (soit 120 personnes pour les 6 pays) ; organisations de la société civile (environ 10 personnes par pays - soit 60 personnes pour les 6 pays) ; institutions du secteur privé (environ 5 personnes par pays - soit 30 personnes pour les 6 pays) ; - Le nombre de bénéficiaires indirects seront de plus de 1 500 personnes (à court terme) – parmi lesquels au moins 30% de femmes, et à plus de 6 000 000 personnes à long terme (après le financement des projets bancables) – parmi lesquels au moins 30% de femmes.
Informations complémentaires	Les capacités institutionnelles et techniques des pays sont renforcées en finance climatique ; un portefeuille de projets développés sur les mesures de prévention et de gestion des risques climatiques, le projet est mis en œuvre et suivi de manière efficace et efficiente. Le coût total du projet est estimé à 2 602 682 USD.

Source : BOAD, 2023

Tableau 116 : Programme régional de renforcement des capacités : Financer l'adaptation au changement climatique en Afrique du Nord et subsaharienne francophone

Titre de l'activité, du projet/programme ou autres	Programme régional de renforcement des capacités : Financer l'adaptation au changement climatique en Afrique du Nord et subsaharienne francophone
Description du projet/ programme	Le NDC Partnership a pour ambition d'être une coalition d'apprentissage étendue et adaptable pour soutenir une mise en œuvre plus rapide, plus efficace et plus ambitieuse des CDN. À cette fin, le Partenariat s'efforce de renforcer les capacités et l'échange de connaissances entre ses pays membres par le biais d'échanges régionaux entre pairs reconnaissant les défis auxquels sont confrontés les pays d'Afrique du Nord et subsaharienne francophone pour accéder aux financements climatiques pour l'adaptation, l'Unité d'appui du NDC Partnership, avec le soutien d'Action Climatique en Afrique, organise un programme régional de renforcement des capacités pour donner l'occasion aux membres de venir et d'apprendre ensemble pour développer et renforcer leurs capacités à adopter des approches programmatiques et stratégiques pour planifier et mobiliser des financements pour la mise en œuvre de leurs priorités en matière d'adaptation. Le programme sera basé sur le Cadre de planification et de mobilisation des investissements climatiques (CIPMF) développé conjointement par le NDC Partnership et le Fonds vert pour le climat et sera orienté vers l'action, visant non seulement à fournir des bases conceptuelles pour la planification des investissements et la mobilisation des ressources pour les objectifs d'adaptation, mais aussi des connaissances pratiques applicables pour traduire ces connaissances en actions. Tout au long du programme, les pays seront invités à réfléchir à leurs points forts et à leurs domaines d'amélioration, et auront la possibilité de faire part de leurs besoins en matière de soutien par l'intermédiaire du NDC Partnership.
Période de mise en œuvre	2024-2025
Entité bénéficiaire	Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement
Entité de mise en œuvre	NDC Partnership
Type de soutien : (adaptation, atténuation, transversale)	Transversal
Secteur : (Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Eau, Sylviculture, et assainissement, Transversal, Autre (préciser)	Transversal
Sous-secteur	AFAT ; énergie
Statut de l'activité	En cours
Utilisation, impact et résultats	- Un atelier de 3 jours en présentiel au début du programme ; - Quatre formations virtuelles de trois heures ; - Un atelier de trois jours en présentiel à la fin du programme.
Informations complémentaires	Les publics cibles sont constitués de personnes des ministères de l'environnement et des finances travaillant sur les questions de financement de l'adaptation, des points focaux sectoriels (par exemple : des ministères de l'agriculture, des forêts, de l'eau), et des représentants des banques/agences nationales de développement, ou des autorités nationales désignées. Les institutions membres et partenaires disposant d'une expertise pertinente seront également invitées à partager leur expérience ainsi que des cas concrets durant le programme, notamment : AFD, Banque mondiale, BAD, Enabel, FA, FVC, GIZ, PNUD.

Source : NDC Partnership, 2024

Tableau 117 : La Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD)

Titre de l'activité, du projet/programme ou autres	La Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD)
Description du projet/ programme	La Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) offre un financement abordable et à long terme permettant à des pays engagés dans des réformes de réduire les risques pour la stabilité future de leur balance des paiements, notamment ceux liés au changement climatique et aux pandémies. C'est à ce titre, que le FMI et le Niger sont parvenus à un accord qui permettra au Niger de bénéficier d'un soutien de renforcement des capacités au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité. Cet appui vise à renforcer la stabilité macroéconomique du Niger, promouvoir une croissance inclusive centrée sur le secteur privé et engager le pays dans la voie des réformes pour mieux affronter les défis posés par le changement climatique.
Période de mise en œuvre	UA
Entité bénéficiaire	Ministère de l'Economie et des Finances
Entité de mise en œuvre	Fonds Monétaire International (FMI)
Type de soutien : (adaptation, atténuation, transversale)	Transversal
Secteur : (Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser))	Transversal
Sous-secteur	Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres ; énergie
Statut de l'activité	En cours
Utilisation, impact et résultats	L'introduction du Marquage Budgétaire Sensible au Climat (MBSC) dans le système de gestion des Finances Publiques au Niger ; l'identification des grandes lignes de la méthodologie MBSC et proposé une maquette Excel pour faciliter son application. La finalité de la facilité est d'offrir un financement à long terme visant à renforcer la résilience et la durabilité économiques i) en soutenant les réformes qui réduisent les risques liés au changement climatique et aux pandémies ayant des incidences majeures sur le plan macroéconomique et ii) en augmentant la marge de manœuvre de l'action publique et les réserves financières pour atténuer les risques découlant de ces difficultés structurelles à plus long terme.
Informations complémentaires	Le FMI et le Niger sont parvenus à un accord qui permettra au Niger de bénéficier très prochainement d'un nouveau décaissement de 51,4 millions de dollars du Fonds Monétaire International (FMI). Ce soutien, annoncé dans une note du FMI publiée le lundi 11 novembre 2024, inclut un prêt de 17,4 millions de dollars dans le cadre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et un financement de 34 millions de dollars au titre de la FRD. Ces fonds visent à renforcer la stabilité macroéconomique du Niger, promouvoir une croissance inclusive centrée sur le secteur privé et engager le pays dans la voie des réformes pour mieux affronter les défis posés par le changement climatique.

Source : ME/F, 2024b

Tableau 118 : Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible au Climat (PASEC)

Titre de l'activité, du projet/programme ou autres	Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible au Climat (PASEC)
Description du projet/ programme	Le Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible au Climat (PASEC) permettra de réaliser le triple gain de l'AIC que sont : l'augmentation durable de la productivité et des revenus agricoles (sécurité alimentaire) ; l'adaptation et le renforcement de la résilience face aux impacts du changement climatique (adaptation) ; la réduction des émissions de GES par unité de produit, et la séquestration accrue de carbone (atténuation). Les objectifs de développement du PASEC sont d'accroître la résilience face aux risques climatiques et d'améliorer la productivité agricole au niveau des communautés ciblées. Le projet aidera aussi à améliorer les capacités du Gouvernement du Niger à répondre promptement et efficacement à toute situation de crise ou d'urgence éligible. Dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante 2.4 certaines structures nationales bénéficieront d'appui sur les outils et méthodes d'estimation de la production agricole et fourragère et de suivi des plans d'eau au niveau communal par télédétection, en utilisant des images à haute résolution et le suivi des ressources : eau, végétation, feu, température, humidité du sol.
Période de mise en œuvre	2020-2021
Entité bénéficiaire	Centre National de Surveillance Ecologique et Environnemental (CNSEE), Direction des Statistique Agricole (DSA) et Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE)
Entité de mise en œuvre	MAGEL
Type de soutien : (adaptation, atténuation, transversale)	Transversal
Secteur : (Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (PRECISER))	Agriculture, Foresterie, Ressource en Eau
Sous-secteur	Hydrologie, Statistique Agricole, Suivi des cultures, Alerte Précoce
Statut de l'activité	Achevé
Utilisation, impact et résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi hydrologique ; - Suivi de la végétation, évaluation précoce des rendements de la végétation et des cultures ; - suivi des Points d'eau.
Informations complémentaires	Cet Appui est fourni dans le Cadre de la Sous-composante 2.4 du Projet : Appui aux innovations en soutien à la production Agricole.

Tableau 119 : Renforcement des capacités des acteurs sectoriels nationaux à s’engager dans l’action climatique et de l’unité nationale de coordination de la CDN

Titre de l’activité, du projet/programme ou autres	Renforcement des capacités des acteurs sectoriels nationaux à s’engager dans l’action climatique et de l’unité nationale de coordination de la CDN.
Description du projet/ programme	<p>Le Fonds d’Action de Partenariat (PAF) pour les CDN a été créé lors de la COP 26 afin d'aider les pays en développement membres à accélérer la mise en œuvre de leurs CDN et à combler les déficits de soutien. Le PAF facilite un meilleur accès aux ressources techniques et financières et permet aux membres du Partenariat de répondre rapidement aux besoins des pays en développement.</p> <p>Dans le cadre du 5^e appel du PAF, le Niger, à travers la FAO, a bénéficié d'une subvention pour la mise en œuvre d'un projet visant à renforcer les capacités des acteurs sectoriels nationaux à s’engager dans l’action climatique et à appuyer l’unité nationale de coordination de la CDN.</p> <p>Ce renforcement des capacités porte notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La finance climat ; - L’évaluation du carbone ; - L’intégration des changements climatiques dans la planification locale ; - Le suivi, la notification et la vérification (MRV) ; - La dotation en matériels informatiques de l’unité de coordination nationale de la CDN.
Période de mise en œuvre	2024
Entité bénéficiaire	Ministère de l’Hydraulique, de l’Assainissement et de l’Environnement
Entité de mise en œuvre	FAO
Type de soutien : (adaptation, atténuation, transversale)	Transversal
Secteur : (Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser))	AFAT et Energie
Sous-secteur	Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres, ressources en eau
Statut de l’activité	En cours
Utilisation, impact et résultats	<ul style="list-style-type: none"> - (80) cadres de l’AFAT et du secteur de l’énergie sont en mesure d’utiliser EX-ACT pour l’analyse des projets et l’interprétation des résultats ; - Les capacités de quatre-vingts (80) cadres du secteur de l’AFAT et de l’Energie et des ministères (Finances et Planification) sont renforcées en matière de financement climatique et de système MNV ; - Les capacités des élus (Association de Municipalités du Niger) et des acteurs de la mobilisation des ressources au niveau local (ANFICT) sont renforcées dans le financement climat et le système MRV - les capacités techniques et opérationnelles de la coordination nationale des CDN et des services déconcentrés chargés de l’établissement des rapports et du suivi des CDN sont renforcées par des équipements informatiques et cartographiques.
Informations complémentaires	Le montant de l’appui est de 121 768 USD.

Tableau 120 : Amélioration de la sensibilisation et de l'engagement des parties prenantes nationales dans l'action climatique au Niger

Titre de l'activité, du projet/programme ou autres	Amélioration de la sensibilisation et de l'engagement des parties prenantes nationales dans l'action climatique au Niger
Description du projet/ programme	<p>Le Fonds d’Action de Partenariat (PAF) pour les CDN a été créé lors de la COP 26 afin d'aider les pays en développement membres à accélérer la mise en œuvre de leurs CDN et à combler les déficits de soutien. Le PAF facilite un meilleur accès aux ressources techniques et financières, permettant ainsi au plus grand nombre de membres du Partenariat de répondre rapidement aux besoins des pays en développement.</p> <p>Dans le cadre du 5ème appel du PAF, le Niger a bénéficié, à travers le NDC Partnership et UNITAR, d'une subvention pour la mise en œuvre d'un projet visant à améliorer la sensibilisation et l'engagement des parties prenantes nationales dans l'action climatique.</p> <p>Ce projet comprend plusieurs actions, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L’élaboration et l'impression de supports de communication; - La révision de la stratégie de communication de la CDN et de son plan d’action ; - L’organisation d’ateliers de sensibilisation et d’information dans tous les départements des régions d’Agadez, Zinder et Diffa ; - L’organisation de conférences de sensibilisation et de diffusion de la CDN, ainsi que de dialogues jeunesse dans les universités de Niamey, Tahoua, Maradi et Diffa.
Période de mise en œuvre	2024
Entité bénéficiaire	Ministère de l’Hydraulique, de l’Assainissement et de l’Environnement
Entité de mise en œuvre	UNITAR
Type de soutien : (adaptation, atténuation, transversale)	Transversal
Secteur : (Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser))	AFAT et Energie
Sous-secteur	Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres, ressources en eau
Statut de l'activité	En cours
Utilisation, impact et résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Les documents de communication sur le contenu de la CDN sont élaborés et diffusés ; - 22 ateliers de sensibilisation et d’information dans les régions d’Agadez, Zinder et Diffa sont organisés ; - quatre (4) dialogues de la jeunesse sur le climat sont organisés.
Informations complémentaires	Le montant de l'appui est de 160 036,22 USD

Tableau 121 : Elaboration d'une stratégie nationale pour la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord de Paris sur le climat

Titre de l'activité, du projet/programme ou autres	Elaboration d'une stratégie nationale pour la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord de Paris sur le climat
Description du projet/ programme	<p>Le Fonds d’Action de Partenariat (PAF) pour les CDN a été créé lors de la COP 26 afin d'aider les pays en développement membres à accélérer la mise en œuvre de leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et à combler les déficits de soutien. Le PAF facilite un meilleur accès aux ressources techniques et financières, permettant ainsi au plus grand nombre de membres du Partenariat de répondre rapidement aux besoins des pays en développement.</p> <p>Dans le cadre du 7^e appel du PAF, le Niger a bénéficié, à travers le NDC Partnership et le cabinet Perspectives Climate Research, d'un projet visant à élaborer la stratégie nationale pour la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord de Paris sur le climat.</p> <p>Les activités du projet se concentrent sur (i) les ateliers de formation sur la préparation à la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord de Paris ; et (ii) les consultations des parties prenantes afin d'assurer un processus participatif et inclusif dans l'élaboration de la stratégie nationale.</p>
Période de mise en œuvre	2024-2025
Entité bénéficiaire	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement
Entité de mise en œuvre	NDC Partnership et le cabinet Perspectives Climate Research
Type de soutien : (adaptation, atténuation, transversale)	Transversal
Secteur : (Energie, Transport, Industrie, Agriculture, Sylviculture, Eau et assainissement, Transversal, Autre (préciser))	Transversal
Sous-secteur	Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres, ressources en eau
Statut de l'activité	En cours
Utilisation, impact et résultats	<ul style="list-style-type: none"> - La compréhension des principales parties prenantes nationales sur la mise en œuvre de l'article 6 est améliorée ; - Une stratégie nationale pour la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord de Paris comprenant une feuille de route, un cadre, une analyse des lacunes, un plan de travail et les ressources nécessaires est élaborée.
Informations complémentaires	Le montant de l'appui est de 60 000 USD.

4.9. Informations sur l'appui dont le Niger a besoin et l'appui qu'il a reçu en vue de l'application de l'article 13 de l'Accord de Paris et des activités liées à la transparence, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités en matière de transparence

L'Article 13 de l'Accord de Paris (AP) sur le climat institut un CTR, qui est un mécanisme clé pour assurer la transparence des actions climatiques, qu'il s'agisse des mesures d'atténuation, d'adaptation ou de l'appui.

Le Cadre de Transparence de l'appui vise à donner une image claire de l'appui fourni et de l'appui reçu par chaque Partie concernée dans le contexte des mesures prises à l'égard des changements climatiques au titre des Articles 4, 7, 9, 10 et 11, et, dans la mesure du possible, une vue d'ensemble de l'appui financier global fourni, pour éclairer le bilan mondial prévu à l'Article 14 (Nations Unies, 2015).

Le CTR joue également un rôle central dans le renforcement de la confiance entre les Parties et dans la promotion de la transparence.

4.9.1 Information sur l'appui nécessaire dont le Niger a besoin pour la mise en œuvre de l'Article 13 de l'Accord de Paris et les activités liées à la transparence y compris le renforcement des capacités en matière de transparence

L'Article 13 de l'Accord de Paris sur le climat établit un CTR pour promouvoir la confiance mutuelle et garantir une évaluation fiable des progrès réalisés dans la lutte contre les changements climatiques. Ce cadre repose sur la mise en œuvre de systèmes rigoureux pour la collecte, la gestion et la communication des données relatives aux émissions de GES, aux efforts d'adaptation et à l'utilisation des soutiens reçus. Pour le Niger, Pays En Développement, cet engagement exige des capacités techniques, institutionnelles et financières adaptées.

- A cet effet, le pays a besoin de renforcer ses capacités en matière de collecte et de gestion des données climatiques, notamment pour produire des rapports nationaux transparents sur les émissions et les actions climatiques. Cela inclut :
- L'établissement d'inventaires nationaux des GES conformes aux lignes directrices du GIEC ;
- La mise en place de systèmes de MNV pour suivre efficacement les actions d'adaptation et d'atténuation ;
- Le développement d'un portail national de données climatiques permettant de centraliser et de diffuser les informations relatives aux actions climatiques et à leurs impacts ;
- L'acquisition des équipements techniques pour la surveillance des émissions et la pollution de l'air ;
- L'acquisition des logiciels spécialisés pour le traitement des données climatiques ;
- La mise en place des systèmes d'alerte et de gestion des données en temps réel pour surveiller les risques climatiques et les réponses associées ;
- La formation des experts nationaux sur les méthodologies d'inventaire des GES, le suivi des actions climatiques et l'évaluation de leurs impacts ;
- La sensibilisation des parties prenantes (secteur privé, ONG, collectivités locales) sur les exigences de transparence.

Aussi, le pays a besoin d'un appui financier pour couvrir les coûts liés à la mise en œuvre des activités de transparence. Les mécanismes financiers de la CCNUCC et les mécanismes bilatéraux et multilatéraux peuvent jouer un rôle clé à cet égard.

L'appui nécessaire dont le Niger a besoin dans le cadre de la transparence est de **430 040 642 FCFA (684 131 USD)**. Les informations sur cet appui sont contenues dans les Tableaux 122 et 123.

Tableau 122 : Agir pour Renforcer la Transparence Climatique au Niger

Titre de l'activité, du projet/programme ou autres		Agir pour Renforcer la Transparence Climatique au Niger
Objectifs et description		Le Niger bénéficie de l'appui technique du PNUD à travers la promesse climatique deuxième phase. En ce qui concerne le RBT, le Niger met en œuvre le projet à travers le PNUE. Pour ce qui est du MNV, le Niger a mis en place un Système National MNV de la Transparence des mesures et de l'appui par Arrêté N°0060/PM du 14 avril 2023. Aussi, dans le cadre de suivi de la réalisation de la CDN, un dispositif MNV-CDN est mis en place avec l'appui de la Banque Mondiale. L'objectif de cet appui est de renforcer la transparence climatique au Niger. De façon spécifique, il s'agit de développer les capacités techniques des experts nationaux en les formant sur les aspects clés tels que les CTR/CTF ainsi que des bonnes pratiques en matière de Transparence.
Période de mise en œuvre		2025-2026
Entité bénéficiaire		Secrétariat Exécutif du CNEDD et le Ministère en charge de l'Environnement
Canal (Multilatéral, Bilatéral, Régional, Autre (préciser))		Multilatéral
Montant	Monnaie locale	113 902 331,81
	USD	184 131
Statut de l'activité		Planifié
Utilisation, impact et résultats		La formation permettrait au besoin, aux experts de procéder à des ajustements dans les pratiques nationales, assurant ainsi une conformité accrue aux normes internationales et un renforcement global du système de transparence climatique du pays, favorisant ainsi une participation continue et efficace du Niger dans les efforts mondiaux de la lutte contre le changement climatique.
Informations complémentaires		Il s'agit d'organiser trois ateliers concernant les nationaux, les cadres régionaux et les organisations des jeunes et de la société civile.

Tableau 123 : Feuille de route sur le Cadre de Transparence Renforcée au titre de l'Accord de Paris sur le climat

Titre de l'activité, du projet/programme ou autres		Feuille de route sur le Cadre de Transparence Renforcé au titre de l'Accord de Paris sur le Climat
Objectifs et description		L'Article 13 de l'Accord de Paris institue un Cadre de Transparence Renforcé (CTR) pour l'action climatique (Atténuation et Adaptation) et l'appui. En vertu de ce cadre, toutes les Parties doivent communiquer régulièrement sur leurs émissions de GES et sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre et l'accomplissement de leurs contributions aux mesures d'atténuation dans leurs CDN. En vertu du CTR, des Rapports Biennaux au titre de la Transparence seront soumis par toutes les

Titre de l'activité, du projet/programme ou autres	Feuille de route sur le Cadre de Transparence Renforcé au titre de l'Accord de Paris sur le Climat	
	Parties tous les deux ans et les informations soumises par chacune des Parties feront l'objet d'un processus d'examen en deux étapes (technique et multilatéral). Ainsi, pour accompagner le Niger à assurer de façon efficace et durable son cadre de Transparence, le Secrétariat Exécutif du CNEDD, point focal national de la CCNUCC, a sollicité et obtenu un appui technique pour élaborer sa feuille de route intitulé « Vers le Cadre de Transparence Renforcée » à travers la Promesse Climatique du PNUD et une contribution du Gouvernement belge. L'objectif de cette feuille de route est de contribuer à la mise en place d'un CTR en matière des actions climatiques au niveau national, régional, départemental et communal.	
Période de mise en œuvre	2025-2027	
Entité bénéficiaire	Secrétariat Exécutif du CNEDD	
Canal	Multilatéral	
Montant	Monnaie locale	309 297 000,00
	USD	500 000
Statut de l'activité	Planifié	
Utilisation, impact et résultats	Le cadre national de transparence climatique est mis en place et opérationnel	
Informations complémentaires	La feuille de route comporte 13 actions de renforcement de capacité et technique sur la période 2025-2027.	

4.9.2 Information sur l'appui reçu pour la mise en œuvre de l'Article 13 de l'Accord de Paris et les activités liées à la Transparence y compris le renforcement des capacités en matière de transparence

Lors de la 24^{ème} Conférence des Parties (Cdp 24) tenue à Katowice (Pologne) en 2018, les Parties ont adopté le « Paquet climat de Katowice », qui définit les modalités, procédures et lignes directrices communes pour l'opérationnalisation du Cadre de Transparence Renforcée (CTR). Ces directives s'appuient sur les expériences tirées des mécanismes de transparence antérieurs, notamment le système de Mesure, Notification et Vérification (MVN) prévu par la CCNUCC et le Protocole de Kyoto. Ce cadre intégré vise à assurer une standardisation des rapports soumis par les Parties tout en prenant en compte leurs capacités différencierées.

En vertu des exigences du CTR, toutes les Parties soumettront des RBT tous les deux ans.

A ce titre, le Niger a bénéficié des appuis techniques et financiers pour assurer d'une part son CTR et d'autre part soumettre son premier Rapport Biennal de Transparence avant le 31 décembre 2024.

A date, il a été soumis deux livrables du RBT à savoir le rapport d'inventaire des GES et le suivi et progrès accomplis dans la mise en œuvre de la CDN.

Le montant de l'appui reçu au titre de l'Article 13 de l'Accord de Paris pour la période considérée, s'élève à **1 369 510 USD soit 847 170 668,94 FCFA**. Ce montant provient de divers mécanismes et initiatives de financement climatique.

Les Tableaux 124 à 127 donnent les informations sur l'appui reçu par le Niger en matière de transparence.

Tableau 124 : Initiative pour la Transparence de l’Action Climatique (ICAT) au Niger

Titre de l’activité, du projet/programme ou autres		Initiative pour la Transparence de l’Action Climatique (ICAT) au Niger
Objectifs et description		Dans le cadre de la mise en œuvre de l’Accord de Paris, la Communauté Internationale a décidé d’accompagner les pays qui le souhaitent à réviser leur CDN afin d’accroître leur ambition en termes d’adaptation et d’atténuation. C’est dans ce cadre que le Niger a révisé sa CDN en 2021 à travers l’initiative du NDC Partnership. Le Niger vise à travers cette CDN, à contribuer à la réduction des émissions globales des Gaz à Effet de Serre (objectif 2°C voire 1,5°C) tout en poursuivant son développement socio-économique sobre en carbone et résilient aux effets néfastes des changements climatiques. Ainsi, pour mesurer les progrès dans la mise en œuvre de cette CDN, il est important pour le Niger de mettre en place un système national de transparence en atténuation y compris le suivi de financement afin d’améliorer le futur RBT.
Période de mise en œuvre		2022-2023
Entité bénéficiaire		Secrétariat Exécutif du CNEDD, point focal national UNFCCC
Canal (Multilatéral Bilatéral, Régional Autre (préciser)		Multilatéral
Montant	Monnaie locale	104 857 868,94
	USD	169 510
Statut de l’activité		Achevé
Utilisation, impact et résultats		Ce soutien a contribué à l’atteinte des résultats suivants : (i) la capacité de suivi de la mise en œuvre et de l’impact des actions d’atténuation identifiées dans la CDN pour les secteurs AFAT et Énergie a été renforcée ; (ii) les outils et mécanisme de suivi pour la mise en œuvre de la CDN sont mis en place ; (iii) le processus de mise en place du système de suivi des financements climatiques internationaux est amorcé ; et (iv) les connaissances et leçons apprises sont partagées.
Informations complémentaires		Le projet a permis également aux experts nationaux de mieux se doter des outils d’évaluation des politiques et mesures développées dans le cadre de ICAT.

Source : CNEDD, 2023d

Tableau 125 : Renforcement des capacités du SIE-Niger sur l’Amélioration des statistiques du secteur de l’énergie du Niger et l’utilisation d’outils pour une mise en œuvre efficace du cadre de transparence renforcé au titre de l’Accord de Paris

Titre de l’activité, du projet/programme ou autres		Renforcement des capacités du SIE-Niger sur l’Amélioration des statistiques du secteur de l’énergie du Niger et l’utilisation d’outils pour une mise en œuvre efficace du cadre de transparence renforcé au titre de l’Accord de Paris
Objectifs et description		Les inventaires nationaux de GES constituent l’un des éléments essentiels des informations à communiquer dans le Cadre de la Transparence Renforcée de l’Accord de Paris, le secteur de l’énergie étant essentiel pour tous les pays, le secrétariat de la CCNUCC cherche à aider ces pays à améliorer leurs capacités dans le secteur de l’Energie. Afin d’aider les pays qui se sont portés volontaires pour la première fois et qui ont entrepris une assurance de la qualité de leur système de gestion des inventaires

Titre de l'activité, du projet/programme ou autres	Renforcement des capacités du SIE-Niger sur l'Amélioration des statistiques du secteur de l'énergie du Niger et l'utilisation d'outils pour une mise en œuvre efficace du cadre de transparence renforcé au titre de l'Accord de Paris		
		et de leurs inventaires de GES, le secrétariat a lancé un programme en trois phases en collaboration avec l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) et la Division de la statistique des Nations Unies. L'objectif de cette phase de suivi est d'améliorer les capacités techniques de l'équipe du Système Information de l'Energie du Niger (SIE-Niger) en comblant les lacunes et les faiblesses identifiées au cours de la phase de formation sur l'assurance qualité de l'énergie.	
Période de mise en œuvre	2023		
Entité bénéficiaire	Ministère en charge de 'Energie		
Canal (Multilatéral, Bilatéral, Régional, Autre (préciser)	Multilatéral		
Montant	Monnaie locale	UA	
	USD	UA	
Statut de l'activité	Achevé		
Utilisation, impact et résultats	L'atelier a permis de renforcer les capacités des participants sur : (i) le logiciel de IPCC sur l'inventaire de GES, (ii) les lignes Directrices de GIEC sur l'inventaire de GES, (iii) l'élaboration de l'inventaire des GES du secteur de l'énergie en utilisant le logiciel IPCC avec des exercices pratiques liés à l'estimation des GES pour le secteur de l'énergie, et (iv) la formation sur le Modèle COPERT utilisé pour calculer les émissions de GES sur le secteur du Transport routier.		
Informations complémentaires	L'atelier s'est déroulé du 22 au 24 Mai 2023 à Niamey et a regroupé toutes les parties prenantes intervenant dans les inventaires de GES. Grace à l'appui de la CCNUCC, des membres de SIE-Niger ont été formés sur le logiciel IPCC et l'élaboration des inventaires sectoriels. A l'issue de cette formation ces deux membres ont reçu leurs certificats.		

Source : CNEDD, 2023d

Tableau 126 : Premier Rapport Biennal de Transparence

Titre de l'activité, du projet/programme ou autres	Premier Rapport Biennal de Transparence
Objectifs et description	L'Accord de Paris définit un plan d'action mondial qui met le monde sur la voie de la prévention d'un changement climatique dangereux en limitant le réchauffement de la planète bien en dessous de 2°C. Pour rappel, le Niger a adopté et soumis sa CDN révisée à la CCNUCC respectivement les 2 et 13 décembre 2021. Dans ce cadre, toutes les parties sont tenues de rendre compte régulièrement de leurs émissions de GES et des progrès accomplis dans la mise en œuvre et l'exécution de leurs contributions à l'atténuation dans leurs CDN. Le Cadre fournira des informations au bilan mondial, dont le premier a été réalisé en 2023, et se poursuivra tous les 5 ans, afin d'évaluer les progrès collectifs accomplis dans la réalisation de l'objectif de l'Accord de Paris et de servir de base aux futures actions individuelles des Parties. C'est dans ce cadre que le Niger bénéficie d'un appui du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à travers le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour mettre en œuvre le projet du Premier Rapport Biennal de Transparence (RBT) dont

Titre de l'activité, du projet/programme ou autres	Premier Rapport Biennal de Transparence
	l'objectif est de lui permettre de remplir ses obligations en tant que partie à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et à l'Accord de Paris (AP), conformément à ses objectifs de développement économique et social.
Période de mise en œuvre	2023-2025
Entité bénéficiaire	Secrétariat Exécutif du CNEDD, point focal national UNFCCC
Canal (Multilatéral, Bilatéral, Régional, autre (préciser)	Multilatéral
Montant	Monnaie locale
	USD
Statut de l'activité	En cours
Utilisation, impact et résultats	Le soutien fourni permettra au Niger d'élaborer son Premier Rapport Biennal de Transparence au Titre de l'Article 13 de l'Accord de Paris

Source : CNEDD, 2023d

Tableau 127 : Projet NDC support programme

Titre de l'activité, du projet/programme ou autres	Projet NDC support programme	
Objectifs et description	Dans le cadre du processus d'élaboration et de soumission de son RBA, le Niger en collaboration avec la division Transparency de la CCNUCC a organisé un atelier national sur l'assurance et contrôle qualité du système d'inventaire national des GES en avril 2022. Il ressort de cet atelier, une série de recommandations à court, moyen et long terme devant améliorer les futures soumissions mais également contribuer au cadre de Transparence renforcée. Pour la mise en œuvre de ces recommandations, le Niger a sollicité et obtenu auprès de la Promesse climatique du PNUD phase 2, un appui à travers le projet NDC Support programme. L'objectif est de renforcer les capacités institutionnelles et techniques des parties prenantes nationales.	
Période de mise en œuvre	2022-2024	
Entité bénéficiaire	Secrétariat Exécutif du CNEDD, point focal national CCNUCC	
Canal (Multilatéral, Bilatéral, Régional, autre (préciser)	PNUD Régional et National	
Montant	Monnaie locale	371 156 400,00
	USD	600 000
Statut de l'activité	En cours	
Utilisation, impact et résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de 25 experts de l'équipe nationale IGES sur les lignes directrices et le logiciel IPCC 2006 du GIEC ; - Un rapport d'inventaire pour la QCN mis à jour ; - Un rapport d'atténuation pour la QCN mis à jour ; - Le document de la QCN élaboré et soumis à la CCNUCC ; - Le document de la Stratégie Nationale Bas Carbone élaboré et soumis à la CCNUCC ; - Le SN-MNV est formalisé et opérationnel. 	
Informations complémentaires	Le document de la QCN est soumis à la CCNUCC en novembre 2024 et le SN-MNV est formalisé à travers l'Arrêté n°0060/PM du 14 avril 2023.	

Source : CNEDD, 2023d

CHAPITRE V : AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ET DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT

5.1 État des lieux de la mise en œuvre du Plan d’Action national Genre et Changement Climatique (PAG-CC,2023-2027)

Lors de la vingt-cinquième Conférence des Parties sur les changements climatiques tenue à Madrid en 2019, les Parties ont adopté le Programme renforcé de Lima sur le genre et son plan d'action, pour une période de 5 ans. Ce Plan d’Action Genre (PAG) vise à accroître la participation des femmes, à la fois aux négociations internationales et aux politiques nationales sur le climat, et à aider les organisations de femmes à accéder aux financements climatiques.

C'est ainsi que conformément à ses engagements, le Niger a élaboré en décembre 2022, grâce à l'appui technique et financier du Programme Alimentaire Mondial (PAM), son PAG-CC pour la période 2023-2027. Ce PAG-CC s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Lima et son plan d'action pour l'égalité des chances dans leurs rapports nationaux soumis dans le cadre du processus de la Convention. Spécifiquement, il s'agit de renforcer la prise en compte du genre dans la planification et la mise en œuvre des actions climatiques au Niger.

A cet effet, le PAG-CC a fait l'objet de mise en œuvre sur la période 2023-2024, en synergie avec les partenaires techniques et financiers tels que PAM, PNUD, PNUE, World Vision, Organisation Internationale de Migration, Banque Mondiale, ONU FEMMES, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, UNICEF (CNEDD, 2024f). Les activités et actions portent sur le renforcement des capacités des parties prenantes en matière des changements climatiques en lien avec le genre, leur dotation en matériel agricole et le plaidoyer. Ces activités sont reparties dans le Tableau 128.

Tableau 128 : Etat de mise en œuvre des activités du PAG-CC sur la période 2023-2024

Activités/Actions	Etat de mise en œuvre	Partenaires Techniques et Financiers	2023	2024
Former les jeunes et les femmes en négociation climat	Exécuté	PAM		
Plaidoyer pour la participation du genre dans les cadres de concertation national, sous régional et international	Exécuté	UNFPA UNICEF PNUD		
Sensibiliser et former les décideurs à tous les niveaux sur l'importance de la participation significative du genre dans les cadres de concertation national, sous régional, régional et international sur les changements climatiques	Exécuté	PNUD PAM		
Accompagner de la prise en compte du genre dans les politiques et stratégies sectorielles au niveau local	Exécuté	PNUD		
Impliquer les femmes, les hommes, les jeunes et les personnes en situation d'handicap dans la gestion des risques de catastrophe en lien au cc	Exécuté	PNUD		
Former les femmes, les hommes, les jeunes et	Exécuté	PNUD		

Activités/Actions	Etat de mise en œuvre	Partenaires Techniques et Financiers	2023	2024
les personnes en situation d'handicap sur l'alerte et la gestion des risques de catastrophes en lien avec CC				
Informier, sensibiliser et former les jeunes et les femmes sur les changements climatiques	Exécuté	PAM		
Former les femmes et les hommes et les jeunes sur l'accès et la gestion aux ressources naturelles	Exécuté	PNUD UNICEF SWISSAID		
Plaider pour la prise en compte du genre et changement climatique dans les documents de planification nationale et locale auprès des décideurs	Exécuté	HCR		
Impliquer et appuyer les femmes, les hommes, les jeunes et les personnes en situation d'handicap dans la gestion des risques de catastrophe en lien avec les CC	Exécuté	PNUD		
Former les femmes et les jeunes aux nouvelles technologies face aux changements climatiques	Exécuté	PNUD		
Tenir des ateliers de renforcement de capacité des femmes et des jeunes en matière d'AGR	Exécuté	AGIR		
Animier des expositions sur les AGR (PFLN) des femmes et des jeunes	Exécuté	ONU FEMMES		
Organiser des séances de formation à l'endroit des femmes, des hommes, des jeunes, des personnes en situation du handicap et déplacés internes autour des AGR	Exécuté	FAO SAVE THE Children		
Equiper les femmes, les hommes, les jeunes, les personnes en situation du handicap et les déplacés internes en matériels de production Agricole	Exécuté	UICN		
Former les cellules genre sur le changement climatique, la planification et la budgétisation sensible au genre	Exécuté	PAM		
Former les cellules genre sur les négociations climat, les lignes directrices 2006 et le RBT	Exécuté	PNUD		
Renforcer le dispositif de suivi-évaluation et de communication du PAG-CC	Exécuté	PNUD		

Source : CNEDD, 2024f

La mise en œuvre des activités de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités liées au genre et aux changements climatiques au Niger montre un progrès significatif, avec de nombreuses actions déjà exécutées, notamment la formation des jeunes, des femmes et des décideurs, ainsi que l'intégration de la dimension genre dans les cadres de concertation nationaux et internationaux.

Ces réalisations témoignent l'engagement fort envers l'inclusion des populations vulnérables

(femmes, hommes, jeunes, personnes âgées et personnes en situation d’handicap), dans la gestion des risques climatiques.

Cependant, certains objectifs, tels que l’équipement en matériels de production agricole et l’accompagnement en politiques sectorielles, sont loin d’être atteints par rapport aux attentes des cibles, soulignant ainsi les défis potentiels à relever dans le domaine des infrastructures et des ressources logistiques.

5.1.1 Implication des femmes, hommes, jeunes et personnes en situation d’handicap dans la gestion des risques de catastrophe en lien avec les Changements Climatiques

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAG-CC, plusieurs actions impliquant les femmes, hommes, jeunes et personnes en situation d’handicap dans la gestion des risques de catastrophe en lien avec les Changements Climatiques ont été menées. Il s’agit, entre autres, de :

- La mise en place de comités genre sur la gestion de l’eau dans la région de Tahoua sur les sites de Egadé, Bagaré Djiguinowa (commune rurale de Kao), kehéhé (commune rurale Tabalak) par le projet Planification et Financement de l’Adaptation au Niger : Secteur Eau (PFAN, 2023) ;
- La mise en place et l’opérationnalisation de quatre (4) comités genre sur la gestion des infrastructures hydrauliques à travers l’UNICEF ;
- L’optimisation par UNICEF des investissements face au contexte hydrogéologique difficile. Cela a permis de réaliser des mini Adductions d’Eau Potable (AEP) solaires au profit des neuf (9) Collectivités Territoriales qui ont pu mobiliser le financement ;
- La fourniture par l’UNICEF de l’eau potable à plusieurs personnes à travers les AEP multi-villages solaires dans un contexte d’accès difficile aux eaux souterraines afin d’atteindre plus de personnes vulnérables et de contribuer aux mesures de mitigation des effets du changement climatique ;
- La participation de plus en plus importante des femmes, des jeunes et des personnes handicapées aux ateliers de formations sur la gestion des risques et catastrophes ;
- La mise en place des comités de gestion des inondations à tous les niveaux déconcentrés avec une présence des femmes, des jeunes et des personnes handicapées ; (Directions régionales de l’Agriculture et de l’Elevage de la Région de Niamey dirigées par deux femmes) ;
- La mise en place d’un Comité national de gestion des inondations de 2024, dont la vice-présidence est assurée par la Ministre de l’Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes ;
- Le déploiement de plus de 300 jeunes volontaires au service du développement communautaire au Niger issus de 11 clubs verts dans les écoles de Niamey, Agadez, Diffa sous la conduite de l’ONG Jeunes Volontaires pour l’Environnement (JVE) ;
- La mise en place d’une Task Force des enfants ambassadeurs climat d’une trentaine de membres par JVE avec l’appui de Save the Children ;
- La mise en place de Camps chantiers de reboisement dont 66 jeunes (avec 29 filles) par le RJNCC en 2023 ;
- La réalisation d’une cartographie par RJNCC en 2023 sur la perception des effets du changement climatique et les réponses apportées en milieu communautaire dans la zone

du programme AGAMA (Malbaza, Dogueraoua, Keita ; Abalak, Guidan-Roumdji, Chadakori ; Kornaka, Gadabedji et Bermo). Elle a concerné 340 personnes dont 137 femmes ;

- La mise en œuvre par le RJNCC en 2023 du microprojet Selfy déchets qui a concerné 38 jeunes dont douze (12) filles ;
- La mise en œuvre par le RJNCC en 2023¹⁸ du microprojet Main-verte avec 50 enfants sourds muets dont dix-neuf (19) filles et six (6) enseignantes ;
- La distribution des dons couplée à une campagne de sensibilisation sur la prévention Collective et individuelle des maladies à transmission hydrique et vectorielle dans les camps de relogement de sinistrés (hommes, femmes, jeunes, personnes âgées, personnes en situation d'handicap) des inondations de 2024 par le Centre d'Education et de Recherche en Santé et Changements Climatiques (CERSCC-Magaria) en consortium avec l'Association Nigérienne des Scouts de l'Environnement (ANSEN), l'Initiative pour l'arbre, Alliance contre la Faim et la Malnutrition, l'association éducation et recherche en santé et changements climatiques, Girls Engaged in Medicine and Science (GEMS);
- La présence des femmes, des jeunes, des personnes en situation d'handicap dans les cadres de concertation sur les changements climatiques, la diversité biologique et la lutte contre la désertification ;
- La prise en compte du genre dans les projets/ programmes (RBT, ZARESE, PFAN etc.) les politiques (CDN, PNA, PNG) et stratégies (SDDCI, SNACC, SNPACC), les cadres de concertation sur le climat, l'agriculture et l'élevage notamment au sein du cadre de concertation des acteurs intervenant dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, la plateforme paysanne du Niger, la plateforme de planification multisectorielle en matière de Neutralité en matière de Dégradation des Terres/Diversité Biologique.

5.1.2 Appui aux femmes, hommes, jeunes et personnes en situation d'handicap et aux déplacés internes en matériels de production Agricole

Le Gouvernement du Niger et ses partenaires ont apporté des appuis aux femmes, hommes, jeunes et personnes en situation d'handicap et aux déplacés internes en matériels de production Agricole. Il s'agit, entre autres, de :

- La réalisation de six (6) forages allégeant la corvée des femmes et des jeunes dans la région de Tahoua par le projet PFAN ;
- La création par le Gouvernement d'un mécanisme facilitant et accélérant l'inclusion socio-économique des réfugiés dans une approche « globale de la société », ce qui concrétise ainsi la création, l'attribution, la composition et le fonctionnement du groupe de travail technique sur la stratégie d'inclusion des personnes déplacées de force et des populations hôtes ;
- La création par le HCR d'un groupe consultatif sur le genre, les déplacements forcés et la protection servant de lieu de discussion interdisciplinaire pour promouvoir l'égalité de genre, prévenir et répondre efficacement à la violence sexuelle et liée au genre et donner aux femmes et aux filles les moyens d'assumer des rôles de direction dans leurs

¹⁸ Rapport réalisation 2023-2024

communautés¹⁹ ;

- La génération du capital au profit des réfugiés par les activités mises en œuvre par le HCR avec 2 119 d'entre eux qui ont ouvert des comptes dans des institutions financières. En 2023, 70 % des bénéficiaires des interventions socio-économiques étaient des femmes. La participation des femmes dans les structures de gestion communautaire est passée de 44 % en 2022 à 46 % en 2023. De plus, 683 jeunes, dont une majorité de femmes, ont bénéficié de formations professionnelles dans divers métiers avant de recevoir des kits de démarrage pour améliorer leurs compétences et augmenter leurs revenus (MSP/P/AS, 2024b) ;
- L'installation par l'UNICEF de 509 équipements solaires, augmentant la couverture des points de prestation de 75% à 96% et rapprochant 138 367 enfants de 0 à 11 mois des services de vaccination (UNICEF, 2023)²⁰ ;
- La distribution par Jeunes Volontaires pour l'Environnement (JVE) dans le cadre de l'opération cuisson propre de 1 206 foyers améliorés en 2023 et plus de 3 000 en 2024 aux personnes déplacées internes et aux populations hôtes ;
- La mise en œuvre par JVE du projet d'engagement multi-acteurs autour des travaux communautaires avec 150 hommes et femmes de Téra sur 20 ha ;
- La distribution de 14 motopompes solaires transportables aux groupements des productrices de Loga par le projet ZARESE (ZARESE II, 2023) ;
- L'installation d'une plateforme multifonctionnelle et de point de vente de gaz suivie de la distribution de kits alimentaires et de cuisson au profit des femmes du village de Gorou Kaina GGolbey (commune 3 Ny) par le ministère en charge des Affaires sociales et celui de l'énergie ;
- L'octroi des subventions à 300 femmes et jeunes filles pour développer leurs activités à travers le FONAF par les PTF tels que le PNUD, l'ONU-FEMMES, le Fonds des Nations Unies pour la Population²¹.

5.1.3 Renforcement des capacités et exposition

Pour la période 2023-2024, plusieurs actions de renforcement des capacités ont été menées. Il s'agit, entre autres, de :

- L'organisation de séances de sensibilisation des jeunes sur les mesures à prendre pour réduire les risques et catastrophes naturelles par les scouts du Niger à l'occasion de la journée internationale de prévention des catastrophes célébrée chaque 13 octobre²² ;
- L'organisation par le Secrétariat Exécutif du CNEDD d'un atelier de formation des Cellules Genre des Institutions, des ONGs et du Secteur Privé sur les changements climatiques, la planification et la budgétisation Sensibles au genre. Dans la même période, l'institution a tenu un atelier national d'information et de sensibilisation des Points Focaux Genre sur le processus du projet « Premier Rapport Biennal Actualisé de Transparence du Niger sur les changements climatiques » ;
- L'organisation par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage d'un atelier de formation sur le Genre, les Droits Humains et l'Inclusion Sociale ;

¹⁹ <https://www.unhcr.org/fr/nos-activites/sauvegarder-les-droits-humains/protection/groupe-consultatif-sur-le-genre/>

²⁰ Rapport Annuel 2023

²¹ N°2115 Sahel Dimanche du 04/10/2024, 20p

²² N° 10.806, Le Sahel Quotidien du 14/10/ 2024, 16p

- L'organisation par le Secrétariat Exécutif du CNEDD d'un atelier de vulgarisation du PAG-CC Niger ;
- L'organisation par le Secrétariat Exécutif du CNEDD d'un atelier de formation des hommes, des femmes, des jeunes et des personnes en situation d'handicap sur les techniques de négociation climat ;
- la formation sur diverses thématiques (teinture végétale, options d'adaptation aux changements climatiques, transformation agro-alimentaire, de plus de 600 femmes et jeunes nigériens en teinture végétale à l'occasion de la 8^{ème} édition du Forum National de l'Autonomisation des Femmes et des Jeunes (FONAF) à Maradi (octobre 2024)²³ ;
- L'organisation d'un atelier de formation sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et la vie associative (3) modules de formation des acteurs de gestion de ressources en eau ont été élaborés) par le projet PFAN ;
- Le renforcement des capacités des institutions de coordination du processus PNA ;
- L'organisation d'une campagne de sensibilisation sur la gestion des ressources naturelles par la Plateforme Paysanne du Niger avec l'appui du projet SWISSAID à l'intention des communautés locales (2024) ;
- La poursuite des activités d'éducation environnementale dans les établissements scolaires par la direction nationale de l'éducation environnementale et autres projets ;
- Le renforcement des capacités de 88 producteurs/trices dont 24 femmes sur la pratique de la RNA, la promotion de l'Agroforesterie par le RJNCC à travers le Programme AGAMA ;
- Le renforcement des capacités des OSV par le RJNCC sur la dissémination de l'information climatique et les stratégies d'adaptation : 120 participants dont 16 femmes;
- L'élaboration d'un module de formation sur le genre par l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) ;
- La formation des associations des jeunes et femmes sur les changements climatiques, alerte et réponses aux catastrophes : 28 participants dont 10 femmes ;
- Le renforcement des capacités par le RJNCC de huit (8) organisations de jeunes et femmes (152 femmes et 72 jeunes filles) sur l'utilisation des médias sociaux, le plaidoyer-lobbying, le leadership environnemental à travers le projet AGIR dans la zone d'intervention (Djirataoua ; Gazaoua ; Bambaye ; Badaguichiri) et les acteurs des cinq (05) arrondissements communaux de Niamey ;
- L'organisation de seize (16) sessions de débats et sensibilisation entre les organisations de femmes et de jeunes et les décideurs politiques locaux sur différentes thématiques comme le rôle des organisations féminines et jeunes dans la gestion pacifique des ressources naturelles, sur la gouvernance inclusive par le RJNCC ;
- L'accompagnement par JVE de plusieurs groupements féminins à Niamey, Tillabéry et à Simiri sur différentes thématiques dont l'Agroécologie et la Biodiversité, l'Autonomisation et le Leadership, l'Accès au foncier (jeunes et femmes), le Plaidoyer et la Recherche-Action ;

²³ N°2118 Sahel Dimanche du 25/10/2024, 20P

- La formation de trente (30) femmes sur l'utilisation des foyers améliorés par le projet ZARESE ;
- Le développement par ONU-FEMMES Niger d'un programme d'agriculture résiliente au climat, ciblant les femmes et les jeunes dans les régions les plus affectées par l'insécurité alimentaire, due aux changements climatiques et aux conflits. Ce programme inclut des formations sur les techniques agricoles innovantes et durables, la distribution de semences résistantes aux conditions climatiques extrêmes, et la gestion des ressources naturelles. Des groupes d'épargne et de crédit communautaire ont également été mis en place pour soutenir financièrement les cibles ;
- L'organisation par le Ministère en charge des Affaires Sociales de la 1^{re} édition de la foire de la femme rurale et urbaine ;
- L'organisation de la 8^{ème} édition du salon professionnel « 100% made in Niger des produits locaux » par entre autres les organisations des femmes et jeunes transformateurs des produits forestiers non ligneux (CNEDD, 2024f).

Grâce à ces initiatives, les femmes et les jeunes disposent désormais de moyens de subsistance durables qui leur permettent de rester dans leurs communautés, réduisant ainsi le besoin de migrer pour des raisons économiques ou de sécurité.

Les formations en agriculture durable et la création de coopératives ont renforcé la résilience des communautés face aux crises climatiques et économiques, tout en améliorant la sécurité alimentaire et l'autonomisation économique des femmes et des jeunes.

Au Niger, plusieurs ONG nationales et internationales interviennent sur les changements climatiques dans les domaines : (i) Agroforesterie ; (ii) Climat et Développement Durable ; (iii) Gestion Durable des Ressources Naturelles ; (iv) Plaidoyer et Lobbying ; (v) Agro-Ecologie et (vi) AGR/Emplois Verts, appuient les communautés à forger des nouvelles voies vers la prospérité face aux catastrophes, à la pauvreté et aux impacts des changements climatiques tout en renforçant les capacités des femmes, des jeunes, des personnes âgées et des personnes en situation d'handicap afin qu'ils améliorent leur résistance face aux défis climatiques futurs.

Parmi les interventions des ONG nationales et internationales, figurent, entre autres :

- Le programme "**YES SHE CAN**" de Hub Saraounia (centre d'innovation) qui a pour objectif de renforcer les compétences des femmes leaders et responsables d'organisations de la société civile ou des initiatives locales engagées dans la promotion des droits des femmes et de l'autonomisation socio-économique. C'est un cadre de formation, de coaching et de soutien visant à promouvoir le leadership féminin, tout en offrant des compétences en gestion, gouvernance et impact social à ces leaders ;
- L'appui en 2022-2023 du HCR à travers diverses formations professionnelles et AGR ayant eu d'impact positif de travail décent et des moyens de subsistance des personnes sous mandat du HCR. Environ 14 000 personnes, soit 70% des femmes ont vu leurs revenus et leur niveau de vie s'améliorer pour le long terme. La rationalisation de l'égalité des sexes et de l'inclusion a garanti le rôle de la femme au sein des associations et leur participation à l'identification des besoins lors des planifications (MSP/P/AS, 2024b) ;
- La 9^{ème} Edition (octobre 2024) du forum national sur les changements climatiques et le

développement durable organisée par JVE,²⁴ au profit des enfants et des jeunes.

5.2 État des lieux de la mise en œuvre des Articles 6 et 12 respectivement de la CCNUCC et de l'Accord de Paris sur le climat

5.2.1 Actions d'éducation et de formation

La communauté internationale reconnaît l'importance de l'éducation et de la formation pour faire face aux changements climatiques. L'éducation et la formation sur ces phénomènes aident à comprendre et à lutter contre les effets de la crise climatique, en dotant les apprenants des connaissances, compétences valeurs et attitudes dont ils ont besoin pour devenir des acteurs des changements climatiques.²⁵

Aussi, CCNUCC, l'Accord de Paris (AP) sur le climat et le programme connexe Action pour l'autonomisation climatique incitent les gouvernements à donner à toutes les parties prenantes de l'éducation environnementale et de la formation les moyens d'agir et de s'investir en faveur de politiques et d'actions liées aux changements climatiques.

En effet, l'Article 6 de la CCNUCC fait obligation aux Parties entre autres : (i) d'élaborer et d'appliquer des programmes d'éducation et de sensibilisation du public sur les changements climatiques et leurs effets ; (ii) de faciliter l'accès du public aux informations concernant les changements climatiques et leurs effets ; (iii) d'encourager la participation du public à l'examen des changements climatiques et de leurs effets et à la mise au point de mesures appropriées pour y faire face et (iv) de mettre au point et d'échanger le matériel éducatif destiné à sensibiliser le public aux changements climatiques et leurs effets.

De même que l'Article 6 de la CCNUCC, l'Article 12 de l'Accord de Paris sur le climat encourage les Parties Prenantes à prendre des mesures pour améliorer l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation du public et l'accès de la population à l'information dans le domaine des changements climatiques, compte tenu de l'importance que revêtent de telles mesures pour renforcer l'action engagée au titre de l'AP sur le climat.

Ainsi, lors de la vingt huitième (28^{ème}) Conférence des Parties tenue à Dubaï en 2023, la déclaration régionale sur le renforcement de l'éducation aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest a été lancée pour démontrer que l'éducation est la clé d'une résilience renforcée dans la région.²⁶

Dans le cadre de la mise en œuvre des articles précités, le Niger s'est doté en 2016, d'une Stratégie Nationale d'Apprentissage en Changements Climatiques ayant pour objectif global de favoriser un développement vert faible en émissions et résilient au climat, à travers une collaboration multisectorielle et multipartite, ainsi qu'un engagement de l'éducation nationale et des institutions de recherche et de formation (CNEDD, 2016a).

Le pays a également signé le 29 juillet 2024 la déclaration régionale sur l'éducation aux changements climatiques au moyen d'un processus qui a mobilisé un large éventail d'intervenants renforçant ainsi l'engagement du Niger dans la lutte contre les changements

²⁴ Journal de la Télé Sahel du 27/10/2024

²⁵ <https://www.unesco.org/fr/climate-change/education>

²⁶ <https://www.unicef.org/wca/fr/recits/cop-29-l%C3%A9ducation-au-changement-climatique-en-afric%C3%A9-de-louest-et-au-sahel>

climatiques. En effet, la déclaration traduit la volonté des pays de la sous-région de hisser l'éducation au plus haut niveau des priorités en matière de lutte contre les changements climatiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Apprentissage et de l'Education Environnementale, les enseignants syndicalistes du Niger ont rédigé un Guide d'activités pédagogiques sur les changements climatiques, ainsi qu'un Manuel des Cercles d'Études du Niger qui inclut la question climatique. Ils ont tout d'abord produit un fascicule pour les enseignants sur les changements climatiques intitulé : Guide d'activités pédagogiques, « Eduquer à l'environnement en vue d'un développement durable » qui a touché environ 1 120 enseignants dans 120 établissements scolaires. À travers ceux-ci, 6 000 élèves, dont 3 000 filles, ont été atteints au niveau des huit (8) régions que compte le pays.²⁷

Aussi, pour renforcer davantage les capacités des acteurs nationaux sur les questions des changements climatiques, notamment la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat, un atelier de formation sur l'Article 6 relatif aux démarches fondées et non fondées sur le marché carbone dudit Accord a été organisé en 2024. Les thématiques abordées sont (i) introduction aux principes de la coopération volontaire internationale dans les marchés carbones ; (ii) opportunités de participation à l'Article 6 ; (iii) programmes de crédits carbone volontaires, controverses sur l'intégrité environnementale et leur interaction avec l'Article 6 ; (iv) point sur les procédures opérationnelles de l'Art. 6.2 et 6.4 ; (v) capacités nationales existantes pour opérationnaliser l'Article 6 au Niger ; (vi) objectifs stratégiques de la participation du Niger à l'Article 6 ; (vii) développement de critères d'éligibilité de projets en lien avec l'Article 6 ;(viii) identification de projets potentiels dans le cadre de l'Article 6.

Dans la même dynamique, le RJNCC a organisé une formation à l'endroit des jeunes et des femmes des régions de Tahoua et de Maradi sur les activités génératrices de revenus en lien avec les emplois verts (maraîchage, pépinière, jardins d'école). Au total 300 femmes et jeunes ont été concernés en raison de 150 par région (RJNCC, 2022).

Par ailleurs, pour renforcer davantage le changement comportemental face à l'environnement, la jeunesse se mobilise à travers plusieurs initiatives dont l'initiative pour l'arbre qui constitue une réponse stratégique encourageant la plantation d'espèces d'arbres adaptées à la région sahélienne. Cette initiative ambitieuse vise non seulement à revitaliser l'environnement, mais également à garantir une sécurité alimentaire durable tout en renforçant les capacités des communautés locales à affronter les défis environnementaux et climatiques à long terme. C'est ainsi que chaque dimanche des activités sont menées aux niveaux régional, départemental et local pour planter et entretenir les arbres, production de plants en pépinière.

5.2.2 Actions d'information et de sensibilisation

La mise en œuvre des Articles 6 et 12 respectivement de la CCNUCC et de l'AP sur le climat repose principalement sur, les Ministères et institutions étatiques, les institutions de formation et de recherche, le secteur privé ainsi que les ONG/AD.

Ces structures coordonnent et mènent des actions de sensibilisation et d'information intensives

²⁷ <https://www.ei-ie.org/fr/item/25457:niger-leducation-au-changement-climatique-une-priorite-syndicale>

sur la problématique des changements climatiques dans les domaines clés en direction des pouvoirs publics, de la société civile et des citoyens en général.

5.2.2.1 Contributions des institutions dans le cadre de l'information et la sensibilisation en lien avec les changements climatiques

Au Niger, plusieurs activités sont réalisées et mises en œuvre dans le cadre de l'information et la sensibilisation à travers des initiatives, des projets et programmes. Les activités de sensibilisation, d'éducation, de formation et d'information reposent sur des messages qui tiennent compte du contexte environnemental, socio-économique et culturel et qui leur proposent des mesures et stratégies d'adaptation durable.

En plus des efforts de sensibilisation et de formation au niveau central, régional, départemental et local sur les changements climatiques, des initiatives sont faites par les autorités avec l'appui de leurs partenaires techniques et financiers. A cet effet, une stratégie de communication sur les questions des changements et variabilités climatiques et de l'adaptation a été élaborée et mise en œuvre.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN, des ateliers de vulgarisation et de sensibilisation de ladite CDN ont été organisés. Dans ce sens, quatorze (14) ateliers d'information et de sensibilisation des acteurs de la région de Dosso et de Tahoua sont organisés avec l'appui de Enabel ; ce qui a permis d'atteindre 446 acteurs locaux des communes (ME/LCD, 2022c).

En plus de tout ce qui précède, il faut aussi noter les sensibilisations aux niveaux des :

- Communautés locales aux systèmes d'alerte précoce et aux changements climatiques à travers un théâtre et une chanson en langue locale, dans le cadre du projet GIZ-WFP ;
- Acteurs régionaux à la planification de l'adaptation aux changements climatiques promue par le Secrétariat Exécutif du CNEDD, les maires et les services techniques régionaux, avec le soutien de la FAO ;
- Centres nationaux de formation des enseignants, des instituts de formation et de recherche, des universités, des ONG et du secteur privé²⁸.

5.2.2.2 Contribution des médias dans le cadre de l'information et la sensibilisation en lien avec les changements climatiques

Au cours des dernières décennies, grâce aux médias (nationaux, régionaux et internationaux), les questions liées aux changements climatiques sont diffusées et publiées facilitant ainsi la compréhension du grand public.

Aussi, les organes de presse diffusent de manière permanente les informations accessibles relatives aux changements climatiques, à travers des émissions radiophoniques, télévisuelles et des articles dans les journaux ainsi que sur les réseaux sociaux. Ce qui permet au grand public de mieux comprendre la nécessité de protéger l'environnement.

C'est ainsi qu'une formation sur la couverture médiatique des questions liées aux changements climatiques et ses impacts sur l'environnement s'est déroulée dans les locaux du Studio Kalangou, à travers le programme de la Fondation Hirondelle au Niger. Elle a réuni six (06) journalistes de cinq (05) pays d'Afrique Sub-Saharienne (Guinée-Conakry, République

²⁸ <https://www.uncclearn.org/fr/nouvelles/le-niger-signé-la-declaration-regionale-sur-l'éducation-au-changement-climatique/>

Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Mali et Niger). L'objectif était de permettre aux journalistes des différents médias gérés ou soutenus par la fondation Hirondelle dans ces pays clés de comprendre les mécanismes à l'œuvre dans les changements climatiques, et les solutions d'adaptation pour limiter l'impact environnemental²⁹.

Aussi, à l'occasion de la célébration de la journée nationale de la liberté de presse (30 novembre), le ministère en charge de la communication, exhorte les professionnels des médias nationaux à jouer pleinement leur rôle face aux défis des changements climatiques auxquels le Niger fait face.

A titre illustratif, pour inciter et récompenser les médias à intensifier leurs émissions sur les changements climatiques, le studio Kalangou de Niamey a organisé un concours à l'intention des médias associatifs et communautaires (Tableau 129).

Tableau 129 : Thématiques des émissions radiophoniques dans le cadre du concours organisé par le studio Kalangou en 2024

Localités	Langues	Médias	Thématiques
Niamey	Français	Alternative	Assèchement du fleuve Niger, quelles initiatives pour réduire les impacts des changements climatiques sur le fleuve Niger
		Scout	Contribution des jeunes et des femmes de Niamey dans la lutte contre les changements climatiques
	Fulfuldé	Tambara	Changements climatiques (en fulfulde) : conséquences sur les êtres humains, les animaux et la nature
Zinder	Français	Shukurah	Quelle est l'importance de l'engagement citoyen en faveur du climat ?
		Shukurah de Matameye	Initiatives en faveur de la lutte contre les changements climatiques : l'utilité de plantations d'arbres
Gaya	Zarma	Fara'a	Impact des changements climatiques sur la mare Albarkayzé dans la commune de Tanda, un site classé Ramsar de l'UNESCO
Tillabery		BAANI	Apport des initiatives locales dans la lutte contre le changement climatique : cas du groupement bonferey
Ouallam		BAAROU	Promotion des initiatives locales d'adaptation aux changements climatiques : cas du village de Tolkoboye
Say		Tapoia	Semences améliorées, et comment les adapter aux changements climatiques
Dakoro	Haoussa	Murya	Impact des changements climatiques sur les activités sociales économiques des populations
Bouza		Takarkara	Impact lié aux changements climatiques /angle inondation
Tanout		Damergou	Avancée du désert suite aux changements climatiques un facteur qui impact le secteur de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et le quotidien de la population
Goudoumaria		Kessa	Dérèglement climatique /quelles solutions locales pour y remédier
Iférouane	Tamasheq	Tamgak	Changements climatiques, cas des inondations d'Août 2018 au Quartier Nord d'Iférouane

Source : CNEEDD, 2024f

²⁹ <https://www.hirondelle.org/fr/notre-actualite/495-changement-climatique-formation-de-journalistes-a-niamey>

5.2.2.3 Contribution des ONG/Associations dans le cadre de l'information et la sensibilisation en lien avec les changements climatiques

Les ONG et les associations de développement mènent plusieurs activités d'information et de sensibilisation en lien avec les changements climatiques au Niger. Ces activités sont mises en œuvre à travers des programmes/projets financés par des partenaires techniques et financiers. A titre illustratif, le Niger a bénéficié du Programme VOICE, une initiative du Ministère des Affaires Etrangères du Royaume des Pays-Bas, exécuté par un consortium d'ONG internationales à savoir Oxfam Novib et Hivos dont l'objectif est d'appuyer les personnes les plus marginalisées et discriminées dans dix (10) pays d'Afrique et d'Asie.

C'est dans cette optique que, le RNJCC a mis en œuvre le projet « Actions pour une Gouvernance Inclusive et de Redevabilité : AGIR ». A ce titre trois (3) sessions d'information et de sensibilisation dans les communes bénéficiaires dudit projet ont été organisées. Ces sessions ont tourné autour de : (i) la problématique liée à la pollution environnementale et les changements climatiques ; (ii) la sensibilisation/information de la population sur les impacts des changements climatiques et (iii) les moyens endogènes d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre.

Toutes ces sessions sont enregistrées et diffusées sur les ondes des radios communautaires (RNJCC, 2023).

CHAPITRE VI : INFORMATIONS SUR LA FLEXIBILITE

Le Niger, en tant que Pays En Développement (PED) partie à l'Accord de Paris sur le Climat, a démontré son engagement envers la transparence climatique en soumettant les deux composantes essentielles de son Premier Rapport Biennal de Transparence (RBT1) en décembre 2024. Ces deux (02) composantes, notamment le Rapport d'Inventaire National et le Rapport du suivi du progrès accompli dans la mise en œuvre et la réalisation de la CDN, détaillent les émissions nationales de GES et les efforts d'atténuation entrepris, conformément aux directives de la décision 18/CMA.1 et 5/CMA.3.

Entant que Partie audit Accord, le Niger a la possibilité d'appliquer des mesures de flexibilité tout en tenant compte de ses circonstances nationales conformément aux dispositions de la décision 18/CMA.1. Cependant, le Pays a choisi de ne pas appliquer certaines flexibilités, démontrant ainsi son engagement envers une transparence accrue.

Inventaire National des GES : le Pays a utilisé des méthodologies Tier 1 pour certains secteurs et catégories d'émission, conformément aux directives du GIEC. Cette approche est en ligne avec les paragraphes 21 à 24 de la décision 18/CMA.1, qui permet aux PED d'utiliser des méthodes moins complexes en fonction de leurs capacités.

Analyse des Catégories Clés et Méthodologies Utilisées : selon le paragraphe 25 de la décision 18/CMA.1, les Parties doivent identifier les catégories clés en utilisant des méthodologies appropriées. L'application de la flexibilité permettrait l'utilisation de méthodologies moins complexes. Toutefois, le Pays a opté pour l'utilisation de méthodologies Tier 2 pour certaines catégories, ce qui dépasse les exigences minimales et indique une non-application de la flexibilité dans ce contexte.

Séries Chronologiques des Émissions : le paragraphe 57 de la décision 18/CMA.1 stipule que « *les Parties doivent fournir des séries chronologiques remontant à 1990* ». Bien que la flexibilité permette aux PED de débuter leurs séries à une année plus récente en fonction de leurs capacités, le Niger a fourni des données à partir de 1990 jusqu'à 2022, démontrant ainsi une non-application de la flexibilité sur ce point.

Fréquence de Soumission des Rapports : conformément au paragraphe 3 de la décision 18/CMA.1, les Parties doivent soumettre des Rapports Biennaux de Transparence tous les deux (02) ans. La flexibilité offre aux PED la possibilité d'une fréquence adaptée à leurs capacités. Le Niger a respecté la fréquence biennale, indiquant une non-application de la flexibilité concernant la périodicité des rapports.

Estimation des Incertitudes : le paragraphe 29 de la décision 18/CMA.1 exige que les Parties estiment quantitativement et discutent qualitativement les incertitudes liées aux estimations des émissions et absorptions. La flexibilité permettrait une estimation qualitative uniquement. Le Niger a fourni des estimations quantitatives des incertitudes, montrant une non-application de la flexibilité dans ce domaine.

Couverture des Gaz à Effet de Serre : selon le paragraphe 48 de la décision 18/CMA.1, les Parties doivent inclure sept (7) GES dans leurs inventaires. La flexibilité permet aux PED de se concentrer sur trois (03) gaz principaux (CO₂, CH₄, N₂O) et d'inclure d'autres gaz en fonction de leurs capacités. Le Niger a rapporté six (06) sur les sept (07) gaz requis, démontrant une non-

application de la flexibilité sur ce point.

Méthodologies d'Estimation des Émissions : le paragraphe 20 de la décision 18/CMA.1 stipule que « *les Parties doivent utiliser les lignes directrices du GIEC de 2006 pour les inventaires nationaux de GES* ». La flexibilité permet l'utilisation des méthodologies antérieures si les capacités sont limitées. Le Niger a adopté les lignes directrices 2006 ainsi que le logiciel IPCC v2.92 du 02 juillet 2024, indiquant une non-application de la flexibilité concernant les méthodologies.

Approches pour les Catégories de Sources et Puits : selon le paragraphe 32 de la décision 18/CMA.1, les Parties doivent appliquer des approches spécifiques pour certaines catégories de sources et puits. La flexibilité permet des approches alternatives en fonction des capacités. Le Niger a suivi les approches recommandées sans recourir à des alternatives, montrant une non-application de la flexibilité dans ce contexte.

Données d'Activité et Facteurs d'Émission : le paragraphe 34 de la décision 18/CMA.1 exige l'utilisation de données d'activité spécifiques et de facteurs d'émission nationaux. La flexibilité permet l'utilisation de données par défaut en cas de limitation. Le Niger a utilisé des données nationales spécifiques, démontrant une non-application de la flexibilité sur ce point. Cependant, les facteurs d'émission par défaut ont été utilisés, ce qui démontre l'application d'une flexibilité sur ce point.

Estimation des Émissions et Absorptions : selon le paragraphe 37 de la décision 18/CMA.1, les Parties doivent fournir des estimations complètes des émissions et absorptions. La flexibilité permet des estimations partielles en fonction des capacités. Le Niger a fourni des estimations complètes pour les secteurs d'activité et les catégories existantes au niveau national, indiquant une non-application de la flexibilité concernant l'exhaustivité des données.

Méthodes d'Attribution des Émissions : le paragraphe 47 de la décision 18/CMA.1 stipule que « *les Parties doivent appliquer des méthodes spécifiques pour l'attribution des émissions* ». La flexibilité permet d'utiliser des méthodes alternatives si nécessaire. Le Niger a suivi les méthodes recommandées sans recourir à des alternatives, montrant une non-application de la flexibilité dans ce domaine.

Informations sur les Politiques et Mesures : selon le paragraphe 91 de la décision 18/CMA.1, les Parties doivent fournir des informations détaillées sur les politiques et mesures mises en œuvre. La flexibilité permet une description moins détaillée en fonction des capacités. Le Niger a fourni des informations détaillées, démontrant une non-application de la flexibilité sur ce point.

Projections des Émissions : le paragraphe 92 de la décision 18/CMA.1 stipule que « *chaque Partie doit fournir des projections des émissions et absorptions de gaz à effet de serre (GES) conformément aux paragraphes 93 à 101* ». Cependant, les PED qui nécessitent une flexibilité en raison de leurs capacités sont encouragés, plutôt que tenus, à fournir ces projections. Dans les composantes du RBT soumis en décembre 2024, le Niger a démontré son engagement envers la transparence climatique en incluant des projections détaillées des émissions de GES. Bien que la flexibilité offerte par le paragraphe 92 lui permette de ne pas fournir ces projections, le Niger a choisi de les inclure, illustrant ainsi une non-application de la flexibilité sur ce point.

En effet, le pays a employé des modèles économétriques, des approches par intensité et des méthodes d'extrapolation pour estimer les futures émissions, en s'appuyant sur les directives du GIEC et les meilleures pratiques internationales. Aussi, les projections sont basées sur des données historiques et des hypothèses concernant l'évolution socio-économique, la croissance démographique et le développement des secteurs clés tels que l'énergie, l'agriculture et les transports.

Analyse de Sensibilité : l'analyse de sensibilité est une approche méthodologique permettant d'évaluer comment les variations des hypothèses et paramètres clés influencent les résultats des projections des émissions de GES. Elle est essentielle pour tester la robustesse des scénarios et identifier les principales sources d'incertitude. Les PED, comme le Niger, peuvent ne pas réaliser d'analyses de sensibilité détaillées si leurs capacités techniques et institutionnelles ne le permettent pas. Le Niger présente des projections des émissions sur la base de différents scénarios (scénario de référence et scénario avec mesures d'atténuation), mais il ne mentionne pas de manière explicite une analyse de sensibilité. Le Niger a donc appliqué une flexibilité en ne réalisant pas une analyse de sensibilité détaillée.

Soutien Reçu et Nécessaire : le Niger a indiqué les soutiens financiers, technologiques et de renforcement des capacités reçus, ainsi que les besoins supplémentaires pour améliorer sa transparence climatique. Cette démarche est conforme aux paragraphes 133 et 134 de la décision 18/CMA.1, qui permettent aux PED de détailler le soutien nécessaire en fonction de leurs capacités.

Systèmes de Mesure, Notification et Vérification (MNV) : le Niger a mis en place des systèmes nationaux de MNV adaptés à ses capacités actuelles, avec l'intention de les renforcer progressivement. Cette approche est en ligne avec le paragraphe 6 de la décision 18/CMA.1, qui reconnaît que les PED peuvent appliquer une flexibilité dans la mise en place de ces systèmes en fonction de leurs contraintes de capacité.

CHAPITRES VII : AMELIORATION DES RAPPORTS AU FIL DU TEMPS

Depuis son adhésion à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1995, le Niger a fait preuve d'un engagement constant en matière de transparence climatique en soumettant régulièrement des rapports nationaux au Secrétariat de ladite convention. Ces documents reflètent une amélioration progressive tant dans la qualité des données que dans la portée des informations fournies.

La Communication Nationale Initiale (CNI) : le Niger a élaboré sa Communication Nationale Initiale en 2000 en choisissant l'année 1990 comme année de référence. Les données utilisées couvrent la période 1990-1997. Le premier Rapport d'Inventaire National a concerné les secteurs Energie ; Procédés industriels ; Agriculture/Elevage ; Changement d'affectation des terres et Foresterie et Gestion des déchets. Les gaz concernés sont : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O), le monoxyde de carbone (CO), les oxydes d'azote (NOx), les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) et le dioxyde de soufre (SO₂). La méthodologie utilisée est celle contenue dans la version révisée 1996 du manuel GIEC / OCDE/ AIE des lignes directrices pour les inventaires de gaz à effet de serre.

Cette communication a été élaborée avec des capacités techniques limitées et des données fragmentaires. L'analyse des impacts du changement climatique dans les secteurs Ressources en eau, Agriculture, Elevage, Santé, Foresterie, Faune et Pêche, et Zones humides, y était encore sommaire, reposant sur des modélisations rudimentaires et une documentation scientifique limitée. Toutefois, cette première soumission a constitué une première étape vers l'engagement du pays dans le cadre de la mise en œuvre de la CCNUCC et a permis de poser les bases d'un cadre institutionnel, en initiant un processus de collecte et de structuration des données qui sera progressivement amélioré dans les rapports suivants.

En 2009, le Niger a soumis sa Seconde Communication Nationale (SCN) à la quinzième Conférence des Parties (CdP15) sur les changements climatiques à Copenhague. Ce rapport a marqué une amélioration par rapport à la Première Communication Nationale, en introduisant des données plus précises sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et en intégrant une analyse plus approfondie des secteurs vulnérables face au changement climatique à savoir agriculture, élevage, foresterie, santé et ressources en eau.

Le RIN a couvert la période 1990-2000 avec 2000 considérée comme année de référence et a concerné les secteurs Energie, Agriculture, UTCATF, Procédés Industriels et Déchets. Il a porté sur les gaz suivants : CO₂, CH₄, N₂O, NOx, CO, COVNM, SO₂. Cependant, cet inventaire n'a pas subi une amélioration méthodologique car tout comme la CNI, les lignes directrices 1996 révisées du GIEC ont été utilisées.

Par ailleurs, le rapport a présenté des stratégies d'adaptation mieux structurées, prenant en compte les effets du climat sur les ressources en eau, la sécurité alimentaire et la biodiversité.

En 2015, dans le cadre de la préparation à la COP21 à Paris, le Niger a élaboré sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN). Cette contribution a mis en évidence les engagements du pays en matière de réduction des émissions de GES et d'adaptation. Le coût total de cette CPDN sur 10 ans est de 8,667 Milliards USD, dont 1,607

Milliard USD pour l’Adaptation (21% inconditionnels et 79% conditionnels) et 7,060 Milliards pour l’Atténuation (12% inconditionnels et 88% conditionnels). Cependant, bien que la CPDN fixait une réduction globale des émissions de GES de 34,6 % d’ici 2030, elle ne précise pas les objectifs de réduction par secteurs. Aussi, l’élaboration de la CPDN n’a pas bénéficié de la mise en place d’un cadre institutionnel à temps qui garantit l’opérationnalisation et le suivi de la mise en œuvre des objectifs fixés, ni d’établir les canaux de communication et de partage des données nécessaires entre les différents Ministères.

La Troisième Communication Nationale (TCN), soumise en 2016 à l’occasion de la vingt-deuxième Conférence des Parties (COP22) sur les changements climatiques à Marrakech, a marqué une avancée significative en matière de rigueur méthodologique et de qualité des données. Elle a été bâtie sur les résultats de la CNI et de la SCN. Les inventaires ont concerné cinq (5) secteurs, à savoir : Energie ; Procédés industriels ; Agriculture/Élevage ; UTCATF et Gestion des Déchets et ont couvert la période 2000-2008 avec 2008 comme année de référence. L’inventaire s’est focalisé sur les gaz suivants : CO₂, CH₄, N₂O, SO₂, NOX, COVNM et CO.

Ce rapport a intégré des projections climatiques plus précises, basées sur le modèle de Circulation Générale pour générer des données climatiques des stations synoptiques principales du pays et sur les Modèles Régionaux de Climat dans le cadre de l’African Adaptation Program 2010-2012 (AAP). Il a aussi mis en lumière les défis liés au transfert de technologies, soulignant l’importance de l’accès à des solutions innovantes pour renforcer la résilience du Niger face aux changements climatiques.

Aussi, reconnaissant l’importance de l’actualisation de ses engagements, le Niger a soumis une version révisée de sa **Contribution Déterminée au niveau National (CDN)** en décembre 2021. La révision de cette CDN a permis de i) faire un état des lieux de la mise en œuvre des engagements de 2015, ii) rehausser les ambitions en matière d’adaptation et d’atténuation. Cette CDN révisée, à la différence de la CPDN, a fixé des objectifs sectoriels ambitieux, notamment une réduction de 22,75 % des émissions dans le secteur AFAT et de 48 % dans le secteur de l’énergie d’ici 2030.

Les secteurs prioritaires restent les mêmes pour les deux CDN mais la CDN-révisée avait mis un accent fort sur la large diffusion des pratiques d’Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) et de gestion durable des terres, notamment la Régénération Naturelle Assistée (RNA).

Cependant, en termes de financement, les montants alloués en faveur de l’adaptation et ceux dédiés à l’atténuation présentent un fort déséquilibre dans la CPDN. En effet, moins de 20% sont réservés à l’adaptation (soit 1,607 Milliards USD sur les 8,7 Milliards annoncés). Quant à la CDN révisée, elle accorde la priorité aux mesures d’adaptation, notamment celles ayant de forts co-bénéfices pour l’atténuation, avec un besoin en financement de 6,743 milliards USD pour l’adaptation contre 3,1651 milliards USD pour l’atténuation.

Le Premier Rapport Biennal Actualisé (RBA) du Niger, soumis en décembre 2022, a constitué une étape majeure dans l’amélioration du système de transparence climatique du pays. Contrairement aux Communications Nationales, qui sont soumises à des intervalles plus longs, ce rapport a permis d’assurer une mise à jour plus fréquente des données climatiques et un suivi régulier des engagements nationaux en matière d’atténuation et d’adaptation.

Le RBA a notamment détaillé les mesures d'atténuation mises en œuvre, en mettant en évidence les projets et politiques adoptés dans les secteurs AFAT, Energie, Déchets et PIUP. Il a également présenté les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre (GES) sur la série 1990-2019 avec des recalculs, en s'appuyant sur un inventaire plus précis et harmonisé avec les recommandations du GIEC (2006). En outre, le rapport a souligné les défis persistants liés au financement climatique, mettant en exergue les besoins spécifiques du Niger en appui financier, technologique et en renforcement des capacités. Cette soumission a permis de renforcer la crédibilité du Niger dans les processus de transparence climatique, tout en préparant le terrain pour la transition vers le Premier Rapport Biennal de Transparence (RBT), qui sera soumis conformément aux exigences du Cadre de Transparence Renforcé (ETF) de l'AP.

La Quatrième Communication Nationale (QCN) du Niger, soumise en novembre 2024, représente une étape majeure dans l'engagement du pays envers la transparence climatique. Ce document offre une analyse détaillée des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES) sur la période 2000-2020, en s'appuyant sur des données actualisées et des méthodologies conformes aux directives 2006 ainsi que le logiciel IPPC. Cet inventaire a concerné les secteurs de l'**Energie, de l'AFAT, du PIUP et des Déchets** et a porté sur les gaz suivants : CO₂, CH₄, N₂O, HFC, CO, les NOx, COVNM et SO₂.

En décembre 2024, le Niger a franchi une étape importante dans son engagement envers la transparence climatique en soumettant le Rapport d'Inventaire National (RIN) et son rapport de suivi de la mise en œuvre et de la réalisation de sa CDN, conformément aux exigences de l'Accord de Paris. Le RIN comprenait des informations détaillant les émissions nationales de GES pour l'année de référence 2022 et sur la période 1990-2022. Le rapport sur le suivi de la CDN met en évidence les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements climatiques nationaux sur la période 2021-2024.

L'évolution des rapports climatiques du Niger témoigne d'une amélioration continue en matière de précision, de structuration des données et de conformité aux exigences internationales. Depuis la Première Communication Nationale en 2000, qui reposait sur des données fragmentaires et descriptives, jusqu'à la Quatrième Communication Nationale (QCN) et le Rapport d'Inventaire National (RIN) en 2024, le pays a renforcé son cadre de reporting. La transition s'est faite progressivement grâce à l'adoption de méthodologies plus rigoureuses, l'intégration de projections climatiques détaillées et l'ajout de mesures d'atténuation et d'adaptation mieux quantifiées. L'introduction du Premier Rapport Biennal Actualisé (RBA) en 2022, suivi du Premier Rapport Biennal de Transparence (R1) en 2024 à travers ses deux composantes majeures notamment le RIN et le Rapport de suivi de la CDN, marque une avancée décisive dans la mise en place d'un système de suivi plus fréquent et dynamique des engagements climatiques du pays.

Cette progression est le fruit d'un renforcement institutionnel, de formations spécialisées, et d'une meilleure coordination entre les acteurs nationaux et internationaux. L'alignement sur le Cadre de Transparence Renforcé (ETF) de l'Accord de Paris et l'amélioration des capacités nationales en matière de collecte et d'analyse des données climatiques ont permis au pays d'accroître sa crédibilité et son engagement dans la lutte contre le changement climatique.

CHAPITRE VIII : AUTRES INFORMATIONS UTILES A LA REALISATION DE L'OBJECTIF DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT

L'Accord de Paris sur le climat, adopté en 2015 lors de la COP21, a marqué un tournant décisif dans la lutte contre le changement climatique en établissant un cadre global et juridiquement contraignant pour maintenir l'élévation de la température mondiale bien en dessous de 2°C, avec l'objectif ambitieux de limiter l'augmentation à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Le Niger Partie à l'Accord, a engagé plusieurs initiatives allant dans le sens de l'atteinte des objectifs dudit Accord.

Cependant, comme dans de nombreux pays en développement, les défis structurels, techniques, économiques et institutionnels compliquent la pleine réalisation des objectifs climatiques. Ainsi, au-delà des actions immédiates de réduction des émissions et d'adaptation, plusieurs éléments transversaux et stratégiques doivent être pris en compte pour assurer une mise en œuvre efficace et durable des engagements climatiques.

8.1. Initiatives

8.1.1. Actualisation de la Contribution Déterminée au Niveau National (CDN)

Le Niger prévoit de soumettre sa troisième CDN (CDN 3.0) pour la période 2025-2035 avant la 30^e Conférence des Parties (COP 30) prévue au Brésil. Cette actualisation vise à renforcer les engagements du pays en matière de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux impacts des changements climatiques. Le processus implique une collaboration étroite entre les institutions gouvernementales, la société civile et les institutions de recherche pour assurer une approche inclusive et participative. Au regard des caractères ambitieux des futures CDN, le Niger envisage d'intégrer les secteurs Déchets, PIUP ainsi que les polluants climatiques à vie courte (CH₄ et HFC) dans cette nouvelle CDN. Cette révision nécessitera un montant global de 830 537 dollars US et mobilisera les partenaires ayant appuyé le processus de révision de la CDN de première génération, sous l'initiative CAEP du NDC Partnership. Il s'agit de la Banque Mondiale, du PNUD, de la FAO, de l'Irena, du Royaume de Belgique, SAVE THE CHILDREN et de l'UNCDF. Les autres partenaires, membres de la plateforme du NDC Partnership seront également mis à contribution. D'ores et déjà la GIZ, l'UNCDF et le PNUE se sont manifestés pour la CDN 3.0.

Le processus d'actualisation de la CDN prévoit également la révision du Cadre de Mise en Œuvre (CME) et du PIC servant d'instrument de base pour la mobilisation des acteurs nationaux, des partenaires au développement et des moyens de mise en œuvre de la CDN. Leur vocation est de créer les synergies et de renforcer le dialogue et l'interaction entre les différents acteurs institutionnels chargés de la mise en œuvre de la CDN.

8.1.2. Développement de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

Conformément à l'Article 4.19 de l'AP toutes les parties sont invitées à préparer et à soumettre leurs stratégies de développement à long termes à faible émission de GES. A cet effet, le Niger a sollicité et obtenu auprès des partenaires, des appuis financiers pour contribuer à l'élaboration de sa Stratégie Bas Carbone. Il s'agit, de l'initiative Climate Promise du PNUD d'un montant de 655 000 USD et du PAM d'un montant de 27 085 USD. Cette stratégie rentre dans le cadre

du renforcement de la mise en œuvre de la CCNUCC et de l'AP sur le climat en contribuant davantage à la réduction des émissions globales des GES (objectif 2°C voire 1,5 °C à l'horizon 2050) tout en poursuivant son développement socioéconomique sobre en carbone et résilient aux changements climatiques. Spécifiquement l'appui vise à (i) élaborer la SNBC et de son Plan d'Action ; et (ii) accroître l'engagement des parties prenantes nationales pour la mise en œuvre de la SNBC et de son Plan d'Action. Lancé depuis 2022, ce processus durera trente (30) mois et l'élaboration de la SNBC est prévue avant la fin de l'année 2025.

8.1.3. Processus d'élaboration de la première Communication National sur l'Adaptation aux changements climatique (AdCom)

Le Niger a reçu du Fonds Vert pour le Climat avec l'appui du PNUD un montant de 3 000 000 US pour élaborer son Plan National d'Adaptation. Le processus d'élaboration a démarré en 2018 et a pris fin en 2022 avec la validation du document.

Les secteurs concernés sont la Foresterie, l'Elevage, la Santé publique, le Transport et les Zones Humides pour lesquelles un total de 25 options d'adaptation ont été retenues. Ces options sont composées de 89 projets dont 36 financés et 53 sont à la recherche de financement.

Ainsi, dans le but de contribuer aux efforts mondiaux en matière d'adaptation et, conformément aux dispositions de l'Article 7 de l'Accord de Paris dont le paragraphe 10 stipule que « Chaque Partie devrait, selon qu'il convient, présenter et actualiser périodiquement une communication relative à l'adaptation, où pourront figurer ses priorités, ses besoins en matière de mise en œuvre et d'appui, ses projets et ses mesures, sans imposer de charge supplémentaire aux pays en développement Parties », et aux orientations de la Décision 9/CMA.1, le Niger a préparé sa première Communication relative à l'Adaptation (AdCom) avec l'appui financier du Réseau Mondial des Plans Nationaux d'Adaptation (PNA).

Cette AdCom vise à faire le point sur le statut des avancées et priorités du Niger en matière d'adaptation au changement climatique. Il s'agit spécifiquement de (i) fournir une meilleure visibilité des options d'adaptations retenues, notamment dans le PNA ; (ii) identifier les domaines dans lesquels des besoins sont présents en termes de renforcement des capacités et de mobilisation des ressources ; et (iii) capitaliser les bonnes pratiques en matière de mise en œuvre des actions d'adaptation à travers les projets d'adaptation déjà réalisés.

Le processus a duré quatre (04) mois et a permis d'identifier les besoins en termes de renforcement de capacités et les besoins financiers pour la mise en œuvre des actions d'adaptation au niveau national.

8.1.4. Participation aux Initiatives Régionales et Internationales

Le Niger est activement impliqué dans des initiatives telles que le Pacte de Paris pour les Peuples et la Planète (4P), visant à promouvoir une architecture financière internationale plus efficace pour soutenir les actions climatiques. Cette participation reflète l'engagement du pays

à collaborer avec la communauté internationale pour mobiliser des ressources et partager des connaissances en matière de lutte contre les changements climatiques.

8.2. Éléments transversaux et stratégiques pour une mise en œuvre efficace de l'Accord de Paris

8.2.1. Renforcement des Capacités et Gouvernance Climatique

L'atteinte des objectifs climatiques passe par un renforcement des capacités des institutions nationales chargées de la mise en œuvre des engagements climatiques et par une meilleure coordination entre les acteurs gouvernementaux, locaux et internationaux. A cet effet, il est important de disposer de cadres réglementaires solides garantissant l'intégration des politiques climatiques dans les plans nationaux de développement. Par ailleurs, la mise en place de mécanismes de suivi, de transparence et de redevabilité, permet d'évaluer l'efficacité des actions entreprises et d'ajuster les stratégies en conséquence.

8.2.2. Amélioration des Systèmes d'Observation Climatique et des Données

Un accès fiable et actualisé aux données climatiques est fondamental pour anticiper les impacts des changements climatiques et adapter les politiques publiques. La disponibilité d'informations précises sur les températures, les précipitations et les tendances des émissions de GES permet une meilleure planification des actions climatiques. Dans ce cadre, le développement de systèmes d'alerte précoce et de prévisions climatiques joue un rôle clé en renforçant la résilience des populations face aux événements météorologiques extrêmes tels que les sécheresses et les inondations.

8.2.3. Transfert de Technologies et Innovations Adaptées

L'adoption de technologies climatiques propres et de solutions innovantes constitue un levier stratégique pour la réduction de la vulnérabilité climatique. L'électrification à base d'énergies renouvelables, l'agriculture intelligente face au climat et la gestion efficace des ressources en eau sont des exemples de solutions permettant d'atténuer les effets du changement climatique tout en stimulant le développement économique.

8.2.4. Implication des Acteurs Non Étatiques et Participation Citoyenne

La réussite des actions climatiques dépend fortement de l'implication des acteurs non étatiques, notamment le secteur privé et les organisations de la société civile. Ces acteurs jouent un rôle essentiel dans l'adoption et la mise en œuvre de solutions durables adaptées aux réalités locales. Il est donc nécessaire de sensibiliser les populations à travers l'éducation climatique et la mobilisation communautaire, afin de garantir une appropriation effective des initiatives climatiques et d'encourager des pratiques respectueuses de l'environnement.

8.2.5. Intégration du Genre et de la Dimension Sociale du Climat

Le changement climatique a des impacts différenciés selon les groupes sociaux, notamment sur les femmes et les populations vulnérables qui dépendent fortement des ressources naturelles pour leurs moyens de subsistance. L'intégration de la dimension genre dans les politiques climatiques est indispensable pour assurer une justice climatique et une équité sociale. Cela implique le développement d'initiatives spécifiques favorisant l'accès des femmes aux

financements, aux technologies vertes et aux formations en adaptation au climat.

8.2.6. Suivi des Évolutions et des Négociations Internationales

La mise en œuvre des engagements climatiques nécessite une veille stratégique sur les évolutions des négociations internationales, notamment les décisions prises lors des Conférences des Parties (CdP). Ces discussions influencent directement les politiques climatiques nationales, notamment en matière de financement, de transferts technologiques et de mécanismes de marché du carbone. L'intégration des recommandations issues du bilan mondial (Global Stocktake) dans les stratégies nationales permet d'assurer une meilleure adaptation aux exigences internationales et d'optimiser les efforts nationaux en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

CONCLUSION

L’élaboration de ce Premier Rapport Biennal de Transparence (RBT) marque une étape décisive dans l’engagement du Niger en faveur de la transparence climatique et du suivi de ses actions en matière d’atténuation et d’adaptation aux changements climatiques. Il témoigne des progrès réalisés dans l’amélioration de la qualité des inventaires d’émissions de GES couvrant la période 1990-2022, du suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de la CDN sur la période 2021-2030, de la mise en œuvre des mesures d’adaptation ainsi que des besoins nécessaires et reçus en termes de financement climatiques, de transfert de technologies et de renforcement des capacités pour lutter efficacement contre les effets néfastes des changements climatiques. Il reflète les efforts du pays pour renforcer ses capacités techniques et institutionnelles en matière de transparence climatique.

Ainsi, les émissions globales nettes s’élèvent à 13 556,03 GgCO₂eq. Le secteur de l’Energie contribue à hauteur de 39,61% des émissions totales nettes, soit 5 369,22 GgCO₂eq. Le secteur AFAT en deuxième position contribue à 29,54 % soit 4 004,46 GgCO₂eq suivi du secteur PIUP pour une contribution de 19,23% (2 606,54 GgCO₂eq). Enfin, le secteur Déchets contribue à 1 575,79 GgCO₂eq soit 11,62%. Sans le secteur UTCATF, elles sont évaluées à 36 927,92 GgCO₂eq en 2022. Le secteur de l’Agriculture est de loin le plus grand contributeur de ces émissions totales de GES, représentant 74,13% soit 27 376,35 GgCO₂eq suivi de l’Energie occupant la deuxième place avec 14,54% soit 5 369,22 GgCO₂eq des émissions totales. Le secteur PIUP contribue à 7,06% (2 606,54 GgCO₂eq) des émissions totales. En revanche, le secteur Déchets contribue à 4,27% (1 575,79 GgCO₂eq) des émissions totales de GES. Aussi, le CH₄ domine les émissions avec une contribution de 80,4% suivi du N₂O avec 12,7%. Le CO₂ vient en troisième position avec 8,74% suivi du HFC avec une contribution de 6,1%. Enfin, les PFC et SF₆ contribuent respectivement à hauteur de 0,2% et 0,00002%.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la CDN, des progrès notables sont enregistrés dans la planification et la mobilisation des ressources, notamment via des instruments comme le Plan d’Investissement Climat et le système MNV. Pour le secteur de l’Energie la valeur de réduction atteinte sur la période 2021-2024 est de 959,85 KtonnesCO₂eq pour une cible de 6 565,56 KtonnesCO₂eq à l’horizon 2030 ; soit une réduction de 14,62% par rapport à la valeur cible Conditionnelle et inconditionnelle. Quant au secteur de l’AFAT la valeur de réduction atteinte sur la période 2021-2024 est de 10 593, 228 KtonnesCO₂eq pour une cible de 161 566 KtonnesCO₂eq à l’horizon 2030 ; soit une réduction de 6,56%.

Le Niger a également réalisé des avancées importantes dans la mise en œuvre de ses stratégies d’adaptation à travers des projets/programmes de développement démontrant un engagement fort pour le renforcement de la résilience nationale. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces projets/programmes, le Niger bénéficie de **4 504 998 252 USD** dont **2 156 967 196 USD** spécifiquement dédié au climat auprès des diverses sources de financement climatique et autres mécanismes bilatéraux et multilatéraux en lien direct avec l’Article 9 de l’Accord de Paris sur le climat. En termes de l’aide au développement et au transfert de technologies et l’aide au renforcement de capacités y compris la mise en œuvre des actions liées à la transparence au sens des Articles 10 ; 11 et 13 de l’Accord de Paris sur le climat, le Niger a bénéficié de **64,565 millions USD**.

Malgré ces avancées, plusieurs défis persistent encore. La nécessité de mobiliser des financements supplémentaires, d’accroître le transfert de technologies adaptées et de renforcer

les capacités nationales qui restent une priorité pour garantir une mise en œuvre efficace des actions climatiques.

A cet effet, le Niger a défini ses besoins et priorités en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques au titre de l’Article 9 de l’Accord de Paris sur le climat. En effet, selon la CDN et le PNA, il lui faut **20,988 milliards USD** pour la période 2021-2030, dont **17,823 milliards USD** sont destinés à l’adaptation et **3,1651 milliards USD** à l’atténuation.

Pour la mise en œuvre des priorités en matière de transfert de technologies, de renforcement de capacités y compris les actions liées à la transparence respectivement au sens des Articles 10 ; 11 et 13 de l’Accord de Paris sur le climat, le Niger a besoin de **31,05 millions USD dont 89,91%** pour le transfert des technologies, **7,89%** pour le renforcement des capacités et **2,2%** pour la mise en œuvre des actions liées à la transparence.

L’engagement des partenaires techniques et financiers demeure essentiel pour accompagner le Niger dans l’atteinte de ses objectifs climatiques et de développement durable.

Par ailleurs, en tant que Partie à l’Accord de Paris sur le climat, le Niger a la possibilité d’appliquer des mesures de flexibilité tout en tenant compte de ses circonstances nationales conformément aux dispositions de la décision 18/CMA.1. Cependant, le Pays a choisi de ne pas appliquer certaines flexibilités, démontrant ainsi son engagement envers une transparence accrue.

Ce Rapport Biennal de Transparence constitue ainsi un outil clé pour le dialogue entre le Niger et la communauté internationale, en vue de renforcer la coopération et l’appui nécessaire à la transition vers un modèle de développement bas carbone et résilient aux changements climatiques. Il jette les bases d’une amélioration continue du système national de suivi, de notification et de vérification (SN-MNV) et prépare le pays aux exigences futures du mécanisme de transparence de l’Accord de Paris.

À travers cette soumission, le Niger réaffirme sa détermination à renforcer la transparence de son action climatique et à s’appuyer sur cette dynamique pour accélérer la mise en œuvre de ses engagements nationaux et internationaux face au défi climatique.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Abasse T., Massaoudou M., Rabiou H., Idrissa S., Dan Guimbo I., 2023 : Régénération Naturelle Assistée au Niger : l'état des connaissances. Tropenbos International, Ede, Pays Bas, 65p.
- [2] Annou, G.M., 2002. Rapport sur les ressources en sols du monde, n° 098, FAO, Rome, 268p.
- [3] BOAD, 2023. Présentation de la mission d'évaluation du projet RECFIC au Niger, 9p.
- [4] Care international/Niger, 1998. Enquête Démographique et de Santé au Niger, 319p.
- [5] CCIN, 2016. Statut de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger, 10p.
- [6] CCNUCC, 2018a. Décision 18/CMA.1 relative aux modalités, procédures et lignes directrices aux fins du cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris, 70p.
- [7] CCNUCC, 2018b. Décision 4/CMA.1 relative aux Autres directives concernant la section de la décision 1/CP.21 sur l'atténuation, 8p.
- [8] CCNUCC, 2019 : Rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris sur la troisième partie de sa première session, tenue à Katowice du 02 au 25 décembre 2018, Décision 18/CMA.1, 70p.
- [9] CCNUCC, 2022. Décision 5/CMA.3 relative aux Directives pour l'application des modalités, procédures et lignes directrices aux fins du cadre de transparence renforcé visé à l'article 13 de l'Accord de Paris, 56p.
- [10] Claudia.et Cecile., 2024. Une approche intégrée de gestion des risques de catastrophe et de développement urbain pour lutter contre les risques climatiques dans les villes nigériennes, bulletin d'information, 2p.
- [11] CNEDD, 2000. Communication Nationale Initiales (CNI) du Niger sur les Changements Climatiques au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, 86p.
- [12] CNEDD, 2009. Seconde Communication Nationale (SCN) sur les Changements Climatiques, 152p.
- [13] CNEDD, 2016a. Stratégie Nationale d'Apprentissage en Matière de Changements Climatiques.144p.
- [14] CNEDD, 2016b. Troisième Communication Nationale (TCN) à la Conférence Des Parties de la Convention cadre Des Nations Unies Sur Les Changements Climatiques, 158p.
- [15] CNEDD, 2020a. Rapport d'étude sur la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur de la santé, Niamey-Niger, 48p.
- [16] CNEDD, 2020b. Etude sur les activités d'adaptation réalisées et en cours entre 2006 et 2019, Niamey-Niger, 80p.
- [17] CNEDD, 2020c. Rapport de l'actualisation de l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation (V&A) aux changements climatiques dans le secteur de l'agriculture au Niger, 104p.
- [18] CNEDD, 2022a. Plan National d'Adaptation (PNA) aux changements climatiques, Niamey-Niger, 276p.
- [19] CNEDD, 2022b. Rapport Biennal Actualisé, 247p.

- [20] CNEDD,2023a. Etat des lieux des circonstances nationales dans le cadre de la composante II du projet RBT, Niamey-Niger, 102p.
- [21] CNEDD, 2023b. Etat des lieux de données et informations sur la période 2014-2022 des secteurs Energie, AFAT, PIUP et Déchets, 120p.
- [22] CNEDD, 2023c. État des lieux des projets/programmes volet atténuation dans les secteurs AFAT et ENGERGI, 30p.
- [23] CNEDD, 2023d. Soutiens et appuis reçus par le Niger à travers le financement climatique, 66p.
- [24] CNEDD, 2024a. Rapport portant sur les informations nécessaires au suivi du progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), en vertus de l’Article 4 de l’Accord de Paris, 188p.
- [25] CNEDD,2024b. Première communication relative à l’adaptation (AdCom) aux changements climatiques au Niger, 115p.
- [26] CNEDD, 2024c. Analyse des tendances climatiques actuelles et futures y compris les conséquences socioéconomiques, 63p.
- [27] CNEDD, 2024d. Quatrième Communication Nationale (QCN) du Niger sur les Changements Climatiques au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, 231p.
- [28] CNEDD, 2024e. Rapport de l’étude sur le soutien financier, le développement et le transfert de technologies et le soutien au renforcement des capacités nécessaires et reçus, y compris pour les activités liées à la transparence ; 102p.
- [29] CNEDD, 2024f. Informations relatives à la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et de l’Accord de Paris sur le Climat, 49p.
- [30] DGPC, 2024. Situation des inondations au Niger ,1p.
- [31] Djima I.T., 2013. Les algues du fleuve Niger et des milieux humides connexes de l’Ouest du Niger. Thèse unique de doctorat de l’UAMD, 191p.
- [32] Douma S. Idrissa S., Ali M., Saadou M., Ambouta K., Ichau A. et Gandou Z., 2011 : Restauration de plages nues d’une brousse tachetée au Niger, article Afrique SCIENCE 07(1) (2011) 77 – 92 ISSN 1813-548, 16p.
- [33] DMN, 2021. Prévision climatique saisonnière pour la saison 2024 sur le Niger, 4p.
- [34] FAO, 2015. Evaluation des ressources forestières.
- [35] FAO, 2020. Evolution des ressources forestières mondiale (FRA), 66p.
- [36] FAO, 2021. Etat alimentaire et nutrition dans le monde, 264p.
- [37] FAO, 2023. Rapport sur la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la désertification.
- [38] Federal Ministry of Education and Research, 2020. An initiative of the Federal Ministry of Education and Research, 2020: RETO-DOSSO “Les énergies renouvelables améliorent les conditions de vie au Niger”,2p.
- [39] INS, 2019. Niger en chiffres 2018, 86p.
- [40] INS, 2020. Rapport de l’actualisation de l’évaluation de la vulnérabilité et de l’adaptation

- (V&A) aux changements climatiques dans le secteur de l'agriculture au Niger, Niamey-Niger, 104p.
- [41] INS, 2022a. Des Données pour le Développement et la Décision (4D), édition 2022 ; 8p.
- [42] INS, 2022b. Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, 81p.
- [43] INS, 2022c. Enquête Nationale sur la Fécondité et la Mortalité des enfants de moins de 5 ans (ENAFEM), 405p.
- [44] INS, 2024a. Tableau de bord social, édition 2023, 79p.
- [45] INS, 2024b. Livre sur le genre, 88p.
- [46] Inezdane, 1998. Inventaire des éléments de la diversité biologique animale du Niger, 268p.
- [47] Laouly Mahamadou, 2017 : Effets de la Régénération Naturelle Assistée (RNA) sur la fertilité des sols de Boussaragu (Chadakori), 12p.
- [48] MAG, 2023. Revue Annuelle Conjointe (RAC) 2022 du Ministère de l'agriculture, 79p.
- [49] MAG/EL, 2023. Rapport d'évaluation de la campagne agricole d'hivernage 2022 et Perspectives Alimentaires 2022/2023, 90p.
- [50] MAG/EL, 2024. Situation des inondations sur la production agricole, 2p.
- [51] ME, 2024. Système d'Information Energétique.
- [52] ME/F, 2024a. Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie, 152p.
- [53] ME/F, 2024b. Note d'information sur la Facilite pour la Résilience et la Durabilité, 4p ;
- [54] ME/F, 2024c. Projet d'appui au développement des cultures irriguées et à l'intensification de la production animale, 90p.
- [55] ME/F, 2024d. Loi des Finances 2024, 1er cahier, Journal Officiel de la République du Niger, Edition spéciale du 5 janvier 2024, 6p.
- [56] ME/F, 2024e. Note de cadrage macroéconomique, 60p
- [57] ME/LCD, 2021a. Contribution Déterminée au Niveau National, 39p ;
- [58] ME/LCD, 2021b. Plan d'actions et feuille de route du secteur AFAT, 76p ;
- [59] ME/LCD, 2022c. Rapport de mission sur la vulgarisation de la CDN, 25p.
- [60] ME/LCD, 2023a. Plan d'Investissement Climat 2022-2026 de la CDN, 90p ;
- [61] ME/LCD, 2023b. Etude pour la mise en place du système de Mesure, Rapportage et Vérification de la CDN, 104p ;
- [62] ME/LCD, 2023c. Cadre de Mise en Œuvre de la CDN, 76p ;
- [63] ME/LCD, 2023d. Stratégie de communication de la CDN. 71p ;
- [64] MEN/A/EP/PLN, 2023. Annuaire statistique de l'éducation et de l'alphanétisation, 553p.
- [65] MESU/DD, 2015. Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) du Niger, 17p.
- [66] MESU/DD, 2018. Politique Nationale sur les Zones Humides (PNZH), 80p.
- [67] MH/A, 2023. Enquête de suivi des indicateurs du Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA), rapport final juin 2023, réalisé par l'INS, 57p.
- [68] MHA/E, 2024b. Rapport de l'atelier de formation sur la préparation à la mise en œuvre de

l’Article 6 de l’accord de Paris sur le climat, 35p.

- [69] MHA/E, 2024a. Etat des lieux des systèmes de suivi-évaluation des secteurs AFAT et Energie, rapport provisoire, 70p.
- [70] MP, 2022. Plan de Développement Economique et Social (PDES 2022-2026)
- [71] MP/E/ER, 2021. Système d’Information Energétique du Niger (SIE-Niger),42p.
- [72] MSP/P/A/S, 2023. Annuaire des Statistiques Sanitaires, Niger 2022, 259p.
- [73] MSP/P/AS, 2024a. Rapport du Niger sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d’Action de Beijing +30, 60p.
- [74] MSP/P/AS, 2024b. Annuaire des Statistique Sanitaire et Social-Niger, 2023, 215p.
- [75] MT/Eq, 2023. Annuaire Statique 2018-2022- Edition 2023, 94p.
- [76] NDC Partnership, 2024. Programme régional de renforcement des capacités : Financer l’adaptation au changement climatique en Afrique du Nord et subsaharienne francophone, 4p.
- [77] Nations Unies, 2015. Accord de Paris, 28p.
- [78] Nation Unie au Niger, 2024. Rapport sur les résultats pays, 28p
- [79] OCHA, 2024. Bilan des inondations au Niger, 4p.
- [80] PFAN, 2023. Plan National d’Adaptation du secteur de Ressource en eau, Niamey-Niger, 174p.
- [81] PNUD, 2023. Rapport sur le Développement Humaine 2021-2022, 352p.
- [82] Présidence de la République du Niger, 2023. Décret N°2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023, 37p
- [83] RJNCC, 2022. Rapport de mission programme AGAMA, 9p.
- [84] RJNCC, 2023 Rapport d’activités du Projet AGIR, 7p.
- [85] Siddo, S., Gambo, Y., & Hamadou, I., 2024 : Perception des impacts du changement climatique des agropasteurs et adoption des innovations au Niger. International Journal of Biological and Chemical Sciences, 18(1), Article 1. <https://doi.org/10.4314/ijbcs.v18i1.14>
- [86] SIE, 2022. Système d’Information Energétique.
- [87] UICN, 2021 : Rapport Annuel 2020, 42p.
- [88] UNICEF, 2023. Rapport Annuel 2023.
- [89] Zara et al. 2023. Bilan de l’investigation de l’épidémie de la fièvre de la vallée du rift dans la région de Tahoua en 2016 au Niger : analyse par approche one health, volet 185 : 19377-5902,16p.
- [90] ZARESE II, 2023. Rapport technique Projet d’Amélioration de la Sécurité Alimentaire et de la Valorisation des Initiatives Paysannes dans les ZARESE du Niger, 58p.

Liens internet consultés

- [91] BAD, 2024. "Niger - Projet de développement centrales solaires et amélioration accès électricité (RANA) - EER Décembre 2023." Consulté le 2 décembre 2024. <https://www.afdb.org/fr/documents/niger-projet-developpement-centrales-solaires-et-amelioration-acces-electricite-rana-eer-decembre-2023>.

- [92] Banque Mondiale, 2024. "Projects List : Niger." Consulté du 28 au 03 décembre 2024. https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/projects-list?countrycode_exact=NE&title=Niger&os=0.
- [93] BOAD, 2024. "Projet d'aménagement hydroagricole avec des pratiques agricoles intelligentes et résilientes au changement climatique (PAHA-AIC), en République du Niger." Consulté le 26 novembre 2024. <https://www.boad.org/fr/nos-publications/nos-projets-approuves/projet-damenagement-hydroagricole-avec-des-pratiques-agricoles-intelligentes-et-resilientes-au-changement-climatique-paha-aic-en-republique-du-niger/>.
- [94] Enabel, 2024. "Portefeuille Régional Thématique Climat - Volet Niger 2022 - 2026." Consulté le 29 novembre 2024. <https://open.enabel.be/en/NER/2529/p/portefeuille-regional-thematique-climat-volet-niger-2022-2026.html>.
- [95] FA, 2024. Projects Table View." Consulté le 1er décembre 2024. <https://www.adaptation-fund.org/projects-programmes/project-information/projects-table-view/>.
- [96] FEM, 2024. "GEF Projects." consulté du 22 novembre au 04 décembre 2024. https://www.thegef.org/projectsoperations/database?f%5B0%5D=project_country_national%3A119
- [97] FIDA, 2024. "Programme conjoint Sahel en réponse aux défis COVID-19, conflits et changements climatiques (SD3C)." Consulté le 25 novembre 2024. <https://www.ifad.org/fr/afrique-de-l-ouest-et-du-centre/sahel>
- [98] FVC, 2024. "Niger." Consulté du 25 novembre au 4 décembre 2024. <https://www.greenclimate.fund/countries/niger>

ANNEXES

ANNEXE 1 : Tableaux de notification commun pour la notification du Rapport d’Inventaire National des émissions anthropiques par les sources et par les absorptions des puits (Cf : Rapport RIN soumis au Secrétariat de la CCNUCC en décembre 2024).

ANNEXE 2 : Format des Tableaux communs pour la communication électronique des informations nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de la CDN au titre de l’Article 4 de l’Accord de Paris sur le climat.

1. Résumé structuré: Descriptions des indicateurs sélectionnés

<i>Indicator(s) selected to track progress</i>	<i>Description</i>
{Indicator}	
{Indicator} target: Total CO ₂ eq emissions from the energy sector évitées (Conditionnel &inconditionnel)	Le total des émissions de GES évitées par la mise en œuvre des actions/mesures/politiques dans le secteur de l’Energie
{Indicator} target: Total CO ₂ eq emissions from the AFOLU sector évitées (Conditionnel &inconditionnel)	Le total des émissions de GES évitées par la mise en œuvre des actions/mesures/politiques dans le secteur AFAT
Information for the reference point(s), level(s), baseline(s), base year(s) or starting point(s), as appropriate ^b	Année de référence : 2014 Valeur de référence pour le secteur Energie : 0ktCO ₂ eq Valeur de référence pour le secteur AFAT : 0ktCO ₂ eq
Updates in accordance with any recalculation of the GHG inventory, as appropriate	
Relation to NDC	Il s’agit des indicateurs de réduction des émissions de GES de la CDN sous l’hypothèse d’un appui international en plus de celui de l’Etat

2. Structured summary: Definitions needed to understand NDC

<i>Définitions</i>	
<i>Definition needed to understand each indicator:</i>	
{Indicator} target: Total CO ₂ eq emissions from the energy sector	Quantité totale des émissions de GES évité par les activités de la production, la transformation, la distribution et la consommation d’énergie. Cet indicateur permet de suivre l’évolution des émissions du secteur par rapport à la situation de référence (BAU,2030)
{Indicator} target: Total CO ₂ eq emissions from the AFOLU sector	Quantité totale des émissions de GES évité par les activités relevant de l’agriculture, de l’élevage, de la foresterie et autres affectations des terres. Cet indicateur permet de suivre l’évolution des émissions du secteur par rapport à la situation de référence (BAU,2030)

<i>Any sector or category defined differently than in the national inventory report:</i>	
{Sector}	La mise en œuvre de la CDN concerne deux secteurs à savoir (i) l'Energie et Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres
{Category}	Pas spécification par rapport aux catégories concernées.
<i>Definition needed to understand mitigation cobenefits of adaptation actions and/or economic diversification plans:</i>	
{Mitigation co-benefit(s)}	Les actions à co-bénéfice consignées dans la CDN sont entre autres : Plantation d'espèces à usages multiples ; aménagement des terres pour les cultures irriguées ; Promotion de la Régénération Naturelle Assistée ; Foresterie privée; Réhabilitation des forêts classées dégradées; Développement des fermes à zéro pâturages.
<i>Any other relevant definitions:</i>	
{...}	Les indicateurs CDN sont à co-bénéfice
<p>Notes: (1) Pursuant to para. 79 of the MPGs, each Party shall report the information referred to in paras. 65–78 of the MPGs in a narrative and common tabular format, as applicable. (2) A Party may amend the reporting format (e.g. Excel file) to remove specific rows in this table if the information to be provided in those rows is not applicable to the Party's NDC under Article 4 of the Paris Agreement, in accordance with the MPGs. (3) The Party could add rows for each additional sector, category, mitigation co-benefits of adaptation actions and/or economic diversification plans, indicator and any other relevant definitions.</p>	
<p>^a Each Party shall provide any definitions needed to understand its NDC under Article 4, including those related to each indicator identified in para. 65 of the MPGs, those related to any sectors or categories defined differently than in the national inventory report, or the mitigation co-benefits of adaptation actions and/or economic diversification plans (para. 73 of the MPGs).</p>	

3. Structured summary: Methodologies and accounting approaches – consistency with Article 4, paragraphs 13 and 14, of the Paris Agreement and with decision 4/CMA.1	
<i>Reporting requirement</i>	<i>Description or reference to the relevant section of the BTR</i>
For the first NDC under Article 4	
Accounting approach, including how it is consistent with Article 4, paragraphs 13–14, of the Paris Agreement (para. 71 of the MPGs)	La CDN révisée du Niger en 2021 est globalement cohérente avec les exigences internationales, présentant des forces notables. Elle décrit clairement ses objectifs, visant une réduction de 22,75 % des émissions pour le secteur AFAT et 48 % pour le secteur de l’Énergie d’ici 2030. Les secteurs couverts (Agriculture, Énergie, Foresterie et Déchets) et l’utilisation des méthodologies du GIEC pour le calcul des émissions garantissent la clarté et la complétude. Les coûts d’adaptation et d’atténuation sont estimés à 6,743 milliards USD et 3,1647 milliards USD, et les besoins en soutien financier et technique sont explicitement identifiés, tout en exploitant la flexibilité offerte aux pays en développement. Toutefois, des améliorations sont nécessaires pour renforcer la transparence et la comparabilité
For the second and subsequent NDC under Article 4, and optionally for the first NDC under Article 4	
Information on the accounting approach used is consistent with paragraphs 13–17 and annex II of decision 4/CMA.1 (para. 72 of the MPGs)	La CDN du Niger est en grande partie conforme aux exigences des paragraphes 13–17 et de l’annexe II de la décision 4/CMA.1, notamment grâce à l’utilisation des méthodologies du GIEC et à l’inclusion des émissions et absorptions dans les secteurs clés. Cependant, des améliorations pourraient être apportées pour préciser les règles comptables, en particulier sur l’évitement du double comptage et l’utilisation des mécanismes de marché.
Explain how the accounting for anthropogenic emissions and removals is in accordance with methodologies and common metrics assessed by the IPCC and in accordance with decision 18/CMA.1 (para. 1(a) of annex II to decision 4/CMA.1)	Pour rappel, le Niger a soumis son rapport NIR à la Convention le 26 décembre 2024. La comptabilisation des émissions et absorptions anthropiques dans cet inventaire, respecte les standards internationaux définis par les lignes directrices 2006 du GIEC et la décision 18/CMA.1. Ces méthodes garantissent la comparabilité, la transparence et la cohérence grâce à l’utilisation de méthodologies communes (Tier 1, et 2), des données spécifiques aux secteurs clés (Énergie, Agriculture, UTCATF, Déchets et PIUP). De plus, ce inventaire est aligné avec les objectifs de la CDN et respectent les exigences de la décision 18/CMA.1 en matière de cohérence des données, d’évitement du double comptage, et de gestion des mécanismes de marché, renforçant ainsi la transparence et la crédibilité des rapports soumis.

Explain how consistency has been maintained between any GHG data and estimation methodologies used for accounting and the Party's GHG inventory, pursuant to Article 13, paragraph 7(a), of the Paris Agreement, if applicable (para. 2(b) of annex II to decision 4/CMA.1) diversification plans:

Le Niger a communiqué au Secrétariat de la CCNUCC les informations de ces émissions de GES à travers le Rapport d'Inventaire National (RIN). Ce rapport analyse les émissions sur la série temporelle 1990-2022. Pour garantir l'exactitude, l'exhaustivité et l'utilisation de données et informations dans le logiciel IPCC, des activités de contrôle qualité ont été menées avec les membres du Système National MNV de la Transparence des mesures et de l'appui. Ces activités concernent entre autres :

- La formulation des hypothèses et désagrégation des combustibles par sous-catégorie d'activité à partir du bilan énergétique national ;
- La vérification des données et informations collectées auprès des points focaux IGES ;
- Le croisement des données et informations collectées auprès des unités industrielles avec celles obtenues à partir des bilans énergétiques nationaux ;
- La validation des données et informations avec les membres de l'équipe d'experts nationaux IGES et les détenteurs de ces données et informations ;
- La vérification entre les valeurs spécifiques nationales utilisées avec celles fournies par les lignes directrices du GIEC ainsi que les bonnes pratiques en matière d'inventaire ;
- La comparaison et la vérification des émissions estimées dans l'actuel inventaire et celles déclarées dans le RBA et la QCN.

Aussi, pour tous les secteurs d'activités concernés par le NIR, la cohérence temporelle a été vérifiée conformément aux directives du GIEC contenues dans le volume 1, chapitre 5 des lignes directrices 2006. En effet, l'estimation des émissions de GES de la série temporelle 1990-2022 a été fait à l'aide de la même méthode et des mêmes sources de données et informations pour toutes les années.

<p>Explain how overestimation or underestimation has been avoided for any projected emissions and removals used for accounting (para. 2(c) of annex II to decision 4/CMA.1)</p>	<p>Les projections d'émissions ont concerné les secteurs Energie, Transport, UTCATF, Agriculture, Déchets, PIUP et Indicateurs NDC et les années concernées sont 2025, 2035 et 2045. A cet effet, les méthodes de projection suivantes ont été appliquées : Econométrique, Polynomiale, Régression linéaire ; Régression multiples et Intensité. Ces méthodes sont basées sur les émissions, la population, le PIB, la consommation des engrains, la superficie agricole, la consommation énergétique, la production industrielle, la production agricole, etc. Pour éviter les surestimations et les sous-estimations, au niveau de chaque secteur d'activité au moins deux méthodes ont été appliquée. Cela a permis d'analyser l'impact de chaque méthode afin de retenir la méthode qui reflète le contexte national tout en tenant compte de l'évolution de certain paramètre évolutifs comme le PIB, la population du fait de leur sensibilité. Aussi, les données d'entrées de ces méthodes sont les données d'entrées utilisées pour estimer les émissions à travers le logiciel IPCC.</p>
<p>For each NDC under Article 4:^c</p>	
<p><i>Accounting for anthropogenic emissions and removals in accordance with methodologies and common metrics assessed by the IPCC and adopted by the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Paris Agreement:</i></p>	
<p>Each methodology and/or accounting approach used to assess the implementation and achievement of the target(s), as applicable (para. 74(a) of the MPGs)</p>	<p>Les méthodes et approches utilisées pour évaluer les objectifs de la NDC sont (i) la collecte des données et informations, notamment les réalisations physiques des cibles de la NDC sur la période 2021-2024 ; (ii) analyse de ces données et informations ; (iii) formulation des hypothèses ; (iv) utilisation des outils, notamment GACMO et EX-ANTE; (v) analyse des résultats issus de ces outils; et (vi) comparaison des résultats par rapport aux objectifs.</p>
<p>Each methodology and/or accounting approach used for the construction of any baseline, to the extent possible (para. 74(b) of the MPGs)</p>	<p>Dans le cadre de la définition des objectifs de la NDC, les bases de référence ont été définies à travers les outils GACMO pour le secteur de l'Energie et EX-ANTE pour le secteur AFAT. Les mêmes outils ont été utilisés pour évaluer les objectifs de la NDC.</p>
<p>If the methodology or accounting approach used for the indicator(s) in table 1 differ from those used to assess the implementation and achievement the target, describe each methodology or accounting approach used to generate the information generated for each indicator in the tables 4 and 5 (para. 74(c) of the MPGs)</p>	<p>Les mêmes méthodes et approches ont été utilisés pour la définition des indicateurs et pour l'évaluation des objectifs quantifiés de la NDC. En effet, comme la formulation des indicateurs et objectifs de la NDC, les outils et méthodes utilisées sont GACMO et EX-ANTE. Ces mêmes outils et méthodes sont utilisées pour évaluer les objectifs.</p>

Any conditions and assumptions relevant to the achievement of the NDC under Article 4, as applicable and available (para. 75(i) of the MPGs)	NA
Key parameters, assumptions, definitions, data sources and models used, as applicable and available (para. 75(a) of the MPGs)	La NDC du Niger concerne deux secteurs à savoir le secteur AFAT et le secteur de l'Energie. Le suivi de la mise en œuvre de cette NDC a concerné ces deux secteurs. Les données ont été collectées sur la période 2021-2024 auprès des parties prenantes concernées par la mise en œuvre de la NDC. Ces données concernent les réalisations physiques des indicateurs et cibles contenus dans la NDC. Pour évaluer les objectifs de la NDC, deux outils ont été utilisés. Il s'agit de l'outil GACMO pour le secteur de l'Energie et de l'Outil EX-ANT de la FAO pour le secteur AFAT. Pour rappel ces deux outils ont été utilisés par le passé pour définir les cibles et les objectifs de la NDC.
IPCC Guidelines used, as applicable and available (para. 75(b) of the MPGs)	Dans le cadre du NIR, les lignes directrices 2006 et le logiciel IPCC2006 version publiée le 2 juillet 2024 ont été utilisées. Les résultats issus ont été également utilisés pour projeter les émissions à l'aide des méthodes et outils appropriés
Report the metrics used, as applicable and available (para. 75(c) of the MPGs)	Pour les projections des émissions, les paramètres suivants ont été utilisés : Consommation énergétique dans le secteur de l'énergie (GWh) ; Consommation carburant dans le secteur des transports (tonnes) ; Consommation d'énergie dans le secteur PIUP (GWh) ; PIB (Millions USD) ; Population total (Millions par habitant) ; Population urbaine (Millions par habitant) ; Population rurale (Millions par habitant), Production de déchets (Millions de tonnes) ; Production totale agricole (Millions de tonnes) ; Quantité d'engrains (tonnes) ; Cheptels (tête) ; Parc auto (nombre).
For Parties whose NDC cannot be accounted for using methodologies covered by IPCC guidelines, provide information on their own methodology used, including for NDCs, pursuant to Article 4, paragraph 6, of the Paris Agreement, if applicable (para. 1(b) of annex II to decision 4/CMA.1)	NA
Provide information on methodologies used to track progress arising from the implementation of policies and measures, as appropriate (para. 1(d) of annex II to decision 4/CMA.1)	Le suivi du progrès découlant de la mise en œuvre des politiques et mesures a été évalué à travers deux outils. Il s'agit de l'outil GACMO pour le secteur de l'Energie et de l'Outil EX-ANT de la FAO pour le secteur AFAT. Pour rappel ces deux outils ont été utilisés par le passé pour définir les cibles et les objectifs de la NDC.
Where applicable to its NDC, any sector-, category or activity-specific assumptions, methodologies and approaches consistent with IPCC guidance, taking into account any relevant decision under the Convention, as applicable (para. 75(d) of the MPGs)	NA

For Parties that address emissions and subsequent removals from natural disturbances on managed lands, provide detailed information on the approach used and how it is consistent with relevant IPCC guidance, as appropriate, or indicate the relevant section of the national GHG inventory report containing that information (para. 1(e) of annex II to decision 4/CMA.1, para. 75(d)(i) of the MPGs)	Pour toute information, voir le point 6.5.2 du NIR
For Parties that account for emissions and removals from harvested wood products, provide detailed information on which IPCC approach has been used to estimate emissions and removals (para. 1(f) of annex II to decision 4/CMA.1, para. 75(d) (ii) of the MPGs)	Pour toute informations, voir le point 6.5.3. du NIR
For Parties that address the effects of age-class structure in forests, provide detailed information on the approach used and how this is consistent with relevant IPCC guidance, as appropriate (para. 1(g) of annex II to decision 4/CMA.1, para. 75(d)(iii) of the MPGs)	NA
How the Party has drawn on existing methods and guidance established under the Convention and its related legal instruments, as appropriate, if applicable (para. 1(c) of annex II to decision 4/CMA.1)	Le Niger s'est inspiré de toute les méthodologies, les outils et les directives développées par le GIEC, le CGE et cela à travers les actions de renforcement des capacités.
Any methodologies used to account for mitigation cobenefits of adaptation actions and/or economic diversification plans (para. 75(e) of the MPGs)	NA
Describe how double counting of net GHG emission reductions has been avoided, including in accordance with guidance developed related to Article 6 if relevant (para. 76(d) of the MPGs)	Pour éviter le double comptage, chaque mesure définie dans la NDC a été associée à des cibles et indicateurs selon le secteur. Le niveau de réalisation physique a été collecté par cible/indicateur sur la période 2021-2024 et par secteur, notamment AFAT et Energie. Par la suite, les cibles ont été évalué selon le secteur avec des outils spécifiques au secteur concerné. Le niveau de réduction des cibles obtenu par la suite a été associé à la mesure concernée. Le cumul de réduction évitée des mesures correspond au niveau de réduction du secteur.
Any other methodologies related to the NDC under Article 4 (para. 75(h) of the MPGs)	NA
<i>Ensuring methodological consistency, including on baselines, between the communication and implementation of NDCs (para. 12(b) of the decision 4/CMA.1):</i>	

<p>Explain how consistency has been maintained in scope and coverage, definitions, data sources, metrics, assumptions and methodological approaches including on baselines, between the communication and implementation of NDCs (para. 2(a) of annex II to decision 4/CMA.1)</p>	<p>Dans le cadre de la formulation des objectifs et cibles de la NDC, les deux outils utilisés sont EX-ANTE pour le secteur AFAT et GACMO pour le secteur Energie. Pour assurer la cohérence des informations communiqué, en plus des hypothèses, ces outils ont été utilisés pour évaluer le niveau de réduction des émissions afin de comparer si les objectifs sont atteints ou pas. La couverture des données collectées est 2021-2024. Les données proviennent des ministères concernés par la mise en œuvre de la NDC.</p>
<p>Explain how consistency has been maintained between any GHG data and estimation methodologies used for accounting and the Party's GHG inventory, pursuant to Article 13, paragraph 7(a), of the Paris Agreement, if applicable (para. 2(b) of annex II to decision 4/CMA.1) and explain methodological inconsistencies with the Party's most recent national inventory report, if applicable (para. 76(c) of the MPGs)</p>	<p>En plus du passage du Tier II pour le secteur UTCATF et pour certaines catégories des secteurs (Déchets et PIUP), pour tous les secteurs concernés du NIR, et en dehors de l'actualisation et de la désagrégation des données d'activités pour certaines catégories et sous-catégories la cohérence a été maintenue entre les données et les informations sur la série temporelle concernée. Il y'a pas eu des changements méthodologiques par rapport aux informations communiqué précédemment (Voir le rapport NIR). Les écarts constatés dans le dernier NIR et ceux communiqués est dus à l'utilisation de AR5 en lieu et place du AR4 en plus de l'amélioration des données et du passage au Tier II.</p>
<p><i>For Parties that apply technical changes to update reference points, reference levels or projections, the changes should reflect either of the following (para. 2(d) of annex II to decision 4/CMA.1):</i></p>	
<p>Technical changes related to technical corrections to the Party's inventory (para. 2(d)(i) of annex II to decision 4/CMA.1)</p>	<p>Voir les rapports NIR et NDC</p>
<p>Technical changes related to improvements in accuracy that maintain methodological consistency (para. 2(d)(ii) of annex II to decision 4/CMA.1)</p>	<p>Voir les rapports NIR et NDC</p>
<p>Explain how any methodological changes and technical updates made during the implementation of their NDC were transparently reported (para. 2(e) of annex II to decision 4/CMA.1)</p>	<p>Voir les rapports NIR et NDC</p>
<p><i>Striving to include all categories of anthropogenic emissions or removals in the NDC and, once a source, sink or activity is included, continuing to include it (para. 3 of annex II to decision 4/CMA.1):</i></p>	
<p>Explain how all categories of anthropogenic emissions and removals corresponding to their NDC were accounted for (para. 3(a) of annex II to decision 4/CMA.1)</p>	<p>La NDC couvre deux secteurs à savoir AFAT et Energie. A cet effet, toutes les catégories et sous-catégories de ces deux secteurs sont incluses.</p>

Explain how Party is striving to include all categories of anthropogenic emissions and removals in its NDC, and, once a source, sink or activity is included, continue to include it (para. 3(b) of annex II to decision 4/CMA.1)	Dans le cadre du processus de la NDC 3.0, le pays envisage de prendre en compte tous les secteurs d'activités.
Provide an explanation of why any categories of anthropogenic emissions or removals are excluded (para. 4 of annex II to decision 4/CMA.1)	NA
<i>Each Party that participates in cooperative approaches that involve the use of ITMOs towards an NDC under Article 4, or authorizes the use of mitigation outcomes for international mitigation purposes other than achievement of its NDC</i>	
Provide information on any methodologies associated with any cooperative approaches that involve the use of ITMOs towards an NDC under Article 4 (para. 75(f) of the MPGs)	NA
Provide information on how each cooperative approach promotes sustainable development, consistent with decisions adopted by the CMA on Article 6 (para. 77(d)(iv) of the MPGs)	NA
Provide information on how each cooperative approach ensures environmental integrity consistent with decisions adopted by the CMA on Article 6 (para. 77(d)(iv) of the MPGs)	NA
Provide information on how each cooperative approach ensures transparency, including in governance, consistent with decisions adopted by the CMA on Article 6 (para. 77(d)(iv) of the MPGs)	NA
Provide information on how each cooperative approach applies robust accounting to ensure, inter alia, the avoidance of double counting, consistent with decisions adopted by the CMA on Article 6 (para. 77(d)(iv) of the MPGs)	NA
Any other information consistent with decisions adopted by the CMA on reporting under Article 6 (para. 77(d)(iii) of the MPGs)	NA

4. Structured summary: Tracking progress made in implementing and achieving the NDC under Article 4 of the Paris Agreementa Example for Parties that participates in cooperative approaches that involve the use of ITMOs towards an NDC under Article 4 of the Paris Agreement

	Unit, as applicable	Reference point(s), level(s), baseline(s), base year(s) or starting point(s){MPGs, p. 67, 77(a)(i)}	Implementation period of the NDC covering information for previous reporting years and the most recent year, including the end year or end of period {MPGs, p. 68, 77(a)(ii–iii)}										Target level ^b	Target year or period	Progress made towards the NDC, as determined by comparing the most recent information for each selected indicator, including for the end year or end of period, with the reference point(s), level(s), baseline(s), base year(s) or starting point(s) (paras. 69–70 of the MPGs)
			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030			
<i>Indicator(s) selected to track progress towards the implementation and/or achievement of the NDC under Article 4 of the Paris Agreement^c: {MPGs, p. 65, 77(a)}</i>															
{Indicator} target: Total CO ₂ eq emissions from the energy sector évitées (Conditionnel &inconditionnel)	KtCO ₂ eq	0,000	239,96	479,92	719,89	959,85							6 565,56 ³⁰	2030	14,62% <i>par rapport à la cible 2030</i>
{Indicator} target: Total CO ₂ eq emissions from the AFOLU sector évitées (Conditionnel &inconditionnel)	ktCO ₂ eq	0,00	2 648,31	5 296,61	7 994,92	10 593,23							161 586, 452 ³¹	2030	6,56% <i>par rapport à la cible 2030</i>
{Indicator} Superficie plantée en espèces à usages multiples	ha	21 037	23 359	27 639	21 505	24 462							750 000	2030	15,23% <i>au-dessus de la valeur de</i>

³⁰ Il s'agit de la somme des objectifs conditionnels et inconditionnels attendus à l'horizon 2030

³¹ Différence du bilan net des émissions avec et sans CDN révisée pour les 17 technologies (Cf : Etude C056)

															référence	
{Indicator} Superficie de dunes fixées	Ha	6 370	4 610	6 313	9 263	2 583							10 053	2030	-10,64%	en dessous de la valeur de référence
{Indicator} Superficie des terres couvertes par la RNA	Ha	21 938	108 823	240 147	65 619	27 059							913 932	2030	403,29%	au dessus de la valeur de référence
{Indicator} Superficie de terres pastorales restaurées	Ha	29 973	11 466	17 119	20 084	10 383							112 500	2030	-50,75%	en dessous de la valeur de référence
Nombre d'ampoules fluocompactes pour l'éclairage efficace	Lampes	390 751,00	523 654	542 915	561 760	580 709							1 091 000	2030	41,33%	au dessus de la valeur de référence
Nombre de Foyers à bois efficaces	Foyers	149 348,00	180 846,0	183 475,0	188 935,0	193 688,0							1 242 000	2030	25,03%	au dessus de la valeur de référence
Nombre de Foyers au GPL	Foyers	143 120,00	173 310	175 831	181 064	185 619							1 020 000	2030	25,04%	au dessus de la valeur de référence
Réfrigérateurs efficaces	Réfrigérateurs	8 625,00	11 731	12 164	12 611	13 059							396 000	2030	43,67%	au dessus de la valeur de référence

Nombre de Foyers à charbon de bois efficaces	Foyers	133 791	162 008	164 363	169 255	173 512						660 000	2030	25,03%	<i>au dessus de la valeur de référence</i>
Puissance installé grand réseau (PV solaires, grand réseau)	MWc	0	7	7	37	37						402	2030	9,20%	<i>par rapport à la cible 2030</i>
Puissance installé en hybridation (Mini-réseau solaire/diesel)	MWc	0	0,06	0,42	0,00	6,11						24	2030	25,44%	<i>par rapport à la cible 2030</i>
Puissance installé (PV solaires, petit réseau isolé, 100% solaire)	MWc	0	10,61	12,50	0,00	0,12						100	2030	0,12%	<i>par rapport à la cible 2030</i>
Éclairage de bureau efficace avec des ampoules fluocompactes	Lampes	275 024,00	368 565	382 121	395 385	408 722						333 000	2030	41,33%	<i>au dessus de la valeur de référence</i>
{Parties can add rows for each additional indicator and supporting information for each indicator, e.g. baseline values, baseline for the portion of NDC, target values, mitigation effects of policies and measures, etc.}															
Where applicable, total GHG emissions and removals consistent with the coverage of the NDC {MPGs, p. 77(b)}	KtCO ₂ eq	23 381,82	31 110,58	32 745,57											
	KtCO ₂ eq	-	24 032,78	-23 732,02	-23 371,89										
Contribution from the LULUCF sector for each year of the target period or target year, if not included in the inventory time series of total net GHG emissions and removals, as applicable {MPGs, p. 77(c)}		Non Applicable													

Each Party that participates in cooperative approaches that involve the use of ITMOs towards an NDC under Article 4 of the Paris Agreement, or authorizes the use of mitigation outcomes for international mitigation purposes other than achievement of the NDC, shall provide: {MPGs, p. 77(d)}													
If applicable, an indicative multi-year emissions trajectory, trajectories or budget for its NDC implementation period (para. 7(a)(i), annex to decision -/CMA.3)		Non Applicable											
If applicable, multi-year emissions trajectory, trajectories or budget for its NDC implementation period that is consistent with the NDC (para. 7(b), annex to decision -/CMA.3)		Non Applicable											
Annual anthropogenic emissions by sources and removals by sinks covered by its NDC or, where applicable, from the emission or sink categories as identified by the host Party pursuant to paragraph 9 of annex to decision -/CMA.3 (para. 23(a), annex to decision -/CMA.3) (as part of para. 77 (d)(i) information) (NIR information: data recalcul)	KtCO2eq	-	650,96	7 378,55	9 373,68								
Annual anthropogenic emissions by sources and removals by sinks covered by its NDC or, where applicable, from the portion of its NDC in accordance with paragraph 10, annex to decision -/CMA.3 (para. 23(b), annex to decision -/CMA.3)		Non Applicable											

If applicable, annual level of the relevant non-GHG indicator that is being used by the Party to track progress towards the implementation and achievement of its NDC and was selected pursuant to paragraph 65, annex to decision 18/CMA.1 (para. 23(i), annex, decision -/CMA.3)		Non Applicable											
Annual quantity of ITMOs first transferred (para. 23(c), annex to decision -/CMA.3) (para. 77(d)(ii) of the MPGs)		Non Applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annual quantity of mitigation outcomes authorized for use for other international mitigation purposes and entities authorized to use such mitigation outcomes, as appropriate (para 23(d), annex to decision -/CMA.3) (para. 77(d)(ii) of the MPGs)		Non Applicable											
Annual quantity of ITMOs used towards achievement of the NDC (para. 23(e), annex to decision -/CMA.3) (para. 77(d)(ii) of the MPGs)		Non Applicable											
Net annual quantity of ITMOs resulting from paras. 23(c)-(e), annex to decision -/CMA.3 (para. 23(f), annex to decision -/CMA.3)		Non Applicable											
If applicable, the cumulative amount of ITMOs, divided by the number of elapsed years in the NDC implementation period (para. 7(a)(ii), annex to decision -/CMA.3)		Non Applicable											

Total quantitative corresponding adjustments used to calculate the emissions balance referred to in para. 23(k)(i), annex to decision -/CMA.3, in accordance with the Party's method for applying corresponding adjustments consistent with section III.B, annex to decision -/CMA.3 (Application of corresponding adjustments) (para. 23(g), annex to decision -/CMA.3)		Non Applicable											
The cumulative information in respect of the annual information in para. 23(f), annex to decision -/CMA.3, as applicable (para. 23(h), annex to decision -/CMA.3)		Non Applicable											
For metrics in tonnes of CO2 eq. or non-GHG, an annual emissions balance consistent with chapter III.B (Application of corresponding adjustment), annex, decision -/CMA.3 (para. 23(k)(i), annex to decision -/CMA.3) (as part of para. 77 (d)(ii) of the MPGs)		Non Applicable											
Any other information consistent with decisions adopted by the CMA on reporting under Article 6 (para. 77(d)(iii) of the MPGs)		Non Applicable											
<i>Assessment of the achievement of the Party's NDC under Article 4 of the Paris Agreement (para. 70 of the MPGs):</i>													

Restate the target of the Party's NDC:	AFAT - Réductions Inconditionnelles de 12,57% à l'horizon 2030 et 22,75% de réduction conditionnelle; ENERGIE - Réductions Inconditionnelles de 10,60% et 45% de réduction Conditionnelles à l'horizon 2030.	-	-	-	-
Information for reference point(s), level(s), baseline(s), base year(s), or starting point(s):	Année de référence: 2014 ; Valeur de référence pour le secteur Energie : 2,146MtCO2eq Valeur de référence pour le secteur AFAT: 24MtCO2eq				
Final information for the indicator for the target year/period, including the application of the necessary corresponding adjustments consistent with chapter III, annex, decision -/CMA.3 (Corresponding adjustments) and consistent with future decisions from the CMA (para. 23(l), annex to decision -/CMA.3):	Année Cible : 2030 Valeur Cible de réduction Conditionnelle & inconditionnelle pour le secteur Energie : 6 565,56 ktCO2eq Valeur Cible de réduction Conditionnelle& inconditionnelle pour le secteur AFAT 161 586,45 ktCO2eq Valeur de réduction Conditionnelle& inconditionnelle atteinte sur la période 2021-2024 pour le secteur Energie : 959,85 ktCO2eq Valeur de réduction Conditionnelle & inconditionnelle atteinte sur la période 2021-2024 pour le secteur AFAT : 10 593,23 ktCO2eq				
Comparison:	Pour le secteur de l'Energie la valeur de réduction atteinte sur la période 2021-2024 est de 959,85 ktCO2eq; soit une réduction de 14,62% par rapport à la valeur cible Conditionnelle et inconditionnelle. Quant au secteur de l'AFAT la valeur de réduction atteinte sur la période 2021-2024 est de 10 593,23 ktCO2eq ; soit une réduction de 6,56%.				
Achievement of NDC: {yes/no, explanation}	Non, les Objectifs Conditionnels & inconditionnels des secteurs Energie et AFAT ne sont pas atteints. En effet, sur la période 2021-2024, plusieurs cibles n'ont pas connues un début de mise en œuvre. A cela s'ajoute la faiblesse du suivi-évaluation de la CDN.				

5. Mitigation policies and measures, actions and plans, including those with mitigation co-benefits resulting from adaptation actions and economic diversification plans, related to implementing and achieving a nationally determined contribution under Article 4 of the Paris Agreement										
Name	Description	Objectives	Type of instrument	Status	Sector(s) affected	Gases affected	Start year of implementation	Implementing entity or entities	Estimates of GHG emission reductions (kt CO ₂ eq)	
									Achieved	Expected
Promotion de l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel et tertiaire	<p>La Promotion de l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel et tertiaire est une mesure stratégique visant à réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les bâtiments résidentiels et tertiaires (bureaux, commerces, services). Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts plus larges pour atteindre les objectifs de réduction des émissions tels que définis dans la CDN. Les composantes principales sont entre autres l'éclairage efficace avec des ampoules fluocompactes ; Foyers à bois et à charbon de bois efficace ; foyers au GPL et réfrigérateurs efficaces. Toutes ces composantes cherchent d'une part à offrir une</p> <p>Pour les scénarios conditionnels et inconditionnel, il s'agit d'ici 2030 : d'installer 1 091 000 ampoules fluocompactes et 333 000 dans les services ; de promouvoir 1 242 000 de foyers à bois efficaces, 660 000 foyers à charbon de bois efficaces et, 570 000 foyers au GPL. A cela s'ajoute 396 000 réfrigérateurs efficaces au niveau des ménages. L'atteinte de ces objectifs permettra au Niger d'éviter environ 3 757,52</p>	Economique et social	En cours	Energie	CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O	2021-2024	Ministères en charge de l'Energie, de l'Environnement et les collectivités	830,27	4 302,99	

5. Mitigation policies and measures, actions and plans, including those with mitigation co-benefits resulting from adaptation actions and economic diversification plans, related to implementing and achieving a nationally determined contribution under Article 4 of the Paris Agreement										
Name	Description	Objectives	Type of instrument	Status	Sector(s) affected	Gases affected	Start year of implementation	Implementing entity or entities	Estimates of GHG emission reductions (kt CO ₂ eq)	
									Achieved	Expected
	alternative plus propre et plus efficace aux combustibles traditionnels comme le bois et le charbon réduisant ainsi les impacts environnementaux négatifs et d'autre part à remplacer les systèmes d'éclairage anciens par des solutions plus efficaces comme les ampoules fluocompactes contribue à réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments commerciaux	KtonnesCO ₂ eq soit 3 757 tonnesCO ₂ eq								
Développement des énergies renouvelables	En parfaite alignement avec la politique nationale d'électricité adoptée en 2018, la mesure visant à diversifier le mix énergétique du pays en augmentant la part des sources d'énergie renouvelable, telles que l'énergie solaire, dans la production d'électricité. Elle dépendance aux	Diversifier le mix énergétique du pays en augmentant la part des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire, afin de réduire la	Economique et sociale	Mis en œuvre	Energie	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O	2018	Ministère en charge de l'Energie, la NIGELEC et l'ANPER	129,58	1 938,115

5. Mitigation policies and measures, actions and plans, including those with mitigation co-benefits resulting from adaptation actions and economic diversification plans, related to implementing and achieving a nationally determined contribution under Article 4 of the Paris Agreement										
Name	Description	Objectives	Type of instrument	Status	Sector(s) affected	Gases affected	Start year of implementation	Implementing entity or entities	Estimates of GHG emission reductions (kt CO ₂ eq)	
									Achieved	Expected
	<p>répond aussi à la nécessité de réduire la dépendance aux combustibles fossiles, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES), et de promouvoir un développement durable qui soutienne la croissance économique tout en respectant l'environnement. Pour la période 2021-2024, la mesure est mise en œuvre à travers trois (03) composantes à savoir (i) le déploiement des centrales solaires connectées au réseau ;(ii) développement de mini réseaux solaire/diesel (hybridation) et (iii) l'installation des petits réseaux isolés 100% solaire. En effet, l'installation de grandes centrales photovoltaïques (PV) connectées au réseau national d'électricité. Contribuent à</p> <p>combustibles fossiles, diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES), et améliorer l'accès à une énergie propre et durable, en particulier dans les zones rurales et isolées. Cette initiative soutient la transition énergétique du Niger vers une économie plus verte et résiliente, tout en répondant aux besoins croissants en électricité de la population et en contribuant aux engagements climatiques du pays.</p>									

5. Mitigation policies and measures, actions and plans, including those with mitigation co-benefits resulting from adaptation actions and economic diversification plans, related to implementing and achieving a nationally determined contribution under Article 4 of the Paris Agreement										
Name	Description	Objectives	Type of instrument	Status	Sector(s) affected	Gases affected	Start year of implementation	Implementing entity or entities	Estimates of GHG emission reductions (kt CO ₂ eq)	
									Achieved	Expected
	<p>l'augmentation de la capacité de production d'énergie propre à grande échelle, réduisant ainsi la dépendance du pays aux sources d'énergie conventionnelles. Les mini-réseaux hybrides permet d'exploiter l'abondance de l'énergie solaire tout en assurant une alimentation stable grâce à l'utilisation du diesel en complément. En outre, le petits réseaux isolés 100% solaire sont particulièrement adaptés aux communautés rurales éloignées, offrant une alternative propre et durable à l'électrification, sans recours aux combustibles fossiles.</p>	<p>Il s'agit de la construction des centrales solaires connectées au réseau (402 MWc d'ici 2030). La première de 7 MWc a été inaugurée en 2018 et la deuxième de 30 MWc en 2023. A cela s'ajoute les projets d'hybridation des centres isolés, notamment dans les départements de Dirkou, Bilma, Ingall, Iferouane, Tassara et Tillia (24MWc). Pour les centrales solaires isolées, l'objectif est d'attendre 100 MWc d'ici 2030.</p>								

5. Mitigation policies and measures, actions and plans, including those with mitigation co-benefits resulting from adaptation actions and economic diversification plans, related to implementing and achieving a nationally determined contribution under Article 4 of the Paris Agreement										
Name	Description	Objectives	Type of instrument	Status	Sector(s) affected	Gases affected	Start year of implementation	Implementing entity or entities	Estimates of GHG emission reductions (kt CO ₂ eq)	
									Achieved	Expected
Mise à l'échelle des bonnes pratiques et des techniques de GDT/E et de l'AIC	Elle consiste à la mise en œuvre sur l'ensemble des zones agroécologiques des bonnes pratiques de Gestion Durable des Terres et des Eaux et d'Agriculture Intelligente face au Climat pour augmenter la résilience des écosystèmes et des ménages, et séquestrer le carbone dans les sols et les arbres. Il s'agit de toutes les actions qui permettent de recueillir l'eau et de la mettre à la disposition de la plante (cultivée ou naturelle) ou de gestion des intrants (microdose) et/ou d'Agroforesterie	Les objectifs consistent à réaliser 145 000 Km de Haies vives et brises vents, 750 000 ha de plantations d'arbres à usages multiples, 10 053 ha de Fixation de dunes vives, la Promotion de la Régénération Naturelle Assistée (RNA) sur 913 932 ha ,L'Aménagement des terres pour les cultures irriguées ou de décrues sur 424 000 ha, 2 000 ha de Cultures fourragères, L'Aménagement et la sécurisation des enclaves pastorales,	Réglementaire, économique et social	Mis en œuvre	Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres (AFAT)	CO ₂	2021	Ministères de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage	-9 883,287	- 156155,613

5. Mitigation policies and measures, actions and plans, including those with mitigation co-benefits resulting from adaptation actions and economic diversification plans, related to implementing and achieving a nationally determined contribution under Article 4 of the Paris Agreement										
Name	Description	Objectives	Type of instrument	Status	Sector(s) affected	Gases affected	Start year of implementation	Implementing entity or entities	Estimates of GHG emission reductions (kt CO ₂ eq)	
									Achieved	Expected
		aires de pâturage et aires de repos sur 455 848 ha et L'Aménagement des aires et couloirs de passage sur 279 702 ha								
<i>Aménagement durable des formations forestières pour réduire les émissions de GES dues à la déforestation</i>	<i>Il consiste à restaurer les terres pastorales dégradées, à lutter contre le déboisement à travers le défrichement amélioré, la lutte contre la déforestation (mise en défens, et les feux de brousse (pare-feu) et la restauration des terres dégradées</i>	<i>Les objectifs assignés à cette mesure sont entre autres, la restauration de 112 500 ha de terres pastorales dégradées et la lutte contre le déboisement et les feux de brousse sur 7 500 ha.</i>	Réglementaire, économique et social	Mis en œuvre	Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres (AFAT)	CO ₂	2021	<i>Ministères de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage</i>	-709, 941	-5430,839

Tableau 6. Summary of greenhouse gas emissions and removals in accordance with the common reporting table 10 emission trends –summary

Inventory Year: 2022

Categories	Emissions (Gg)			Emissions CO2 Equivalents (Gg)					Emissions (Gg)				
	Net CO2 (1)(2)	CH4	N2O	HFCs	PFCs	SF6	NF 3	Other halogenated gases with CO2 equivalent conversion factors (3)	Other halogenated gases without CO2 equivalent conversion factors (4)	NOx	CO	NMVO Cs	SO2
Total National Emissions and Removals	-20 142,80	967,68	16,17	2 245,76	72,59	0,01	0	0	0	32,39	704,89	160,25	8,81
1 - Energy	-20 142,80	967,68	16,17	0	0	0	0	0	0	23,75	531,36	148,08	7,65
1.A - Fuel Combustion Activities	2 929,07	80,93	0,66	0	0	0	0	0	0	23,44	516,61	77,99	6,92
1.A.1 - Energy Industries	2 874,14	37,03	0,65							1,370	0,246	0,187	4,934
1.A.2 - Manufacturing Industries and Construction	798,19	0,02	0,01							1,981	0,255	0,097	0,182
1.A.3 - Transport	290,42	0,01	0,00							11,087	29,592	4,535	0,293
1.A.4 - Other Sectors	1 433,73	0,36	0,12							7,964	486,175	73,066	1,477
1.A.5 - Non-Specified	253,02	36,62	0,49							1,033	0,342	0,106	0,037
1.B - Fugitive emissions from fuels	98,78	0,01	0,04	0	0	0	0	0	0	0,312	14,750	70,085	0,726
1.B.1 - Solid Fuels	54,93	43,91	0,01							0,005	14,528	0,376	0
1.B.2 - Oil and Natural Gas	-	2,91	0,01							0,307	0,222	69,709	0,726
1.B.3 - Other emissions from Energy Production	Néant	Néant	Néant							Néant	Néant	Néant	Néant
1.C - Carbon dioxide Transport and Storage	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
1.C.1 - Transport of CO2	Néant									Néant	Néant	Néant	Néant
1.C.2 - Injection and Storage	Néant									Néant	Néant	Néant	Néant
1.C.3 - Other	Néant									Néant	Néant	Néant	Néant
2 - Industrial Processes and Product Use	284,94	0	0,0123	2350,585	85,347	0,009	0	0	0	0,01	0	4,53	0,04
2.A - Mineral Industry	144,02	0	0	0	0	0	0	0	0	NE	NE	NE	NE
2.A.1 - Cement production	144,02									NE	NE	NE	NE
2.A.2 - Lime production	Néant									Néant	Néant	Néant	Néant
2.A.3 - Glass Production	Néant									Néant	Néant	Néant	Néant

Inventory Year: 2022

Categories	Emissions (Gg)			Emissions CO2 Equivalents (Gg)					Emissions (Gg)				
	Net CO2 (1)(2)	CH4	N2O	HFCs	PFCs	SF6	NF 3	Other halogenated gases with CO2 equivalent conversion factors (3)	Other halogenated gases without CO2 equivalent conversion factors (4)	NOx	CO	NMVO Cs	SO2
2.A.4 - Other Process Uses of Carbonates	Néant									Néant	Néant	Néant	Néant
2.A.5 - Other (please specify)	Néant	Néant	Néant							Néant	Néant	Néant	Néant
2.B - Chemical Industry	127,03	0,0	0,01	0	0	0	0	0	0	0,01	NE	NE	NE
2.B.1 - Ammonia Production	Néant									Néant	Néant	Néant	Néant
2.B.2 - Nitric Acid Production			0,01							0,01	NE	NE	NE
2.B.3 - Adipic Acid Production			Néant							Néant	Néant	Néant	Néant
2.B.4 - Caprolactam, Glyoxal and Glyoxylic Acid Production			Néant							Néant	Néant	Néant	Néant
2.B.5 - Carbide Production	Néant	Néant								Néant	Néant	Néant	Néant
2.B.6 - Titanium Dioxide Production	Néant									Néant	Néant	Néant	Néant
2.B.7 - Soda Ash Production	Néant									Néant	Néant	Néant	Néant
2.B.8 - Petrochemical and Carbon Black Production	Néant	Néant								Néant	Néant	Néant	Néant
2.B.9 - Fluorochemical Production				Néant	Néant	Néant	Néant		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2.B.10 - Hydrogen Production	127,03	NE	NE							NE	NE	NE	NE
2.B.11 - Other (Please specify)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2.C - Metal Industry	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2.C.1 - Iron and Steel Production	Néant	Néant								Néant	Néant	Néant	Néant
2.C.2 - Ferroalloys Production	Néant	Néant								Néant	Néant	Néant	Néant
2.C.3 - Aluminium production	Néant				Néant				Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2.C.4 - Magnesium production	Néant					Néant			Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2.C.5 - Lead Production	Néant									Néant	Néant	Néant	Néant
2.C.6 - Zinc Production	Néant									Néant	Néant	Néant	Néant
2.C.7 - Rare Earths Production	Néant				Néant				Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Inventory Year: 2022

Categories	Emissions (Gg)			Emissions CO2 Equivalents (Gg)					Emissions (Gg)				
	Net CO2 (1)(2)	CH4	N2O	HFCs	PFCs	SF6	NF 3	Other halogenated gases with CO2 equivalent conversion factors (3)	Other halogenated gases without CO2 equivalent conversion factors (4)	NOx	CO	NMVO Cs	SO2
2.C.8 - Other (please specify)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2.D - Non-Energy Products from Fuels and Solvent Use	13,89	0	0	0	0	0	0	0	0	NE	NE	4,53	0,04
2.D.1 - Lubricant Use	3,82									NE	NE	NE	NE
2.D.2 - Paraffin Wax Use	0,12									NE	NE	NE	NE
2.D.3 - Solvent Use										NE	NE	NE	NE
2.D.4 - Other (Solvant)	9,96	NE	NE							NE	NE	4,53	0,04
2.E - Electronics Industry	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2.E.1 - Integrated Circuit or Semiconductor			0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
2.E.2 - TFT Flat Panel Display			0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
2.E.3 - Photovoltaics				0	0	0	0		0	0	0	0	0
2.E.4 - Heat Transfer Fluid					0				0	0	0	0	0
2.E.5 - Other (please specify)	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
2.F - Product Uses as Substitutes for Ozone Depleting Substances	0	0	0	2 245,75	72,59	0	0	0	0	0	0	0	0
2.F.1 - Refrigeration and Air Conditioning				2 112,07	NE				NE	NE	NE	NE	0
2.F.2 - Foam Blowing Agents				NE	NE				NE	NE	NE	NE	NE
2.F.3 - Fire Protection				93,68	NE				NE	NE	NE	NE	NE
2.F.4 - Aerosols				10,61	NE				NE	NE	NE	NE	NE
2.F.5 - Solvents				29,39	72,59				NE	NE	NE	NE	NE
2.F.6 - Other Applications (please specify)				Néant	Néant	Néant	Néant		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2.G - Other Product Manufacture and Use	Néant	Néant	Néant	Néant	0	0,01	0	0	0	0	0	0	0
2.G.1 - Electrical Equipment				NE	0,01				NE	NE	NE	NE	NE
2.G.2 - SF6 and PFCs from Other Product Uses				Néant	Néant	Néant		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Inventory Year: 2022

Categories	Emissions (Gg)			Emissions CO2 Equivalents (Gg)					Emissions (Gg)				
	Net CO2 (1)(2)	CH4	N2O	HFCs	PFCs	SF6	NF 3	Other halogenated gases with CO2 equivalent conversion factors (3)	Other halogenated gases without CO2 equivalent conversion factors (4)	NOx	CO	NMVO Cs	SO2
2.G.3 - N2O from Product Uses		NE								NE	NE	NE	NE
2.G.4 - Other (Please specify)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2.H - Other	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.H.1 - Pulp and Paper Industry	NE	NE	NE							NE	NE	NE	NE
2.H.2 - Food and Beverages Industry	NE	NE	NE							NE	NE	NE	NE
2.H.3 - Other (please specify)	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		NE	NE	NE	NE	NE
3 - Agriculture, Forestry, and Other Land Use	-23 368,53	868,35	11,54	0	0	0	0	0	0	6,97	173,53	1,11	1,11
3.A - Livestock	0	858,422	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.A.1 - Enteric Fermentation		824,69								0	0	0	0
3.A.2 - Manure Management		33,732	0							0	0	0	0
3.B - Land	-23354,552	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.B.1 - Forest land	-23571,817									0	0	0	0
3.B.2 - Cropland	0,337									0	0	0	0
3.B.3 - Grassland	29,269									0	0	0	0
3.B.4 - Wetlands	0									0	0	0	0
3.B.5 - Settlements	0									0	0	0	0
3.B.6 - Other Land	187,658									0	0	0	0
3.C - Aggregate sources and non-CO2 emissions sources on land	3,360	9,930	11,544	0	0	0	0	0	0	8,63	173,53	1,11	1,11
3.C.1 - Burning	NE	8,369	0,455							6,97	173,53	1,11	1,11
3.C.2 - Liming	Néant									Néant	Néant	Néant	Néant
3.C.3 - Urea application	3,360									0	0	0	0
3.C.4 - Direct N2O Emissions from managed soils			7,7983							0	0	0	0

Inventory Year: 2022

Categories	Emissions (Gg)			Emissions CO2 Equivalents (Gg)					Emissions (Gg)				
	Net CO2 (1)(2)	CH4	N2O	HFCs	PFCs	SF6	NF 3	Other halogenated gases with CO2 equivalent conversion factors (3)	Other halogenated gases without CO2 equivalent conversion factors (4)	NOx	CO	NMVO Cs	SO2
3.C.5 - Indirect N2O Emissions from managed soils			3,2904							0	0	0	0
3.C.6 - Indirect N2O Emissions from manure management			0							0	0	0	0
3.C.7 - Rice cultivation		1,56113								0	0	0	0
3.C.8 - CH4 from Drained Organic Soils		NE								NE	NE	NE	NE
3.C.9 - CH4 from Drainage Ditches on Organic Soils		NE								NE	NE	NE	NE
3.C.10 - CH4 from Rewetting of Organic Soils		NE								NE	NE	NE	NE
3.C.11 - CH4 Emissions from Rewetting of Mangroves and Tidal Marshes		Néant								Néant	Néant	Néant	Néant
3.C.12 - N2O Emissions from Aquaculture			NE							NE	NE	NE	NE
3.C.13 - CH4 Emissions from Rewetted and Created Wetlands on Inland Wetland Mineral Soils		Néant								Néant	Néant	Néant	Néant
3.C.14 - Other (please specify)	Néant	Néant	Néant							Néant	Néant	Néant	Néant
3.D - Other	-17,339	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.D.1 - Harvested Wood Products	-17,339									NE	NE	NE	NE
3.D.2 - Other (please specify)	NE	NE	NE							NE	NE	NE	NE
4 - Waste	11,7255441	18,3938	3,9586	0	0	0	0	0	0	0,0002	0,0002	6,5288	0,0008
4.A - Solid Waste Disposal		6,631								NE	NE	0	NE
4.B - Biological Treatment of Solid Waste		Néant	Néant							Néant	Néant	Néant	Néant
4.C - Incineration and Open Burning of Waste	11,726	0,342	0,005							0	0	0	0
4.D - Wastewater Treatment and Discharge		11,421	3,954							0	0	0	0
4.E - Other (please specify)	NE	NE	NE							NE	NE	NE	NE
5 - Other	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5.A - Indirect N2O emissions from the atmospheric			NE							NE	NE	NE	NE

Inventory Year: 2022

Categories	Emissions (Gg)			Emissions CO2 Equivalents (Gg)					Emissions (Gg)				
	Net CO2 (1)(2)	CH4	N2O	HFCs	PFCs	SF6	NF 3	Other halogenated gases with CO2 equivalent conversion factors (3)	Other halogenated gases without CO2 equivalent conversion factors (4)	NOx	CO	NMVO Cs	SO2
deposition of nitrogen in NOx and NH3													
5.B - Indirect CO2 emissions from the atmospheric oxidation of CH4, CO and NMVOC	0									NE	NE	NE	NE
5.C - Other	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Memo Items (5)													
International Bunkers	181,139	0,001	0,005	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.A.3.a.i - International Aviation (International Bunkers) (2) (4)	181,139	0,001	0,005							0	0	0	0
1.A.3.a.i - Indirect N2O emissions from the atmospheric deposition of nitrogen in NOX and NH3			0										
1.A.3.a.i - Indirect CO2 emissions from the atmospheric oxidation of CH4, CO and NMVOC	0												
1.A.3.d.i - International water-borne navigation (International bunkers) (2) (4)	0	0	0							0	0	0	0
1.A.3.d.i - Indirect N2O emissions from the atmospheric deposition of nitrogen in NOX and NH3			0										
1.A.3.d.i - Indirect CO2 emissions from the atmospheric oxidation of CH4, CO and NMVOC	0												
1.A.5.c - Multilateral Operations (5)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.A.5.c - Indirect N2O emissions from the atmospheric deposition of nitrogen in NOX and NH3			0										
1.A.5.c - Indirect CO2 emissions from the atmospheric oxidation of CH4, CO and NMVOC	4 111,38												

7. Information on projections of greenhouse gas emissions and removals under a ‘with measures’ scenario

	<i>Most recent year in the Party’s national inventory report (kt CO2 eq)</i>	<i>Projections of GHG emissions and removals, (kt CO2 eq)</i>		
	2022	2025	2035	2045
Sector				
Energy	3 893,88	3 763,13	3 571,62	3 131,80
Transport	1 475,34	1 534,83	1 572,11	1 916,22
Industrial processes and product use	2 606,55	2 581,78	4 752,35	6 649,05
Agriculture	27 376,35	24 746,99	27 146,27	26 649,81
LULUCF	-23 371,89	-23 414,58	-22 523,81	-21 812,50
Waste	1 575,79	1 507,49	1 936,07	1 985,71
Other (specify)				
Gas				
CO2 emissions including net CO2 from LULUCF	-20 142,80	-20 408,76	-18 273,27	-15 950,33
CO2 emissions excluding net CO2 from LULUCF	3 229,09	2 708,67	3 116,08	3 156,56
CH4 emissions including CH4 from LULUCF	27 094,98	25 044,86	27 617,89	27 210,32
CH4 emissions excluding CH4 from LULUCF	27 094,98	25 044,86	27 617,89	27 210,32
N2O emissions including N2O from LULUCF	4 285,49	3 931,59	4 403,33	4 383,76
N2O emissions excluding N2O from LULUCF	4 285,49	3 931,59	4 403,33	4 383,76
HFCs	2 245,76	988,12	1 224,89	1 297,38
PFCs	72,59	63,82	78,12	82,16
SF6	0,01	0,01	0,01	0,01
NF3				
Other (specify)				
Total with LULUCF	13 556,03	10 719,64	16 454,61	18 520,09
Total without LULUCF	36 927,92	34 134,22	38 978,42	40 332,59

8. Information on projections of greenhouse gas emissions and removals under a ‘with additional measures’ scenario

	<i>Most recent year in the Party's national inventory report (kt CO2 eq)^c</i>	<i>Projections of GHG emissions and removals, (kt CO2 eq)</i>		
		2025	2035	2045
Sector				
Energy	3 893,88	3 659,92	2 582,88	2 326,48
Transport	1 475,34	1 534,83	1 572,11	1 916,22
Industrial processes and product use	2 606,55	2 510,97	3 436,75	4 939,29
Agriculture	27 376,35	24 068,27	19 631,31	19 797,00
LULUCF	-23 371,89	-23 993,27	-27 094,93	-24 832,70
Waste	1 575,79	1 466,14	1 235,54	1 273,40
Other (specify)				
Gas				
CO2 emissions including net CO2 from LULUCF	-20 142,80	-20 913,16	-21 981,76	-18 158,84
CO2 emissions excluding net CO2 from LULUCF	3 229,09	2 634,39	2 253,45	2 344,87
CH4 emissions including CH4 from LULUCF	27 094,98	24 357,98	19 972,37	20 213,38
CH4 emissions excluding CH4 from LULUCF	27 094,98	24 357,98	19 972,37	20 213,38
N2O emissions including N2O from LULUCF	4 285,49	3 823,76	3 184,35	3 256,51
N2O emissions excluding N2O from LULUCF	4 285,49	3 823,76	3 184,35	3 256,51
HFCs	2 245,75	961,02	885,8	963,77
PFCs	72,59	62,07	56,49	61,03
SF6	0,01	0,01	0,01	0,01
NF3				
Other (specify)				
Total with LULUCF	13 556,03	9 246,86	1 363,66	5 419,69
Total without LULUCF	36 927,92	33 240,13	28 458,59	30 252,39

9. Information on projections of greenhouse gas emissions and removals under a ‘without measures’ scenario

	<i>Most recent year in the Party's national inventory report (kt CO2 eq)</i>	<i>Projections of GHG emissions and removals, (kt CO2 eq)</i>		
		2022	2025	2035
Sector				
Energy	3 893,88	3 969,55	4 221,77	4 474,00
Transport	1 475,34	2 569,65	3 685,04	1 664,67
Industrial processes and product use	2 606,55	2 723,40	5 617,44	9 498,64
Agriculture	27 376,35	26 104,42	32 087,79	38 071,16
LULUCF	-23 371,89	-22 257,21	-19 518,03	-16 778,85
Waste	1 575,79	1 590,18	2 019,51	2 448,84
Other (specify)				
Gas				
CO2 emissions including net CO2 from LULUCF	-20 142,80	-19 399,96	-15 834,72	-12 269,48
CO2 emissions excluding net CO2 from LULUCF	3 229,09	2 857,25	3 683,31	4 509,37
CH4 emissions including CH4 from LULUCF	27 094,98	26 418,63	32 645,26	38 871,89
CH4 emissions excluding CH4 from LULUCF	27 094,98	26 418,63	32 645,26	38 871,89
N2O emissions including N2O from LULUCF	4 285,49	4 147,25	5 204,88	6 262,51
N2O emissions excluding N2O from LULUCF	4 285,49	4 147,25	5 204,88	6 262,51
HFCs	2 245,75	1 042,32	1 447,86	1 853,40
PFCs	72,59	67,32	92,34	117,36
SF6	0,01	0,008	0,011	0,014
NF3				
Other (specify)				
Total with LULUCF	13 556,03	14 699,99	28 113,52	39 378,46
Total without LULUCF	36 927,92	36 957,20	47 631,55	56 157,31

10. Projections of key indicators

Key indicator(s)	Unit, as applicable	<i>Most recent year in the Party's national inventory report, or the most recent year for which data is available</i>	<i>Projections of key indicators</i>			
			2022	2025	2035	2045
Total des émissions évitées du secteur de l'Energie	ktonnesCO ₂ eq	479,92	1199,82	3599,46	5999,1	
Total des émissions évitées du secteur AFAT	ktonnesCO ₂ eq	5297	13241,54	39724,61	66207,68	
Superficie couverte par la RNA	ha	240147	634119	1947359	3260599	
Superficie des terres pastorales restaurées	ha	17119	29150	72240	115330	
Superficie plantée en espèces à usage multiples ;	ha	27639	25599,48	29391,09	33182,7	
Puissance installé grand réseau (PV solaires, grand réseau)	MW	7	52	172	292	
Puissance installée en hybridation (Mini-réseau solaire/diesel)	MW	0,42	6,286	24,424	42,562	
Puissance installé (PV solaires, petit réseau isolé, 100% solaire)	MWc	12,5	13,565	19,595	25,625	
Nombre de Foyers à bois efficaces	foyer	183475	197732,5	241718,5	285704,5	
Nombre de Foyers au GPL	foyer	175831	189496	231656	273816	
Total des émissions de GES compatible avec la couverture de la CDN	ktonnesCO ₂ e q	30300,35	34 937,27	50 393,70	65 850,12	
Total des absorptions de GES compatible avec la couverture de la CDN	ktonnesCO ₂ e q	-371,89	23	-22	-18	-15
				291,50	690,20	088,90

11. Key underlying assumptions and parameters used for projections

Key underlying assumptions and parameters:	Unit, as applicable	<i>Most recent year in the Party's national inventory report, or the most recent year for which data is available</i>	<i>Projections of key underlying assumptions and parameters</i>		
			2035	2035	2045
Hypothèse sans mesures : Niger continue ses activités socioéconomiques et industrielles sans mettre en œuvre de stratégies et politiques spécifiques pour réduire ses émissions de GES		2022			
Hypothèse " avec mesures" : Dans ce scénario, avec la mise en œuvre des politiques et mesures d'atténuation décrites dans les cadres stratégiques du Niger, il est attendu une réduction des émissions de GES du pays de 5,2%, 15,4% et 30% respectivement à l'horizon 2025, 2035 et 2045.			5%	15%	30%
hypothèse " avec mesures supplémentaire " : Dans ce scénario, le Niger pourrait atteindre des objectifs de réduction de GES plus ambitieux, avec des réductions de l'ordre de 7,8 % d'ici 2025, 38,82% d'ici 2035, et 48 % d'ici 2045, tout en consolidant son engagement envers un développement durable et résilient			8%	39%	48%
Consommation énergétique dans le secteur de l'énergie (GWh)	GWh		22 108,03	23 512,78	24 917,54
Consommation carburant dans le secteur des transports (tonnes)	tonnes		746,68	1 631,18	2 515,67
Consommation d'énergie dans le secteur PIUP (GWh)	GWh	1 394,06	1 956,17	3 829,88	5 703,58
PIB (Millions USD)	Millions USD	14 294,17	18 713,47	33 444,48	48 175,49
Population total (Millions par habitant)	Millions par habitant	26,21	29,07	38,63	48,18
Population urbaine (Millions par habitant)	Millions par habitant	4,43	5,02	6,99	8,97
Population rurale (Millions par habitant)	Millions par habitant	21,78	24,05	31,63	39,21
Production de déchets (Millions de tonnes)	Millions de tonnes	5,98	6,60	8,68	10,76
Production totale agricole (Millions de tonnes)	Millions de tonnes	9,69	20,14	54,97	89,80
Quantité d'engrains (tonnes)	tonnes	117 237	229 368	603 138	976 908
Cheptèle (tête)	tête	52 586 281	56 915 545	71 346 425	85 777 305
Parc auto (nombre)	nombre	296 160	358 968	568 328	777 688

12. Information necessary to track progress on the implementation and achievement of the domestic policies and measures implemented to address the social and economic consequences of response measures

Prise en charge nutritionnelle des enfants âgés de 06 à 59 mois souffrant de Malnutrition Aiguë Sévère (avec et sans complication)	Work ont fourni des revenus à des millions de ménages tout en favorisant la restauration des terres dégradées. Ces initiatives ont amélioré la résilience des ménages face aux chocs alimentaires et climatiques, tout en renforçant leur sécurité nutritionnelle.	- sur le terrain comme la DGC ; - Une lourdeur de la procédure de mobilisation des fonds à partir du trésor national pour le financement des opérations à temps ; - L'insécurité liée aux menaces terroristes qui pourrait influencer voire arrêter la mise en œuvre du plan dans les zones impactées ; - Les perturbations climatiques dont les inondations, les sécheresses, les vents violents etc. qui influenceront fortement les productions agropastorales,
Prise en charge nutritionnelle des enfants âgés de 6 à 23 mois souffrant de Malnutrition Aiguë Modérée (MAM).	D'un point de vue économique, les PNRIAN ont contribué à la stabilisation des marchés alimentaires et à la réduction des impacts des crises climatiques et sécuritaires. La reconstitution des stocks stratégiques, comme les 158 546 tonnes de céréales en 2022, a permis de garantir une réponse rapide en cas de crise. La vente de céréales à prix modéré, atteignant 45 862 tonnes en 2021 et 106 900 tonnes en 2022, a stabilisé les prix alimentaires, bénéficiant aux ménages vulnérables. Le soutien à l'agriculture et à l'élevage, avec la distribution annuelle d'environ 10 000 tonnes de semences améliorées et de milliers de tonnes d'aliments pour bétail (106 460 tonnes en 2022), a favorisé la productivité et réduit les pertes économiques	- La multiplicité des instruments de réponse et des normes qui peuvent avoir pour conséquence une faible adhésion des parties prenantes ; - La faible mobilisation des ressources financières aussi bien du côté de celles allouées par l'Etat (non programmation, retards de déblocage des fonds) que celles allouées par les PTF ; - Le non-respect du principe de l'alignement des ressources financières et des normes définies qui peuvent limiter la mise en œuvre du PNRIAN et ses effets sur les populations bénéficiaires ; - La volatilité des prix des produits agricoles et des denrées alimentaires qui occupe une place importante dans les problématiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle conjoncturelle ; - Le non alignement des acteurs et de la non reconnaissance des cadres
Organisation des distributions des rations alimentaires complémentaires pour les Femmes Enceintes et Femmes Allaitantes (FEFA)		réduire les coûts de la prise en charge de la malnutrition ; Mettre à la disposition de l'OPVN les fonds à temps pour procéder aux achats des céréales à la bonne période (achats aux près des petits producteurs) et minimiser les coûts d'acquisition en lieu et place des achats par entente directe pendant la période de soudure; Appliquer les textes réglementaires qui encadrent les constructions dans des zones inondables ; Mettre en place un mécanisme de financement et de pérennisation des OSV et SCAP-RU par les collectivités territoriales en renforçant le dialogue avec les maires ; Renforcer les capacités des comités régionaux et sous régionaux pour la bonne mise en œuvre du PNR ; Assurer une meilleure sélection des ONGs adaptée au budget alloué aux actions et aux effets recherchés conformément à la note de cadrage ; Conduire une étude sur l'utilisation des terres traitées suite aux actions menées dans le domaine ; Réactiver la collecte des données à travers la fiche d'identification des zones vulnérables pour une amélioration du ciblage des zones ; Organiser un atelier national de partage des résultats de l'enquête sur les effets des interventions du
Organisation de la distribution de rations alimentaires pour les mères accompagnantes dans les CREN		
Prévention nutritionnelle auprès des enfants de 6 – 23 mois vivant dans les ménages très pauvres des communes vulnérables (Blanket Feeding)		
Appui aux producteurs de cultures pluviales des zones vulnérables en semences de qualité de variétés améliorée		
Appui en semences de qualité aux maraîchers des zones vulnérables impactées par un choc (inondation...)		
Appui aux producteurs de cultures pluviales en engrains		
Appui aux producteurs de cultures pluviales en produits phytosanitaires,		
Appui aux producteurs de cultures pluviales en appareils de traitement		
Appui aux producteurs de cultures pluviales en kit de protection		
Renforcement de la disponibilité en aliments pour bétail		
Renforcement de la sécurité sanitaire du cheptel		
Appui alimentaire aux populations potentiellement victimes des inondations		
Appuis logistiques aux populations potentiellement victimes des inondations		
Appui aux populations Réfugiées des zones en crises		
Appui aux populations déplacées internes des zones en crises		
Réalisation d'une opération contingence pour un éventuel appui aux populations déplacées internes des zones en crises		

Appui aux populations migrantes et rapatriées	des agriculteurs et éleveurs. En outre, l'assistance aux réfugiés et déplacés internes a évité des crises humanitaires majeures, limitant les tensions sociales et économiques dans les régions touchées.	de concertation et de planification nationaux mis en place par le Gouvernement pour une meilleure gouvernance des domaines couverts par le PNRIAN.	DNPGCA réalisée cette année ; Demander aux différentes régions le respect du canevas des présentations du bilan des activités ; Conduire une étude sur la méthodologie du ciblage des personnes vulnérables en général et des pasteurs en particulier ; Prendre les dispositions pour orienter l'assistance alimentaire (DGC, VCPM, Cash transfert, HIMO) dans les zones les plus vulnérables tel que identifiées par les résultats du CH ; Conduire des études sur l'efficacité de la VCPM, du Cash transfert et de la farine fortifiée ; Orienter la distribution de la farine fortifiée dans les zones à forte prévalence de la malnutrition aigüe ; Prendre des dispositions pour une complémentarité parfaite des activités d'assistance du DNPGCA dans les zones d'interventions ; Encenser la distribution de la farine enrichie avant l'arrivée de la période de soudure pour préserver l'état nutritionnel des enfants
Appui aux populations retournées			
Organisation des transferts d'argent inconditionnel (filets sociaux pluriannuels)			
Organisation des transferts d'argent inconditionnels (filets sociaux pluriannuels (Programme résilience)			
Reconstitution du Stock National de Sécurité (SNS) en légumineuse			
Reconstitution du Stock National de Sécurité (SNS) en céréales			
Reconstitution du stock de contingence			
Reconstitution de la Réserve Alimentaire Stratégique (RAS) de l'OPVN en autres produits			
Reconstitution du Stock des Interventions d'urgence Humanitaires			
Reconstitution des stocks pour la DGC de vivres dans le cadre de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA)			
Reconstitution des stocks pour la DGC de vivres pour les partenaires (période de Soudure et hors soudure)			
Appuyer les agro-éleveurs des zones vulnérables impactés par un choc – inondations) en kits de petits ruminant			

ANNEXE 3 : Format des Tableaux communs pour la notification des informations sur le soutien financier, le développement et le transfert des technologies et le renforcement des capacités nécessaires et reçus au titre des Articles 9 à 11 de l'Accord de Paris (Cf : Rapport soutien nécessaire et reçu)